


LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Erich

LE JOURNAL DES SÇAVANS, POUR

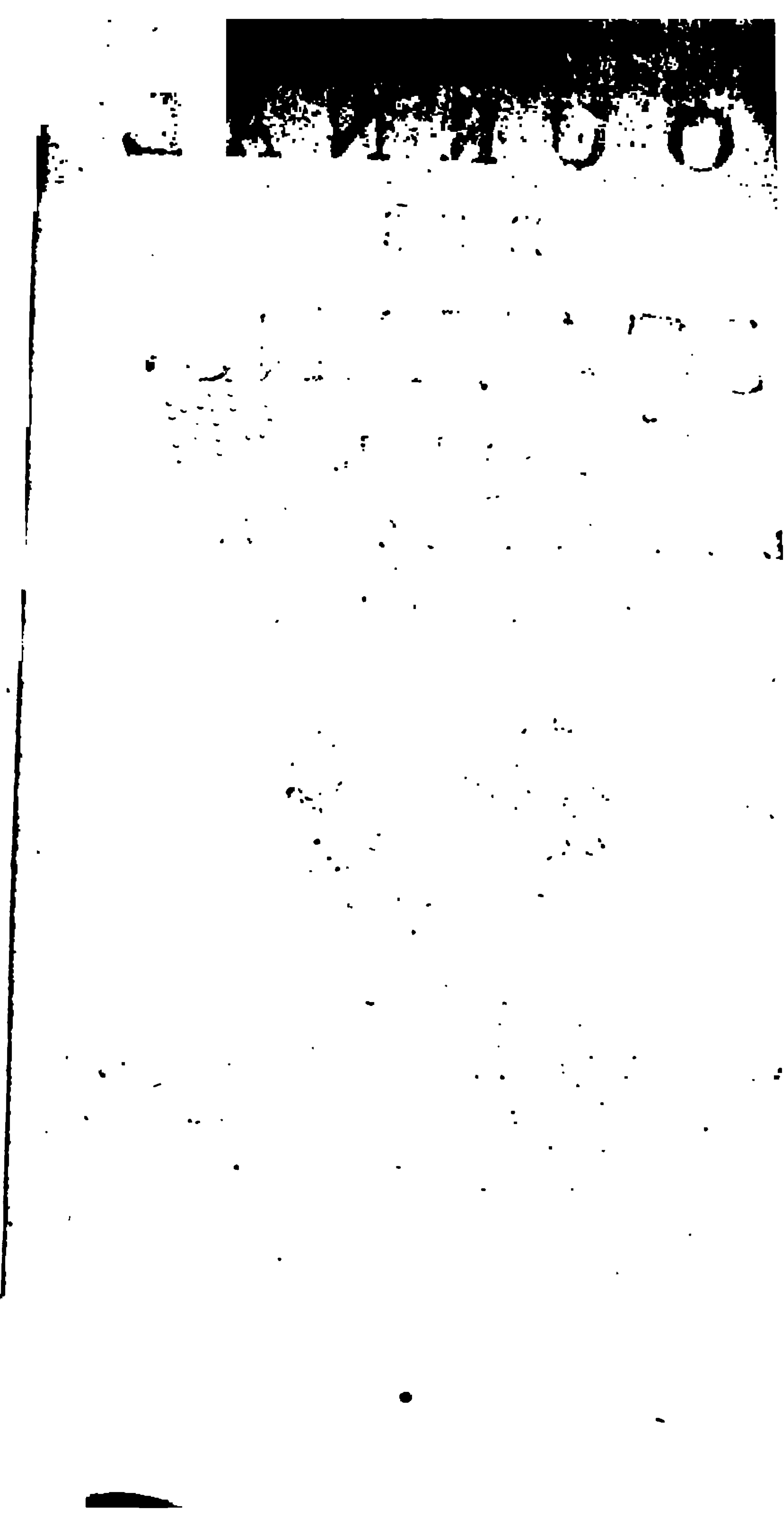
L'ANNÉE M. DCC. L.

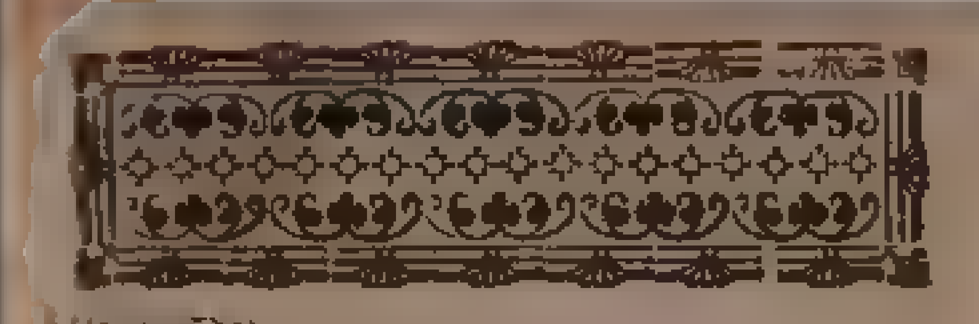
JANVIER.



A PARIS,
Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur, Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. L.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JANVIER. M. DCC. L.

EXPOSITION DES DE'COUVERTES Philosophiques de M. le Chevalier Newton, par M. MACLAURIN, *de la Société Royale de Londres*, &c. *Ouvrage traduit de l'Anglois par M.* LAVIROTTE, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, volume in-4°. pag.* 422. A Paris, chez Durand, rue S. Jacques,

Journal des Sçavans,
au Griffon ; Pissot, Quay des
Augustins, à la Sagesse.

MONSIEUR Lavirotte a dédié la traduction qu'il vient de faire à M. de Mairan de l'Académie Royale des Sciences ; si cette Epitre Dédicatoire fait honneur au Traducteur par la maniére élégante dont elle est écrite, elle brille encore par la vérité dont il a sçu l'orner ; il nous peint M. de Mairan comme un Géométre profond, un Physicien habile, & qui joint à ces qualités rares celles d'un Sçavant aimable : nous acquiesçons avec plaisir au jugement de M. Lavirotte.

On trouve à la tête de cette traduction un court Avertissement dans lequel M. Lavirotte nous donne une idée du génie & des différentes connoissances de M. Maclaurin : il nous fait voir en peu de mots l'utilité d'un ouvrage tel que celui-ci.

On lit ensuite des mémoires qui concernent la vie & les écrits de M. Maclaurin : notre Auteur étoit d'une famille illustre qui avoit possédé autrefois des terres considérables sur les Côtes de la Province d'Argile : son pere étoit Ministre de Glenderule : sa mere qui étoit d'une ancienne maison eut trois garçons, le dernier qui est notre Auteur vint au monde au mois de Février 1698 à Kilmodda. Il se distingua dans tout le cours de ses études : mais il montra dès son enfance des talens supérieurs pour les sciences qui demandent une profonde méditation : M. Maclaurin n'avoit pas vingt ans lorsqu'il composa un ouvrage fort estimé des plus grands Géométres, *Geometrica organica*, où il traite de la description des Courbes par un mouvement continu.

Notre Auteur voyagea en France pendant quelques années, il fit la connoissance de plusieurs Sçavans & gagna leur estime par ses

maniéres douces & affables, & par les qualités de son esprit : il étoit encore fort jeune lorsqu'il s'arrêta à la Cour du Duc de Lorraine; il composa pendant le séjour qu'il y fit une Dissertation sur le choc des corps, qui remporta le prix de l'Académie des Sciences pour l'année 1724: il étoit alors âgé environ de 25 ans. A son retour dans sa Patrie, il se présenta pour remplir les fonctions de M. Jacques Gregori, que l'âge & les infirmités avoient rendu incapable de professer. M. Maclaurin eut quelques Compétiteurs qui avoient un nom distingué parmi les Géométres, mais Newton avec qui notre Auteur avoit lié amitié, détermina les esprits qui étoient déja bien disposés; Newton fit pancher la balance du côté de M. Maclaurin, tous les suffrages se réunirent en faveur de son ami & de son disciple. Notre Auteur s'acquît beaucoup de réputation dans son nouvel Auditoire par la méthode qu'il suivit

dans ses leçons, & par les matiéres qu'il expliqua : le grand nombre de ses Auditeurs & les excellens ouvrages qu'il composa, lui attirérent l'estime de ses Compatriotes, & le firent placer chez les Etrangers au rang des plus grands Mathématiciens. Des Sçavans qui formoient une Société depuis quelques années à Edimbourg, engagérent M. Maclaurin de se mettre à leur tête pour diriger leurs travaux ; il ne se contenta pas d'en être le Chef, il apportoit aux assemblées un grand nombre de mémoires sur différens sujets. M. Maclaurin donna différens projets pour perfectionner la Géographie, & surtout pour avoir une Carte plus exacte des Isles Orcades & de l'Ecosse ; nous espérons en retirer les fruits incessamment. Ses connoissances s'étendirent jusqu'à assurer que l'Océan étoit ouvert dans le trajet du Groenland par le Pole Septentrional, son mémoire sur cette matiére n'étoit pas encore fini lors-

qu'on ſe détermina à tenter la découverte d'un paſſage au Nord-Oueſt, telles étoient les vûes & le zèle de ce Philoſophe. Il eſt aſſez rare qu'un homme de Lettres ſoit homme d'Etat, peut-être n'en faut-il accuſer que le défaut d'occaſion; M. Maclaurin s'eſt trouvé dans des circonſtances délicates, on a vû ce célébre Profeſſeur pendant qu'Edimbourg étoit attaqué dans ces derniéres années, aider les premiers Magiſtrats de ſes conſeils; on l'a vu au milieu des troubles qui agitoient l'Ecoſſe, raſſurer ſes Compatriotes contre les dangers & les malheurs d'une guerre inteſtine; il fit plus, il imita Archiméde, il défendit Edimbourg ſa Patrie, contre les vives attaques que lui portoit un Prince auſſi courageux qu'illuſtre par ſa naiſſance. Malgré les travaux & les emplois qui occupoient journellement M. Maclaurin, il ne ceſſoit de s'appliquer à ſes ſciences favorites; ſa ſanté s'altéra peu à peu & diminua au point qu'on

commença à s'appercevoir d'un grand affoibliſſement, il fut quelque temps malade & il mourut âgé de 48 ans 6 mois. La nature ſe plaît ſouvent à abreger la vie de ceux qui mériteroient de vivre longtemps, ſeroit-ce pour attirer nos regrets & nous les rendre plus prétieux. Perſonne n'étoit plus inſtruit du ſyſtême de Newton que notre Auteur, il s'en étoit ſouvent entretenu avec ſon Maître : il regardoit ce ſyſtème comme le ſeul que la nature eut choiſi de préférence pour conſerver l'ordre & le parfait équilibre dans les mouvemens céleſtes. M. Maclaurin étoit de cœur & d'eſprit Anti-Cartéſien, comme il étoit Newtonien par goût & par réflexion : quelques diſputes Littéraires l'engagérent à compoſer un ouvrage tres-profond intitulé *traité ſur les Fluxions*, nous aurons occaſion d'en parler inceſſamment. Ceux qui deſireront ſçavoir plus de détail, conſulteront les mémoires de ſa vie qu'on a inſérés

dans cette traduction. On doit l'ouvrage suivant aux désirs de M. Conduit neveu de Newton, qui souhaitant donner la vie de son Oncle, pria M. Maclaurin de travailler à cette Histoire, & de décrire les progrès de la Philosophie jusqu'au temps de M. Newton. La reconnoissance anima le zéle de M. Maclaurin qui ajouta à ce qu'on demandoit de lui, différens traités qui forment comme on le verra, un commentaire sur la Philosophie de son Maître.

Cet ouvrage intitulé *découvertes Philosophiques* sur le systême de Newton, que les amis de M. Maclaurin ont fait imprimer depuis sa mort, est divisé en quatre livres, voici le plan du premier. On y traite en général de la méthode qu'on doit observer dans l'étude de la Philosophie : on y parle aussi des différens systêmes des Philosophes, tant anciens que modernes : entrons dans le détail. Le premier chapitre de ce Livre nous fait une

exposition générale de la méthode de Newton & de sa doctrine sur le *système* du monde.

Il n'est pas étonnant qu'un ami, qu'un disciple de Newton, qu'un compatriote enfin, regarde ce profond Géométre comme le restaurateur de la Philosophie nouvelle, & par conséquent de la Physique : après avoir étudié la nature, dit M. Maclaurin, Newton ne s'est proposé l'invention d'aucun systême, il ne reçoit point les objections qui sont déduites de réflexions Métaphysiques contre une expérience évidente, il ne précipite rien dans ses recherches, & il n'a garde de soumettre à ses idées les loix de la nature, il en étudie les effets pour en déduire les causes, mais il ne les prévient pas ; lorsqu'il ne pouvoit plus appeller à son secours les observations & les expériences, il a eu recours à la Géométrie la plus sublime. Il a donné à sa Philosophie le nom de *Philosophie expérimentale*, voulant exprimer par cet

terme la différence essentielle qui est entr'elle & les systêmes qui ne sont que la production du génie & de l'imagination. Tous ces discours souvent répetés & qu'on attribue à Newton, sont ceux dont se parent tous les Philosophes, mais comment découvrir les secrets de la nature, si l'on ne joint l'esprit de raisonnement aux observations; l'esprit de raisonnement est-il autre chose que celui de systême, autrement c'est entasser des faits sans discernement, sans en voir l'union & la dépendance; l'esprit de systême est la réduction des expériences & des observations à des régles fixes & certaines. Newton lui même n'a-t'il pas adopté pour principe général de tout son systême la *gravitation universelle*. C'est à ce sujet que quelques Philosophes l'ont accusé de faire renaître les qualités occultes, parce qu'il regardoit la *gravité* comme la cause générale de l'équilibre qui subsiste entre les mouvemens célestes: mais le pouvoir

(dit M. Maclaurin) que la pesanteur exerce sur tout le système Solaire, est-il équivoque, l'application que le Géométre Anglois en a faite, & les conséquences qu'il en a déduites sont-elles fausses : cependant elles n'ont point convaincu tous les Philosophes parce que Newton n'a pas assigné la cause méchanique de la pesanteur.

M. Maclaurin pense que nous ne pouvons concevoir de limites dans ce vaste espace où les merveilles de la nature s'opérent, que c'est perdre son temps que de chercher à pénétrer jusqu'aux élémens des choses, & à découvrir les bornes qui terminent les subdivisions de la matiére. Notre Auteur est persuadé que la Physique auroit fait plus de progrès si l'amour du merveilleux & les préjugés des sens ne s'en étoient point mêlés. Les disputes qui s'élevérent parmi les sectes, plus par desir de la victoire que par amour de la vérité produisirent une sorte de Philosophie qui

ne consistoit qu'en mots. On s'imagina n'être plus plongé dans l'ignorance parce qu'on écrivoit, qu'on disputoit, qu'on commentoit, mais l'on négligeoit les connoissances réelles. M. Maclaurin croit que les parties élémentaires des corps sont solides, & inaltérables, qu'elles ne varient point dans les opérations de la nature ni dans celles que l'art paroit leur apporter.

Le second chapitre de ce premier Livre contient un abregé de la Philosophie, qu'on pourroit appeller la Philosophie Grecque. M. Maclaurin est porté à croire que les principes généraux sur la Physique, attribués aux anciens Philosophes, sont assez conformes aux loix par lesquelles la nature agit, mais que par la suite la vérité fut altérée, & par une espéce de dégradation on tomba dans une parfaite obscurité, qu'il étoit d'autant plus difficile de dissiper qu'elle étoit devenue un mérite, & qu'elle avoit passé en un jargon respectable à cause de son ancienneté.

Quant aux dogmes particuliers de chaque Philosophe, ils étoient presque tous en opposition, l'un détruisoit ce que l'autre soutenoit; l'amour propre a de tout temps produit les mêmes effets, tel n'a pas voulu adopter une vérité, parce qu'il a cru en établir une autre qui cependant n'étoit qu'une erreur. Nous lisons que Socrate s'appliqua plus à la morale qu'à tout autre partie. Platon s'adonna à la Physique, mais beaucoup plus à la Métaphysique; il tacha d'élever les pensées des hommes au-dessus des objets des sens, & il soutint la prééminence des êtres incorporels & intellectuels. On assure que Pitagore a enseigné le vrai mouvement des planétes, en établissant que la terre faisoit son mouvement diurne d'Occident en Orient sur son axe, & qu'elle faisoit sa révolution en un an autour du Soleil. Ses disciples regardérent les Cométes comme des planétes. M. Maclaurin prétend que Pita-

gore eſt l'inventeur de pluſieurs au-
tres connoiſſances qui s'accordent
très-bien avec toutes les idées que
nous avons aujourd'hui ſur le ſyſtê-
me Solaire, & ſur celui des étoiles
fixes.

Notre Auteur ne penſe pas ſi
avantageuſement de la Philoſophie
d'Ariſtote : M. Maclaurin regarde
ce fameux Dialecticien comme un
homme d'eſprit, mais comme
n'ayant été d'aucune utilité pour
augmenter les progrès de la Phi-
loſophie. C'eſt au ſujet d'Ariſtote
que l'on nous fait remarquer que
la plus grande pénétration d'eſprit
ſans d'autres ſecours, ſera toujours
d'une moindre utilité dans l'étude
de la nature, que dans la Méta-
phyſique & la Dialectique, où la
force du génie peut produire des
merveilles. On a ſuivi pendant un
trop grand nombre de ſiécles la
Philoſophie d'Ariſtote; les obſer-
vations de Ticho & de Galilée ont
commencé par détruire tout ce
qui appartenoit aux anciens Phi-

losophes & que l'on répétoit avec une soumission aveugle.

Après la chute de l'Empire Romain un nuage épais obscurcit tellement les sciences, qu'elles restérent dans un oubli parfait; l'autorité ensuite usurpa les droits de la raison, sous le prétexte abusif de rendre un hommage plus soumis au Ciel. La vraye Philosophie fut dégradée & mise en esclavage. Les sciences méprisées & négligées en Europe, trouvérent un azile chez lesSarrazins auxquels nous sommes redevables d'un grand nombre d'observations. Plusieurs de leurs califs sont célébres dans l'histoire de l'Astronomie & méritent de l'être. Enfin les nuages se dissipérent peu à peu en Europe, l'amour des sciences se renouvella, & c'est aux Hommes illustres que les Rois de France appellérent & à ceux que leurs bienfaits encouragérent, que nous devons l'Etat florissant où nous voyons aujourd'hui les Lettres & toutes les autres sciences.

Le chapitre troisiéme nous en-tretient des Philosophes modernes qui ont paru avant Descartes; après un long intervalle, comme nous l'avons dit, le goût pour les scien-ces se ranima. On inventa dès le treiziéme siécle les verres convexes & concaves, quoi qu'on ne les em-ploya aux Télescopes que quel-ques siécles après. On découvrit au quatorziéme siécle que l'aiguille aimantée avoit la propriété de se diriger vers les pôles du monde, & l'on s'en servit utilement dans la navigation; personne n'ignore l'a-vantage que les Sciences ont retiré de l'Art de l'Imprimerie que nous devons au même siécle. Ces décou-vertes & plusieurs autres produisi-rent un esprit de réforme qui se fit bientôt remarquer dans tout ce qui avoit quelque connexion avec les Arts & les Sciences.

Peurbach & Regiomontanus son disciple & quelques autres encore, firent revivre l'Astronomie dans le quinziéme siécle. Le célébre Co-

pernic leur ſuccéda : après que Copernic eut lû les ouvrages de Ptolomée, il trouva ſon ſyſtême ſi peu lié qu'il examina dans les écrits des Philoſophes anciens, ſi l'on n'avoit pas donné quelqu'explication plus raiſonnable pour les mouvemens des Cieux, il s'arrêta principalement à cette idée que la terre tournoit ſur ſon axe, d'Occident en Orient; enfin il trouva que l'on avoit enſeigné que la terre ſe mouvoit annuellement autour du Soleil. Copernic s'apperçut d'abord qu'en admettant ces deux mouvemens, toute l'obſcurité, le déſordre, & la confuſion dont il s'étoit plaint au ſujet des mouvemens Céleſtes s'évanouiſſoient & qu'à leur place il paroiſſoit une diſpoſition ſimple & réguliére dans les orbites. Quoique Copernic fut perſuadé intérieurement de ce qu'il falloit penſer ſur le ſyſtême du monde, il ne ſe détermina pas tout d'un coup à donner au public ſon explication ſur les mouvemens Céleſtes : il en

fit part à quelques amis, qui trois ans après cette découverte, obtinrent de l'Auteur la permission de publier ses écrits; Copernic ne vécut précisément que le temps qu'il fallut pour voir un exemplaire de son Livre, qui fut imprimé en l'année 1543: quelle consolation après de si grands travaux, s'il avoit pu prévoir que son nom seroit immortel en le donnant à son systême.

Ticho qui connoissoit si parfaitement les mouvemens des corps Célestes, n'adopta point le systême de Copernic. Il en inventa un autre qui porte son nom, & malgré son arrangement bizarre il a mérité d'être réfuté. Quoique ce systême ait eu peu de succès, ce noble Danois a rendu de très-grands services à l'Astronomie, par son exactitude à faire des observations pendant une longue suite d'années; il a découvert les réfractions, & il a déterminé la position d'un très-grand nombre d'étoiles

fixes. Ticho démontra que les Cométes étoient plus élevées que la Lune, parce qu'elles avoient une parallaxe très-petite contre l'opinion qui prévaloit alors; il remarqua ce qu'on appelle la variation dans le mouvement de la Lune; enfin ses observations sur les planétes ont servi beaucoup à perfectionner leur théorie.

Vers la fin du seiziéme siécle, & sur le commencement du dix-septiéme, Galilée & Kepler se distinguérent par la défense du systême de Copernic, & par un grand nombre de découvertes qu'ils firent dans les Cieux avec le secours de Télescopes. On doit à Képler la véritable figure des orbites, & le rapport des distances des planétes à leur centre de mouvement. Le célebre Newton en a fait l'application dans son systéme de Physique. Lorsqu'on lit quelques-uns des ouvrages de Képler, on est surpris de voir qu'un génie si profond, qu'un esprit si indépendant

des superstitions, se fut attach
des recherches qui ne pouvoie
jamais se terminer qu'à des conf
quences puériles & frivoles. Si l'o
envisage les plus grands hommes
on trouve toujours quelque côt
qui diminue l'élévation où nou
voulons les placer.

Kepler envoya à Ticobrahé un exemplaire de son Livre *mysterium Cosmographicum*; celui-ci ne put gouter les spéculations chymériques que le premier vouloit attribuer au nombre des planétes, il écrivit à Képler qu'il falloit commencer par faire des observations, & qu'après il tâcheroit de s'élever jusqu'aux causes des phénoménes. C'est à cet excellent avis que nous devons les plus belles découvertes de Képler. Le génie de cet illustre Astronôme plut à Ticho qui l'engagea à rester avec lui près de Prague, & à l'aider dans ses observations. On n'ignore pas que c'est à Képler que l'on doit la destruction des orbites circulaires des planétes,

& qu'il leur a substitué des orbites elliptiques. Après plusieurs découvertes dont nous ne parlerons point, nous rapporterons qu'il trouva le 15 May 1618, cette fameuse analogie entre les temps des révolutions & les distances des planétes; sa joye fut si vive qu'il a poussé l'éxactitude jusqu'à marquer précisément le jour auquel il l'a trouvée Ces transports de joye nous rappellent ceux de Pitagore & d'Archiméde ; ils montrent que la découverte d'une vérité la plus abstraite affecte plus l'ame que tout ce que l'imagination la plus fleurie peut produire.

Les réflexions continuelles que Képler fit sur le mouvement des planétes, lui firent naître quelques idées que Newton a depuis beaucoup augmentées. On lit dans la Préface des commentaires sur la planéte de Mars, que Képler regarde la *gravité* comme une puissance qui est réciproque entre les corps ; il ajoute que la cause du flux & reflux de la mer, n'est au-

tre chose que la gravité des eaux vers la Lune. Il est vrai que Képler paroit avoir changé de sentiment quelques années après, du moins il chercha à déduire les mouvemens des planétes de quelques autres principes. On peut lire ce que nous venons de dire dans son abregé d'Astronomie.

Dans le même temps que Képler faisoit de si grands progrès dans l'Astronomie, on vit Galilée faire des découvertes dans les Cieux avec les Télescopes. Il appliqua la Géométrie à la doctrine du mouvement : il rendit le systême de Copernic plus vraisemblable, lorsqu'il fit voir que les phases de Vénus étoient semblables à celles qui arrivent tous les mois à la Lune, & que Vénus faisoit sa révolution autour du Soleil : il prouva le mouvement du Soleil sur son axe par les taches qu'il apperçut sur son disque ; par là on crut facilement la révolution diurne de la terre. Les quatre Satellites qu'on découvrit

découvrit tourner autour de Jupiter comme autour de leur centre commun, représentérent à merveille le systême Solaire. Une infinité d'autres phénoménes que l'on remarqua dans les satellites & dans les planétes principales firent connoître qu'il n'y avoit pas une aussi grande différence entre les corps que l'on nomme célestes & ceux qui sont sublunaires. On sçait combien Galilée a perfectionné la théorie des mouvemens, & en cette partie, on peut dire qu'il a succédé à Archiméde qui a passé pour avoir été le plus grand Mécanicien de l'antiquité. Les disgraces, & la prison auxquelles ce sçavant Italien fut exposé, ont fait assez de bruit pour n'en point parler ; la rétractation qu'il fit de son systême ne peut lui être reprochée ; de quoi ne convient-on pas pour recouvrer sa liberté.

L'illustre Chancelier Bacon étoit Contemporain de Galilée & de Képler : c'est à juste titre qu'il est

compté parmi les Restaurateurs des sciences, mais plus particuliére-ment parmi ceux qui se sont appli-qués à la Philosophie expérimenta-le. La Géométrie & la Philosophie se prêtent des secours mutuels, & se perfectionnent réciproquement. On se persuada enfin que l'on ne marcheroit point dans la Physique d'un pas assuré, si l'on n'étoit éclairé par la Géométrie & si les hypothéses ne cadroient avec les observations. La pesanteur de l'air & toutes les au-tres propriétés de ce fluide, ouvri-rent un vaste champ à une infinité d'autres connoissances agréables à l'esprit, mais encore plus impor-tantes à la Société par l'utilité qu'el-le en a retiré. Les principaux Au-teurs qui ont donné lieu à ces in-ventions tant célébrées, sont Tori-celli, Pascal, Otto-Guérick, & Boile: ce grand Physicien vint au monde le jour même que le Chan-celier Bacon mourut, comme si la nature eut voulu réparer la perte que venoit de faire le monde Sçavant.

A ces grands hommes ſuccéda Huighens qui découvrit un ſatellite qui accompagnoit Saturne, il appliqua la Géométrie à la Mécanique, & fit un grand nombre de découvertes dans les ſciences. Le célébre Deſcartes augmenta nos connoiſſances & enchérit par deſſus ſes Contemporains : il excella principalement dans la Géométrie & nous apprit la vraye maniére de Philoſopher. Son ſyſtême embraſſa toute la nature ; il fut ſuivi preſque univerſellement, mais peu à peu ceux même à qui il avoit frayé le chemin, le quittérent & voulurent devenir des modéles. Deſcartes eſt attaqué aujourd'hui plus vivement que jamais, & on lui porte des coups qui paroitroient renverſer ſon ſyſtême, ſi l'on ne ſçavoit pas que les ſiécles & les obſervations futures peuvent ſeules decider de la validité & de la force des objections.

Nous avons dit que M. Maclaurin étoit Newtonien, & par con-

ſéquent Anti-Cartéſien, il ſe plaît, ainſi que beaucoup d'autres, à revenir à la charge quand il s'agit du Philoſophe François. Ses diſcours nous ont paru plutôt des déclamations véhémentes, que des objections dictées par l'amour pour la vérité. Un peu plus de retenue lui auroit fait honneur, & nous auroit perſuadé que ce grand Géométre avoit lu les ouvrages de Deſcartes avec moins de partialité qu'il ne l'a fait; pourquoi s'imaginer que l'on fortifie un ſyſtême par des louanges ſouvent prodiguées, & que l'on en diminue un autre par des diſcours injurieux toujours déplacés.

M. Maclaurin rapporte dans le quatriéme chapitre la plus grande partie des principes de Deſcartes, avec les changemens que ſes Sectateurs y ont fait. Deſcartes a commencé par déduire ſa propre exiſtence de ſon doute méthodique, & celle de l'Etre ſouverainement parfait, il a enſuite conclud la

réalité des objets matériels : il a établi d'après les mêmes idées que l'essence de la matiére est dans l'étendue, il a soutenu en conséquence qu'il n'y a point de vuide, que la matiére étoit impénétrable, divisible & mobile. Ce Philosophe veut que le mouvement soit réciproque, que la même quantité de mouvement soit conservée dans l'Univers. Descartes a recherché les loix du mouvement, mais il n'a pas rencontré juste dans toutes : il a expliqué la dureté des corps par le repos, & la fluidité par le mouvement. Descartes enfin a entrepris de faire voir comment l'Univers pouvoit être parvenu à la forme qu'il a présentement, de quelle maniére il persiste, en n'admettant que des loix méchaniques, & en se contentant de la possibilité puisque les observations qui nous manqueront encore pendant longtemps, sont les seules qui peuvent nous assurer de la vérité. Descartes imagina l'Univers composé de différens tourbil-

lons, plus pour donner une idée d'un méchaniſme qui doit s'obſerver dans les mouvemens céleſtes, que pour prétendre qu'il fut parvenu à découvrir la vraye cauſe. Il a embraſſé dans ſon ſyſtéme les diſtances, la denſité des planétes, leurs révolutions autour de leur centre, enfin la gravité des corps & quantité d'autres phénoménes que tous les autres Philoſophes depuis lui n'ont pu encore expliquer. Cependant M. Maclaurin dit à cette occaſion : » il n'y eût peut-» être jamais une entrepriſe plus » extravagante que celle de dé-» duire par des conſéquences né-» ceſſaires toute la ſtructure de » l'Univers, & une entiére expli-» cation des phénoménes de la na-» ture de quelques idées que nous » ſommes capables de former d'un » Etre infiniment parfait. » Ce ſeul trait ne déſigne-t'il pas aſſez la prévention du Géométre Anglois.

M. Maclaurin prétend que quand bien même on conviendroit des

principes & de la méthode de Descartes, les conséquences seroient mal déduites & hazardées : mais seroit-ce une réflexion nouvelle de dire que ce grand homme n'a prétendu détruire que les fictions superstitieuses des anciens Philosophes, renverser *la solidité* des Cieux que quelques-uns avoient établi, montrer enfin que les effets n'arrivent point sans cause. Avoit-on pensé avant lui à rechercher quel pouvoit être le méchanisme qui régne dans l'Univers entier. S'il s'est quelquefois égaré, ne devons nous pas en accuser la foiblesse de l'esprit humain qui ne peut prendre un certain effort sans courir le risque de s'écarter quelquefois du chemin qui conduit à la vérité.

Notre Auteur s'attache à combattre tous les sentimens de Descartes & que nous venons de rapporter. Il reproche au Philosophe François, de n'avoir point reconnu l'inertie de la matiére. Il seroit trop long de relever ici quelques

conſéquences que M. Maclaurin regarde comme dépendantes du ſyſtême de Deſcartes, & auxquelles nous ſommes bien éloignés d'acquieſcer. Pourra-t'on ſe perſuader, par exemple, que parce qu'on admettra que l'étendue eſt l'eſſence de la matiére, & qu'il n'y a point d'eſpace ſans matiére, on doive accorder à Spinoſa tous les faux raiſonnemens qu'il lui a plu de répandre dans ſes ouvrages, ſans aucune ſuite ni ſans aucun fondement. M. Maclaurin s'eſt particuliérement attaché à montrer dans ce premier Livre, les erreurs auxquelles on s'expoſe lorſqu'on abandonne les expériences pour ſe livrer aux hypothéſes Métaphyſiques. Il ne pouvoit choiſir d'exemple plus frappant que celui du fameux Léibnitz, qui avec le génie le plus étendu, a échoué pluſieurs fois contre cet écueil ſi difficile à éviter.

Préſentement que nous avons fait connoitre quel étoit le ton Philoſophique de M. Maclaurin, nous

rendrons compte dans les autres Journaux de la maniére dont il a traité Géométriquement les découvertes que Newton a faites, ou plutôt l'application du calcul au mouvement des planétes.

FASTI ATTICI, IN QUIBUS Archontum Atheniensium series, Philosophorum, aliorumque Virorum Illustrium ætas, atque præcipua Atticæ Historiæ capita per Olympicos annos disposita describuntur, novisque observationibus illustrantur. Auctore Eduardo Corsino, Cler. Regul. Scholarum Piarum in Pisana Academia Philosophiæ Professore. Tomus secundus sex reliquas dissertationes complectens. Florentiæ anno 1747 ex Typographio Jo. Pauli Giovanelli. C'EST-A-DIRE : *Les Fastes Attiques, dans lesquels on trouve la suite des Archontes Athéniens, l'âge des Philosophes & des autres Hommes Illustres, & les prin-*

cipaux points de l'Histoire Attique, rangés suivant l'ordre des Années Olympiques, avec de nouveaux éclaircissemens. Par EDOUARD CORSINI, *Clerc Régulier des Ecoles Pies, & Professeur de Philosophie dans l'Académie de Pise. Tome second, qui comprend les six derniéres Dissertations.* A Florence 1747, de l'Imprimerie de Jean Paul Giovanelli, *in*-14°. pp. 472.

SECOND EXTRAIT DU DEUXIEME VOLUME.

ON a vu dans notre Journal de Novembre de 1749, de quelle maniére M. Corsini a concilié les diverses suites des Archontes que Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, & les marbres d'Arundell nous ont conservées; nous allons rendre compte dans cet extrait, des recherches, que ce Sçavant a faites pour augmenter & perfectionner les Fastes Attiques, *en y plaçant* plusieurs Archontes,

dont on trouve les noms dans les anciens monumens mais qui n'ont point encore été inférés dans les Faſtes, que les Sçavans ont publiés juſqu'aujourd'hui. M. Corſini obſerve, que, quoiqu'il n'y ait pas lieu d'eſpérer de pouvoir jamais remplir entiérement les grandes Lacunes que le temps a faites aux Faſtes Attiques, on peut cependant rendre ces Lacunes moins conſidérables, & répandre beaucoup de lumiére ſur l'hiſtoire de la Gréce en recueillant tous les noms des Archontes, que fourniſſent les Auteurs Grecs & Latins, les Inſcriptions & les autres monumens, & en les plaçant dans les années Olympiques, où ils ſont cenſés avoir été en charge.

Scaliger & Sigonius furent les premiers qui entreprirent un travail ſi utile pour la connoiſſance de l'Hiſtoire Ancienne; mais Meurſius ſurpaſſa tous les Sçavans qui l'avoient précédé dans cette carriére. M. Corſini ne parle qu'avec

la plus grande admiration des Fa-ſtes Attiques de Meurſius. Ils ne pouvoient pas être plus parfaits, dit-il, pour le temps, auquel ils furent publiés. De tous les Archontes qu'on pouvoit connoître par les Auteurs & les monumens, qui exiſtoient de ſon temps, aucun n'avoit échapé à ſes recherches. Si Lydiat, Paulmier, & Dodwell ajoutérent depuis un grand nombre d'Archontes aux Faſtes Attiques, ils ne firent que copier ceux dont les Marbres d'Oxford leur procurérent la connoiſſance. (Or la découverte de ces Marbres eſt poſtérieure à la mort de Meurſius;) & ils recueillirent encore ceux qu'ils trouvérent ſur quelques Inſcriptions que Spon & Wheler apportérent de la Gréce.

M. Corſini ne loue pas moins le ſçavant Dodwell; il regarde ſes Faſtes comme un ouvrage admirable. S'il ſe propoſe d'enchérir ſur les recherches de Dodwell & d'augmenter les Faſtes des noms de quel-

ques Archontes, il ne prétend point établir sa réputation sur les ruines de celle du sçavant Anglois. Au contraire il parle de ses propres découvertes avec la plus grande modestie. „ Il est vrai, dit-il, qu'en „ examinant les mêmes monumens, „ d'où Dodwell a tiré les noms „ de plusieurs Archontes, j'en ai „ remarqué, quelques-uns que ce „ Sçavant avoit omis. Mais telle est „ la nature de nos recherches & „ de nos ouvrages, que quelque „ soin que nous apportions, quel„ qu'esprit & quelque sagacité que „ nous ayons, il nous échappe tou„ jours des fautes qu'il est réservé „ à ceux qui travaillent après nous, „ de réparer.

L'objet de la dixiéme Dissertation, qui est la deuxiéme du second volume, est d'exposer les Archontes que l'Auteur a découvert dans les Auteurs Grecs & Latins, & qu'il juge devoir être insérés dans les Fastes de Dodwell & de Meursius. Il avoue, que parmi les Ar-

chontes, dont il s'attribue la découverte, il y en a que Meursius a nommés, & qui pourroient paroître ne lui avoir pas été inconnus. Mais comme M. Corsini a remarqué que ce sçavant les avoit confondus avec des Archontes de même nom, il a cru qu'en les distinguant par les caractéres qui leur sont propres & en les plaçant dans les années Olympiques où ils ont gouverné, il pouvoit les annoncer comme de nouveaux Archontes & les ranger au nombre des Eponymes. L'Auteur avertit encore, qu'entre les Archontes, qu'il propose, il y en a, dont la Magistrature est si bien attestée, qu'on ne sçauroit leur refuser une place dans les Fastes; mais qu'il y en a aussi, de l'existence desquels on n'a que de foibles indices, & à qui par conséquent on ne peut accorder sans quelque scrupule le rang d'Eponyme. A l'égard de ceux-ci l'Auteur s'est contenté de rapporter toutes les preuves, qui peu-

vent faire croire, qu'ils ont été de véritables Archontes, & il abandonne au jugement du Lecteur la décision de leur sort : sçavoir, si on doit les ranger au nombre des Eponymes ou non.

Après ces observations préliminaires, M. Corsini rapporte d'abord tous les noms des Archontes que Dodwell a tirés des Marbres d'Arundell & d'autres inscriptions. Ensuite il propose ceux qu'il a découvert lui-même dans les Auteurs anciens, & qui avoient été, ou omis dans les Fastes, qu'on a publiés jusqu'aujourd'hui, ou confondus mal à propos avec d'autres Archontes. Il commence par *Tlesias* dont Pausanias a fait mention à l'occasion de la seconde révolte des Messéniens contre Lacédémone. Cet Auteur dit, que *les Messéniens se révoltérent dans la trente-neuviéme année depuis la prise d'Itome, c'est-à-dire, la quatriéme de la vingt-troisiéme Olympiade, sous l'Archontat de Tlesias*, & il ajoute, que dès

ce temps-là les Archontes d'Athè[nes] étoient déja annuels. Malgré ce té[-]moignage de Pausanias, Meursi[us] & le P. Petau n'ont point voul[u] admettre *Tlesias* au nombre des Ar[-]chontes annuels. Fondés sur un calcul de Denys d'Halicarnasse ils l'ont relégué dans la suite des Ar-chontes décennaux dont *Erixias* étoit le chef. Pour éluder le témoi-gnage formel de Pausanias, qui leur étoit contraire, ils ont fait un changement dans le texte de cet Auteur. M. Corsini réfute le senti-ment de Meursius & prouve, que ce Sçavant a mal à propos changé le texte de Pausanias. Il réfute en-core l'opinion de Prideaux & de Paulmier, qui voulant accorder les Marbres avec le texte de Pau-sanias, ont prétendu que l'Archon-te *Lysias* mentionné sur les Mar-bres, étoit le même que le *Tlesias* de Pausanias. M. Corsini discute fort au long les opinions de ces Sçavans. Il prouve que *Lysias* & *Tlesias*, sont deux différens Ar-

chontes, & que le dernier n'a point succédé à *Lysias*, comme l'a prétendu Lydiat, mais qu'il doit être plus ancien suivant le témoignage de Pausanias & suivant d'autres preuves tirées de l'Histoire.

Notre Auteur continue ses recherches sur les autres Archontes, que Meursius & Dodwell n'avoient pas connus. Guidé par un passage de l'Orateur Lysias cité par Harpocration, il place Mnasippe dans les Fastes, & il détermine l'année de son Archontat. Il rétablit les noms de *Socratide* & d'*Apollodore* dans la liste des Archontes, & il montre par des raisons très-plausibles, qu'il faut les distinguer d'autres Archontes de même nom. *Diphile* n'est pas le même selon lui, que *Philippe* comme l'ont assuré Meursius & Dodwell, & on a mal à propos confondu *Diocles*, dont parle Plutarque, avec *Philoclés*, que Meursius a placé dans la troisiéme année de la CXIV. Olympiade. Enfin M. Corsini propose encore

dix autres Archontes sur des témoignages d'anciens Auteurs. Nous ne le suivrons point dans toutes ces discussions. Les grands détails où il entre ne sont pas susceptibles d'extrait.

L'onziéme Dissertation traite des Archontes, dont les noms sont venus à la connoissance de l'Auteur par des Inscriptions nouvellement découvertes. M. Corsini ne se contente pas de proposer simplement les noms des nouveaux Archontes & de fixer les années de leur Magistrature ; mais il accompagne encore le texte des Marbres d'un Sçavant commentaire, il explique les titres & les fonctions des différentes Charges dont les noms sont gravés sur les marbres ; & pour traiter cette matiére avec plus de clarté, il partage ces Marbres en trois classes. La premiére comprend les Inscriptions, qui ont été dressées à l'honneur d'un Empereur, ou de quelque Citoyen d'Athénes. La seconde contient

celles, où il est fait mention des *Ephebes*, c'est-à-dire, des jeunes gens qui avoient atteint l'âge viril. Enfin la troisiéme classe comprend les Marbres ou les Inscriptions, qui parlent des Prytanes & des ἀείσιτοι ou παράσιτοι qui étoient nourris dans le Prytanée. M. Corsini rapporte le texte méme des Inscriptions pour épargner à ses Lecteurs la peine de consulter les Recueils & les divers Livres où on les a rassemblées. La version Latine & les sçavantes notes dont il les a accompagnées, fournissent de nouvelles explications sur plusieurs termes, qu'on a jusqu ici fort mal interprétés.

Nous ne nous arrêterons point aux Inscriptions de la premiére classe. Nous n'avons rien remarqué dans le Commentaire de notre Auteur, qui puisse intéresser un Sçavant versé dans la lecture des anciens monumens. Quant aux Inscriptions de la seconde classe qui contiennent les noms des Ephébes,

de leurs Gouverneurs, & de leurs maîtres d'exercice, qu'on appelloit *Cosmetes*, *Pædotribes* ou *Gymnesiarques*, l'Auteur ne fait que répéter en peu de mots ce que Sigonius en a dit dans son excellent *traité de la République d'Athénes.* Lorsqu'un enfant avoit trois ans, on le mettoit au rang des φράτορες, c'est à dire, des Parens, en Latin *Cognati.* Cette cérémonie se faisoit le troisiéme jour de la Fête des *Apaturies* dans le mois de *Puanepsion*, & tout de suite il étoit compté parmi les δημότας, c'est-à-dire, les Citoyens de la même Bourgade. Au sortir de l'enfance il passoit au rang des παῖδες ou des *Adolescens.* Alors s'il étoit d'une famille riche, & d'une naissance honnête, il commençoit à apprendre les Lettres, la Philosophie & la Musique. On lui apprenoit aussi à monter à cheval, & tous les autres exercices propres à cet âge.

Il est à croire, dit M. Corsini, que la République avoit établi des

Gouverneurs pour maintenir parmi ces jeunes gens l'ordre & la bonne discipline. Il n'ose cependant l'assurer ; car, quoi qu'on lise sur les Marbres le nom de *Pædotribes*, il est douteux, si on doit le rapporter aux Maîtres des *Adolescens*, ou à ceux des *Ephebes*. Ce qui donne lieu à ce doute, c'est que les Auteurs confondent volontiers les fonctions des Pædotribes & des Gymnasiarques, & qu'ils se servent indifféremment de ces deux noms quand ils parlent en général de Maîtres d'exercice.

Lorsque les jeunes gens avoient atteint l'âge de 18 ans, on les inscrivoit dans la liste des *Ephebes*. Ils recevoient alors la pique & le bouclier dans l'assemblée du Peuple ; & leur devoir étoit pendant deux ans de parcourir les divers postes de l'Attique, & de monter la garde dans la Ville. A vingt ans on les enrolloit, & s'il survenoit une guerre, ils marchoient avec les autres troupes, & ils parta-

geoient avec elles toutes les fati-
gues & les dangers de la guerre.

Comme les Marbres font men-
tion, non seulement des *Pædotri-
bes* & des *Gymnasiarques*, mais aussi
des *Cosmetes*, des *Hypocosmetes*,
des *Anticosmetes* & des *Sophronistes*,
notre Auteur a recherché quelles
étoient les fonctions de chacun de
ces Officiers. Les Cosmétes, com-
me on le voit par l'étymologie
même du mot, étoient établis pour
maintenir le bon orbre, & Héro-
tien dans son Lexique sur Hipo-
crate nous apprend, que leurs fon-
ctions regardoient les Ephebes.
Κοσμήτας, τοὺς τῶν Ἐφήβων εὐταξίας
προνοοῦντας. Ces sortes de Gouver-
neurs avoient des Officiers subal-
ternes qu'on appelloit, *Hypocos-
métes*, ou *Anticosmétes*. Les Mar-
bres ne nomment jamais qu'un
Chef, mais ils nomment quelque-
fois plusieurs Hypocosmétes.

Si les Cosmétes étoient destinés
à veiller au maintien du bon ordre
& de la discipline dans le Gym-

asse, les Sophronistes & les Hyposophronistes étoient chargés d'examiner les mœurs & la conduite des Ephebes, & de les châtier lorsqu'ils avoient commis quelques fautes. Le Lexique des Etymologies, dit que les Sophronistes étoient au nombre de dix, choisis dans chaque Tribu ; M. Corsini remarque cependant qu'un des beaux Marbres que Spon nous a fait connoître, n'en nomme que six, qui même ne sont pas tous de Tribus différentes, & qu'on n'y voit que deux Hyposophronistes.

L'Auteur observe sur les Marbres de la troisiéme classe, que l'on appelloit *ἀείσιτοι*, ceux qui étoient nourris dans le Prytanée aux dépens de la République, soit qu'ils exerçassent pour lors une charge, ou un emploi public, qui leur donnoit ce droit, soit qu'ils fussent descendus de Parens, qui avoient rendu de grands services à la Patrie, ou qu'ils eussent mérité cet honneur par eux-mêmes. Le

nombre des Prytanes qui mangeoient à la table publique étoient au nombre de cinquante, ils étoient tous de la Tribu, qu'on avoit choisie pour remplir les devoirs de la Prytanie. Le lieu où ils s'assembloient pour manger, s'appelloit θόλος, en Latin *Tholus*. Le Sénat même tout entier quoique composé de 500 personnes, a mangé plus d'une fois dans ce lieu, si on en croit Hésychius. On nommoit les Prytanées *ἀείσιτοι* ou *παράσιτοι*; ce dernier mot n'avoit point encore alors la mauvaise acception, qu'on lui a donné depuis. Quoique suivant le témoignage des Auteurs, les Prytanes devoient être au nombre de cinquante, on en trouve tout au plus trente nommés dans les plus longues inscriptions, qui nous ont été transmises. Celle qui est rapportée dans l'ouvrage de M. Corsini sous le N°. 28, présente 40 noms; mais la plûpart des personnes qui y sont nommées n'étoient pas Prytanes: c'étoit

c'étoit des Officiers ſubalternes ou des παρέδροι, dont on gravoit les noms dans les Inſcriptions publiques. M. Corſini ne rend aucune raiſon de cette différence des Marbres d'avec les Auteurs. Il explique avec ſoin les noms & les fonctions des Miniſtres de la Religion, tels qu'étoient les *Hierophantes*, les *Dadouches*, les *Hérauts*, les *Hérauts ſacrés*, les *Hieraules*, les Prêtres *Phoſphores*, & ceux qui ſervoient à l'Autel. Il ne donne pas des idées moins juſtes des Scribes, des Secretaires, des Huiſſiers, qui aſſiſtoient aux Tribunaux, ſoit du Peuple, ſoit du Sénat, ſoit des Juges particuliers, & dont on lit les noms ſur les Marbres. Viennent enſuite les Inſcriptions, qui préſentent des noms d'Archontes, que Meurſius & Dodwell n'ont point connus, ou qu'ils n'ont du moins pas rapportés dans leurs Faſtes. Ils ſont au nombre de vingt. Dans le Commentaire, qui accompagne les Inſcriptions, M.

Corsini ne s'applique pas seule-ment à fixer l'année de l'Archontat dont il est question dans le Marbre, mais il explique toutes les difficultés particuliéres, qui se rencontrent dans chaque Inscription, & il donne par-tout des preuves de la sagacité de son esprit, & de la parfaite connoissance qu'il a de la Littérature Grecque, & de tous les monumens de l'antiquité.

La douziéme Dissertation traite des secours, qu'on peut tirer des médailles d'Athénes, pour le rétablissement des Fastes. L'Auteur observe d'abord, qu'il n'est point de monumens plus stériles pour l'érudition, & qui répandent moins de lumiére sur l'Histoire ancienne que les monnoyes des Athéniens. Toutes les Villes Grecques ont marqué sur leurs monnoyes quelques rites ou quelques événemens particuliers; elles représentent, ou des Jeux, ou des Fétes, ou des Victoires, ou des Alliances avec des Villes voisines. Mais les médail-

d'Athénes n'offrent rien de semblable, si on en excepte celle qui indique, quoique d'une maniére assez obscure, la bataille de Marathon ou celle de Salamine; car pour ce qui est des médailles, qui représentent l'alliance des Athéniens avec les habitans de Smyrne, M. Corsini juge que ce n'est point à Athénes comme Vaillant l'a prétendu, mais à Smyrne qu'elles ont été frappées. On ne voit point sur ces médailles, ni tête d'Empereurs, ni d'Hommes Illustres, dont les Athéniens ayent voulu consacrer la mémoire à la postérité. La partie antérieure représente toujours la tête de Pallas; s'il se trouve quelques autres têtes sur le revers, ce sont pour l'ordinaire celles de Thésée ou de Mars, ou de Cérès, ou de Neptune.

Le nom du premier Magistrat est communément marqué sur les médailles des Villes Grecques; mais l'Archonte d'Athénes est rarement désigné par le titre de sa Charge

dans les médailles de cette Ville. On y trouve assez souvent les noms de deux ou trois Citoyens, mais il n'y paroît aucune marque, qui désigne expressément si l'Archonte Eponyme est de ce nombre. Les Antiquaires ont cru pour la plûpart que ces noms étoient ceux des Magistrats qui présidoient à la fabrique des Monnoyes. M. Corsini avoue qu'il n'a que des conjectures à proposer sur une matiére si obscure. Il croit que lorsqu'il y a plusieurs noms gravés sur les médailles Athéniennes, le premier doit être regardé comme étant le nom de l'Archonte Eponyme, & que les autres noms désignent des Citoyens revétus de quelque Charge ou qui étoient du nombre des Novemvirs. Il fonde sa conjecture sur plusieurs indices tirés des médailles comparées les unes aux autres & particuliérement sur ce qu'il a remarqué dans trois différentes médailles, qui portent chacune trois noms. Dans la premiére on

Moschion, *Epigénes*, *Sosander*: dans la seconde, *Callicrates*, *Epigénes*, *Sosander*: dans la troisiéme, *Métrodorus*, *Epigénes*, *Sosander*. Comme les deux derniers noms sont les mêmes sur ces trois médailles, & qu'il n'y a que le premier qui varie, M. Corsini croit qu'on ne peut rendre une meilleure raison de cette difference, qu'en disant que ces médailles ont été frappées dans trois années consécutives; que le premier nom est celui de l'Archonte Eponyme, qui changeoit tous les ans, & que les deux autres sont les noms des Questeurs ou des Préfets des Monnoyes qui étant en Charge plusieurs années de suite, ont été marqués sur les monnoyes conjointement avec différens Archontes Eponymes.

Il ne faut pas etre étonné, dit M. Corsini, de ce que le nom de l'Archonte n'est pas toujours distingué sur les médailles par le titre de la dignité. Il suffit qu'il y ait quelques médailles d'Athénes où ce ti-

tre se trouve ; on doit expliquer les médailles les plus obscures par les plus claires, & celles qui expriment le nom de l'Archonte avec sa dignité, nous montrent qu'on doit le suppléer où il n'est pas exprimé. On sçait d'ailleurs que toutes les autres Villes de la Gréce étoient fort exactes à marquer le nom de leur Chef avec son titre honorifique. Nous avons cependant plusieurs médailles de ces Villes, où le nom du Chef se lit sans aucune marque de sa dignité : & on ne doute pas que ce nom ne soit celui de l'Archonte, du Stratége, ou du chef de la Ville. On se dispensoit de graver le mot *Archonte* après le nom propre, parce que le peuple ne pouvoit pas s'y méprendre : on doit raisonner de même à l'égard des médailles d'Athénes. Les Athéniens marquoient les noms de l'Archonte Eponyme & d'autres Magistrats sans y joindre les titres de leur Charge, parce que la place ou le rang que ces noms occu-

poient sur les médailles désignoit suffisamment l'emploi ou la dignité de chaque Magistrat, chez un Peuple accoutumé de tout temps à cet usage.

On objecte à M. Corsini, que, comme les noms marqués sur les médailles d'Athénes ne se trouvent point dans la partie des Fastes qui a été conservée, il y a lieu de croire que ces noms ne désignent point les Archontes Eponymes; M. Corsini répond 1°. que les Fastes & les Médailles sont d'accord à l'égard de quelques Archontes, & que les noms de ces Magistrats se trouvent également marqués sur ces deux espéces de monumens; 2°. que les Fastes tels que nous les avons, sont si mutilés & si remplis de lacunes, qu'on ne doit pas être étonné de n'y point trouver la plûpart des noms marqués sur les médailles.

Certes, dit M. Corsini, si nous possédions des Fastes entiers & sans lacunes, ou si on pouvoit démon-

trer que les médailles d'Athénes qui nous restent, ont été frappées dans les temps dont les Fastes nous sont demeurés entiers, on auroit bientôt terminé cette dispute. Mais comme les Fastes nous abandonnent après la CXXX. Olympiade; & que la plûpart des médailles qui nous restent, paroissent avoir été frappées après cette Olympiade, on chercheroit en vain dans les Fastes les noms gravés sur les médailles, & on raisonneroit fort mal, si, de ce qu'on ne trouve pas la plûpart de ces noms dans les Fastes, en concluoit, qu'ils ne désignent pas les Archontes Eponymes.

Après avoir montré avec beaucoup de vraisemblance que le premier nom marqué sur les médailles d'Athénes désigne l'Archonte Eponyme, M. Corsini rapporte tous les noms de ces Magistrats, qu'il a pu trouver dans les médailles des différens Cabinets : il en dresse un Catalogue. La Dissertation de M. Corsini n'est pas seulement propre

à jetter du jour sur les Fastes Attiques, mais elle est remplie d'utiles observations sur la matiére & la forme des médailles d'Athénes, & sur les lettres, les monogrammes, & les signes marqués sur ces médailles.

Il reste encore deux Dissertations, sçavoir la treiziéme sur les Fêtes de l'Attique, & la quatorziéme sur les mois des différens peuples de la Gréce; nous en aurions bien volontiers rendu compte dans notre Journal, si nous n'avions appréhendé de déplaire au Public en multipliant trop les extraits sur un même ouvrage. Elles ne méritent cependant pas moins l'attention des Sçavans que les Précédentes. L'Auteur enchérit par-tout sur ceux qui avant lui ont traité la même matiére; il donne de nouveaux éclaircissemens, & il rétablit le sens de plusieurs passages d'Auteurs anciens, auxquels les sçavans avoient donné de fausses interpré-

tations pour les ajuster à leurs idées & à leurs systêmes.

HISTOIRE GENERALE des Voyages depuis le commencement du quinziéme siécle, &c. Tome VII. Voyages dans la Tartarie, le Tibet, la Bukkarie & à la Chine. Chez Didot, à la Bible d'Or, Quay des Augustins, 1749.

SECOND EXTRAIT DU SEPTIEME VOLUME.

APRÈS avoir donné une ample description de la Tartarie, suivant les mémoires d'Abulghasi Kam, & des Ecrivains Chinois, les Auteurs de ce recueil rapportent tous les Voyages, que les Européens ont fait en différens temps dans ce vaste Empire. Le nom de la Tartarie étoit à peine connu dans l'Europe, lorsque les prodigieuses conquêtes des Mongols & des Tartares sous le célé-

de Jenghizkan le rendirent fameux par toute la terre. Dès-lors les Papes pleins de Zéle pour la propagation de la Foi, formérent le dessein d'envoyer des Missionnaires en qualité d'Ambassadeurs aux successeurs du Conquérant pour leur persuader d'embrasser la Religion Chrétienne & de renoncer à leurs cruelles invasions. En 1246 Innocent IV. chargea Jean de *Plano Carpini* & *Benoît*, Polonois de nation, tous deux de l'Ordre de S. François de se rendre à la Cour de Kuiné-Khan ou Kajuk-Kan troisiéme Empereur des Mongols. Ce Pape fit partir encore l'année suivante, dans la même vûe, mais avec aussi peu de succès, *Ascelin*, *Simon de S. Quentin*, *Alexandre & Albert*, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Les deux Franciscains publiérent une Relation de leurs Voyages, dont *Vincent de Beauvais*, leur Contemporain, nous a conservé l'Extrait dans son *Miroir Historique*. Nos Au-

teurs l'ont encore beaucoup abregée dans leur Recueil. Ils n'ont rapporté dans un certain détail que le Journal de leur voyage, l'accueil que leur firent les Princes Tartares & les fatigues d'une si longue route. Comme ils avoient d'ailleurs des mémoires plus exacts sur les coutumes du Pays, les mœurs des Habitans, leurs conquêtes & leur Religion, ils n'ont eu garde d'emprunter de ces premiers Voyageurs tout ce qu'ils ont dit sur ces différens points. Ils n'ont conservé de leur Relation que ce qui concerne la Géographie & l'Histoire.

S. Louis imita le zéle des Souverains Pontifes: comme ce Monarque attendoit à Nicosie en Chypre un temps favorable pour passer en Syrie, il reçut deux Ambassadeurs de la part d'un Prince Tartare qui se nommoit *Erkaltay*, & qui résidoit alors sur les frontiéres Orientales de la Perse. Ces Ambassadeurs informérent le Roy, qu

puis trois mois le Grand Kan avoit embrassé le Christianisme à la persuasion de sa mere qui étoit Chrétienne, & que tous les Seigneurs de l'armée avoient été baptisés comme lui; qu'*Erkaltay* ayant reçu aussi le Baptême, avoit été envoyé avec de grandes forces pour s'employer au progrès de la Religion, protéger les adorateurs de la Croix & détruire ses ennemis; enfin, que le Grand Kan désiroit avec beaucoup d'ardeur l'amitié du Roy de France. Sur ce discours des Ambassadeurs Tartares, nos Auteurs font les réflexions suivantes: » s'il y a quelque réalité dans » cette Ambassade, disent ils, qu'on » suppose envoyée à S. Louis, c'est » apparemment qu'*Erkaltay*, trom» pé par la ressemblance du culte » des Chrétiens avec celui des La» mas & des Bonzes, qui avoient » commencé à prévaloir du temps » de Kajuk, prit le Christianisme » pour sa propre Religion, ou que » par des vûes politiques il feignit

» de le croire pour se procurer
» quelque secours de la part des
» Chrétiens. Il paroît du moins que
» l'objet particulier de cette Am-
» bassade étoit d'engager S. Louis à
» tourner ses armes contre le Sou-
» dan d'Egypte pour occuper les
» forces de ce Prince Mahométan,
» tandis qu'*Erkaltay* se proposoit
» d'attaquer le Kalife.

Quelque jugement qu'on en porte, l'Histoire nous apprend que S. Louis envoya des Ambassadeurs au Khan des Tartares, & que quelque temps après, son zéle l'engagea à dépêcher, dans la vûe de convertir ce Prince ou de l'affermir dans la pratique de la Religion, Guillaume de Rubruquis, Franciscain, avec un autre Religieux du même Ordre.

La Relation du voyage de ce Missionnaire fut d'abord écrite en Latin, dans plusieurs Lettres adressées au Roy. Hakluit en publia une partie traduite en Anglois. Mais Purchas en a donné une tra-

duction entiére sur un manuſcrit de Cambridge. *Bergeron* traduiſit ces Lettres en François ſur la verſion Angloiſe, vers le milieu du dernier ſiécle, après les avoir collationnées ſur deux manuſcrits Latins.

Bentink déclare que de tous les Ecrivains de ces anciens temps, Rubruquis eſt celui, qui a donné la deſcription la plus exacte des Tartares & du Pays qu'ils habitent. Tout ce qu'il rapporte, dit-il, de leur figure, de leurs uſages, de leurs alimens & même de leurs habits, eſt ſi conforme aux uſages préſens des Kalmucks, qu'on y reconnoît parfaitement ceux de leurs ancêtres. C'eſt pour cette raiſon que nos Auteurs en rendant compte de la relation de Rubruquis, n'ont pas jugé à propos de répéter des détails qui ont déja trouvé place dans les articles précédens. Ils ſe ſont bornés aux circonſtances de ſon voyage juſqu'à ſon arrivée en Tartarie, & ils ont

renvoyé ses observations sur d'autres Pays aux articles respectifs.

En 1250, *Nicolas* & *Maffio* ou Mathieu, deux freres de l'illustre famille de *Polo*, entreprirent le voyage de Tartarie par des vues de commerce. L'Empereur *Kublay* les reçut avec bonté, & leur fit diverses questions sur les loix & la Religion des pays Chrétiens. Après les avoir retenus quelque temps, il les renvoya avec un Ambassadeur pour demander au Pape cent hommes instruits dans les sciences, qui fussent capables de convaincre les Prêtres Tartares, que la Religion Chrétienne étoit non seulement la meilleure, mais la seule par laquelle les hommes pussent être sauvés, & que les Divinités de la Tartarie n'étoient que des Démons qui avoient aveuglé les Nations Orientales jusqu'à s'en faire adorer. Nicolas Polo employa dix-neuf ans à ce voyage, il ne fut de retour à Venise, qu'en 1269. Il y trouva un fils nommé Marc, qui

[il] étoit né peu de temps après [s]on départ. Les grands profits, que les deux freres avoient retirés de leur premier voyage, les engagérent à en entreprendre un second. Ils partirent deux ans après avec le jeune Marc, chargés des Lettres du Pape Grégoire pour le Khan des Tartares. Ils emmenérent avec eux deux Freres Prêcheurs, nommés Nicolas & Guillaume. Le Khan informé de leur approche, envoya au-devant d'eux, un corps de quarante mille hommes pour leur servir d'escorte jusqu'à sa Cour. L'accueil, qu'ils y reçurent, fut si honorable, & les caresses du Khan si distinguées, que les Courtisans Mongols en conçurent de la jalousie. Le jeune Marc se rendit en peu de temps capable de parler & d'écrire en quatre différentes langues Tartares. Il acquit tant de faveur auprès de *Kub.ay*, par les éclaircissemens qu'il lui donna sur les Pays, qu'il avoit traversés, que malgré sa jeu-

nesse le Khan l'employa aux affaires les plus importantes. Il le chargea de diverses commissions à Karakharum & dans d'autres parties de l'Empire. La méthode de ce jeune Voyageur étoit de commencer par l'exécution des ordres de l'Empereur, & de donner le reste du temps à s'instruire de tout ce qu'il y avoit de curieux dans les Provinces & les Villes. Il écrivit ses observations telles qu'on les lit au second Livre de ses voyages.

Nos Auteurs comparent dans leur introduction les voyages de Rubruquis & de Marco-Polo. Les Relations de ces deux Voyageurs, disent-ils, » ont répandu des lumiéres d'autant plus grandes sur » la Géographie, que si l'un a fait » connoître les parties Septentrionales de la Tartarie, l'autre nous » a donné la connoissance des parties Méridionales. *Rubruquis* nous » a instruit très-exactement des » usages & des mœurs des Mongols ; mais il n'a voyagé que dans

» les déserts, au lieu que *Polo* a
» traversé des Régions fertiles,
» remplies de Villes & d'Habitans.
» Rubruquis n'avoit pas pénétré
» plus loin que *Karakarum*; Polo
» s'avança par différentes routes
» jusqu'à l'extrémité Orientale du
» continent. Il décrit avec ordre les
» Provinces & les Villes de la pe-
» tite Bukkarie, de Tangut, du
» Katay, & des contrées voisines
» de la Tartarie, tandis que l'au-
» tre ne nous en donne que des
» idées imparfaites & très-confu-
» ses. Polo ne se borne pas au Con-
» tinent; on le voit entrer dans
» l'Océan Oriental, & faire voile
» autour de l'Inde, course sans
» exemple parmi les Grecs & les
» Romains. Il reprend terre, &
» continue son voyage autour de
» la Perse & de la Turquie. Aux
» connoissances qu'il ne doit qu'à
» ses propres yeux, il joint celles
» qu'il s'est procurées par ses in-
» formations. Enfin il rapporta
» dans sa Patrie de grandes lumié-

» rés sur des Régions inconnues la
» plûpart jusqu'alors ; telles étoient
» toutes les Contrées maritimes de
» l'Asie & de l'Afrique, depuis le
» Japon, jusqu'au Cap de Bonne-
» Espérance.

C'est aux mémoires de ce fameux Voyageur, que les Portugais eurent l'obligation de la découverte des Pays immenses qu'ils conquirent à la fin du quinziéme siécle & au commencement du séiziéme. Ces mêmes mémoires servirent aussi de guide aux Européens, qui au commencement du dix-septiéme siécle pénétrérent dans la Tartarie. Ceux-ci marchérent sur les traces de Marco-Polo, mais d'un pas si lent, que depuis son voyage jusqu'à ceux des derniers Missionnaires Jésuites, à peine avoient-ils visité la troisiéme partie du pays dont Polo donne la description.

Il est vrai que Polo voyageant par l'ordre du Khan, ou dans les armées des Mongols avoit un grand

avantage ſur les Miſſionnaires qui l'ont ſuivi. Après avoir donné à cet Illuſtre Voyageur les éloges qu'il a ſi juſtement mérités, nos Auteurs font une critique fort ſenſée de ſa Relation. Ils y trouvent pluſieurs défauts. 1°. Les noms propres y ſont écrits avec ſi peu d'exactitude, qu'il eſt ſouvent impoſſible de ſçavoir à quelles places ils appartiennent. Les difficultés augmentent par l'affectation qu'il a ſouvent de donner les noms Mongols aux Provinces & aux Villes Chinoiſes : noms, dont la plûpart ne ſont peut-être pas connus aujourd'hui des Mongols mêmes. 2°. Il n'a pris la latitude d'aucune place, & on ne ſçauroit faire beaucoup de fond ſur les diſtances & les giſſemens qu'il a marqués. A l'égard de la partie hiſtorique de ſa Relation, elle eſt mêlée d'erreurs & de fables. Qui pourra croire, par exemple, ce qu'il raconte des Magiciens Tartares qui excitent, dit-il, des tempêtes au milieu deſquelles ils

garantiſſent le Palais Impérial de toutes ſortes de vents, & qui font ſauter les plats d'eux-mêmes, du buffet ſur la table du Khan ? Il donne cependant ces fables ſur le témoignage de ſes propres yeux.

Nos Auteurs ſoupçonnent qu'il n'avoit pas vu la Tartarie Orientale, ni le Katay ; en effet la deſcription qu'il en donne n'eſt pas exacte. Dailleurs il n'a pas dit un mot de la grande muraille, qui eſt ce que la Chine & peut-être le monde entier contiennent de plus remarquable. En un mot ce qu'on peut croire de plus favorable pour Marco-Polo c'eſt que s'il avoit effectivement parcouru toutes les Régions dont il parle comme témoin oculaire, il n'avoit jamais fait un Journal régulier de ſes voyages, mais qu'après ſon retour à Veniſe il compoſa ſa Relation, comptant ſur les forces de ſa mémoire qui le trompa en pluſieurs occaſions, & qu'il mit par écrit comme ſes propres remarques, des récits fa

buleux, auxquels il avoit ajouté foi trop légérement.

Le Journal de Marco-Polo est suivi de la Relation de l'Ambassade que Schah-Rockh envoya à l'Empereur du Katay en 1419; Relation que Thevenot dit avoir été traduite du Persan, & qu'il nous a conservée dans sa collection des Voyages. On y trouve une grande varieté de remarques sur la magnificence des Chinois & sur le cérémonial qu'ils observent dans les audiences des Ambassadeurs.

Vient ensuite le voyage de Jenkinson, Négociant fort éclairé qu'une Compagnie Angloise envoya par la voye de Russie dans la grande Bukkarie pour y jetter les fondemens d'un commerce durable s'il le jugeoit avantageux. Cette voye parut impraticable à ce Voyageur, lorsqu'il eut reconnu le caractére des Usbeks, qui ne vivent que de brigandage & qui dépouillent toutes les Caravanes qui leur tombent entre les mains. Ce-

pendant Johnson qui l'accompagnoit dans ce voyage recueillit soigneusement toutes les lumiéres qu'il pût se procurer sur les routes qui conduisent à la Chine, & ne rendit pas peu de service à la Géographie. On trouvera dans ce recueil les observations de ce Voyageur, jointes au Journal de Jenkinson.

En 1603. les Jésuites Missionnaires, qui travailloient dans l'Inde au progrès de la Religion, chargérent le P. Goés de la même Compagnie, de trouver un chemin qui conduisît par terre à la Chine. Il exécuta heureusement cette commission, en se joignant aux Caravanes Marchandes, qui passoient par la petite Bukkarie. Ensuite le P. *Andrada* Jésuite, & le P. *Chésaud* tentérent en 1624 de trouver une route plus courte par le Tibet. Mais ils n'eurent pas le bonheur de réussir dans leur entreprise, & le dessein qu'ils avoient manqué fut exécuté en 1661 par les Peres

Dorville

Dorville & Grueber deux autres Missionnaires de la même Compagnie.

On pouvoit s'attendre que les difficultés ayant été une fois surmontées par ces deux Jésuites & par le P. Goés, l'ardeur des Missionnaires auroit été très-vive à profiter de cette ouverture. Cependant on n'entend plus parler de ces religieuses expéditions jusqu'en 1714, que le P. *Desideri* Jésuite, fit de nouveaux efforts pour découvrir une autre route par le Tibet. Ses deux Prédécesseurs avoient pris au Midi par le Bengale. Il prit du côté du Nord par *Kachemir*, entre les routes des Peres Dorville & Grueber & celle de Goés, qui avoient été moins droites. Enfin le P. Horace de la Penna & quelques autres Capucins, envoyés au Tibet en 1742 pour y prêcher l'Evangile, ont donné une relation de leur voyage qui a paru très-suspecte aux Auteurs de ce recueil. Ils croyent que ces Missionnaires

ont exagéré les ſuccès de leur miſſion, pour ſe procurer de nouveaux ſecours par une peinture avantageuſe de leurs eſpérances. C'eſt la ſeule explication, diſent-ils, qu'on puiſſe donner à quantité de recits, qui bleſſent abſolument la vraiſemblance.

Tous les Journaux de ces différens voyages, quoiqu'abregés & réduits aux circonſtances les plus néceſſaires, occupent une place conſidérable dans ce recueil. Ils ſont ſuivis de la relation de deux voyages que le Pere Verbieſt fit en 1682, à la ſuite de l'Empereur de la Chine, l'un dans la Tartarie Orientale, & l'autre dans la Tartarie Occidentale, & de huit autres voyages que le P. Gerbillon fit dix ans après dans la Tartarie Occidentale, quelques-uns par le grand déſert qui eſt vers la Sibérie, les autres par les Pays, qui touchent à la grande muraille de la Chine, tantôt à la ſuite de l'Empereur, & tantôt en d'autres occaſions.

C'eſt de la deſcription de la Chine & de la Tartarie par le P. du Halde que nos Auteurs ont tiré les extraits de ces Journaux ; mais ils ne ſe ſont point aſſujettis à ſuivre l'ordre de l'Editeur, ni à donner la même étendue à leurs récits. Ils ont rapproché les matiéres qui ſont de la même nature & qui ſe trouvent diſperſées dans les différens Journaux, & ils les ont réduites ſous un même article.

Outre les ſituations & les diſtances des places que le P. Gerbillon a eu grand ſoin de marquer & outre la deſcription de toutes les choſes qui appartiennent à l'Hiſtoire Naturelle, ce qu'il y a de plus remarquable dans ſes relations, ce ſont les chaſſes que l'Empereur Kanghi entreprit pour exercer ſes troupes, contenir les Tartares Orientaux dans la ſoumiſſion, prévenir les embarras qu'ils pouvoient cauſer à l'Empire & conſerver ſa ſanté, ayant appris par l'expérience qu'un trop long ſéjour à

Pexing l'exposoit à de fâcheuse
maladies. Ces chasses en effet res-
semblent plutôt à des expéditions
militaires qu'à des parties de plaisir
Les Tartares, qui composent le
cortége de l'Empereur, sont armé
d'Arcs & de Cimeterres, & divisé
en Compagnies, qui marchent e
ordre de bataille sous leurs éten-
darts au son des Tambours & de
Trompettes. Ils forment autou
des Montagnes & des Forêts de
cordons qui les environnent com-
me s'ils assiégeoient réguliéremen
des Villes à la maniére des Tarta-
res Orientaux. Cette armée qu
consiste quelquefois en soixant
mille hommes & cent mille che-
vaux, a son avant-garde, son corp
de bataille, son arriére-garde ave
son aîle droite & son aile gauche
commandées par un grand nombr
de Chefs & de Régules. L'Empe-
reur marche à leur tete au traver
des Régions désertes & des Mon-
tagnes escarpées, exposé pendan
tout le jour aux ardeurs du Soleil

la pluye & à toutes les injures de l'air. Plusieurs Officiers qui avoient servi dans les derniéres guerres assurérent le P. Verbiest, qu'ils y avoient beaucoup moins souffert que dans ces chasses.

Telle est l'idée que le P. Verbiest nous donne des exercices que l'Empereur de la Chine fait prendre à ses troupes pour les tenir en haleine en temps de paix. Nous renvoyons le Lecteur au Livre même pour y voir une infinité d'autres choses également dignes de sa curiosité.

TRAITE' DES CRIE'ES, Ventes des Immeubles & des Offices par Décret, principalement suivant l'usage du Duché de Bourgogne : avec des observations sur les Décrets volontaires, les Directions, la vente Judicielle, la vente des Lettres de Barbiers & Perruquiers, celle des Rentes foncieres & constituées ; & un Recueil d'Edits, Déclarations du Roy, Coutumes, Réglemens, Certificats

d'usage & formules sur cette matiére. Nouvelle édition, revue, corrigée & considérablement augmentée, par M. Jean Alexis THIBAULT, *Procureur au Parlement de Dijon.* A Dijon, chez François Desventes, Libraire & Imprimeur en Tailles-Douces, rüe de Condé à l'Image de la Vierge, 1746. deux vol. *in*-4°. le premier de 423 pp. y compris la table alphabétique des matiéres, & non compris environ 18 pp. pour la table des chapitres & des formules, l'Epître Dédicatoire à M. le Premier Président du Parlement de Bourgogne, un avant-propos, un avertissement, diverses additions & explications & une liste alphabétique des Auteurs cités dans l'ouvrage. Le second vol. de 358. pp. non compris un court avertissement & une table des observations & des formules en 6 pag. quelques Certificats de différens Greffes de

Dijon en 2 pages, & une table chronologique fort sommaire (en 12 pages) des Ordonnances, Edits, Déclarations du Roy, Coutumes; Arrêts de Réglement, Délibérations, & Certificats d'Usage rapportés en entier, ou par extrait, ou simplement indiqués dans ce second volume, avec des renvois sur chaque article à la page de ce volume où la piéce est disposée dans l'ordre du traité.

LA matiére des Décrets étant purement de Droit François & d'un usage aussi fréquent que nécessaire & important, avoit sans doute besoin des éclaircissemens que divers Auteurs ont publiés sur ce sujet en différens temps.

Nous ne rappellerons point ici les traités anciens & modernes, Latins & François qui ont deja paru sur cette matiére. On les trouvera presque tous cités dans notre quatre-septiéme Journal de l'an-

née 1705 au sujet du traité des Criées par Bruneau, dont la troisiéme édition parut en 1704, & nous donna lieu de tracer alors une espéce de précis & d'Histoire de cette matiére. Nous avons même caractérisé dans notre Journal du mois d'Avril 1727, les principaux & les derniers ouvrages faits en François sur ce sujet, en rendant compte du dernier en date & du meilleur qu'on ait vu dans ce genre, c'est-à-dire, du traité fait par M. de Héricourt qui a été longtemps l'un des Auteurs de ce Journal & dont l'érudition aussi profonde que variée, est assez connue de tous ceux qui sont à portée d'en voir les preuves & d'en éprouver les utiles effets.

Entre tous ces ouvrages ceux que l'Auteur du traité ci-dessus annoncé, déclare dans son avant-propos, avoir principalement consultés, sont » celui de M. le Président le Maître qui parut en 1572, » dix années après sa mort; celui » de Me. Forget Avocat à Evreux,

» imprimé en 1604. Celui donné » en 1616 par Nicolas Bergereau, » en forme de Dissertation sur l'Edit » de 1551. Celui de M. Nicolas » Goujet en 1619. Celui de M. » Bruneau troisiéme edition en » 1704, & enfin celui de M. de » Héricourt en 1727.

Il paroît par ce détail que M. Thibault, Auteur du dernier traité des Criées, a connu presque tous les ouvrages François faits précédemment sur cette matiére, ou du moins le plus grand nombre & les meilleurs de ces ouvrages. On pourroit croire d'abord qu'il n'a pas vu les derniéres éditions de tous ces traités; car à l'égard du traité des Criées de M. le P. Lemaître, il y en a eu à Paris en 1673 une seconde édition annoncée avec quatre autres traités du même Auteur, comme revue, corrigée & augmentée par M. Bernard, Avocat: & l'ouvrage de M. de Héricourt a été encore réimprimé aussi à Paris en 1739, avec diver-

ſes corrections & augmentations. On voit cependant, du moins par rapport au traité de M. de Héricourt, que M. Thibault en a connu la derniére édition, car il la cite dans le cours de ſon ouvrage.

Au ſurplus nous n'avions pas mis dans nos précédens Journaux, le Livre de Forget au rang des traités ſur les Criées, le regardant plutôt comme un commentaire particulier ſur le titre de la Coutume de Normandie qui concerne les Décrets, que comme un traité général ſur la matiére, quoiqu'il porte le titre de traité des Criées.

On ſera peut-être étonné que M. Thibault n'ait pas cité deux ouvrages manuſcrits ſur les Criées, qui ſont de M. Taiſand, Commentateur de la Coutume de Bourgogne. On trouve ces deux Traités énoncés dans la vie de ce Juriſconſulte, donnée par ſon fils & imprimée en 1737 chez Prault, à la tête des vies des Juriſconſultes. Le premier de ces manuſcrits paroît

même avoir dû être d'autant plus connu de M. Thibault que l'Auteur annonce y traiter les Décrets selon l'usage de la Bourgogne, & que M. le Président Bouhier en fait ainsi mention dans la vie qu'il a donnée de ce Jurisconsulte en 1717 & en 1742, au commencement de ses observations sur la Coutume de Bourgogne. Ne connoissant que le titre de cet ouvrage de M. Taisand, nous n'avons pu voir de quelle utilité il auroit pu être à M. Thibault : mais si M. Thibault n'a pas connu cet ouvrage, nous l'exhortons à le consulter, & s'il l'a vu il nous semble qu'il devoit marquer l'usage qu'il en a pu faire. On avoit paru d'abord vouloir le rendre public, mais comme il n'a point encore été publié, il n'y a pas d'apparence qu'on veuille le produire aujourd'hui, surtout depuis le traité de M. Thibault.

Nous observerons encore que nous avons été surpris de voir au

nombre des Auteurs cités par M. Thibault, *Denanzoutil, sur la Coutume de Bourgogne.* Si la citation est juste, la connoissance de ce Commentateur ou Annotateur de la Coutume de Bourgogne, aura apparemment échapé à M. le Président Bouhier, dans l'Histoire qu'il a donnée de tous les Auteurs qui ont écrit sur cette Coutume, & dont il a publié en 1714 une seconde édition augmentée de plusieurs articles: ou bien il faudroit dire que l'ouvrage de M. *Denanzoutil* seroit postérieur à celui de M. le Président Bouhier, ce qui nous étonneroit encore.

Pour venir à ce qui concerne particuliérement le traité de M. Thibault dont il s'agit, l'approbation qui y a été donnée, nous apprend que cet ouvrage avoit paru d'abord sous le titre d'*Essai sur la vente des Immeubles par décret.* Mais nous ne sçavons de quelle année est cette édition, l'Auteur ni l'Approbateur n'en disent rien. Nous voyons seu-

lement que c'est ici une seconde édition, corrigée & augmentée sur une premiére qui n'est pas venue à notre connoissance & que cette seconde édition a été approuvée à la censure dès le 16 Mars 1741.

Quelle qu'ait été la cause du retardement de l'impression de cette nouvelle édition, l'ouvrage tel qu'il est aujourd'hui publié nous a paru vraiment utile, & travaillé avec autant de soin que de sagesse L'exactitude, la précision & la modération avec lesquelles l'Auteur l'annonce, tant dans son avant-propos que dans l'avertissement mis à la tête de chaque volume, nous ont paru aussi propres à faire honneur à l'Auteur & à servir de modéle, qu'à caractériser son traité.

» Il n'est (dit l'Auteur) ni de » mon état, ni de mes talens, de » traiter ambitieusement ce qui ap- » partient à la profession du Juris- » consulte; je me borne à ce qui » doit être l'objet de l'attention du » Praticien; le détail en est d'une

» assez grande étendue, pour
» point me partager entre des ét
» des, dont une seule suffit po
» m'occuper tout entier. Je m'a
» tacherai donc principalement
» expliquer le grand nombre d
» formalités qu'on a introduit
» (pour les Décrets) ..... ces fo
» malités étant de droit étroit; l'o
» mission d'une seule influe sur to
» le reste, & ne pouvant être rép
» rée elle entraîne la nullité de l
» procédure entiére. Il seroit à sou
» haiter que cette procédure dé
» crétale fût plus simple, que l
» régles fussent générales, & qu'o
» n'eût par tout qu'un même mo
» déle à suivre; ..... mais chaqu
» Pays a ses Loix & ses usages; l
» Duché de Bourgogne surtout e
» a qui lui sont propres; & quan
» pour m'instruire j'ai voulu con
» sulter des personnes habiles, j'a
» remarqué ..... *qu'on s'en tient sou*
» *vent à une simple pratique, san*
» *remonter plus haut, & qu'on di*
» *seulement cela se fait, cela ne*

» *fait point*. J'ai tâché de péné-
» trer plus avant ; j'ai rassemblé
» autant qu'il m'a été possible, tout
» ce qui est particulier à notre Pro-
» vince sur cette matiére : & lors-
» que j'ai eu recours aux Loix, aux
» Arrêts & aux Auteurs des autres
» Pays, ce n'a été qu'autant qu'il
» a fallu les ramener à ce que nous
» devons observer dans notre Pro-
» vince .... Mon ambition n'est
» point de m'ériger en Auteur, ni
» de faire des leçons à personne,
» mais ayant rédigé ce que j'ai trou-
» vé dans les Auteurs, & m'en
» étant fait une régle... je rends
» à ceux qui seroient curieux des
» mêmes recherches, celles que
» j'ai faites moi-même. D'autres
» enchériront sur mes premiéres
» idées, & j'espére à mon tour re-
» cevoir un jour d'eux, plus que
» je ne leur aurai donné.

» Depuis la premiére édition....
» j'ai divisé mon Livre en deux par-
» ties (dont chacune forme un vo-
» lume)...... Parmi les additions

» (faites pour cette seconde édi-
» tion) il y en a quelques-unes qui
» ne sont point de moi, telles que
» sont quelques observations à la
» suite du traité de la vente Judi-
» cielle, & les observations sur les
» formalités par lesquelles le Roy
» purge les hypothéques des biens
» qu'il acquiert. Je tiens les pre-
» miéres d'un sçavant Magistrat qui
» s'est acquis la plus haute réputa-
» tation, &c. (M. le Président Bou-
» hier)..... je suis redevable des
» secondes à un Avocat qui a fait
» l'honneur du Barreau, &c. (M.
» Melenez.)

Pour faire connoître à présent avec quelque détail les deux volumes qui renferment les deux parties principales de cet ouvrage; chacun de ces volumes comprend diverses autres parties qui ont chacune aussi différentes subdivisions; & tout l'ouvrage nous a paru redigé avec beaucoup d'ordre & d'exactitude.

Nous croyons cependant que

Errata auroit beſoin de quelques additions, du moins pour quelques dates de loix. De plus nous aurions deſiré que l'Auteur eût compris dans ſon Recueil de loix, ou du moins dans la table Chronologique qui eſt à la fin du ſecond volume, toutes les piéces rapportées ou citées dans le premier ou dans le ſecond volume au ſujet des Décrets, & il nous a paru qu'il n'y en a miſes que les principales ou du moins que toutes n'y ſont pas.

Le premier volume eſt composé de deux parties. La premiére qui eſt proprement le fonds de tout l'ouvrage comprend en 322 pag. le traité des Criées, ventes & adjudications des immeubles & des offices par Décret, principalement ſuivant l'uſage du Duché de Bourgogne. La ſeconde partie qui n'eſt qu'une ſuite de la premiére & qui occupe le ſurplus du premier volume, conſiſte dans les formules des diverſes procédures, qui ont lieu pour l'inſtruction des Décrets

forcés & volontaires, & elle paroît ajoutée en entier dans cette seconde édition.

Les seize chapitres qui forment le corps du traité des Criées, sont chacun subdivisés en un grand nombre d'articles dont les sommaires sont marqués à la tête de chaque chapitre. Ceux même d'entre ces chapitres qui contiennent le plus de détail, tels que les chap. 1, 8, & 15e. sont subdivisés de plus en paragraphes, dont chacun porte en téte le sommaire de ses articles.

L'Auteur explique dans le premier de ces chapitres d'abord en général ce que c'est qu'un Décret & ensuite en particulier par cinq paragraphes, quels sont les titres nécessaires pour saisir réellement, pour quelles sommes ces saisies peuvent se faire, quels biens y peuvent être compris, quelles précautions on doit prendre pour la discussion des biens des mineurs, des femmes sans puissance de maris &

.. hoiries abandonnées, & enfin ..els Juges connoiſſent des Dé-..ets.

Les chap. 2, 3, 4, & 5, concernent le commandement qui doit précéder ou accompagner la ſaiſie réelle, les formalités de cette ſaiſie, les pannonceaux & affiches qui doivent la ſuivre, & les Commiſſaires qui y ſont prépoſés.

Les Criées & leur vérification ſont l'objet des chap. 6 & 7, le huitiéme regarde d'abord les oppoſitions en général, & enſuite particuliérement les oppoſitions à fin d'annuller, à fin de diſtraire, à fin de charges, à fin de collocation & en ſous ordre qui forment cinq paragraphes.

Les droits & priviléges du Procureur plus ancien des oppoſans, la ſubrogation dans les Décrets, le congé d'adjuger & les formalités à obſerver juſqu'à la délivrance verbale excluſivement, la délivrance verbale & les formalités qui doivent ſuivre pour parvenir à la déli-

vrance réelle; les enchéres & la délivrance réelle sont traités dans les chap 9, 10, 11, 12, 13 & 14. Enfin l'ordre & la distribution du prix des immeubles, les frais privilégiés, les créanciers privilégiés, les créanciers hypothécaires & chirographaires, forment la matiére du chap. 15, qui est après le premier chapitre le plus étendu de tous & qui fournit outre son préambule trois paragraphes. Et le chap. 16 & dernier a pour objet, l'appel, le retrait & la lesion en matiére de Décret.

A la suite de ces 16 chap. sont sur le Décret volontaire quelques observations qui paroissent avoir été encore ajoutées dans cette nouvelle édition.

L'Auteur remarque au commencement des formules qui forment la seconde partie du premier volume, que ces formules ne sont pas de lui, qu'il les a tirées de quelques procédures conduites par les plus habiles Praticiens (de

[illegible]on) & qu'il a eu soin d'obser[illegible] les différentes formes de la procédure selon la diversité des Tribunaux. Ainsi par exemple sur les premiéres de ces formules & au sujet des Criées de biens situés en divers Bailliages ou en diverses Paroisses du même Bailliage, l'Auteur observe 1°. » que si les biens qu'on » veut mettre en décret ou *amplier*, » sont situés en divers Bailliages ; » il est nécessaire d'obtenir Arrêt » d'attribution en faveur du Bail» liage, où la plus grande partie » des biens est située ; 2°. que si » les biens sont en diverses Parois» ses dans l'étendue du même Bail» liage, le Parlement permet de » ne faire les criées que dans la » principale de ces Paroisses ; mais » que si les biens sont en différens » Bailliages, il est nécessaire de » faire les criées dans le principal » lieu de chaque Bailliage, après » en avoir obtenu du Parlement le » pouvoir par un Arrêt dont il » donne le modéle ; 3°. qu'outre

» cet Arrêt d'attribution il faut en-
» core des Lettres du Sceau ; 4°.
» que cet Arrêt & ces Lettres ne
» dispensent point de vérifier les
» Criées au Bailliage où sont situés
» les biens qu'on fait vendre dans
» un autre Bailliage en conséquence
» de l'attribution.

Les formules rapportées par l'Auteur sont au nombre de 60, & occupent près de 60 pages ; il semble qu'il auroit pu y en joindre plusieurs autres qu'on trouve dans l'ouvrage de M. de Héricourt sur cette matiére. Apparemment M. Thibault a plus songé à marquer l'essentiel, & quant au surplus à ajouter sur l'objet de son traité ce qu'il a pensé manquer dans les ouvrages précédens, qu'à rassembler exactement tout ce qui avoit déja paru & qu'on peut trouver dans les ouvrages qu'il a cités. Mais nous aurions desiré que l'Auteur eût un peu plus expliqué ses vûes à ce sujet.

Le second volume comprend

sieurs parties, dont la premiére consiste principalement en observations, la seconde ne contient que des formules, & la troisiéme est un Recueil de toutes les loix & usages que l'Auteur a pu rassembler sur les Décrets.

Les observations contenues dans la premiére partie en 93 pages & en huit articles, concernent 1°. la vente judicielle, (c'est-à-dire, la vente qui se fait devant le Juge des lieux des fonds trop peu considérables pour donner lieu à un Décret ordinaire;) 2°. les formalités par lesquelles le Roy purge les hypothéques qui sont sur les biens dont Sa Majesté fait l'acquisition; 3°. la vente des Offices par décret; 4°. plusieurs Dissertations sur la question de sçavoir, si l'opposition au Sceau rend exigibles les rentes constituées, dues par un Officier pourvu d'une Charge héréditaire: 5°. divers Arrèts du Parlement de Dijon sur cette question; 6°. la vente des Lettres des

Barbiers & Perruquiers, dont les places sont considérées en Bourgogne comme meubles; 7°. la vente des rentes constituées qui sont encore réputées meubles en Bourgogne, & pour lesquelles on y observe à peu près les mêmes formes que pour les ventes judicielles; 8°. les directions.

Chacun de ces articles à l'exception du second qui est le plus court, du quatriéme qui est le plus long, & du cinquiéme est subdivisé en différens nombres dont les sommaires sont en tête de l'article.

Les Dissertations qui forment le quatriéme article & y occupent 40 pages, sont au nombre de cinq. La premiére donnée en forme de consultation le 19 Juillet 1731, par MM. Duhamel & Aubert, Avocats du Parlement de Paris, a pour objet de faire voir que l'opposition au Sceau rend exigibles les principaux des rentes dûes par l'Officier qui a vendu son Office. La seconde Dissertation donnée enco-

re

te en forme de consultation par MM. Bronod & Godefroy, Avocats aux Conseils, le 10 Novembre 1731, tend au même but. La troisiéme Dissertation qui est après la cinquiéme la plus étendue, est attribuée à M. Espiard, Président au Parlement de Besançon, & tend à prouver le contraire. La quatriéme sans nom d'Auteur, a pour objet de réfuter la précédente & la cinquiéme qu'on dit de M. Clugny, Conseiller au Parlement de Dijon, se réduit à peu près à confirmer l'avis attribué à M. Espiard.

A l'égard des trois Arrêts rapportés sur l'art. 5 le premier rendu à l'audience le 16 Mars 1734, conformément aux conclusions de M. Thierry, Avocat Général a jugé que l'opposition au Sceau ne rend pas éxigibles les principaux de rentes affectés sur l'Office vendu volontairement & sans deniers déboursés. L'Auteur marque devoir cet Arrêt à M. Cocquard Avocat, qui le tenoit de M. le Président

Espiard rédacteur de l'Arrêt, auquel ont été jointes diverses observations & la citation de plusieurs autres Arrêts récens comme y étant conformes.

Les deux autres Arrêts, intervenus les 7 Août 1733, & 19 Avril 1736, ont jugé qu'un Créancier opposant au Sceau pouvoit forcer l'Acquéreur de l'Office à lui payer les intérêts, tels qu'ils ont été stipulés dans le dernier Contrat de vente de cet Office, quoique ceux qui lui étoient dus par le vendeur de cet Office, eussent été réglés à un moindre denier.

Nous nous sommes arrêtés davantage sur ce qui concerne ces derniers articles, parce que les questions qu'ils ont pour objet sont devenus aussi fréquentes qu'intéressantes dans ces derniers temps, où la Jurisprudence du Parlement de Paris paroît encore plus assurée & plus favorable aux Créanciers opposans au Sceau que celle du Parlement de Dijon.

Pour revenir au ſecond volume du traité des Criées dont il s'agit, les formules qui compoſent la ſeconde partie de ce volume & qui y occupent environ trente pages y concernent; 1°. la vente judicielle; 2°. la vente des Offices par Décret; & 3°. les directions ſur leſquelles l'Auteur ſe contente d'obſerver la forme d'un Contrat de direction & celle de la vente des biens mis en direction.

La troiſiéme & derniére partie de ce ſecond volume & de tout l'ouvrage dans lequel elle occupe plus de 220 pages, conſiſte dans un Recueil de tout ce que l'Auteur a pu raſſembler d'intéreſſant, ſurtout pour le Parlement de Dijon, dans les Ordonnances, Edits, Déclarations du Roy, Coutumes, Réglemens des Cours Souveraines, Délibérations & Certificats d'uſages ſur les Décrets.

L'Auteur ne donne pas toutes ces loix en entier: il ſe contente de rapporter les principales & d'indi-

quer ſeulement les dates & les objets des autres, en marquant ſur pluſieurs les ouvrages dans leſquels on peut les conſulter aiſément dans leur entier. Cet exemple de ſageſſe eſt encore un des modéles que nous croyons devoir propoſer à notre ſiécle, où il eſt trop rarement imité ſurtout en matiére de Juriſprudence : & les Auteurs des recueils modernes devroient ſans doute en profiter, pour ne pas groſſir inutilement leurs volumes d'une infinité de loix, dont on a déja pluſieurs textes dans différens ouvrages précédens aſſez répandus.

A l'égard du Recueil donné par M. Thibault étant rédigé par ordre des matiéres, & ſuivi d'une table Chronologique qui en réunit ſelon l'ordre des temps, toutes les différentes piéces rapportées en entier ou par extrait, ou ſimplement citées ; il nous a paru, que fait ſur le modéle du Recueil donné précédemment par M. de Héricourt, ce dernier réuniſſoit tous les avan-

ges des meilleures méthodes.

Ce Recueil de M. Thibault est divisé en douze chapitres qui sont encore tous subdivisés en différens articles, dont les sommaires sont presque toujours mis à la tête du chapitre, si ce n'est sur quelques chapitres trop courts pour rendre cette précaution vraiment utile & commode.

Le premier & l'un des plus considérables de ces douze chapitres, expose les réglemens généraux faits sur les Décrets. Le second comprend les dispositions de la Coutume de Paris, & les Arrêts de réglement du Parlement de Paris, sur les décrets, sur les hypothéques & sur les subrogations. Il y a dans l'intitulé de ce chapitre une équivoque qui pourroit faire croire que l'Auteur y expose toutes les dispositions des Coutumes de France sur cette matiére, quoi qu'il n'y cite que celle de Paris. Le troisiéme Chapitre qui est le plus étendu de tous, concerne les Régle-

mens du Parlement de Dijon & les Certificats donnés dans le même Parlement par les Avocats, par les Procureurs, par les Greffiers, & par les Huissiers, tant des Requêtes du Palais que du Parlement. La simple citation de tous les articles que l'Auteur a pu découvrir sur les Décrets dans plus de 40 des Coutumes de France, forme le chap. 4. Le cinquiéme n'est composé que de trois citations d'Ordonnances rendues pour le Comté de Bourgogne sur les Décrets, & d'un renvoi aux pages de l'ouvrage de M. de Héricourt, où ces loix sont rapportées. La citation des Déclarations du Roy & des Réglemens faits par le Parlement de Dijon, pour les Pays de Bresse, Bugey, Valromey & Gée, au sujet des subhastations, discussions & bénéfices d'inventaire, remplit tout le chapitre sixiéme. On voit dans le septiéme chapitre l'Edit de 1683, & les Déclarations des 17 Juin 1703 & 15 Mars 1741, suivies de la ci-

tation de plusieurs autres Edits, Déclarations & Arrêts à consulter par rapport aux hypothéques sur les Offices, à leur vente & aux oppositions au Sceau. Il en est à peu près de même du chap. 8. concernant les hypothéques & les subrogations : l'Auteur n'y ayant rapporté que l'Edit du mois de May 1609, & l'Arrêt du Conseil du 13 Décembre 1695, se contente de citer les autres loix faites à ce sujet. Le chapitre neuviéme ne consiste qu'en citations de divers Edits concernant les hypothéques du Roy, la vente des biens des comptables, & les formalités pour purger les hypothéques des biens que le Roy acquiert. L'Auteur après avoir rapporté dans le dixiéme chapitre, divers Edits & Arrêts concernant les Commissaires aux Saisies-Réelles, en cite un beaucoup plus grand nombre d'autres & finit par citer six Edits & Déclarations intervenus depuis le mois de Janvier 1708, jusqu'au mois

d'Août 1716, sur l'établissement & la suppression des Offices de Commissaires, Conservateurs généraux des Décrets volontaires, & de Contrôleurs des Commissaires. Les chap. 11. & 12. concernant les Certificateurs des Criées & les Receveurs des Consignations, sont dans le même goût.

En comparant la table Chronologique du recueil fait par M. de Héricourt, avec celle du recueil de M. Thibault, on voit que la premiére ne contient guére qu'environ 130 piéces, mais qui sont rapportées presque toutes en entier; au lieu que la seconde énonce environ le double de piéces dont la plus grande partie n'est que citée. Il faut encore observer 1°. que toutes les piéces rapportées par M. de Héricourt ne sont pas même citées par M Thibault, qui paroit avoir regardé, surtout comme étrangéres à son objet, les loix particuliéres à certaines Provinces autres que la Bourgogne & la Fran-

che-Comté ; 2°. qu'outre ce qui peut-être particulier au Parlement de Dijon, M. Thibault rapporte en entier par extrait & par ſimple citation, diverſes loix générales ſur la matiére des Décrets qui ne ſont point dans l'ouvrage de M. de Héricourt : ainſi aucun des deux derniers ouvrages faits ſur cette matiére ne diſpenſe de conſulter l'autre. Si la capacité reconnue du Juriſconſulte qui a donné l'avant dernier traité, rend ſon ouvrage digne de toute l'eſtime que le Public y a attachée ; les ſoins qu'a pris l'Auteur du dernier pour profiter de ce qui avoit été fait de mieux ſur cette matiére, paroiſſent auſſi devoir mériter une reconnoiſſance & une confiance proportionnée à ſon travail & au nouveau ſervice qu'il rend au public. Il paroît meme que cette matiére étant à preſent approfondie & traitée par un Praticien, ainſi que par un Juriſconſulte, il n'y reſte plus rien à déſirer tant que la forme des Décrets ne changera

point, & qu'en joignant à ces deux derniers traités les loix nouvelles qui pourront ſurvenir : on doit avoir ſur cette matiére des recueils aſſez complets.

HISTOIRE CIVILE, ECCLESIASTIQUE & Littéraire de la Ville de Nſmes, avec des Notes & les Preuves, ſuivie de Diſſertations Hiſtoriques & Critiques ſur ſes Antiquités, & de diverſes Obſervations ſur ſon Hiſtoire Naturelle ; par M. Ménard, Conſeiller au Préſidial de la même Ville, de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. A Paris, chez Chaubert, M. DCC. L. Tome I. *in-4°.* de 468. pp. ſans y comprendre la Préface de 10. pp. les Notes de 112. pp. & les Preuves de 226. pp.

SI la Géographie générale d'un Royaume ne peut être perfectionnée que par le détail Géogra-

phique, & même Topographique des Provinces & des Pays qui le composent; l'Histoire Générale de la France ne sera conduite à sa perfection, que d'après les Histoires exactes des Provinces & des Villes qu'elle renferme. Depuis le commencement du 17e. siécle, on a publié des collections d'Historiens de France, des Conciles, des Capitulaires, des Ordonnances de nos Rois, des Chartes & d'une infinité d'Actes. Plusieurs Sçavans ont travaillé sur ces matériaux, & ont composé une Histoire Générale de France, ou se sont bornés à des morceaux de la même Histoire; si on lit avec attention leurs Ouvrages, on reconnoît que souvent ils se sont trompés dans les détails, pour n'avoir pas assez connu l'Histoire particuliére & locale.

Les Sçavans Bénédictins, qui ont donné l'excellente Histoire de la Province de Languedoc, ont travaillé pour la perfection de notre Histoire Générale; M. Ménard en

écrivant l'Hiſtoire de la Ville de Niſmes entre dans les mêmes vûes il traite dans toute ſon étendue l'Hiſtoire d'une Ville célébre, que les Hiſtoriens du Languedoc n'ont pu approfondir; l'hiſtoire ſuivie & détaillée d'une Ville particuliére n'entroit pas dans leur plan.

La Ville de Niſmes, l'une des plus anciennes des Gaules, dans les premiers temps libre & très puiſſante, paſſa ſucceſſivement ſous la domination des Romains, des Viſigots & des François; elle éprouva différentes révolutions. Sous les Romains, elle perdit ſon indépendance abſolue, mais elle en fut dédommagée par les graces & les faveurs dont les Empereurs la comblérent; une Colonie célébre, le privilége d'être gouvernée par ſes propres Magiſtrats, le droit de battre monnoye, de magnifiques édifices, la rendirent une des plus illuſtres de la Province Romaine des Gaules; elle eut le bonheur de recevoir la lumiére de l'Evangile

dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. La décadence & la chûte de l'Empire Romain en Occident, occaſionnérent la ruine ou la déſolation des Villes. Les Viſigots, nation d'origine Germanique, après avoir couru les Provinces Orientales de l'Europe, pénétrérent au cinquiéme ſiécle en Italie, & enſuite dans la Gaule, où ils établirent avec leur domination le régne de l'ignorance, du mauvais goût & de la barbarie ; la Ville de Niſmes aſſervie à ces Etrangers, perdit ſon ancienne ſplendeur, & conſerva à peine ces vaſtes & magnifiques édifices dont les Romains l'avoient décorée. Elle parut renaître ſous les François, qui la délivrérent de la domination des Viſigots ; les maux qu'elle avoit ſoufferts ne purent être réparés que par le cours de pluſieurs ſiécles ; nos premiers Rois contribuérent à ſon rétabliſſement ; elle doit à leurs glorieux Succeſſeurs la dignité & la ſplendeur qu'elle a recouvrée dans ces derniers ſiécles.

M. Ménard, excité par l'amour & par la reconnoissance que tout Citoyen doit à sa Patrie, forma le dessein de composer l'Histoire de la Ville de Nismes, & d'y décrire les Antiquités, l'ancien Gouvernement, les différentes révolutions de cette Ville célébre. Pour conduire l'Ouvrage à sa perfection, il n'a épargné ni peines, ni travaux, ni même la dépense que des recherches immenses lui ont occasionnée.

Nous croyons devoir tracer le plan de cet Onvrage, qui sera composé de cinq volumes *in*-4°. L'Auteur dans toute l'Histoire a suivi l'ordre chronologique, qui est le plus naturel, & a distribué la matiére en trois parties principales, sçavoir le *corps de l'Histoire*, les *Notes* & les *Preuves*; il renvoye à la fin de l'Ouvrage la description & l'explication des *Monumens antiques* de Nismes; il le finira par différentes recherches sur l'Histoire naturelle du Pays, & par quelques observations météorologi-

ques qui ont été faites & suivies à Nismes pendant plusieurs années.

Le corps de l'Histoire, dit notre Auteur, comprend l'origine primitive de Nismes & ses accroissemens; l'établissement de sa Colonie; son Gouvernement civil & politique dans tous les siécles, depuis son origine connue jusqu'à present; une courte description des édifices que les Romains y ont construits; l'établissement, & les progrès de la Religion Chrétienne dans cette Ville; la succession de ses Evêques; leurs principaux réglemens sur la discipline & sur les mœurs; les Conciles qui se sont tenus, soit dans la Ville, soit dans le Diocèse, avec leurs Décrets; la fondation & les accroissemens des Abbayes & des anciens Monastéres; l'établissement des autres Maisons Religieuses & des Hôpitaux; les troubles funestes, qui agitérent cette Ville dès la naissance du Calvinisme, dont elle eut le malheur d'être un des plus forts remparts; les

nouveaux troubles que les Fanatiques ont excités, de nos jours; dans son territoire; l'institution des Comtes, des Vicomtes, des Viguiers; celle des Tribunaux de Justice; la suite des Sénéchaux dont plusieurs ont été distingués par leur naissance & par leurs services, & dont les noms entrent souvent dans l'histoire des plus anciennes Maisons du Royaume; l'introduction des Lettres dans Nismes, leurs progrès, leur décadence, leur renouvellement; enfin les Hommes illustres qui y sont nés, ou qui en ont tiré leur origine. Ce simple exposé démontre l'étendue & l'importance de l'Ouvrage, qui mérite bien d'être intitulé : *Histoire Civile, Ecclésiastique & Littéraire de la Ville de Nismes.*

Les *Notes* que l'Auteur donne à la fin de chaque Volume, sont intéressantes; elles contiennent des éclaircissemens, & souvent même des discussions de quelques points importans, qui n'auroient pu en-

trer dans le corps de l'Histoire, sans rompre le fil de la narration. On trouve de même à la fin de chaque Volume, après les Notes, les Piéces justificatives ou les *Preuves* de l'Histoire; cette partie n'est pas la moins intéressante. Outre les Auteurs anciens, les Ecrivains du moyen âge, & les Chroniques, M. Ménard a consulté plusieurs dépôts, d'où il a tiré un très-grand nombre de Chartes, & de Piéces qui n'avoient point été publiées. Il a choisi celles qui lui ont paru les plus intéressantes pour l'Histoire de Nismes ou qui peuvent éclaircir quelques Points de l'Histoire générale de France. Les Piéces qui lui ont été le plus utiles sont un Catalogue des Evêques de Nismes depuis l'an 509. jusqu'en 1497; une ancienne Chronique de Nismes depuis l'an 815. jusqu'à l'an 1177. & un Cartulaire de l'Eglise de Nismes, écrit au treizième siécle. M. Ménard n'a fait imprimer parmi les Preuves que les Piéces

qui n'ont point été publiées ; il donne un Glossaire, ou l'explication des termes de la Basse Latinité, du vieux François & du Languedocien, qui s'y trouvent employés.

La partie Historique sera terminée par un Pouillé du Diocèse de Nismes, & par une Notice de tous les lieux qui composent la Sénéchaussée de Beaucaire ; on y trouvera les principaux événemens qui ont illustré chaque lieu, la suite des Seigneurs qui ont possédé les grandes Terres ; enfin M. Ménard y joindra une Carte détaillée de la Sénéchaussée entiére.

Tel est le plan général de l'Ouvrage, qui fait assez connoître l'importance & l'utilité de l'Histoire de Nismes ; l'Auteur a trouvé peu de secours dans les Ecrivains, qui avant lui avoient traité de la même matiére. Leurs essais étoient imparfaits, superficiels & souvent défectueux. M. Ménard a remonté aux sources les plus pures, & a recouvré, autant qu'il lui a été pos-

ſible, les piéces originales. Après avoir raſſemblé avec beaucoup de peines & de recherches tous les matériaux, il les a diſpoſés avec ordre, ne donnant aux événemens que l'étendue qu'ils méritoient, paſſant légérement ſur ceux qui ſont moins intéreſſans; partout ſon ſtile eſt ſimple, clair & précis. Nous pouvons ajouter que ſon Ouvrage peut ſervir de modéle pour écrire les Hiſtoires particuliéres des grandes Villes du Royaume.

Le premier Volume, dédié à M. le Maréchal Duc de Richelieu, Commandant en chef de la Province de Languedoc, eſt diviſé en quatre Livres, qui contiennent l'Hiſtoire de Niſmes depuis ſa premiére origine connue juſqu'à l'an 1312. On trouve à la téte de ce Volume deux Vües de la Ville, l'une priſe du côté de l'Eſplanade, qui eſt celui du Midi, & l'autre du côté de la Tour Magne, qui eſt au Nord. On y donne auſſi le *Plan de la Ville de Niſmes ancienne & moderne*,

On voit à la fin du Volume une *Table des Matiéres* très-ample, que l'Auteur a dressée avec la plus grande exactitude ; ce Volume est imprimé en beaux caractéres, & sur de beau papier ; on a tiré un petit nombre d'exemplaires en grand papier.

Nous rendrons compte dans cet Extrait de l'Histoire de la Ville jusqu'à la décadence de l'Empire en Occident. Il ne nous est pas possible d'entrer dans tous les détails, nous nous bornerons aux événemens principaux & aux grandes révolutions que la Ville a éprouvées.

La Ville de Nismes est située dans l'ancien Pays des *Volces Arecomiques*, c'est-à-dire des Volces habitans de la Plaine & des Vallées, qui étoient ainsi distingués des *Volces Tectosages*, qui habitoient le Pays haut. C'est encore la division naturelle du Languedoc, les Tectosages habitoient le Pays que nous nommons *le Haut Lan-*

guedoc, & les Arecomiques *le Bas Languedoc*. Le Pays des Arecomiques dans les plus anciens temps connus étoit habité par les Ibériens, sortis d'Espagne; les Liguriens établis entre le Rhône & les Alpes pénétrérent aussi dans ce Pays, & y étoient mêlés avec les Ibériens dans le quatriéme siécle avant l'Ere-Chrétienne; enfin les Liguriens, fortifiés de nouvelles Colonies des Celtes, chassérent entiérement les Ibériens; ils possédoient le pays des Arecomiques, dans le temps qu'Annibal traversa la Gaule pour entrer en Italie. Ces Peuples, qui étoient maîtres des deux rives du Rhône, disputérent au Général Carthaginois le passage de ce Fleuve; ses ruses l'emportérent sur leur courage; Hannon qui avoit remonté le Rhône & l'avoit passé avec un corps de troupes, attaqua les Arécomiques, qui s'étoient postés sur la rive gauche, & les mit en fuite; Annibal traversa le fleuve, & continua sa route vers l'Italie.

Quelque temps après le passage d'Annibal, le pays des Arecomiques fut soumis aux *Arverni* (*peuples de l'Auvergne*) qui avoient étendu leur puissance sur une grande partie de la Gaule ; mais leur domination sur les Volces Arecomiques ne fut pas de longue durée ; ceux-ci n'étoient plus leurs Sujets, ni même leurs Alliés, lorsque les Romains entrérent dans la Gaule & y firent leurs premiéres conquêtes.

La Ville de Marseille avoit été fondée vers l'an 600. avant l'Ere-Vulgaire, par une colonie de Phocéens d'Asie ; elle devint par son commerce une Ville riche & florissante, & établit ses propres Colonies sur les côtes de la Méditerrannée, dans la Gaule & même en Espagne. Les Marseillois pour les avantages de leur Commerce avoient fait alliance avec les Romains dont la puissance s'étoit élevée en Italie ; mais ils étoient continuellement vexés & inquiétés par

les Liguriens leurs voisins ; enfin l'an 600. de Rome (154. avant Jesus-Christ) ces Liguriens assiégérent Nice & Antibe, villes de la dépendance de Marseille ; les Romains envoyérent un prompt secours à leurs Alliés, les Liguriens furent battus & défaits ; quelques années après, les Saliens, autres Peuples Liguriens, recommencérent les hostilités contre les Marseillois, ils furent encore vaincus, C. Sextius Calvinus, Général Romain, fonda en 631. de Rome dans leur territoire une Ville, qui fut nommée de son nom *Aquæ Sextiæ*, c'est la ville d'Aix en Provence ; Teutomal leur Roi, se réfugia chez les Allobroges, (peuples du Dauphiné & de la Savoye) qui lui accordérent des Troupes, & engagérent à la défense de la Cause commune Bituit, Roi des *Arverni* ; ce Prince l'an 633. commença par ravager les terres des Peuples *Aedui* (d'Autun) anciens Alliés de Rome, & marcha à la tête d'une

armée nombreuse contre les Romains ; il fut défait par le Proconsul Domitius, vers l'embouchure de la Sorgue dans le Rhône (au Comtat d'Avignon) & obligé de prendre la fuite. Bituit rassembla bientôt une Armée encore plus nombreuse, de deux cens mille hommes ; le Consul Q. Fabius Maximus, qui prit le commandement de l'Armée Romaine, alla le chercher jusques dans le Pays des Allobroges, l'attaqua dans une Plaine située au confluent du Rhône & de l'Isere, lui défit cent mille hommes & l'obligea de se retirer chez les Allobroges ; mais Bituit fut arrêté & envoyé prisonnier à Rome ; les Généraux Romains, Fabius & Domitius, pour perpétuer la mémoire d'un événement aussi glorieux, firent ériger des Trophées sur le champ de bataille. Les Liguriens & les Allobroges furent entiérement subjugués & leur pays réduit en Province. Les peuples Arecomiques, qui ne paroissent pas avoit

avoir pris aucune part à cette guerre, se soumirent aussi aux Romains; M. Ménard pense, que *leur soumission fut volontaire*, & qu'elle se fit par la médiation des Marseillois; quoiqu'il en soit, tout le pays qui est compris entre les Alpes, les Cévennes, la Garonne & la mer Méditerranee, fut assujetti à la domination Romaine, sous le nom de Province de la Gaule, qui fut dans la suite nommée Province Narbonoise. Le Sénat pour contenir ces nouveaux Sujets, envoya une Colonie Romaine à Narbonne l'an de Rome 636.

Cette nouvelle Province ne fut pas long temps tranquille, les Cimbres & les Teutons, après avoir battu des Consuls & des Armées entiéres, la désolérent par leurs courses & leurs ravages; enfin Marius la délivra de tant de maux, ayant détruit dans un combat sanglant, près la Ville d'Aix, en 652. les Teutons & les Ambrons, qui depuis la révolte des Cimbres,

continüoient le ravage du pay

Les Arecomiques, par recon-
noissance envers leur Libérateur
prirent le parti de Marius, dans l
guerre civile qui s'éleva entre c
Grand Général & Sylla, ils se dé-
clarérent en faveur de Sertorius
Partisan de Marius, mais ils furen
punis, Pompée passa en 678. d
Rome, dans la Narbonoise, r
duisit les Arecomiques, les dépoui
la des Terres qu'ils possédoien
sur la rive gauche du Rhône & l
donna aux Marseillois, fidéles A
liés de la République, qui les pe
dirent eux-mêmes pour avoir pr
le parti de Pompée contre Jul
César.

La Province resta toujours fidé
aux Romains, dans le temps que J
le-César, sous prétexte de défend
les Peuples *Aedui* (d'Autun) a
ciens Alliés de la République, en
treprit & exécuta heureusement
conquête de la Gaule qui étoit re
stée libre & indépendante; la Pro
vince résista aux vives sollicitatio

de Vercingetorix, qui avoit soulevé toutes les Gaules pour la défense de leur commune liberté; elle resta attachée au parti de César; pendant la Guerre Civile, il n'y eut que la Ville de Marseille & quelques Peuples particuliers, qui se déclarérent en faveur de Pompée.

Tel est le précis de l'Histoire que M. Ménard a décrite des Peuples Arecomiques, jusqu'à l'Empire d'Auguste. Jusqu'à cette époque on ne trouve aucun monument de la Ville de Nismes. Polybe, César, Cicéron, Tite-Live, ne disent rien de cette Ville; il n'en est fait aucune mention ni à l'occasion du passage d'Annibal, qui traversa son territoire, ni pendant les guerres que les Romains firent aux Liguriens, aux Cimbres, & aux Teutons, & contre Sertorius. Cependant Etienne de Byzance fait remonter la fondation de Nismes, jusqu'à *Nemausus*, l'un des descendans d'Hercule, & dont le nom se trouve même sur des monumens

de la Ville ; M. Ménard observe que les Villes, qui cherchoient à s'illustrer, ont souvent adopté des origines fabuleuses ; il pense avec raison que la fondation de Nismes est bien postérieure à l'établissement de la Colonie de Marseille, qu'elle n'est point une Colonie Grecque, puisque son nom est Celtique, que Nismes, comme toutes les autres Villes des Gaules, n'étoit originairement qu'une Bourgade, qu'un amas de maisons sans enceinte ; qu'enfin ayant été fermée de murs, elle devint assez considérable pour recevoir une Colonie Romaine.

César-Octavien, ayant vaincu M. Antoine & Cléopatre Reine d'Egypte, à la Bataille d'Actium l'an 723. de Rome, devint le maître de l'Empire Romain ; il reçut au commencement de l'an 727. de Rome (27. avant l'Ere-Chrétienne) le titre d'Auguste, il partagea avec le Sénat les Provinces, passa dans la Gaule, & dans une Assem-

blée convoquée à Narbonne, il régla la Police & le Gouvernement des Gaules ; la Province Romaine de la Gaule commença dès lors à être nommée Narbonoiſe ; M. Ménard penſe qu'Auguſte pendant ce ſéjour dans la Gaule établit la Colonie de Niſmes, qui fut compoſée des Vétérans qui avoient ſervi à la conquete de l'Egypte, comme le prouve le Crocodile enchaîné à un palmier avec l'inſcription COL. NEM. c'eſt-à-dire *COLonia NEMauſus ou NEMauſenſis*, qui ſe voit ſur les médailles de Niſmes avec la tête d'Auguſte, & quelquefois avec la tête d'Auguſte & celle d'Agrippa. En effet, le titre de COLONIA NEMAUSENSIS AUGUSTA qui ſe lit dans les anciennes Inſcriptions de la Ville, montre que la Colonie n'eſt pas antérieure à l'an 727. de Rome, auquel Octavien reçut le titre ſuprème d'Auguſte.

Cette époque eſt la plus célébre dans l'Hiſtoire de Niſmes. La Ville

devenue Colonie prit une forme nouvelle, elle reçut la Religion Romaine, eut des Pontifes & des Miniſtres inférieurs; ſon Gouvernement fut confié à un Sénat, qui avoit pour chefs les Duumvirs; la juſtice y étoit adminiſtrée par un Collége ou Tribunal de ſix Magiſtrats IIIIII VIR JVRI DICVND.; la Ville avoit encore d'autres Colléges; des *Ediles* qui avoient l'intendance des bâtimens publics, des Aqueducs & des grands chemins; des Officiers prépoſés à la direction de l'Arſenal PRAEF ARM.; d'autres Commandans des Soldats du guet pour la ſureté de la Ville, PRAEF VIGIL, & d'autres enfin qui avoient inſpection ſur la Fabrique des Armes, PRAEF. FABR. La Colonie de Niſmes avoit ſes revenus & un Treſor particulier, les Officiers qui étoient chargés du recouvrement & de la garde étoient nommés *Queſteurs* AB AERario; *Quartumvirs* AB AERario. On trouve les titres de ces différens

Officiers dans les anciennes Inscriptions.

La Ville de Nismes dès l'établissement de la Colonie devint une Ville très-considérable ; formée sur le modéle de Rome sa Métropole, elle avoit à peu-près les mêmes Pontifes & les mêmes Magistrats, elle fut ornée d'édifices magnifiques ; plutôt alliée que sujette de Rome, elle jouissoit du Droit que les Jurisconsultes Romains nommoient *Jus Latii Veteris* ; ses habitans, en passant par les Charges de la Ville, devenoient Citoyens Romains ; la Ville enfin qui commandoit à ving-quatre Bourgades ; gouvernée par ses Magistrats, & suivant ses propres Loix, n'étoit point soumise au Magistrat Romain qui gouvernoit la Province ; elle conservoit l'*Autonomie* & une espéce de liberté au milieu d'un Pays asservi à la domination Romaine ; cette Ville comblée de tant de faveurs de la part du Gouvernement, fut ornée de magnifiques

édifices, de Thermes ou de Bains publics, de Temples, &c. & fut renfermée dans une vaste enceinte de murs, dont on voit encore les vestiges, & dans une étendue de terrein dont la Ville de Nismes n'occupe maintenant qu'une petite portion. Les dehors de la Ville étoient remplis d'édifices & de maisons de Campagne, & ce fut pour la commodité des maisons de la Ville & de la Campagne, que fut construit l'admirable Pont du Gard, à trois rangs d'arches posés l'un sur l'autre, sur lequel passoit un Aqueduc qui conduisoit les eaux de la Fontaine d'Eure, près d'Uzès, à Nismes & dans les Campagnes voisines; M. Ménard attribue cet édifice à M. Agrippa, gendre & favori d'Auguste, qui fut envoyé l'an 735. de Rome dans les Gaules, pour pacifier les troubles qui s'y étoient élevés; vers le même temps furent construits au bord de la fontaine de Nismes ces magnifiques Bains, dont on voit encore les précieux

ſeſtes ; il paroît par les Inſcriptions qu'on y a trouvées, que l'ouvrage avoit été fait aux dépens de la Ville & ſous la protection d'Agrippa.

Auguſte, le Fondateur de la Colonie & le Bienfaicteur de la Ville, méritoit toute ſa reconnoiſſance ; la Ville après avoir érigé à ſes Divinités tutelaires, & en particulier au Dieu *Nemauſus*, un Temple ſuperbe, qui ſuivant M. Ménard eſt fauſſement attribué à la Déeſſe Diane ; par une baſſe & honteuſe flaterie, elle décerna à Auguſte, encore vivant, les honneurs divins, lui bâtit un Temple, & l'aſſocia aux principales divinités, comme il paroît par un ancien monument, ſur lequel on lit : SANCTITATI JOVIS ET AVGVSTI SACRVM. Le culte qu'elle rendoit à Auguſte continua après la mort de cet Empereur, elle fit frapper ſur ſes monnoyes la tête rayonnée du Prince, avec l'inſcription DIVVS AVGVSTVS, & lorſque Tibére eut inſtitué en l'hon-

neur d'Augufte les Flamines ou Prétres *Auguftaux*, la Ville de Nifmes établit un Collége de ces Prétres : comme on le voit dans les Infcriptions.

Nous nous fommes un peu étendus fur ces premiers temps de la Colonie de Nifmes; nous pafferons legérement fur la fuite de fon Hiftoire. La Ville de Nifmes étoit fituée fur une ancienne voye Romaine, qui conduifoit d'Italie en Efpagne ; les Empereurs Augufte, Tibére & Claude la firent réparer, fuivant les Infcriptions gravées fur les Colones milliaires qui ont été découvertes aux environs de Nifmes.

La Colonie de Nifmes, illuftre par fes priviléges & par fa puiffance, donna naiffance à des perfonnes célébres dans l'Hiftoire du haut Empire. L'Orateur Domitius Afer né à Nifmes, & élevé dans les écoles de cette Ville, alla à Rome fréquenter le Barreau, fes talens lui acquirent bientôt une

haute réputation, mais il en fit un étrange abus, il employa son éloquence à calomnier & accuser les Personnes les plus vertueuses & du plus haut rang; sous le régne de Tibére il s'éleva à la dignité de Préteur, par la voye odieuse des délations. Cet homme détestable & ennemi de la société pensa périr sous Caligula, mais il gagna les bonnes graces de cet Empereur qui l'éleva au Consulat. Il fut considéré de l'Empereur Claude, & mourut sous le régne de Néron. Domitius déja avancé en âge forma dans l'éloquence le célébre Quintilien, qui faisoit gloire d'être son disciple.

La Ville de Nismes donna aussi naissance aux deux Titus Aurelius Fulvius; le pere servit avec distinction & obtint le Consulat sous l'Empire d'Othon; sous le régne de Domitien il fut Préteur & deux fois Consul; le fils, qui portoit le même nom, parvint aussi au Con-

ſulat & fut pere de l'Empereur Antonin Pie:

L'Empereur Trajan par la douceur de ſon gouvernement & par les proſpérités de ſon régne, avoit gagné l'eſtime & l'affection de tout l'Empire Romain, les Provinces marquoient à cet excellent Empereur leur vénération & leur attachement, & faiſoient des vœux pour ſa conſervation; la Ville de Niſmes éleva auſſi un monument en ſon honneur. Hadrien qui lui ſuccéda, orna la Ville de deux Edifices magnifiques, qu'il érigea en l'honneur de Plotine, à laquelle il devoit l'Empire; l'un qui eſt détruit étoit une Baſilique qui fut conſtruite avant la mort de Plotine, & l'autre étoit un Temple qu'il fit bâtir après la mort de cette Princeſſe; ce dernier édifice ſubſiſte encore, & eſt connû à Niſmes ſous le nom de *Maiſon quarrée* à cauſe de ſa figure. C'eſt un chef d'œuvre de ſculpture & d'architecture; M. Ménard en

donne la description. L'Empereur Antonin Pie, dont la famille étoit originaire de Nismes, contribua aussi à l'ornement de la Ville; M. Ménard pense que ce Prince donna des sommes considérables pour la construction du magnifique Amphithéâtre, l'un des plus grands, des plus entiers & des mieux conservés qu'il y ait au monde, on l'appelle *les Arenes*. Il est de forme ovale, » composé de deux étages » & terminé par une attique; cha- ».que étage soutenu de soixante » arcades qui forment autour qua- » tre portiques ou galeries couver- » tes, dont deux au rez-de-chaus- » sées, une au second étage, & » une autre en demie arcade sous » les plus hauts siéges. On y en- » troit par quatre portes qui ré- ».pondoient aux quatre points du » monde Sur celle qui faisoit face » au Nord sont deux Taureaux » en saillie, dont il ne paroit » qu'une partie des épaules. (Sym- » boles de la Colonie de Nismes.)

» L'Edifice est bâti de grandes » pierres de taille jointes avec la » derniére justesse, sans mortier » ni ciment. Il est fini dans tout le » corps de la maçonnerie; mais il » ne l'est pas par tout dans les orne- » mens d'Architecture. « Telle est l'idée que M. Ménard donne de ce Monument, dont la beauté & la simétrie sont admirables. Plusieurs Sçavans ont donné la description de ce superbe Edifice; on peut voir la vingt-troisiéme Lettre du Marquis Maffei (*Galliæ Antiquit. p.* 113.) M. Ménard en donnera les plans & une description complete dans le dernier volume.

La construction de l'Amphithéâtre de Nismes est attribuée à l'Empereur Antonin Pie, à cause des circonstances qui se tirent de l'Histoire; du moins il est certain que ce Prince fit réparer la voye militaire, depuis Nismes jusqu'à *Sextantio*, du côté de Montpellier; comme il est démontré par les Colonnes milliaires, dont une neste

encore en place à un quart de lieue de Nismes ; elle porte la date de la huitiéme année de sa puissance Tribunitienne, avec la Note numérale I. qui marque qu'on commençoit à Nismes une nouvelle suite de milles sur la voye qui conduisoit de cette Ville à Narbonne.

Les Habitans de Nismes durent marquer à l'Empereur leur reconnoissance pour tant de bienfaits, le temps a détruit les monumens qu'ils érigérent en son honneur ; de son vivant ils dressérent une Statue à Faustine sa fille, femme de Marc-Auréle ; il n'en reste que l'Inscription qui fut gravée sur la base.

La ville de Nismes, célébre Colonie, décorée de priviléges, l'une des plus grandes & des plus magnifiques de la Gaule, la Métropole du Pays, tint toujours un rang distingué dans sa Province, sous le Gouvernement des Empereurs ; elle reçut des graces de l'Empereur Dioclétien ; du moins elle lui con-

ſacra une Statuë avec l'Inſcription, IMP. CAESAR. C. VALERIO DIOCLETIANO. Dans les ſiécles du bas Empire, on établit en cette Ville un Tréſor Impérial pour la perception des revenus de l'Empereur, comme on voit dans la Notice des dignités de l'Empire, *Præpoſitus Theſaurorum Nemauſenſium*. Les autres Treſors dans l'étenduë des Gaules étoient établis dans les Villes de Lyon, d'Arles & de Tréves.

Une Ville auſſi célébre que l'étoit la ville de Niſmes, dut exciter le zéle des premiers Prédicateurs de l'Evangile dans la Narbonoiſe. La Foi fut annoncée dans la ville de Niſmes, vers le milieu du troiſiéme ſiécle ; S. Honeſte, Prêtre, né à Niſmes, alla prêcher l'Evangile dans la Navarre, où il mourut. Mais ce ne fut que ſous l'Empire de Dioclétien & de Maximien Hercule, que la Religion Chrétienne prit des accroiſſemens dans la Ville ; il y avoit dès-lors

un nombre de Chrétiens, qui furent encouragés par le Martyre de S. Bauzile qu'ils virent souffrir courageusement la mort pour la Foi de Jesus-Christ.

Constantin le Grand ayant donné la Paix à l'Eglise, la Religion Chrétienne devint bientôt la dominante dans l'Empire Romain; elle fit des progrès si rapides dans la Narbonoise, que vers le milieu du quatriéme siécle, l'Idolatrie étoit presque éteinte dans la ville de Nismes, qui fut décorée d'un Siége Episcopal. La Jurisdiction de son Evèque étoit alors fort étendue. Les Diocèses de Maguelonne ou de Montpellier, d'Uzès & de Lodéve, ont été démembrés du Diocèse de Nismes; comme nous le verrons dans le second extrait, où nous rapporterons sommairement la suite des révolutions de cette Ville, depuis la décadence de l'Empire en Occident.

ASTRONOMIÆ PHYSICÆ juxta Newtonii principia breviarium methodo ſcholaſticâ ad uſum ſtudioſæ juventutis.

Eſt quodam prodire tenus .... Horat.

Pariſiis apud Jacobum-Franciſcum Quillau, filium Bibliopolam, via Jacobæa ad inſignia Univerſalitatis, vol. *in*-12. pag. 102, 1749. C'EST-A-DIRE : *Abregé de l'Aſtronomie Phyſique ſuivant les principes de Newton, traité ſuivant la méthode ſcholaſtique, à l'uſage de la Jeuneſſe.* A Paris, chez Jacques François Quillau, fils, rue S. Jacques.

IL eſt aſſez agréable de voir d'un coup d'œil en quoi conſiſte le ſyſtème de Newton, quelques Géométres l'ont réduit avant notre Auteur en un petit nombre de propoſitions élémentaires, celui-ci y ajoute une forme differente ; l'ou-

vrage de M. Newton eſt de longue haleine, & il faut faire beaucoup de chemin avant que de parvenir au but, c'eſt-à-dire, avant que de découvrir où ce grand Géométre veut vous conduire; les abregés ſur cette matiére ſeront donc toujours utiles, ſurtout pour ceux qui ne ſont pas aſſez Géométres pour entreprendre la lecture de ce profond Ouvrage.

Il ne s'étoit encore trouvé perſonne qui eut mis le ſyſtême de Newton à la portée des jeunes gens qui étudient dans les Colléges ou qui ſont leur cours de philoſophie; les Géométres écrivent ſouvent pour les Sçavans, & peut-être pour ſe faire honneur; il y a cependant un mérite à ranger des propoſitions de détail, afin qu'un écolier puiſſe ſe les rappeller facilement lorſqu'on lui fait quelques objections; c'eſt l'uſage dans les claſſes de Philoſophie d'admettre l'argumentation, & il faut la conſerver. C'eſt ainſi que l'eſ-

prit s'exerce & acquére de la ságacité; il est souvent obligé de recueillir ses forces pour répondre à des objections quelquefois réelles, souvent embarrassantes, du moins qui ont une apparence d'être contraires au principe que l'on adopte.

Le petit abregé que l'Auteur nous présente est composé suivant la méthode Scholastique. On pose la thése, on l'a prouvé, on fait quelques objections, on y répond, on replique, on léve les nouvelles difficultés & l'on conclut. Cette méthode a de grands avantages, & si elle n'est pas aussi agréable à la lecture que les autres maniéres d'écrire, elle est préférable quand il s'agit d'instruire, c'est sans doute la raison pour laquelle elle a été conservée par les maîtres de la Scholastique, toutes les fois qu'il s'agit de présenter à leurs disciples des vérités un peu abstraites.

Newton avoit eu dessein de composer son Ouvrage dans cette forme, mais il s'en dégouta insen-

ſiblement après y avoir réfléchi ; cet homme ſi illuſtre auroit été entendu d'un plus grand nombre de Lecteurs ; y auroit-il gagné ? c'eſt ce que nous ignorons ; il ſe ſeroit élevé encore plus de critiques contre ſon ſyſtéme, du moins ceux qui parlent des principes de Newton doivent l'avoir étudié, & ils n'oſent l'attaquer ſans l'avoir médité, il n'y a donc qu'un petit nombre de perſonnes qui puiſſe s'en rendre juges : le défaut de connoiſſance doit nous impoſer ſilence.

L'Auteur de cet abrégé a déja donné au Public un Ouvrage aſſez étendu ſur la même matiére, il eſt intitulé *Inſtitutions Newtoniennes*, & nous en avons parlé dans le temps. Ces *Inſtitutions* ne peuvent guéres convenir qu'à des jeunes gens avancés dans la Géométrie, dans la méchanique & dans le calcul, au lieu que ce petit Abrégé ne ſuppoſe qu'une teinture légére de Géométrie. Voici le nombre de propo-

ſitions que l'Auteur a établies, & l'ordre dans lequel il les a miſes.

L'Auteur commence par expliquer ce qu'on doit entendre par l'Aſtronomie phyſique ; c'eſt la Science qui doit rendre raiſon des différens mouvemens que nous attribuons aux Corps céleſtes. Les Philoſophes ont toujours été partagés ſur la cauſe, il ne faut point s'étonner ſi parmi ceux qui ont prétendu etudier la nature, les anciens ne ſont point parvenus à en connoître le vrai arrangement, il faut encore moins leur reprocher leur ignorance ; les obſervations leur ont manqué, ils ont par conſéquent ſubſtitué à leur place tout ce que l'imagination pouvoit leur ſuggérer. Il y a cependant dans pluſieurs de leurs hypothéſes beaucoup de génie & de ſagacité. Les Phyſiciens modernes ont cru mieux réuſſir en imaginant des tourbillons fluides, & ils ont penſé que les Planétes nageoient dans un immenſe tourbillon de matiére

pable de les ſoutenir, & de les faire circuler autour du Soleil, qu'ils plaçoient au centre du mouvement.

Notre Auteur voulant détruire cette derniére ſuppoſition dûe au célébre Deſcartes, commence par rapporter tout ce qui favoriſe le vuide, c'eſt à-dire, tout ce qui peut prouver que ces eſpaces immenſes où les Corps céleſtes ſont placés, ne ſont remplis d'aucune matiére réſiſtante; l'argument principal ſe déduit de ce qu'on voit les Cométes parcourir ces eſpaces immenſes en tout ſens, comme d'Occident en Orient, & d'Orient en Occident, &c. elles ſe meuvent avec différentes viteſſes, les unes plus grandes, les autres plus petites que les Planétes mêmes qu'elles accompagnent pendant quelque temps Or peut-on concevoir que des tourbillons dans les mêmes plans ont divers degrés de viteſſe? Les loix de la méchanique apprennent, qu'ils ſeroient

bientôt obligés de ſatisfaire au mouvement commun, c'eſt-à-dire de prendre une viteſſe moyenne & de parvenir enſuite à un repos parfait ; c'eſt ce qui fait dire à l'Auteur : *Sicut enim impoſſibile eſt, ut ſine remis & vento contra fluminis impetum navis aliqua progrediatur, ſic Cometa qui contra directionem verticis moveretur, ſtatim motum amitteret, & communi cœlorum impetui obſecundaret.* Les nouvelles obſervations nous font connoître que les Cométes ſont ſituées dans différens plans, & que ces mêmes plans ſe coupent. On ſçait auſſi que les Planétes qui ſont placées à différentes diſtances ont différentes viteſſes. Il paroît donc certain, conclut notre Auteur, qu'il faut rejetter les tourbillons. On ne peut pas objecter que les Cométes n'entrent point dans notre tourbillon, on ſçait le contraire par l'obſervation & la nature de la courbe qu'elles décrivent.

Les raiſonnemens qu'on vient de faire

faire sur les Cométes peuvent s'appliquer aux Planétes. On a démontré que les Planétes décrivoient des ellipses, & cependant ceux qu'on nomme Cartésiens, supposent que les tourbillons sont sphériques.

Or comment des tourbillons sphériques pourront-ils faire décrire à un corps des ellipses? Cela est, dit l'Auteur, inconcevable; ce mouvement de *libration* ou de balancement qui se fera tantôt en haut tantôt en bas, n'est pas admissible, il est contredit par les observations. On connoît la vitesse nécessaire à un corps afin qu'il décrive une ellipse; or le plein, ou un milieu résistant s'oppose à donner à la Planéte une vitesse telle que les observations la demandent dans les différens points de l'orbite qu'elle parcourt. Il est aisé de démontrer que des tourbillons elliptiques ne peuvent conserver leur figure, & par conséquent subsister.

Notre Auteur rapporte, mais

en peu de mots, beaucoup d'autres raisons qui ont engagé les Newtoniens à rejetter le plein : on n'a pas oublié par exemple l'objection qui se tire des loix de Kepler, qui sont régardées avec raison comme fixes & invariables dans l'Astronomie. De ces loix on en déduit la vitesse des Planétes, le temps qu'elles mettent à parcourir leurs orbites, & le rapport que ces espaces ont entr'eux.

Les Newtoniens prétendent que ces mêmes loix ne peuvent cadrer avec le tourbillon de quelque maniére qu'on les imagine, & jusqu'à présent les Cartésiens n'ont point trouvé de solution à cette objection, c'est sans doute ce qui a attiré d'une part beaucoup de Sectateurs à Newton, & qui de l'autre, a beaucoup diminué les partisans de Descartes.

Lorsqu'on rejette les tourbillons, que faut-il donc admettre pour trouver la cause de cet équilibre, qui est entre tous les corps

céleſtes? C'eſt de ſuppoſer que tous les corps ſont peſans, & que par cette action de la peſanteur ils tendent vers un certain point; chacun ſéparément tend vers un centre particulier, & tous enſemble vers un centre commun: il faut encore ſuppoſer qu'ils ont été pouſſés dans ces eſpaces libres de toute matiére par la volonté du Créateur dès le premier inſtant, ſuivant une ligne droite; de ces deux mouvemens, c'eſt-à-dire, de celui de la peſanteur qui agit dans un certain rapport, & de celui de projectile, il en naît un autre qui ſe fait dans une ligne courbe, qui eſt telle, qu'elle ſatisfait aux excentricités des Planétes, à leurs viteſſes, & aux temps qu'elles mettent à parcourir leurs orbites. Tout cela fait dire à notre Auteur:

Satius ergo eſt Curvilineum Planetarum motum repetere à combinatione motûs gravitatis Planetas in Solem continuo urgentis, & motûs projectilis ſecundum rectam ſemel im-

pressi in medio non resistente. Hoc pacto simplicitatem, qualis in affectibus naturæ cæteris observatur, retinebimus, & analogiam cum vulgatissimis Phænomenis.

Notre Auteur a commencé par établir une proposition qu'on doit regarder comme fondamentale dans le systême qu'il embrasse; cette proposition est que tout corps poussé par la pesanteur & par le mouvement de projectile décrit une courbe; cette courbe est différente suivant les différens degrés de l'action de la pesanteur, & il n'y a point de courbe qui ne puisse être décrite par ces deux mouvemens combinés ensemble, l'un supposé uniforme, l'autre variable, suivant une certaine *fonction.* Ce Théorême est démontré fort clairement; ceux qui suivent & dont nous allons parler, ne le sont pas moins que celui-ci, car avec quelques conditions accordées ou données, comme parlent les Mathématiciens, le systême de Newton

n'eſt plus qu'une affaire de Géométrie, ou de calcul ; c'eſt ce qu'il y a de plus ſéduiſant pour ceux qui l'ont adopté.

L'Auteur démontre dans la ſeconde propoſition, que quelque courbe que décrive un corps, il décrit 1°. des aires proportionnelles au temps : 2°. Les viteſſes de ce corps dans chaque point de l'orbite, ſont reciproquement comme les perpendiculaires abbaiſſées du centre des forces ſur la tangente menée au point où le corps eſt ſitué.

De cette propoſition on en déduit une autre, c'eſt que tout corps qui décrit la circonférence d'un cercle, a une viteſſe uniforme dans tous ſes points. On demontre dans cette courbe que la force centrifuge eſt égale à la force centripéte, ou à la force de la peſanteur, & que cette force eſt égale au quarré de la viteſſe diviſé par le rayon. On peut remarquer que l'Auteur n'a eu ici, comme dans les propoſitions qui ſuivent, que

la peine de donner cette expression ſcholaſtique, qui doit être délivrée, autant qu'il eſt poſſible, de l'attirail géométrique qui épouvante ceux qui ne ſont que Métaphyſiciens. Les démonſtrations ainſi que l'ordre des propoſitions, ſont pour ainſi dire dictées depuis le temps que l'on écrit ſur ces matiéres, enſorte qu'il faut convenir qu'on ne peut preſque point dire quelque choſe de nouveau ſur ces queſtions, qui deviennent d'autant plus aiſées qu'elles ſont plus communes. Nous ne prétendons pas par ceci diminuer le mérite de l'Auteur, il a traité les matiéres comme elles devoient l'être, avec clarté & netteté, c'eſt tout ce qu'il pouvoit & ce qu'il devoit faire, il y a réuſſi; la variation de la loi de peſanteur, n'empêche point que le corps ne décrive un cercle, pourvu que cette loi ſubſiſte également dans tous les points du cercle; ſi la loi de la peſanteur ſuit le rapport inverſe du quarré des diſtances;

alors les viteſſes ſeront dans la raiſon réciproque des racines des diſtances ou des rayons. Enfin les quarrés des temps ſeront comme les cubes des diſtances.

Si le cercle eſt décrit par une loi quelconque, mais uniforme & égale dans ſes points, on fera décrire à un corps une ellipſe, en ſuppoſant que la loi de la peſanteur agit dans la raiſon renverſée des quarrés des diſtances priſes d'un point qui eſt le centre des forces. Comme cette propoſition eſt plus importante pour le cours des Planétes que toutes celles qui ont précédé, l'Auteur a tâché de la prouver en diverſes maniéres, il s'eſt retourné de différentes façons pour faire connoître d'où provenoit cette courbure elliptique, comment il arrivoit que la viteſſe de la Planéte va tantôt en augmentant, lorſqu'elle approche de ſon périhelie, & que cette viteſſe eſt retardée lorſque la *Planéte* remonte à l'aphélie.

Quand on a démontré quelle est la loi ſuivant laquelle un corps décrit une ellipſe, il ne faut plus que faire voir que les obſervations s'accordent avec le calcul, c'eſt-à-dire, montrer que tous les phénoménes prouvent que les Planétes décrivent des ellipſes, & des ellipſes qui ſuivent la loi indiquée ci-deſſus.

Les obſervations apprennent, par exemple, que les aires ſont proportionnelles aux temps, que les quarrés des temps ſont comme les cubes des diſtances, que les viteſſes ſont entr'elles réciproquement comme les racines des diſtances moyennes priſes du centre : or il n'y a qu'en adoptant cette courbe ou cette hypothéſe, qu'on ſatisfait aux obſervations ; mais les Planétes ne peuvent décrire cette courbe qu'en ſuppoſant un milieu non réſiſtant, une force accélérée, ſuivant la loi de la peſanteur, une force projectile, &c. donc, concluent les Newtoniens, & par conſéquent notre Auteur, le ſyſtême New-

tonien est le systême de la nature, les observations parlent en sa faveur. Il y a cependant des phénoménes que l'on ne sçauroit expliquer dans ce systême comme dans celui de Descartes : on ne connoit point de cause méchanique capable de le produire, il faut recourir à la seule volonté du Créateur.

Il nous reste quelques propositions que nous nous contenterons d'énoncer, on pourroit dire que ce que nous venons de rapporter regarde le systeme général de notre tourbillon ; cette meme hypothése, ou plutôt cette même loi de la gravitation ne convient pas seulement aux Planétes secondaires.

La Lune, par exemple, agit sur la Terre, & décrit autour d'elle une ellipse géométrique. Elle circule autour de la Terre qui est placée au foyer, elle se soutient par cette même force qui agit sur tous les corps & par le mouvement projectile ; il faut raisonner de la

même maniére de tous les Satellites des autres Planétes.

On déduit les inégalités & les anomalies de ces Satellites de la rencontre, du voisinage, du rapport des distances, de la situation de ces mêmes corps ; c'est ici que le Géométre Anglois a fait connoître toute la profondeur de son génie ; les inégalités, ou plutôt les irrégularités, de la Lune, le mouvement de ses nœuds, son apogée dépendent selon lui entiérement de la diversité de l'attraction de ces deux corps, l'un sur l'autre, & souvent de la réunion des deux actions par rapport au Soleil, auquel toutes les Planétes tendent comme à leur centre commun.

Notre Auteur a séparé ces questions en divers articles. Il fait dépendre des mêmes principes la précession des équinoxes. Nous nous étendrons peu sur cet endroit ; nous parlerons incessamment d'un Ou-

vrage qui vient de paroître ſur cette matiére ; ce n'eſt plus une choſe nouvelle que de dire que les Newtoniens prétendent que le flux & reflux de la mer doit être attribué à la même cauſe, nous voulons dire à l'attraction réciproque de la Terre, de la Lune & du Soleil.

C'eſt par cette Théorie, établie ſuivant la même méthode, que notre Auteur finit ſon Abregé ſur le ſyſtéme de Newton.





NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Lucques.

ANNALES Ecclesiastici ab anno 1198. ubi desirit Cardinalis Baronius. Autore Odorico Raynaldo, Congregationis Oratorii Presbytero. Accedunt in hac editione notæ Chronologicæ, Criticæ, Historicæ, quibus Raynaldi Annales illustrantur, supplentur, emendantur, auctore Joanne Dominico Mansi Lucensi Congregationis Matris Dei. Tom. quartus. Lucæ, typis Leonardi Venturini, 1749. *in-fol.* Ce volume qui commence à l'année 1286, & va jusqu'à la fin de 1312, est le vingt-quatriéme des Annales Ecclésiastiques, en comptant l'apparat pour le premier; & le quatriéme de la continuation des mêmes Annales par Odoric Raynald.

ALLEMAGNE.

De Berlin.

Le ſujet du prix propoſé par l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe pour l'année 1751. Sera la queſtion ſuivante, tirée de la Morale : *les Evenemens de la bonne & de la mauvaiſe fortune, dépendans inconteſtablement de la volonté, ou du moins de la permiſſion de Dieu, a l'égard duquel ce que nous appellons fortune n'eſt qu'un vain nom denué de réalité :* on demande *ſi ces Evénemens obligent les hommes à la pratiqu- de certains devoirs, & quelle eſt la nature & l'étendue de ces devoirs ?* „ On invi„ te les Sçavans de tout Pays, „ excepté les Membres ordinaires „ de l'Académie, à travailler ſur „ cette queſtion. Le prix qui con„ ſiſte en une médaille d'or du „ poids de cinquante ducats, ſera „ donné à celui qui au jugement

» de l'Académie, aura le mieux
» réussi. Les piéces (écrites d'un
» caractéres lisibles) seront adres-
» sées à M. Formey, Secretaire
» perpétuel de l'Académie. Le ter-
» me pour les recevoir est fixé jus-
» qu'au premier Janvier 1751,
» après quoi on n'en recevra abso-
» lument aucune. On prie aussi les
» Auteurs de ne point se nommer,
» mais de mettre simplement une
» devise, à laquelle ils joindront
» un Billet cacheté qui contiendra
» avec la devise, leur nom & leur
» demeure, le jugement de l'Aca-
» démie sera publié dans l'assem-
» blée publique du 31 May 1751.

Essai de Philosophie Morale. Risum reputavi errorem, & gaudio dixi: quid frustra deciperis? *Eccl.* c, 11. à Berlin. 1749. *in* 8°. Cet essai roule sur le bonheur & le malheur, sur les moyens de rendre notre condition meilleure, & sur les moyens que le Christianisme propose pour être heureux.

D'HANOVER.

Il paroit ici un projet de souscription pour un ouvrage intitulé : *Bibliotheque curieuse, Historique & Critique, ou Catalogue raisonné des Livres difficiles à trouver*; par David Clément, tome premier. Chez Jean Guillaume Schmid, 1750. l'Editeur soutient qu'on n'a point encore donné de Catalogue capable de faire connoître les Livres rares & curieux ; & que ce qui a paru en ce genre jusqu'à present est insuffisant ; il promet que par l'ouvrage qu'il annonce aujourd'hui, il épargnera aux amateurs de cette espéce de Livres une infinité de recherches, & qu'il satisfera leur curiosité sur quantité d'articles qu'ils chercheroient inutilement ailleurs. Il joint à son projet de souscription un essai de son ouvrage & de la maniére dont il compte l'exécuter. On voit par cet échantillon, qu'il ajoutera au bas des pages des remarques dont le-

but ſera de faire connoître dans un certain détail les Livres dont il dreſſe le Catalogue, les éditions qu'on en a données, & ſurtout les raiſons pour leſquelles ces Livres ſont réputés rares & curieux. Cet ouvrage ſera imprimé *in*-4°. ſur de bon papier & avec de beaux caractéres. Le prix de la ſouſcription eſt d'un écu & un florin (7 liv. 10 ſ. environ monnoye de France) pour le premier vol. on trouvera des ſouſcriptions juſqu'au mois d'Août prochain, chez Briaſſon à Paris, chez Dulſecker à Straſbourg, & chez les principaux Libraires de l'Europe. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront le premier vol. un demi-louis-d'or.

DE HALLE.

Tractatio critica de variis lectionibus Novi Teſtamenti cautè colligendis, & adjudicandis, in qua tùm de illarum cauſis, ſpeciebus fontibuſque, cùm de cautelis, ex quibus dijudicari, & vel approbari, vel

reprobari debeant, agitur, simulque de Codicibus sive Græcis, sive Græco-Latinis, de versionibus item antiquis, & de Patribus, ex quibus illæ colliguntur, multa partim curiosa, partim utilia, & scitu necessaria adferuntur, in-4°.

ANGLETERRE.

De Londres.

On va réimprimer le nouveau Testament en François, *in-4°.* de la derniére version de Genêve, sur de bon papier avec de beaux caractéres. On nous marque que cette » version qu'on vante beaucoup » pour la correction Grammaticale, est due au zéle du Marquis » du Quene & au travail d'une » douzaine de personnes, la plûpart gens de Lettres; qu'on n'a » point ajouté de notes au texte, » mais qu'on a mis à la tête des » chapitres des argumens qui y ré- » pandent beaucoup de lumiére, » & qu'ayant été approuvée par les

» Pasteurs & les Professeurs de
» Genêve, elle fut mise sous la
» presse, & parut en 1726. C'est
» cette même traduction qu'on va
» donner ici; « M. Durand Ministre de la Savoye & de la Société Royale prend soin de revoir & de corriger les épreuves.

Le premier vol. du traité de morale de M. Foster, dont nous avons annoncé la souscription au mois de Septembre dernier, paroit depuis peu chez Noon & Knapton, Libraires.

M. Th. Sherlock vient de publier un *Appendix* à son traité de la Prophétie, lequel roule sur les circonstances de la chute d'Adam & d'Eve. Le mérite du traité de la Prophétie ne peut manquer de prévenir avantageusement le Public pour cette derniére production que nous annonçons.

A Dissertation on prophecy... c'est-à-dire: *Dissertation sur la Prophétie où l'on examine la liaison & la connexion des Prophéties du vieux & du*

nouveau Testament, avec une explication de l'Apocalypse, par M. l'Evêque de Clogher, *in*-8°. L'Auteur dans son explication des Prophéties de l'Apocalypse attaque & combat M. Bossuet & le P. Calmet, parce qu'ils en restreignoient l'accomplissement à l'ancienne Rome.

M. Birch de la Société Royale, donnera incessamment un second volume des Grands Personnages Anglois avec leurs portraits, du burin de Houbraken, l'ouvrage entier formera deux vol. *in-fol.*

Description des plus belles maisons de Campagne d'Angleterre, en Anglois, & en François. On n'y a pas oublié avec raison, celle de Mylord Cobham, dont les Etrangers vont voir l'original par curiosité.

Οφιομάχης, &c. c'est-à-dire: *le Champion des Serpens*, ou *le Deisme dévoilé*, *in*-8°. 2. vol.

A Geographica History of nova Scotia... ou: *Histoire Géographique de la nouvelle Ecosse*; où l'on

traite de sa situation, de son éten-
due & de ses limites; comme aus-
des diverses disputes des Cou-
d'Angleterre & de France, au suj-
de la possession de cette Provinc-
où l'on montre son importan-
tant à l'égard du Commerce, q-
par rapport à la sureté des a-
tres établissemens des Anglois da-
l'Amérique Septentrionale; à qu-
on a ajouté une description exac-
des Bayes, Lacs & Riviéres, de
nature du terroir & du produit
Pays, avec les mœurs & les usag-
des Habitans Indiens, *in*-8°.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Dialogues entre Hylas & Phil-
noüs, dont le but est de démo-
trer clairement la réalité & la pe-
fection de l'entendement humai-
la nature incorporelle de l'am-
& la Providence immédiate de
Divinité contre les Sceptiques
les Athées, & d'ouvrir une méth-

de pour rendre les Sciences plus aisées, plus utiles & plus abregées, par George Berkelay, associé au Collége de la Trinité à Dublin; & pourvu depuis peu par S. M. B. de l'Evêché de Cloane, traduit de l'Anglois. Amsterdam, 1750. *in*-8°.

De Geneve.

On a publié une nouvelle partie du *traité de la vérité de la Religion*, par M. le Professeur Vernet, dans laquelle on traite l'importante question *des Miracles*.

Le même Auteur a fait réimprimer le premier volume de cet ouvrage, avec quelques changemens qui regardent principalement la nécessité de la révélation.

De Zurich.

On a publié ici une Critique sur le grand recueil d'Inscriptions de M. Muratori; elle consiste dans des remarques que l'Auteur a faites sur diverses Inscriptions en vers,

Grecs que M. Muratori a rassemblées, en voici le titre : *J. Casp. Hagembuchii Prof. Ling. Gr. & Lat. De Græcis Thesauri novi Muratoriani quibusdam metricis diatribæ*, 1749. *in*-4°.

Ecloga ex optimis Græcis scriptoribus, ad vitam studiosæ juventutis informandam cum interpretandi subsidio, quam potuit emendate proposita, 1749. *in*-8°. Cet ouvrage est bien exécuté, soit pour le choix des piéces, soit pour la correction du texte & pour l'impression. On y a fait entrer le songe de Lucien, le tableau de Cebes, le caractére de Théophraste, & quelques petits ouvrages de Plutarque ; d'Isocrates, &c. Il comprend 24 feuilles d'impression.

L'ouvrage périodique, connu sous le nom de *Museum Helveticum*, de M. le Professeur Zimmermann, se continue toujours avec succès. On est au quatorziéme tome : Nous avons déja averti dans ce Journal que le caractére de cet

ouvrage consiste toujours à rassembler diverses piéces fugitives, souvent intéressantes & curieuses sur tous les objets de la Littérature, qu'on est bien aise de trouver réunies, & dont on chercheroit inutilement la plupart ailleurs.

De antiquissimo Turicensis Bibliothecæ Græco Psalmorum libro in membrana purpurea, titulis aureis, ac litteris argenteis exarato, Epistola ad Eminentiss. Card. Ang. M. Quirinum perscripta a Jo. Jac. Breittingero ling. Græc. Prof. 1748, *in*-4°.

FRANCE.

DE TULLE.

Pierre le Roy, Imprimeur-Libraire de cette Ville, a publié les *Sermons & Panégyriques de M. l'Abbé de la Tour*, 1749. *in*-8°. deux vol. Ce même Libraire donne avis au Public qu'il donnera dans peu encore deux volumes de Sermons & de Panégyriques de cet Auteur, & qu'il n'épargnera rien pour la

correction ni pour la beauté de l'impression. Il nous promet pour l'année prochaine, l'Avent & le Carême du même, qu'il imprimera in-12. en petit caractére & sur de beau papier ; & pour empêcher qu'on ne soit trompé dans l'emplette qu'on fera de ce recueil de Sermons, il avertit qu'il signera au bas du Privilége tous les exemplaires qu'il délivrera.

De Rennes.

Prones de M. Symon, Curé de S. Germain de la Ville de Rennes, pour les Dimanches de l'année ; avec quelques Sermons & Panégyriques par le même Auteur. A Rennes, chez Jul. Vatar, Imprimeur-Libraire, 1749. *in*-12. deux vol.

De Montpellier.

Assemblée publique de la Société Royale des Sciences, tenue dans la grande sale de l'Hôtel de Ville de Montpellier

Montpellier, *le huit May* 1749. De l'Imprimerie de Jean Martel, Imprimeur du Roy & des Etats Généraux de Languedoc, & de la Société Royale des Sciences, 1749. *in*-4°. Voici les titres des piéces qui ont été lûes à cette assemblée: 1°. *Eloge de M. de la Croix de Castries*, *Archevêque d'Alby*, par M. de Ratte, Secretaire perpétuel de l'Académie. 2°. *Eloge de M. de la Peyronie*, par le même. 3°. *Examen des eaux minérales de Pomuret*, par M. Montet. 4°. *Nouvelles experiences sur la décoloration du vin rouge*, par M. Peyre. 5°. *Projet d'un ouvrage sur la maniére d'élever les Vers à Soye*, par M. l'Abbé de Sauvages. *Essai sur les maladies des Vers à Soye appellés* Muscadins. *Recherches sur la cause qui produit les* Muscadins. Par le même.

Il a paru aussi dans le même temps en cette Ville un *Mémoire* de M. de Sauvages Docteur en Médecine

sur les Vers à Soye, & la maniére la plus sure de les élever, in-4°.

De Montauban.

Académie des Belles-Lettres de Montauban.

» M. l'Evêque de Montauban
» ayant destiné la somme de deux
» cens cinquante livres, pour don-
» ner un prix de pareille valeur
» à celui qui, au jugement de l'A-
» cadémie des Belles-Lettres de
» cette Ville, se trouvera avoir
» fait le meilleur Discours sur un
» sujet relatif à quelque point de
» Morale tiré des Livres Saints;
» l'Académie distribuera ce Prix le
» 25 Août prochain, Fête de S.
» Louis, Roy de France. Le sujet
» de ce Discours sera pour l'an-
» née 1750:

» Il y auroit plus d'amitié parmi
» les Hommes, s'il y avoit plus de
» Vertu: conformément à ces pa-

» roles de l'Ecriture : *Qui timet*
» *Deum, aquè habebit amicitiam*
» *bonam.* Eccli. VI. 17.

» Les Discours ne seront tout au
» plus que de demi-heure de le-
» cture, & finiront toujours par
» une courte priére à *Jesus-Christ.*
» On n'en recevra aucun qui n'ait
» une approbation signée de deux
» Docteurs en Théologie.

» L'Académie ayant réservé le
» prix de l'année 1749. elle se pro-
» pose de le distribuer à une Ode
» ou à un Poëme.

» Les Poétes auront la liberté
» d'aller jusqu'à cent cinquante
» Vers.

» L'Académie donne pour sujet
» de cette Ode ou de ce Poeme :
» *la destruction des Monumens Pu-*
» *blics par les Barbares.*

» Il y aura ainsi deux prix à di-
» stribuer le 25 Août prochain ;
» un prix de Discours, & un prix
» d'Ode ou de Poëme.

» Les Auteurs ne mettront point

» leur nom à leurs Ouvrages, mais
» seulement une marque ou para-
» phe, avec un passage de l'Ecri-
» ture Sainte, ou d'un Pere de
» l'Eglise, qu'on écrira aussi sur le
» Regître du Secretaire de l'Aca-
» démie.

» Toute sorte de personnes, de
» quelque qualité qu'elles soient,
» seront reçues à prétendre au prix,
» hors les Membres de l'Acadé-
» mie, qui en doivent être les
» Juges.

» Les Auteurs feront remettre
» leurs Ouvrages par tout le mois
» de May prochain, entre les mains
» de M. de Bernoy, Secrétaire
» perpétuel de l'Académie, en sa
» maison rue Montmurat, ou en
» son absence, à M. l'Abbé Bellet,
» en sa maison rue Cour-de-Tou-
» louse.

» Le prix ne sera délivré à aucun
» qu'il ne se nomme, & qu'il ne
» se présente en personne, ou par
» Procureur pour le recevoir, &
» pour signer le Discours.

» Les Auteurs ſont priés d'adreſ-
» ſer à M. le Secretaire trois co-
» pies bien liſibles de leurs Ouvra-
» ges, & d'affranchir les paquets
» qui ſeront envoyés par la poſte.
» Sans ces deux conditions, les
» Ouvrages ne ſeront point admis
» au concours.

DE LYON.

Le triomphe de la foi Catholique, ſur les erreurs des Proteſtans, contenues dans les Œuvres Polémiques de feu M. Benedict Pictet, Miniſtre & Profeſſeur en Théologie à Genéve, *in*-12. 4. vol. A Lyon, chez Regnault, Libraire, rue Merciére. A Paris, chez Jean-Thomas Hériſſant, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire. A Avignon, chez François Girard, Libraire, place S. Didier.

» Cet ouvrage eſt un abregé des
» controverſes les plus célébres qui
» ont paru ſur les matiéres conte-

» ſtées entre les Catholiques & les
» Proteſtans. L'Auteur y a réuni
» avec autant d'érudition & de ſo-
» lidité, que de netteté & de pré-
» ciſion, tout ce qui a été dit de
» part & d'autre de plus eſſentiel
» & de plus intéreſſant. On trou-
» vera donc ici, ſous un ſeul point
» de vûe un précis des erreurs des
» Proteſtans & des Dogmes Catho-
» liques. On y prouve les vérités
» que l'Egliſe enſeigne, & que les
» Calviniſtes combattent. On ré-
» pond aux objections qu'oppo-
» ſent ceux-ci, & on n'omet rien
» de ce qui peut découvrir leurs
» illuſions. L'Auteur doit les con-
» noître, puiſqu'elles l'avoient ſé-
» duit lui-même. Eclairé par les
» lumiéres de la Grace, déſabuſé
» par des perſonnes habiles, & dé-
» trompé par une étude ſérieuſe &
» conſtante des matiéres qui con-
» cernent la Religion, il a renon-
» cé par une abjuration ſolemnelle
» à la prétendue réforme. C'eſt

» pour engager ses anciens freres
» à imiter son exemple qu'il a com-
» posé cet ouvrage, où il a recueilli
» tout ce qu'il y a de plus propre
» à les remettre dans la bonne
» voye. M. Vernet, leur donne
» les moyens d'y entrer. C'est un
» guide qui montre le chemin où
» il s'est égaré. Il en fait connoître
» les dangers, il ne peut les igno-
» rer, puisqu'il a suivi longtemps
» ce chemin, avec autant de sécu-
» rité & d'obstination que peuvent
» faire ceux que l'erreur a le plus
» aveuglé. Il découvre l'unique
» voye de leur salut; il prouve par
» des raisons sans réplique, qu'il
» est d'une nécessité indispensable
» de la suivre. Tout ce qu'il dit
» pour en convaincre les Prote-
» stans, est très-capable de les ra-
» mener dans cette voye. Il est
» pour eux de la derniére consé-
» quence, d'examiner au moins,
» s'ils doivent la suivre. On espére
» que l'exemple & l'ouvrage de

» l'Auteur pourront faire sur eux
» quelques impressions.

DE PARIS.

On travaille actuellement ici à une nouvelle édition du Dictionnaire de Morery. Elle embrassera non seulement les VI. volumes de l'édition de 1732. & les Supplémens de 1735. & de 1749. mais encore toutes les observations qu'on a faites sur ce grand Ouvrage depuis qu'il est sorti pour la premiére fois des mains de son Auteur, & qui avoient été ou omises, ou mal rendues dans les différentes éditions qu'on en a données jusqu'à présent ; le nouvel Editeur ne se contente pas de refondre en un seul corps d'ouvrage suivi toutes ces différentes parties ; il y a fait un très-grand nombre de corrections, & il y insére beaucoup de nouvelles observations également intéressantes & propres à enrichir l'Ouvrage, & à

le rendre plus instructif en tout genre. Nous ne manquerons pas de faire connoître en son temps plus en détail à nos Lecteurs les avantages de cette édition.

Aristoméne, Tragédie, par M. Marmontel, représentée pour la premiére fois par les Comédiens ordinaires du Roi, le 30. Avril 1749. avec cette Sentence au frontispice : *Prima officia debentur Diis immortalibus, secunda Patriæ, tertia Parentibus*. Cic. 2. Offi. A Paris, chez Sebastien Jorry, Imprimeur-Libraire, Quay des Augustins, 1750. *in* 12.

On trouve chez le même Libraire des *Réflexions sur la Tragédie d'Aristomene*, par le même Auteur. Ces réflexions forment une petite brochure qu'on a jointe à la Piéce.

Histoire de l'Académie Royale des Sciences année 1745, avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la meme année, tirés des Registres de cette Aca-

démie. De l'Imprimerie Royale, 1749. in-4°.

L'art de vérifier les dates des faits Historiques, des Chartes, des Chroniques, & autres anciens monumens depuis la naissance de Notre Seigneur, par le moyen d'une table Chronologique, où l'on trouve les années de J. C. & de l'Ere d'Espagne, les Indictions, le Cycle Paschal, les Pâques de chaque année, les Cycles Solaires & Lunaires, &c. avec un Calendrier perpétuel, l'Histoire abregée des Conciles, des Papes, des Empereurs Romains, Grecs, François, Allemands & Turcs, des Rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, d'Ecosse, de Lombardie, de Sicile, de Jérusalem, &c. des Ducs de Bourgogne, de Normandie, de Bretagne; des Comtes de Toulouse, de Champagne, & de Blois. Ouvrage nécessaire à ceux qui veulent avoir une parfaite connoissance de l'Histoire; par des Religieux

Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur, chez Guillaume Desprez, Imprimeur-Libraire, & Pierre Guillaume Cavelier, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-4°. 1. part. On ne manquera pas de rendre compte avec soin de cet important Ouvrage dans un des Journaux suivans.

Prault, Imprimeur-Libraire de cette Ville, Quay de Gêvres, au Paradis, a mis au jour depuis peu un Ouvrage, contenant un Abregé de toutes les régles que l'on doit observer pour la Police & l'administration des Héritages de Campagne; à quoi on a joint les principaux Réglemens intervenus sur cette matiére: le titre est: *Code Rural*, ou Maximes & Réglemens concernant les biens de Campagne, notamment les Fiefs, Franc-Aleux, Censives, droits de Justice Seigneuriaux & Honorifiques; la Chasse & la Pêche, les Bannalités, Corvées, la Taille Royale & Sei-

gneuriale, les dixmes Ecclésiastiques & inféodées, les Baux à loyer, à ferme, à cheptel, à rente, emphytéotiques, les troupeaux & bestiaux, l'exploitation des Terres labourables, Bois, Vignes & Prés. Par M. . . . . Avocat au Parlement, 1749. *in*-12. 2. vol.

Le Loup, Libraire, Quay des Augustins, fait imprimer un Ouvrage intitulé : *Nouvel abregé chronologique de l'histoire de l'Europe.*

Dissertation sur la Glace ; ou explication Physique de la formation de la Glace & de ses divers phénoménes. Par M Dortous de Mairan, l'un des quarante de l'Académie Françoise, de l'Académie Royale des Sciences, &c. De l'Imprimerie Royale, 1749. *in*-12. La préface qui est à la tete du Livre, a été lûe dans l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, du 13 Novembre 1748.

Table Alphabetique & Chronologique des piéces représentées sur

l'ancien theatre Italien, depuis son établissement jusqu'en 1697 qu'il a été fermé, avec des remarques sur ces Piéces, & une table alphabétique des Auteurs qui ont travaillé pour ce Théâtre. A Paris, chez Prault, pere, Imprimeur-Libraire, Quay de Gesvres, au Paradis, 1750. *in*-8°.

Démonstration de l'existence de la Médecine Universelle, ou du Secret de prolonger la Vie au-delà des bornes ordinaires. Chez Saugrain fils, au Palais, 1749. *in*-8°.

Elixir d'Or, & Elixir blanc de M. le Géneral de la Mothe. Chez C. F. Simon, fils, Imprimeur. 1749. *in*-8°. Cet Ouvrage ne comprend qu'un mémoire sur les usages, les doses, & les effets de l'Elixir d'Or & de l'Elixir blanc de M. le Général de la Mothe, avec un grand nombre d'attestations des succès surprenans qu'a eu ce reméde en différentes occasions.

Histoire de France sous les Régnes

de S. Louis, de Philippe de Valois, du Roi Jean, de Charles V. & de Charles VI. par M. l'Abbé de Choisy. Chez Didot, Nyon, Damonneville & Savoye, Libraires, 1750. in-12. 4. vol.

Les Ornemens de la mémoire, ou les Traits brillans des Poétes François les plus célébres, avec des dissertations sur chaque genre de style, pour perfectionner l'éducation de la Jeunesse, tant de l'un que de l'autre Sexe. Chez Didot, Nyon, Damonneville & Savoye, Libraires, 1749. in-12.

Calendrier Historique, Chronologique & Moral de la très-Sainte & très-Glorieuse Vierge Marie, Mere de Dieu; contenant les louanges que les Saints Peres lui ont données, les Fêtes établies & les Eglises bâties en son honneur & dédiées sous son invocation, les Ordres, Instituts Religieux, Confréries, qui lui sont dévoués, les Décrets des Conciles

qui autorisent son Culte, les miracles opérés par son intercession, les Saints & les personnes pieuses qui se sont distinguées par leur dévotion envers elle; avec des remarques historiques sur l'antiquité du Culte que l'Eglise rend à la Sainte Mere de Dieu; le tout extrait des Auteurs les plus anciens & les plus autentiques. Ouvrage curieux & utile aux Curés, aux Prédicateurs, aux Religieux, &c. Chez Cl. Hérissant, fils, rue Notre-Dame, 1749. *in*-12.

On trouve chez le même Libraire un Ouvrage de Piété, dont le titre est: *Retraite de quelques jours pour une personne du Monde*; par M. P. Laffitau, Evêque de Sisteron, 1750, *in*-12.

On vient de publier la Table des matiéres contenues dans le premier tome du Dictionnaire des Maréchaussées. Nous avons rendu compte de ce premier tome dans le Journal du mois d'Octobre 1748.

& nous avons averti en même tems, que l'Ouvrage entier formeroit IV. Tomes *in*-4°. divisés chacun en 2. part. Quoique cet Ouvrage soit disposé en forme de Dictionnaire, néanmoins l'Auteur n'a pas laissé d'y garder un certain ordre de matiére ; ensorte que chaque tome contient en effet une matiére particuliére. Et pour faciliter & l'intelligence & l'usage de la méthode qu'il a observée dans son Dictionnaire, il a jugé à propos de joindre à chaque Tome, à mesure qu'il le donne, une Table des matiéres qui y sont contenues. On trouve la Table du I. Tome, ainsi que ce Tome même, chez Prault, Pere & Fils; Quillau, Pere & Fils; Chaubert ; de Nully; de Bats; Boudet; Bauche, &c. Le second Tome de cet Ouvrage, divisé, ainsi que le premier, en deux parties, paroîtra incessamment avec sa table particuliére.

Histoire des Révolutions de Gênes

depuis son établissement jusqu'à la conclusion de la Paix de 1748. Chez Nyon & Robustel, Libraires, Quay des Augustins, 1750. *in*-12. 3. vol. Cet Ouvrage suivant le plan de l'Auteur, sembloit ne devoir pas aller plus loin qu'à la levée du siége de Gênes; parce que c'étoit le terme des Révolutions de cette République: cependant comme la guerre n'étoit pas encore finie, l'Auteur a ajouté un Supplément, par lequel il continue son Histoire jusqu'à la conclusion de la Paix en 1748. Il a encore enrichi son Livre de trois Cartes géographiques. La premiére est le plan de l'état de Gênes; la seconde est une nouvelle Carte de l'Isle de Corse; la troisiéme est le plan de la Ville de Gênes & de ses environs. Ces trois Cartes qui sont très-bien gravées, ont été dressées pour cette Histoire par M. Belin, Ingénieur ordinaire de la Marine, qui a cru devoir y joindre des remarques pour

rendre raiſon des différences qu'on y trouvera d'avec celles qui ont paru juſqu'à préſent.

L'Ecole du Jardin potager, qui comprend la deſcription exacte de toutes les plantes potagéres, les qualités de terre, les ſituations & les climats qui leur ſont propres, la culture qu'elles demandent, leurs propriétés pour la vie, & leurs vertus pour la ſanté, les différens moyens de les multiplier, le temps de recueillir les graines, leur durée, &c. La maniére de dreſſer & de conduire les couches, d'élever des Champignons en toutes ſaiſons, &c. par l'Auteur du traité des Pêchers. Chez Boudet, & le Prieur, Imprimeurs-Libraires, rue S. Jacques, 1749. *in*-12. 2. vol.

Lettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions Etrangéres, par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus, trente-ſeptiéme Recueil. A Paris, chez les freres Guérin, Libraires, rue S. Jacques, 1749. *in*-12.

Panégyrique de M. Cochin, Avocat au Parlement de Paris, dédié à la Postérité. A Paris, chez la Veuve Pissot, Libraire, Quay de Conty, 1749. *in-8°.*

Calendrier des Princes & de la Noblesse, pour l'année 1750. Chez Delaguette, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in-16.* Après le Calendrier pour les mois, on trouve une liste Chronologique & Généalogique des Rois & des Reines de France, ensuite une liste alphabétique des Maisons du Royaume, honorées par les Charges de la Couronne.

Le Calendrier des Dames, contenant les portraits des Femmes illustres à chaque mois, un ordre Chronologique de la Monarchie Françoise, &c. Chez J. B. Langlois, rue S. Jacques, à la Couronne d'Or, 1750. *in-16.*

Sermons de Morale prêchés devant le Roy, par M. Flechier Evêque de Nismes, avec ses Discours

Synodaux, & autres Sermons prêchés à l'ouverture des Etats de Languedoc, & dans sa Cathédrale : nouvelle édition augmentée. Chez G. Cavelier, pere, rue S. Jacques, 1750. *in*-12. 2. vol.

On trouve chez le méme Libraire une nouvelle édition de l'ouvrage de controverse, qui a pour titre : *Réponse aux raisons qui ont obligé les prétendus Réformés de se séparer de l'Eglise Catholique, & qui les empêchent maintenant de s'y réunir.* Ouvrage propre à détromper les Hérétiques, & à confirmer les Catholiques dans leur foi. par Mademoiselle de B.... 1749. *in*-12°.

Le Pharmacien moderne : ou nouvelle maniére de préparer les drogues, traduit de l'Anglois par M. Eidous. *Expériences de Médecine sur des animaux, pour découvrir une méthode sûre & aisée de dissoudre la pierre par injections ;* avec une suite d'expériences sur les

effets du Laurier-Cerise, & sur ceux des vapeurs du soufre, lûes aux Assemblées de la Société Royale, par M. Browne Langrish du Collége des Médecins de Londres, traduites de l'Anglois. *Dissertation sur la quantité de la transpiration & des autres excrétions du corps humain*; par M. Bryan Robinson, Docteur Médecin, traduite de l'Anglois. Ces trois ouvrages qu'on a rassemblés & qui forment un juste vol. *in*-12, se débitent chez Jean-Noel le Loup, Quay des Augustins, & chez Jean-Baptiste Langlois, rue S. Jacques, 1749 & 1750.

Bauche, Libraire, Quay des Augustins, à Sainte Génevieve, vient de mettre en vente une nouvelle description de Paris, & de ce que cette Ville renferme de plus curieux, avec ce titre: *Mémorial de Paris & de ses environs*; nouvelle édition considérablement augmentée, 1749. *in*-12, 2. vol.

Notice des ouvrages manuscrits de M. du Cange. A Paris, chez Quillau, pere, 1750. *in*-4°. 23 pages. Cette Notice est imprimée dans les deux volumes du Journal des Sçavans du mois de Décembre 1749. L'Imprimeur a cru devoir, pour la commodité du Public, tirer séparément un nombre d'exemplaires de cet ouvrage, qui est intéressant pour l'histoire de France, & particuliérement pour la Province & les Familles de Picardie.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Janvier 1750.

Fin de la Table.

Fautes à corriger dans le Journal in-12. du mois de Décembre, II. Vol. 1749.

PAge 2514. lig. 14. *Themidis ex*, liſez *Themidis &*.

2515. *lig.* 12. Meſtre, *liſ.* Meſtres.

2517. *lig.* 7. des Duc; *liſ.* des Ducs.

2573. *lig.* 19. Pontebac; *liſ.* Ponteba.

2576. *lig.* 1. des gîtres, *liſ.* des goîtres.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

FEVRIER.



A PARIS,

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

FEVRIER. M. DCC. L.

ACTA SANCTORUM MARTYRUM Orientalium & Occidentalium in duas Partes distributa, accedunt Acta S. Simeonis Stylitæ. Omnia nunc primùm sub auspiciis Johannis V. Lusitanorum Regis è Bibliothecâ Apostolicâ Vaticanâ prodeunt; Stephanus Evodius Assemanus Archiepiscopus Apamensis Chaldaïcum Textum recen-

ſuit, Notis Vocalibus animavit, Latinè vertit, Admonitionibus, perpetuiſque Adnotationibus illuſtravit. Pars I. Romæ 1748. Typis Joſephi Collini. C'EST-A-DIRE : *Les Actes des Saints Martyrs Orientaux & Occidentaux, diviſés en deux Parties, auxquels on a joint les Actes de S. Simeon Stylite ; le tout publié pour la première fois de la Bibliothéque du Vatican, ſous les auſpices de Jean V. Roi de Portugal, par les ſoins d'Etienne Evode Aſſemani, Archevêque d'Apamée, &c. Première Partie.* A Rome 1748, de l'Imprimerie de Joſeph Collini, vol. *in-fol.* de 301 pag. ſans y comprendre l'Epitre Dédicatoire & la Préface de 96 pp. Cet Ouvrage ſe trouve à Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, Quay des Auguſtins, à l'Image S. Paul.

L'ORIENT, où le Chriſtianiſme a pris naiſſance, & dont l'Egli-

se a été florissante pendant plusieurs siécles, ne conserve plus qu'un petit nombre de Catholiques, au milieu d'une multitude de Sectaires, qui sont tous asservis à la domination des Infidéles. Mais cette Région, d'où la lumiére de l'Evangile s'est répandue dans toutes les Parties du Monde, fournit encore à l'Eglise Catholique des armes victorieuses pour combattre l'Irréligion & l'Hérésie; on y trouve dans les Eglises & dans les Monastéres, des monumens autentiques de la Foi & de la discipline des premiers Chrétiens. Tels sont les Actes des Martyrs, qui sont publiés dans l'Ouvrage que nous annonçons.

Ces Actes tirés des Manuscrits Orientaux, vénérables par leur antiquité, nous représentent les glorieux combats que des Chrétiens de tout âge, de tout sexe & de toutes conditions, soutinrent pour la défense de la Foi pendant les cruelles persécutions de Sapor

II. & de Vararanes V. Rois de Perſe, & ſous pluſieurs Empereurs Romains ; quelques-uns de ces Actes étoient inconnus, les autres avoient été altérés par l'ignorance ou par la négligence des Traducteurs. M. Aſſemani, Sçavant dans les langues Orientales, & d'une érudition connue par pluſieurs ouvrages, & en particulier par l'édition Syriaque & Latine des Œuvres de S. Ephrem, qu'il a achevée, a revû les Actes ſur les originaux, & a orné la traduction Latine qu'il en a faite, d'avertiſſemens & de notes pour l'intelligence & l'éclairciſſement de l'Hiſtoire, & pour la correction des fautes & des fables qui s'y étoient gliſſées. Il diviſe tout l'ouvrage en deux parties ; la premiére comprend les Actes des Martyrs Orientaux, c'eſt-à-dire, des Provinces qui ſont à l'Orient de la Méſopotamie ; la ſeconde renferme les Actes des Martyrs Occidentaux, c'eſt-à-dire, des Provinces qui ſont à l'Occident du Tigre & de la Chal-

dée. C'est ainsi que les Syriens distinguent l'Orient de l'Occident, eu égard à la situation de leur Pays.

Notre Auteur, avant que de donner les Actes qu'il publie en Langue Chaldaïque avec la traduction Latine, constate l'autenticité des manuscrits d'où il les a tirés, il rend compte de la méthode de son travail, & donne le plan général de l'ouvrage.

Le Pape Clément XI. desirant, pour l'avantage de l'Eglise, d'enrichir la Bibliothéque du Vatican, de Manuscrits Orientaux, chargea en 1706, Elie, Archiprétre d'Antioche, député d'Estienne Patriarche des Maronites, qui partoit de Rome pour retourner en Syrie, de passer en Egypte, de parcourir les anciens Monastéres, d'y acheter les bons manuscrits qu'il pourroit découvrir & de les envoyer à Rome. Elie se rendit en Egypte, & quoique muni des Lettres de recommandation de Jean Patriarche

d'Alexandrie, pour les Moines de la basse Egypte, il ne put, même pour une grosse somme d'argent, obtenir que quarante manuscrits sur le grand nombre qui étoit conservé dans les Monastéres. Le Pontife animé par cette premiére acquisition, & excité par le sçavant Charles Majelli, Garde de la Bibliothéque du Vatican, résolut d'envoyer en Egypte Joseph Simoni Assemani, oncle de notre Auteur, qui arriva au Caire au mois d'Août 1715; ayant parcouru avec beaucoup de peines & de difficultés le Désert de Nitrie il parvint enfin au Monastére de Sceté, nommé *Sainte Marie des Syriens.* On lui permit de visiter & examiner toute la Bibliothéque qui étoit en mauvais ordre; sur deux cens anciens manuscrits qu'il y trouva, il en mit à part cent qu'il jugea les plus précieux, & résolut de les acheter à quelque prix que ce fut; mais il ne put en obtenir qu'un petit nombre, parmi les-

quels étoient deux manuſcrits, d'où notre Auteur a tiré les Actes des Saints Martyrs. Aſſemani ne perdit point courage, il réſolut de paſſer en Syrie, parcourut tout le Pays, & appuyé de la protection & des conſeils de Jacques Pierre Evode, Patriarche Maronite d'Antioche, il fit une ample moiſſon, il acquit un grand nombre de manuſcrits, ſur leſquels il a compoſé à Rome un excellent ouvrage connu ſous le titre de *Bibliotheque Orientale*. Le P. Thomas Orſi, Dominicain, qui travaille à une nouvelle Hiſtoire Eccléſiaſtique, a tiré de grands ſecours de cette immenſe collection.

Mais il étoit important de donner une traduction entiére des meilleurs manuſcrits, & en particulier des deux manuſcrits Chaldaiques de Nitrie numérotés I. II. qui contiennent les Actes des Martyrs; le Cardinal Querini, Bibliothécaire du Vatican, en chargea M. Aſſemani, Archevêque d'Apamée, qui

prit pour base de son travail les deux manuscrits de Nitrie, & ayant examiné les autres manuscrits Orientaux de la Bibliothéque du Vatican, il en composa la collection des Actes des Martyrs en deux volumes *in-fol.* dont nous rendons compte.

Les deux manuscrits de Nitrie, dit l'Editeur, sont écrits d'un style simple & noble qui ressent l'antiquité, ils sont en caractéres Chaldaïques, qu'on appelle *Estranghe-les*, les plus anciens qui ayent été en usage chez les Syriens; M. Assemani estime que le premier de ces Manuscrits est du cinquiéme siécle; les Actes de S. Simeon Stylite, qui y sont insérés, portent la date de l'an 521 de l'Ere d'Antioche, qui répond à l'an 474 de l'Ere Chrétienne; nôtre Auteur juge que le second Manuscrit est postérieur de trois cens ans, & qu'il peut étre du huitiéme siécle.

M. Assemani a divisé son ouvrage

ge en deux Parties ; dans la premiére il décrit l'Histoire de la cruelle persécution de Sapor II. Roi de Perse, qui dura quarante ans, depuis la trente-uniéme année de son régne jusqu'à la soixante-dixiéme dans laquelle il mourut. Ces Actes sont au nombre de dix-huit. Il y joint par forme d'*Appendix*, quatre Actes d'autres Martyrs qui souffrirent la dixhuitiéme & la trentiéme année du régne du même Sapor II. & la seconde année du Roi Vararanes V. fils d'Isdegerdes. Cette Histoire a pour titre *Acta Martyrum Orientalium qui in Perside passi sunt.*

La Religion Chrétienne avoit été connue en Perse dès le temps des Apôtres ; plusieurs Auteurs Ecclésiastiques rapportent que S. Mathieu, S. Barthelemi, & S. Jude prêchérent l'Evangile dans ces vastes contrées de l'Orient, mais les Perses & les Chaldéens regardoient comme leurs Apôtres S. Thomas & le disciple Adée ou Thadée

ils leur attribuoient l'établissement de la Chaire Episcopale à Seleucie & à Ctesiphon, dont l'Evêque prit ensuite le titre d'Archevèque & de Patriarche. Le Christianisme fit des progrès en Perse ; dès le second siécle on y comptoit un nombre considérable de Chrétiens ; dans le siécle suivant, l'Eglise y eut des Martyrs ; au commencement du quatriéme siécle, on y voyoit des Monastéres de filles, & un grand nombre de Monastéres d'hommes, établis par Eugéne disciple de S. Antoine, que les Orientaux appelloient *Abun* ou *Avun*, c'est-à-dire, *Notre Pere*. On avoit bâti des Eglises dans les Villes & dans les Campagnes, la Perse avoit des Evêques & des Prêtres & une multitude de Chrétiens ; l'Empereur Constantin écrivit en leur faveur au Roi Sapor une belle Lettre qui est rapportée par Eusébe. L'Eglise de Perse députa un de ses Eveques au premier Concile général de Nicée.

Cette Eglise florissante fut cruellement persécutée dans le quatriéme & cinquiéme siécle, par les Rois Sapor, Isdegerdes & Vararanes. Sapor II. du nom & le neuviéme de la Dynastie des Sasanides, commença la premiére persécution qui fut la plus longue & la plus sanglante. Ce Prince couronné Roi avant sa naissance, eut tout l'orgueil & l'ambition des anciens Rois de Perse, il prit le titre de *Roi des Rois*, de *frere du Soleil & de la Lune*, & voulut étendre sa domination jusqu'aux extrémités de l'Asie sur les bords de la mer Egée. Les Chrétiens lui étoient suspects & odieux, à cause de leur Religion qui étoit celle des Grecs & des Romains; il commença à les persécuter la dix-huitiéme année de son régne; il fit mourir onze Chrétiens, & la trentiéme année deux Evêques & trois autres Chrétiens; mais la grande persécution commença la trente-uniéme, à l'instigation des Mages & des Juifs,

elle dura quarante ans, & fit périr dans les plus cruels supplices une multitude innombrable de personnes ; quelques Historiens comptent jusqu'à cent quatre-vingt-dix mille Martyrs.

Le commencement de cette persécution est une époque importante pour l'histoire Ecclésiastique ; & n'étant pas décidée entre les Auteurs Latins, Grecs & Syriens, M. Assemani la détermine ainsi par le premier Manuscrit de Nitrie. Tous les Historiens conviennent que la persécution commença par le Martyre de S. Simeon Bar-Saboë, Evêque de Seleucie & de Ctesiphon qui souffrit la mort pour la Foi ; or on lit dans le Manuscrit que S. Simeon fut arrêté & emprisonné la cent dix-septiéme année du Royaume de Perse, qui étoit le trente-uniéme du Roi Sapor, que la persécution dura quarante ans jusqu'à la mort du Roi, qui mourut la soixante-dixiéme année de son régne & de sa vie. D'ail-

leurs il est certain que Sapor mourut l'an 380 de l'Ere Chrétienne; d'où il conclut que la persécution commença l'an 340 de Jesus-Christ, & que l'époque du Royaume des Perses, ou de la Dynastie des Sasanides, doit être fixée à l'année 223 de Jesus-Christ, à la fin de laquelle Artaxerxès, Auteur de la Dynastie, vainquit & tua Artaban, Roi des Parthes & s'empara du Royaume des Perses. M. Assemani réfute les opinions d'Abulpharage, d'Agathias, & de plusieurs Ecrivains anciens & modernes sur ces époques Chronologiques.

M. Assemani prouve que la Collection des Actes des Martyrs qui souffrirent pendant la grande persécution de Sapor, est l'ouvrage de S. Maruthas Evêque de Maipherkin, Ville située à l'Orient du Tigre à 240 stades (ou dix lieues) d'Amide ou de Diarbekir; ce Saint Evêque vivoit à la fin du quatrième siécle & a pu voir les derniers

temps de cette cruelle persécution, d'ailleurs il sçavoit parfaitement les langues de l'Orient ; étant Contemporain & écrivant dans le Pays même, où s'étoit passée cette cruelle scéne, son témoignage sur l'histoire de la persécution doit être préféré à celui des Ecrivains Orientaux qui ont vécu après lui, & aux relations données par les Auteurs Grecs & Latins, qui n'ont pû être également instruits des faits.

Maruthas ayant rendu à la Religion de grands services par la Collection des Actes, M. Assemani a cru devoir donner un précis de la vie de ce S. Evêque. Sa Ville Episcopale, comme nous l'avons déja observé, étoit *Maipherkin*, nommée aussi *Tecrit*, *Maiphercat*, *Maipheracta*, & enfin *Medinat Sohdé*, c'est-à dire, la Ville des Martyrs ; c'est pourquoi Procope (L. 1. de Bell. Pers.) la nomme *Martyropolis*. Cette Ville étoit la Capitale de la Sophene & dépendoit de l'Archevêque d'Amide ; mais

depuis que les Arabes Mahométans eurent occupé la Mésopotamie, Martyropolis devint si considérable sous les Khalifes Abassides que les Jacobites y établirent le siége du *Catholicos*, qui après le Patriarche tient le premier rang dans leur Secte. Quelques Auteurs prétendent que Maruthas assista au premier Concile de Constantinople assemblé l'an 380 contre Macédonius, & au Concile d'Antioche de l'an 390 contre les Messaliens; ce S. Evêque fit un voyage à Constantinople en 403, pour engager l'Empereur Arcadius à écrire au Roi Isdegerdes en faveur de l'Eglise de Perse, mais ayant trouvé l'Empereur embarrassé par les troubles que la haine de l'Impératrice Eudoxie avoit excités contre S. Jean Chrysostôme, il s'en retourna en Mésopotamie sans avoir obtenu de Lettres; ayant appris que S. Jean Chrysostôme avoit été chassé de son Siége & exilé par la faction de Théophile

Patriarche d'Alexandrie, il retourna à Constantinople l'an 404 pour y défendre la cause du S. Patriarche & solliciter les affaires de l'Eglise de Perse ; l'Empereur Théodose le jeune qui venoit de succéder à Arcadius, nomma Maruthas Chef de l'Ambassade qu'il envoya au Roi Isdegerdes pour conclure un traité d'alliance, & pour obtenir en faveur des Chrétiens le libre exercice de leur Religion dans la Perse. Le Roi le reçut favorablement & lui accorda la permission de bâtir des Eglises, dans toute l'étendue de ses Etats. Maruthas retourna à Constantinople pour rendre compte de sa négociation ; il fut encore plus heureux dans une seconde Ambassade qu'il fit en Perse, il obtint du Roi la conclusion d'un traité de paix & d'alliance avec les Romains, & d'amples privileges pour les Chrétiens ; on répara les Eglises qui avoient été ruinées, on en construisit de nouvelles dans toute la Perse ; comme

la discipline Ecclésiastique s'étoit relâchée pendant la longue & cruelle persécution de Sapor, Maruthas assembla deux Conciles à Ctesiphon pour la rétablir; on y renouvella la profession solemnelle de la Foi du Concile de Nicée. Maruthas profitant de sa faveur auprès d'Isdegerdes, obtint la permission de rassembler les Reliques des SS. Martyrs de Perse, il les fit transporter dans sa Ville Episcopale, qui dans la suite fut nommée *Martyropolis*, la ville des Martyrs; M. Assemani pense que Maruthas rechercha en même temps les Actes des Martyrs, dont il fit une ample Collection; en comparant les Actes qui sont dans le Manuscrit de Nitrie, avec les autres ouvrages de Maruthas, on retrouve, dit notre Auteur, la même pureté de style, un même tour de phrase, & partout la même élegance; d'où il conclut qu'en reunissant les circonstances des temps, des lieux & la ressemblance de style, Ma-

ruthas eſt indubitablement l'Auteur des Actes des Martyrs de la perſécution de Sapor.

On ignore le temps de la mort de ce grand Evêque ; on ſçait ſeulement que ſon corps fut tranſporté en Egypte, à cauſe des courſes des Arabes dans la Méſopotamie, & qu'il eſt conſervé dans le Monaſtére des Syriens de Sceté. Il eſt bien probable qu'on y porta en même temps ſes ouvrages, du nombre deſquels étoit le manuſcrit que M. Aſſémani a publié.

Notre Auteur rend compte des difficultés qu'il a eu à ſurmonter dans l'édition de ſon ouvrage. Les anciens manuſcrits Chaldaïques & Syriaques ſont écrits ſans *points*, *voyelles*, il a fallu les ajouter au texte pour en déterminer le ſens. M. Aſſemani a mis des Avertiſſemens à la tête de chaque Acte pour en fixer l'époque & l'autenticité ; & à la fin de chaque Acte il a ajouté des notes pour en réformer les fautes, pour éclaircir les paſſages

obscurs, & suppléer les lacunes; il a donné un soin particulier aux Actes des Martyrs qui ne se trouvent point dans les Martyrologes anciens & modernes; en un mot il a remarqué avec attention & avec un travail infatigable, tout ce qui peut être utile à la certitude de la Foi Chrétienne, & pour l'intelligence de l'Histoire.

Cet ouvrage est non seulement intéressant pour la Religion, il est utile pour les Sciences & les Lettres. Nous ne pouvons donner un extrait détaillé de chacun des Actes en particulier; mais nous avons rassemblé sous des chefs généraux les articles qui regardent la Foi Catholique, la discipline Ecclésiastique, l'histoire de l'Eglise; d'un autre côté nous indiquons les points qui appartiennent à la Géographie, à la Chronologie & à l'histoire Profane.

1°. M. Assemani remarque avec raison que ces Actes originaux & autentiques, conservés avec soin

core & s'abstiennent de Poisson les Mercredis & les Vendredis de chaque semaine. Cyrille, Patriarche des Grecs Melchites, ayant voulu réformer ces trois jeûnes, le Pape Benoît XIV. qui remplit si dignement le S. Siége, lui en fit une vive réprimande, & ordonna par sa Constitution du 24 Décembre 1743, que ces jeûnes seroient rétablis, & que l'ancienne pratique de l'Eglise Orientale seroit observée. Les Actes des Martyrs attestent encore que l'Ordination des Evêques, des Prêtres & des Diacres, se faisoit par l'imposition des mains; que les Evêques étoient ordonnés par trois Evêques, & dans le cas de nécessité par un seul; que le célibat étoit commandé aux Ministres constitués dans les Ordres Majeurs, & aux Vierges consacrées à Dieu, & que leur mariage étoit regardé comme une désertion du Christianisme, & comme une véritable Apostasie. Les Orientaux s'abstiennent encore de manger du

sang

ſang des animaux, conformément à l'Ordonnance des Apôtres dans le Concile de Jéruſalem ; uſage qui a été ſuivi pendant pluſieurs ſiécles dans l'Egliſe d'Occident, & qui n'a été révoqué par aucun Décret de l'Egliſe Univerſelle.

3°. Les Actes des Martyrs donnent des éclairciſſemens & répandent beaucoup de lumiére ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ; outre l'établiſſement de la Religion Chrétienne en Perſe, on y voit l'inſtitution & la Juriſdiction des grandes Egliſes, la Notice de pluſieurs Egliſes qui leur étoient ſubordonnées ; mais ce qui a dans tous les ſiécles édifié & ſoutenu l'Egliſe, on y trouve les Actes autentiques d'une multitude de SS. Martyrs, qui à l'exemple & par la Grace de Jeſus-Chriſt, ont courageuſement ſouffert la mort pour la défenſe de la Religion ; pluſieurs de ces Actes avoient été connus des Grecs & des Latins, mais ils avoient été pour la plupart altérés & *interpolés* ; M.

Assemani a examiné les Actes de quarante Martyrs, dans lesquels il y a eu des changemens & des altérations considérables. Dans le seul volume, dont nous rendons compte, ce sçavant Archevêque a publié les Actes de dix sept Martyrs, qui ont été inconnus, même aux Ecrivains Grecs; les plus remarquables sont les Actes de Daussas Evêque de Bethzabde, de Miles Evêque de Suses, de Barbasime Evêque de Seleucie, de Marjab Chorevêque, de Daniel Prêtre, de Jacques Prêtre, de Sinas Diacre, outre les Actes de plusieurs Moines, de Vierges, & de simples Laïcs. Notre sçavant Editeur a relevé plusieurs fautes dans le Martyrologe Romain & dans le Ménologe des Grecs; il a réfuté en plusieurs points S. Jérôme, Théodoret, Sozoméne, Théophane, & Adon, & parmi les modernes Baronius & les Bollandistes. Nous ne pouvons entrer dans les détails, il faut consulter l'ouvrage même.

4°. La publication de ces Actes qui présente de si grands avantages pour la Religion, peut aussi servir au progrès des Sciences. La Géographie de la Mésopotamie, de la Chaldée, & de la Perse sous les Rois Sasanides, est peu exacte dans nos meilleurs Auteurs Grecs & Latins. M. Assemani, pour donner l'explication des Pays & des lieux mentionnés dans les Actes, a consulté Abulfeda, & les autres Ecrivains Arabes & Syriens, & a orné son ouvrage d'un grand nombre de notes Géographiques: en voici quelques exemples. Le Pays d'Elam, dont il est parlé dans l'Ecriture Sainte, avoit pour Métropole la Ville d'*Ilam* ou *Elam*, nommée par les Grecs & par les Latins *Elymais*; ce Pays étoit au couchant de la Perse proprement dite, entre le Golfe Persique au Midi & la Médie au Septentrion, étoit voisin de la Susiane, des Uziens ou Oxiens, & des Chuséens; ces quatre Peuples sont compris aujour-

qui dans la Province
nommée *Chusistan*. Les
Uxii, habitoient le Pays
voisin du Tigre ; leur M
est nommée par les Syrie
peta ou Beth-Lapet, & par
les Suk-Ahuaz, c'est-à-d
cus Huzitarum ; elle a été
du premier Métropolitain
storiens ; le célébre Marty
ques l'*Intercis*, y avoit pr
sance. Nous remarquerons
Assemani n'est pas exact
position qu'il assigne aux
Oxis ou *Uxii* des Ancien
Peuples étoient limitrophe
Perse proprement dite, &
ronnés de montagnes, lém
se nomme encore *Asciac*,
éloigné d'environ 30 lieu
Pays d'Ahuaz, canton bas &
cageux, qui étoit nommé *Ci*
les Anciens. Suses, le séjour d
ciens Rois de Perse, la Capi
la Susiane, célébre dans l'H
Sainte & Profane, étoit situ
le fleuve Eulæus, & avoit p

nom des Lys qui croiſſent en abondance dans ſon terroir agréable & délicieux ; les Habitans appelloient les Lys *Suſan* ; cette Ville eſt encore nommée *Suſan* par les Syriens, *Sus* ou *Sous* par les Arabes ; elle fut détruite par Sapor II. Roi de Perſe ; elle étoit le ſiége d'un Evêque dont dépendoit la ville de *Ledan* ; le Martyr S. Miles étoit Evêque de Suſes ; la ville ayant été rétablie, les Neſtoriens y ont eu un Evêque pendant pluſieurs ſiécles. M. Aſſemani réfute Abulpharage, Herbelot & Baudrand qui confondent la ville de Suſes, avec celle de *Suſtra*, ou Toſter qui n'en eſt pas éloignée ; Abulfeda diſtingue expreſſément ces deux Villes dont il donne la deſcription ; & de plus ſuivant la table des Métropoles donnée par Elie de Damas, la Ville de *Sous* étoit un ſiége Epiſcopal différent de celui de la Ville de *Suſtra*. Suivant une très-ancienne tradition, le Tombeau du Prophéte Daniel étoit dans la ville de

Sous. Le Pays d'Adiabene, fort connu dans l'histoire de l'Empire Romain, faisoit partie de l'Assyrie & étoit situé à l'Orient du Tygre; il est nommé par les Syriens *Hadiab*, & par les Arabes *Hazam*. Sa Capitale étoit la Ville d'Arbelles, célébre par la victoire qu'Alexandre le Grand remporta sur Darius, Roi de Perse. La Ville a été le siége d'un Evêque, & ensuite d'un Métropolitain Nestorien; elle est à deux journées de Mosul, située entre les riviéres de *Lycus* & de *Caprus* des Anciens, qu'on nomme aussi les deux *Zab*; elle fut rétablie vers l'an 1200 de l'Ere Chrétienne, on la nomme encore *Irbil*, & c'est une Ville considérable. Herbelot, a placé cette Ville dans la Mésopotamie. La ville de Séleucie située sur la rive Occidentale du Tigre, bâtie par Séleucus Nicator Roi de Syrie, a été une des plus grandes & des plus célébres Villes de l'Orient; après la ruine de Babylone, elle devint la Métropole de

la Chaldée ou de la Babylonie, & fut décorée d'un siége Episcopal dès le premier siécle de l'Eglise; Ctesiphon, ville Royale des Rois Parthes ou Arsacides, étoit située sur la rive Orientale du Tygre à trois milles (une lieue) de Séleucie. Les deux Eglises furent unies & étoient gouvernées par un seul Evêque, qui fut élevé à la dignité de Primat; les Orientaux prétendent, que la Primatie de la Perse fut accordée à l'Evêque de Séleucie par le premier Concile général de Nicée, & que cet Evêque tenoit le premier rang après les quatre Patriarches d'Orient; du moins il est certain que suivant la très-ancienne discipline de l'Orient, le Siége de Séleucie avoit jurisdiction sur les Eglises de la Perse. Son Evêque eut le titre de *Catholicos*; les Nestoriens y établirent le Patriarche de leur Secte. Les Villes de Seleucie & de Ctesiphon ayant été ruinées par les Arabes Mahométans, le Siége Patriarchal fut transféré à Bagdad,

Ville bâtie ſur le Tigre par Abugiafar, Almanſor, ſecond Khalife de la Race des Abbaſſides, l'an 762. de Jeſus-Chriſt, à environ dix lieues au-deſſus des ruines de Séleucie & de Cteſiphon que les Arabes nomment encore *Modain*, c'eſt-à-dire, les deux Villes. M. Aſſemani donne des notes ſur pluſieurs autres points curieux & intéreſſans, il reléve ſouvent les fautes des Géographes.

5°. Le Sçavant Archevêque a obſervé avec ſoin les *dates* des différentes Eres qui ſont marquées dans les Actes. L'Ere d'Alexandre, ou des Grecs, qu'on nomme auſſi l'Ere des Séleucides, étoit employée dans les Actes publics par les Orientaux, elle eſt encore d'uſage dans les Actes Eccléſiaſtiques; les uns faiſoient commencer cette Ere l'an 312 avant l'Ere Chrétienne, les autres une année plus tard, c'eſt-à-dire, l'an 311. Tous ces Peuples avoient fixé le commencement de leur année Civile à l'Automne, mais les Syriens la commençoient

au premier d'Octobre, & les Grecs d'Orient au premier de Septembre. L'année Solaire étoit établie de toute antiquité dans la Perse, cependant les Chrétiens y suivoient le Calendrier Lunaire, pour se conformer aux plus anciens Calendriers de l'Eglise, qui a toujours déterminé par les périodes Lunaires la célébration de Pâque & des autres Fetes mobiles. L'Ere des Perses ou des Sasanides, se trouvant marquée dans les Actes, M. Assemani en a fixé, comme nous l'avons vû, le commencement à l'an 223 de l'Ere Chrétienne; & par là il détermine le commencement de la grande persécution du Roi Sapor à l'an 340 de Jesus Christ, & celle qui finit sous Vararanes à l'an 418.

6°. On trouve dans les Actes plusieurs traits qui éclaircissent la suite & l'histoire des Rois de Perse de la derniére Dynastie, sur laquelle l'Historien Agathias s'est souvent trompé. On y lit aussi plusieurs points de l'ancienne Religion

des Perses. Les Mages, qui reconnoissoient Zoroastre pour l'Auteur de leur Religion, admettoient deux principes, Hormisdates, Auteur du bien, & Arimanes le principe du mal; ils adoroient le Soleil, la Lune, le Feu & l'Eau, & Venus sous le nom de *Nabitis*; la Communauté des femmes étoit établie entr'eux; ils ne donnoient point la sépulture aux morts, mais ils exposoient aux bêtes les cadavres. Les Mages ont été les plus cruels ennemis du Christianisme; les Arabes Mahométans ayant conquis la Perse, persécutérent le Magisme comme contraire à l'unité de Dieu; les Mages furent proscrits par le Khalife Abugiaphar Almansor; le Khalife Moradhed les exclud des Charges publiques, les chassa des Villes, & entreprit de les exterminer. Les Persans qui persévérérent dans leur Religion se réfugiérent dans les Indes; il en reste un grand nombre en Perse qui sont retirés sur les montagnes, principalement dans le Ker-

man, on les appelle *Ghebres*. Schah Abbas Roi de Perſe en tranſporta pluſieurs dans un Fauxbourg d'Hiſpaham, où ils habitent encore aujourd'hui.

Nous avons tracé un leger crayon des avantages que la Religion & les Lettres reçoivent de la publication des Actes des *Martyrs Orientaux*, & des notes ſçavantes que l'Editeur y a jointes ; nous rendrons compte dans l'extrait ſuivant des Actes des *Martyrs Occidentaux*, qui ſont contenus dans le ſecond volume de cet important ouvrage.



EXPOSITION DES DE'COUVERTES Philosophiques de M. le Chevalier Newton, par M. MACLAURIN, *de la Société Royale de Londres. Ouvrage traduit de l'Anglois par M.* LAVIROTTE, *Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier.* A Paris, chez Durand, rue S. Jacques, au Griffon; Pissot, Quay des Augustins, à la Sagesse. *Volume in-4°. pag. 422 & 4 Planches.*

NOTRE premier extrait * renfermoit d'après M. Maclaurin une analyse assez exacte de ce qu'ont pensé les Philosophes anciens & modernes, sur l'arrangement de l'Univers, & de ce qu'ils ont découvert dans la Physique; celui-ci roulera sur un systême qui a aujourd'hui beaucoup de partisans, c'est le systême Newtonien; M. Maclaurin le met dans son plus

* *Journal de Janvier*, 1750.

grand jour, les trois derniers Livres de ſon ouvrage ſont entiérement employés à en donner une explication fort étendue. Le premier Livre n'étant qu'une eſpéce d'exorde dans lequel on a tâché de montrer l'abſurdité de quelques hypothéſes, & le peu d'exactitude des autres : ç'a été ſans doute dans la vûe de préparer les eſprits à ſaiſir avec plus de facilité les idées de l'Auteur, & à ſe rendre fidéles ſectateurs d'un ſyſtême que M. Maclaurin regarde comme démontré.

Le ſecond Livre par lequel nous commençons, ne traite guéres que de ces queſtions générales dont nous avons ſouvent parlé dans nos Journaux, comme de l'*eſpace* que les Newtoniens diſtinguent de la matiére, de l'*inertie* des corps ou de leur réſiſtance au mouvement, enfin de la force des corps qu'on regarde proportionnelle à la maſſe multipliée par ſa viteſſe, c'eſt un préambule néceſſaire pour le ſyſtême de Newton.

Nous ne nous arreterons point à parler des loix du mouvement, du choc des corps, & de leur accélération le long de différens plans, soit rectilignes, soit curvilignes : on s'est fort étendu sur la question des forces vives qu'il rejette, mais n'ayant point trouvé de preuves ni d'objections nouvelles, nous craindrions de tomber dans des redites, ainsi nous renvoyons à l'ouvrage même ; nous ne parlerons point encore des *machines simples*, ce sujet ayant été traité trop de fois pour n'être pas connu, ce n'est pas qu'on ne distingue ici la main d'un habile homme, & on lit quelques observations qui feront plaisir à ceux qui aiment la méchanique. Voila en abregé ce que contient le second Livre.

Avant que de parler du troisiéme dans lequel on entre en matiére, nous voulons dire dans lequel on traite du Newtonisme il faut rapporter une remarque essentielle de M. Maclaurin au sujet de la

gravitation. Nous ne prétendons pas adopter toutes les idées de notre Auteur sur cette matiére, mais nous ne devons rien négliger pour développer les idées d'un si habile Commentateur; il est très-important de sçavoir ce qu'ont pensé, & l'Inventeur du systême, & le Disciple, dont nous desirons rendre les pensées avec exactitude.
» Le pouvoir de la gravité (dit » M Maclaurin) se montre à cha» que instant dans tous les phéno» ménes de la nature, où les corps » paroissent agir les uns sur les au» tres quoi qu'éloignés, & tendre » réciproquement à s'approcher » sans aucune cause apparente qui » les pousse: cette force a été com» munément appellée *attraction* & » ce terme est souvent employé » par M. Newton. Mais il a eu soin » d'avertir qu'il ne prétendoit pas » en faisant usage de ce terme dé» terminer la nature de la puissance, » ou la maniére dont elle agit, & » même il assure ou insinue tou-

» jours qu'un corps ne peut agir
» sur un autre qui n'est éloigné que
» par l'intervention d'autres corps.

Le terme d'attraction est infiniment commode pour éviter toute circonlocution, mais il faut bien prendre garde de s'en servir dans un autre sens que M. Newton lui-même ne l'a employé ; on a eu tort si l'on s'est imaginé que les corps pouvoient s'attirer les uns les autres par quelque charme ou par quelque vertu inconnue, sans être poussés par d'autres corps qui agissent sur eux, ou par aucune puissance de quelqu'espéce qu'elle soit : d'autres Philosophes paroissent avoir pensé qu'une tendance mutuelle étoit essentielle à la matiére; ce sentiment cependant ne peut s'accorder avec l'inertie des corps, & il y aura toujours une raison pour laquelle un corps tend plutôt vers un côté que vers un autre.

Nous avons cru devoir insister sur cet article quoique nous en

avons souvent parlé ; mais M. Maclaurin nous en fournit une nouvelle occasion. On ne peut douter que cet Auteur ne soit un partisan zélé de la doctrine Newtonienne, cependant il nous dit positivement que l'attraction est un effet causé par une puissance quelconque, & que de penser autrement c'est attribuer à M. Newton des opinions qu'il n'a point eûes. » Cet illustre
» Géométre pensoit que ces puis-
» sances venoient de l'impulsion
» d'un milieu subtil éthéré qui est
» répandu dans l'Univers, & qui pé-
» nétre les pores des corps grossiers.
Il n'y a personne après ce discours qui n'admette le systéme de Newton avec toutes les conséquences qu'il en a déduites par le calcul. Avec cette précaution on pourra dire que la terre attire les corps pesans puisqu'ils descendent tous vers ce globe avec des forces proportionnées à leur quantité de matiére à distances égales, & cette puissance s'étend à différentes di-

ftances fuivant une certaine loi que l'on a déterminée, & dont nous parlerons.

Avant que d'en venir à ce détail, il falloit apprendre à fes Lecteurs quel étoit l'état du Ciel, & rapporter ce que les obfervations nous ont appris fur l'arrangement conftant de l'univers. M. Maclaurin commence par démontrer que la terre eft fphérique, qu'elle tourne autour de fon axe, que c'eft par le mouvement progreffif, & par le mouvement de la lumiére combinés enfemble, que l'on explique l'aberration des fixes; enfin c'eft par fon parallelifme que l'on rend raifon de l'inégalité des jours, & de la variété des faifons. L'Auteur a fait encore précéder toutes ces queftions de l'explication de plufieurs phénoménes qu'on peut appeller phénoménes optiques. Après ces diverfes théories qu'on ne doit point regarder comme des digreffions mal placées puifqu'elles reviennent, & font néceffaires au fu-

jet, l'Auteur explique de quelle maniére la Lune gravite ſur la [redacted].

Newton a démontré que la puiſſance de la gravité s'étendoit à la Lune & que cette planéte elle-même étoit peſante : en conſéquence il nous a appris que la Lune étoit retenue dans ſon orbite par la même cauſe qu'un corps décrit une courbe dans l'air lorſqu'il eſt pouſſé par une force uniforme, & qu'il eſt obligé de céder à ſa peſanteur : il s'enſuit donc que ſi quelque corps étoit porté de notre terre à la diſtance de la Lune, & qu'il fût jetté dans la même direction & avec la même viteſſe, il parcourroit la même orbite que cette planéte. Ces problêmes ſont déduits des loix de la peſanteur : & une infinité d'expériences démontrent que la gravité s'étend non ſeulement ſur la ſurface de la terre, & juſqu'à la Lune; mais à toutes les diſtances. Newton a établi ſur ce principe tous les mouvemens curvilignes du ſyſtême ſolaire.

Toutes les planétes ſupérieures & inférieures décrivent des orbites elliptiques au foyer deſquelles on a placé le Soleil; elles tendent toutes vers cet Aſtre comme à un centre commun; & comme la gravitation eſt réciproque parce qu'il ne peut y avoir d'action ſans réaction, le Soleil à ſon tour peſe ou gravite ſur chacune de ces planétés. Il eſt même aiſé d'aſſigner le rapport de la gravité ſi l'on compare le mouvement des planétes dans les différentes parties de leurs orbites.

C'eſt par la gravité que notre globe conſerve l'union de ſes parties, & que malgré les différens mouvemens auquel la terre doit ſatisfaire, les parties de ſa maſſe ne ſont point déſunies ou diſſipées: c'eſt une puiſſance ſemblable qui retient les parties du Soleil enſemble malgré la révolution de cet Aſtre lumineux autour de ſon centre.

Ce que l'on vient de dire du ſyſtême ſolaire, doit s'entendre des ſyſtemes particuliers de Jupiter &

de Saturne dans lesquels les mêmes loix de la pesanteur sont observées. Il y a pareillement une puissance qui conserve la substance de ces planétes secondaires, & qui s'étend autour d'elles, c'est la pesanteur qui diminue de la même maniére suivant leurs éloignemens à leur centre commun. Ces planétes secondaires gravitent aussi vers le Soleil, & ont un mouvement régulier autour de leurs planétes centrales, parce qu'elles sont assujetties à l'action des mêmes puissances : ainsi les mouvemens dans le grand systéme solaire, & dans les systémes particuliers de chaque planéte, s'accordent à merveille les uns avec les autres & s'exécutent avec régularité.

Les Cométes sont sujettes ainsi que tous les Astres à la même loi : leur mouvement est plus accéléré à mesure qu'elles approchent du Soleil : » des effets si semblables (dit » notre Auteur) doivent être attri- » bués à la même cause, & il est

» à peine plus évident que c'eſt la
» même puiſſance de gravité qui
» agit ſur les corps terreſtres en
» Europe & en Amérique, ſous
» l'Equateur & ſous les Pôles,
» qu'il ne l'eſt que c'eſt le même
» principe qui agit ſur tout le ſy-
» ſtême de l'Univers, depuis le cen-
» tre du Soleil juſqu'à l'orbe éloi-
» gné de Saturne, ou à la plus gran-
» de hauteur de la Cométe la plus
» excentrique. «

M. Maclaurin ajoute, » nous
» pouvons enfin conclure par tant
» de raiſons que dans le ſyſtême
» ſolaire tous les corps gravitent
» les uns vers les autres, & quoi-
» que nous ne puiſſions pas conſi-
» dérer *la gravitation comme eſſen-*
» *tielle à la matière, nous devons*
» *cependant convenir que les phéno-*
» *ménes ne rendent pas moins évi-*
» *dente ſon univerſalité que celle de*
» *toute autre affection des corps quelle*
» *qu'elle ſoit.*

Il eſt certain que l'action de la
gravité vient de la gravitation mu-

tuelle de ses parties ; ainsi la pesanteur d'un corps vers la terre résulte de la gravité des parties de ce corps : de même chaque partie de notre globe gravite vers chacune de ses parties en particulier, & chaque partie de matiére dans le systême solaire gravite vers toutes les autres parties de ce même systême : mais quelle est la loi suivant laquelle les parties d'un corps gravitent les unes vers les autres ?

M. Newton a démontré par des calculs très-sublimes quelle étoit la loi de la gravitation des petites parties de la matiére les unes vers les autres : cette attraction agit par des loix très-différentes de celle qui maintient l'Univers en équilibre, & par laquelle les planétes conservent leurs mouvemens : nous n'entrerons pas dans ce détail, c'est une affaire de calcul ; ceux qui ne sont pas en état d'entendre Newton sur cette matiére peuvent consulter notre Auteur dont les calculs sont ici plus accessibles que dans le

Livre *des principes Mathématiques*.
M. Newton n'a pas seulement déterminé l'action de la pesanteur réciproque dans le système solaire, il a poussé plus loin ses découvertes : il déduit de ses principes la densité des planétes, & celle du Soleil. Quoiqu'il paroisse impossible à la premiére inspection, de mesurer la quantité de matiére contenue dans le volume du Soleil & des planétes, cependant il suffit pour le concevoir de se rappeller que la force de la gravité est en même raison que la quantité de matiére contenue dans chacun de ces corps, lorsqu'elle agit à des distances égales. Il est vrai que nous n'avons point d'expérience qui puisse nous faire connoître quelle est la vitesse des corps pesans qui tombent vers le Soleil; mais nous connoissons la force de la gravité vers notre terre par la descente des corps pesans; on pourra donc calculer combien la Lune s'écarte de la tangente de son orbite

te pendant un temps quelconque: de même on examinera combien les planétes du premier ordre font leurs révolutions autour du Soleil, & de combien elles s'écartent de leur tangente dans le même temps désigné: si l'on compare ensuite la gravité qu'une planéte du premier ordre a vers le Soleil, avec celle d'un Satellite vers sa planéte principale, on assignera les forces qui agissent à distances égales du corps central; or ces forces attractives suivent la proportion de la matiére qui est contenue dans ces différens corps placés au centre: de plus les densités sont connues lorsqu'on sçait les volumes & les quantités de matiére; c'est ainsi qu'on est parvenu à la solution d'un problême qui paroissoit d'abord insoluble, c'est la route que Newton & ses disciples ont suivie pour déterminer les densités des planétes.

M. Maclaurin déduit par la synthése dans son quatriéme & dernier Livre les effets de la gravita-

tion universelle. Après que Newton eut découvert son systême par l'analyse, il voulut remonter des effets aux causes, & déterminer d'une maniére générale quelle étoit la puissance par laquelle tout l'Univers conservoit son mouvement, & se maintenoit dans l'état où nous le voyons aujourd'hui. Car c'est avec raison que l'on admire le méchanisme qui empêche tous ces corps immenses de se dissiper; or c'est cette action mutuelle & réciproque de la pesanteur qui n'est jamais troublée, & qui conserve à l'Univers cette forme & cet ordre admirable, sans lequel ce ne seroit qu'un cahos. Il faut encore penser que le centre du systême solaire ne change point ou très-peu; il faut aussi imaginer que les mouvemens des corps célestes du systême solaire sont proportionnels aux différentes parties qui composent notre globe terrestre, car comme ces parties gravitent les unes vers les autres, & se meuvent autour de leur cen-

tre commun de gravité, de même les planétes circulent autour du centre commun du tourbillon dans lequel elles ont été placées. Il y a seulement cette différence que les corps du grand systême ont été projettés à de grandes distances avec des densités proportionnelles à leurs éloignemens, & avec des forces centrales relatives à leurs temps de révolution.

On peut avec l'Auteur supposer que toute la matiére dont le systême de l'Univers est composé fut d'abord créé en une seule masse, où se trouve actuellement le centre de gravité de tout le systéme. Le Créateur forma différens corps de cette masse; ils furent séparés les uns des autres, par la Toute-Puissance, & placés à des distances convenables; c'est-là qu'ils reçurent leurs mouvemens progressifs, & que les forces qui les separérent les mirent aussi en mouvement en leur faisant observer cette loi de la nature qui exige une éga-

lité entre l'action & la réaction. C'est de cette maniére que l'on peut concevoir que les mouvemens ont commencé, & continueront jusqu'à ce qu'il plaise à l'Auteur de l'Univers d'en ordonner autrement; il faut supposer que pendant cet intervalle il n'arrive aucun mouvement sensible au centre de gravité du systême solaire. C'est le même raisonnement pour les systêmes particuliers d'un ordre inférieur, tels que ceux de Saturne & de Jupiter; leur centre commun de gravité est immobile & leurs Satellites suivent les mêmes loix par rapport à leurs planétes principales. Quant au principe du mouvement c'est le Créateur de l'Univers qui l'a distribué à la matiére.

La gravité produit cependant quelques petites irrégularités dans les mouvemens des corps célestes. Si les planétes étoient assujetties à l'action d'une seule puissance dirigée vers le centre du Soleil, & si le centre de cet Astre étoit dans

un repos parfait, & que ses variations suivissent la loi générale de la gravité, alors le mouvement de ces planétes autour de ce centre seroit parfaitement régulier; mais chaque planéte est obligée d'obéir à l'action d'une puissance dirigée à tous les corps en particulier qui composent le systéme du monde: ce qu'on peut faire concevoir en imaginant trois corps, ou un plus grand nombre qui s'attirent mutuellement les uns les autres; dans ce cas la gravitation de chacun d'eux produite par les actions de tous les autres, ne sera pas toujours dirigée vers un point fixe, mais un peu en deçà ou en delà de l'un ou de l'autre côté; dès-là il en résulte différentes irrégularités dans les mouvemens des corps; cependant si l'on suppose l'un de ces corps beaucoup plus grand que les autres, ensorte que les actions de ces derniers puissent étre négligées, & que son centre de gravité ne s'éloigne jamais beaucoup de la situa-

tion qu'il occupe ; alors les irrégularités dans les mouvemens des corps qui composent ce systême, seront peu considérables. Voilà ce qui arrive dans notre systême solaire : on remarque que les effets des différens corps qui gravitent, dérangent un peu leurs mouvemens, par là l'on voit que la même cause qui produit la régularité, qui la conserve, qui l'entretient, est celle cependant à laquelle on doit attribuer l'irrégularité. S'il est vrai que les planétes soient attirées par le Soleil, & qu'en même temps le Soleil ne soit pas réciproquement attiré par elles, il arrivera nécessairement que le centre de gravité du systême général recevra un mouvement par le défaut de cette réaction, ce qui feroit naître plusieurs irrégularités ; cependant on n'apperçoit rien de semblable. On doit donc conclure l'action & la réaction mutuelle des parties qui forment l'Univers.

Ceux qui n'ont fait qu'entrevoir

le système Newtonien, ont quelque peine à concevoir comment une planéte, après s'être approchée du Soleil par la loi de la gravitation peut s'en éloigner, quoique sa gravité soit augmentée à proportion que sa distance diminue ; il seroit naturel de penser que la planéte devroit continuer de s'approcher du Soleil & à la fin tomber sur ce globe, comme les corps pesans tombent sur notre terre. La difficulté mérite d'être éclaircie.

On sçait que lorsqu'un corps est projetté, il continue sa route en ligne droite; s'il est détourné par quelque puissance, il décrit un cercle en supposant que la puissance qui le retient tend toujours vers le même point, & que cette force soit égale dans tous les points de son orbite. Cette force attractive est aisée à déterminer, elle augmente lorsque le cercle est plus petit, & diminue lorsque le cercle est plus grand. Cette force suit le rapport

inverſe des quarrés des diſtances, & les viteſſes ſont dans le rapport inverſe des racines des diſtances : tout ceci ſuppoſé, il s'enſuit qu'un corps projetté avec une viteſſe moindre que celle qui eſt néceſſaire pour décrire un cercle, doit tomber en deçà de la circonférence parce que la force centrifuge eſt plus petite que celle que le corps auroit dans le cercle, par conſéquent la planéte doit s'approcher du centre par l'excès de ſa gravité ſur ſa force centrifuge, & ſa viteſſe doit augmenter dans la raiſon réciproque des racines des diſtances. Mais lorſque le corps eſt arrivé par cette accélération à la partie la plus baſſe de ſon orbite, il acquiert dans cet inſtant la plus grande viteſſe poſſible : alors cette viteſſe eſt dans ce point plus grande qu'il ne faut pour l'emporter dans la circonférence d'un cercle qui auroit pour centre la diſtance du foyer de la courbe à cette circonférence qu'il devroit parcou-

rir; il s'ensuit donc que la planéte doit être emportée au-delà de ce cercle, ou s'éloigner de ce point pris pour centre, car la planéte a acquis une force centrifuge qui excéde celle de la gravité Enfin la gravité prévaut dans l'apside supérieure sur la force centrifuge, & fait approcher la planéte du foyer de la courbe qu'elle décrit, la force centrifuge à son tour l'emporte sur elle dans l'apside inférieure, & fait éloigner la planéte du même centre: ainsi par une action tantôt moindre, tantôt plus grande, la planéte fait continuellement sa révolution de l'une à l'autre de ses apsides: voilà en peu de mots l'explication de la rotation d'une planéte autour du centre d'attraction, ou comment elle fait sa révolution autour du centre commun des forces. Nous remarquerons seulement que dans ce calcul on suppose que l'attraction agit dans la raison renversée des quarrés des distances; car si une planéte étoit attirée dans

tout autre rapport, il en feroit autrement, c'eſt ce que pluſieurs Auteurs ont très-bien démontré, ainſi que M. Maclaurin. Il n'eſt point de notre ſujet d'examiner ce qui arriveroit, ſi le corps étoit attiré par différentes loix de la gravité. Il eſt certain qu'un très petit changement dans le cours de la gravité produit un mouvement ſenſible dans les apſides ; mais la peſanteur obſerve aſſez exactement la loi des quarrés des diſtances ; puiſque les Aſtronômes n'ont remarqué qu'un très-petit mouvement dans les apſides des planétes.

Nous venons d'expliquer le mouvement des corps dans le ſyſtême ſolaire par la peſanteur ; les variations même dans les mouvemens ont été déduites de ce principe ; mais ſoit que les Satellites des autres planétes y ſoient moins expoſés, ſoit que nous ſoyons moins en état de les obſerver, on ne remarque des inégalités ſen-

sibles que dans le mouvement de la Lune. Les faits ou les principales observations se réduisent à quatre ou cinq chefs.

M. Newton a fait voir dans son grand ouvrage que le mouvement des nœuds de la Lune, ou l'intersection de l'orbite lunaire & de l'écliptique dans différens points, vient de l'action du Soleil sur la Lune. L'inclinaison de l'orbite de la Lune à l'écliptique est aussi sujette à plusieurs variations par la même raison. Une autre irrégularité remarquable dans le mouvement de la Lune, sçavoir le mouvement progressif des apsides qui fait sa révolution autour du centre de la terre dans l'espace d'environ neuf ans, dépend de l'action du Soleil. Enfin le mouvement des étoiles fixes que l'on suppose tourner d'un mouvement très-lent sur les pôles de l'écliptique, doit être attribué à l'attraction : ajoutons que si les mouvemens des corps célestes sont subordonnés

aux effets de la gravitation, il y a plusieurs qui se passent sur notre globe, qui en sont dépendans; le flux & reflux de la mer en est un des principaux.

Pour donner quelque idée de la maniére dont le Philosophe Anglois a pensé sur tous ces différens articles, il faut observer que si le Soleil agissoit également sur la Terre & sur la Lune, & toujours par des directions paralléles, cette action serviroit seulement à produire les mouvemens annuels de ces deux planétes autour du Soleil, d'une maniére réguliére; mais de ce que la Lune pendant la moitié de son orbite est plus près du Soleil que de la terre, & de ce que dans l'autre moitié elle en est plus éloignée, il suit que dans le premier cas la Lune est plus attirée vers le Soleil que la terre, & dans l'autre moitié elle en est moins attirée. L'excès d'attraction dans la premiére supposition, & le défaut dans le second

produit néceſſairement des irrégularités. N'oublions pas de dire que ce n'eſt pas l'action totale du Soleil ſur la terre & ſur la Lune qui trouble leurs mouvemens, ç'en eſt ſeulement une certaine partie qui tend tantôt à diminuer leur gravité réciproque, & tantôt à l'augmenter ; le premier cas arrive, l'un dans la conjonction & l'oppoſition, & l'autre dans les quadratures : une partie de la force n'a d'autre effet que de retenir la terre & ſon ſatellite, dans la révolution annuelle qu'ils font enſemble autour du Soleil.

On appelle les nœuds de la Lune, ces points où ſon orbite coupe le plan dans lequel la terre fait ſa révolution autour du Soleil, & la ligne qui joint ces points eſt appellée la ligne des nœuds. Il eſt certain que ſi le Soleil agiſſoit toujours également ſur la terre & ſur la Lune, ces nœuds deſcendroient également vers le Soleil, mais les inégalités dans

l'action du Soleil, emportent la Lune du côté où est le Soleil, dans la moitié de son orbite qui est la plus près de ce globe, & vers l'autre côté dans la moitié de son orbite la plus éloignée du Soleil. De-là on peut assigner la régle pour juger de l'effet du Soleil sur les nœuds; car tandis que la Lune est dans la moitié de son orbite qui est la plus près du Soleil, le nœud duquel elle s'approche se meut vers la conjonction avec le Soleil, & tandis que la Lune est dans l'autre moitié de son orbite la plus éloignée du Soleil, le nœud vers lequel elle s'avance a son mouvement du côté de l'opposition; mais lorsque les nœuds sont en conjonction avec le Soleil, son action ne produit point d'effet sur eux, parce que la ligne des nœuds prolongée passe par le Soleil; alors ce globe étant dans le plan du mouvement de la Lune n'a point d'action pour l'empor-

ter plutôt d'un côté que d'un autre : les nœuds ne doivent donc avoir aucun mouvement.

La précision des équinoxes s'explique de la même maniére que le mouvement rétrograde des nœuds de la Lune ; car si l'on imagine une grande quantité de planétes, ensorte qu'on puisse les regarder comme formant un anneau dans le plan de l'équateur ; les nœuds de cet anneau rétrograderont de la même maniére que les nœuds de l'orbite de chacune de ces planétes considérées en particulier. La Lune a une plus grande force sur cet anneau que le Soleil, parce qu'elle est beaucoup moins éloignée de la terre que cet Astre. Le mouvement des points équinoxiaux est si lent, qu'il employe 25000 ans à faire sa révolution.

Le phénoméne du flux & reflux de la mer n'est devenu intelligible qu'à ceux qui ont admis le principe de la gravitation : l'iné-

galité des actions de la Lune sur différentes parties de la terre en est la cause ; car suivant la loi générale, établie dans le systême Newtonien, les parties les plus proches de la Lune sont les plus attirées, & celles qui en sont les plus éloignées éprouvent moins l'action de cette planéte. Les Newtoniens regardent donc l'attraction de la Lune comme la cause qui produit les marées, mais ils attribuent certaines inégalités à l'action du Soleil sur les parties de la terre. Le volume immense de cet Astre lumineux malgré sa grande distance produit un effet sensible ; l'on remarque que les marées sont plus grandes dans les nouvelles & pleines Lunes, & que l'action du Soleil diminue celle de la Lune dans les quadratures ; lorsque le Soleil & la Lune sont dans le plan de l'équateur, les marées sont les plus grandes qu'il est possible, parce que les actions simultanées se réunissent

& concourent à augmenter leur effet. Les autres variétés ſe déduiſent des différentes diſtances de la Lune & de quelqu'autres circonſtances.

M. Maclaurin n'a eu garde de ne pas traiter des Cométes. Le cours de ces planétes que l'on obſerve parcourir les Cieux en différens ſens, a été une des plus fortes raiſons qui ont ſervi à abandonner le ſyſtême des tourbillons. Le nombre des Cométes eſt bien éloigné d'être connu, cependant on ne peut douter qu'il n'y en ait une grande quantité. Leurs périodes, leurs grandeurs, & les dimenſions de leurs orbites ſont incertaines. Il eſt très-bien prouvé que les Cométes ſont au-deſſus de la Lune; elles paroiſſent ainſi que les planétes tantôt directes tantôt rétrogrades, elles occupent donc les régions des planétes. Il ſuit de la loi générale de la peſanteur que les Cométes doivent ſe mouvoir dans des ellipſes fort excentri-

ques ; elles ont le foyer au centre du Soleil ; cependant pour la facilité du calcul on peut regarder ces ellipses fort allongées comme des paraboles. Newton démontre la méthode de déterminer la trajectoire parabolique que décrit une Cométe à l'aide de trois observations ; sa théorie a reçu une nouvelle évidence en faisant voir qu'elle étoit d'accord avec les observations : la plûpart des Cométes s'approchent dans leur périhélie beaucoup plus près du Soleil que notre terre, & elles s'échauffent alors considérablement.

Il y a un phénoméne qui accompagne toujours chaque Cométe & qui leur est particulier ; on remarque à l'opposite du Soleil une longue trainée qu'on appelle la queue de la Cométe : cette queue est formée (selon Newton) d'une vapeur qui s'éléve continuellement du Soleil, c'est ainsi que les vapeurs ou la fumée s'élévent de la terre dans l'atmosphere

M. Maclaurin a mis dans ſon ouvrage à peu près tout ce que M. Newton a penſé ſur la nature des Cométes, ſur leurs retours, & ſur l'uſage dont elles peuvent être au ſyſtême ſolaire, dont le Soleil occupe le centre. Après avoir décrit les merveilles de la nature, & fait connoître le méchaniſme par lequel le Soleil & les planétes ſe conſervent dans un équilibre ſi conſtant & ſi parfait. L'Auteur ne pouvoit mieux terminer ſon ouvrage qu'en rapportant ce qu'on doit penſer de l'immenſité de Dieu, & du pouvoir abſolu qu'on doit attribuer au Conſervateur de l'Univers.

On peut regarder les deux derniers Livres de cet ouvrage, comme une excellente interprétation de la Philoſophie de Newton. Les Phyſiciens l'auroient reçue avec plus d'empreſſement, ſi elle étoit venue plutôt ; ſon mérite fera moins d'impreſſion par le grand nombre de Commentateurs qui

l'ont précédée. Cet ouvrage sera toujours recommandable par sa netteté, & par tous les moyens que M. Maclaurin a pris pour se rendre clair. M. de la Virotte qui en est le Traducteur, a imité son original par son exactitude & la précision dans le style qu'il a sçu y mettre.

ART DE FAIRE ECLORRE & d'élever en toute saison des Oiseaux Domestiques de toute espéce, soit par le moyen de la chaleur du fumier, soit par le moyen du feu ordinaire. Par M. DE REAUMUR, *de l'Académie Royale des Sciences, &c. Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, deux tomes in-12. premier 342 pp. second 340 pp. avec Figures, A* Paris, de l'Imprimerie Royale, 1749.

MONSIEUR de Réaumur avoit lû dans l'Assemblée publique de l'Académie des Sciences d'après

la S. Martin 1747, un Mémoire ſur la maniére de faire éclorre les poulets par la chaleur du fumier. Ce Mémoire fut généralement applaudi, & tous ceux qui en avoient eu connoiſſance attendoient avec impatience qu'il fût imprimé. Mais ce célébre & grand Phyſicien accoutumé à ſe contenter difficilement lui-méme, & qui vouloit ſans doute ſe maintenir dans la poſſeſſion, où il eſt, de donner toujours au delà de ce qu'il promet, ne crut pas devoir aller ſi vite. Il voulut s'aſſurer par lui-meme, ſi les principes qu'il avoit ſuivis, ne lui avoient rien fait eſpérer de trop. » Car il reſte toujours, dit-il, lieu » de ſe défier des conſéquences » qui étendent les effets des prin- » cipes au-delà de ce qu'on a vû. « Il ſoumit donc ſa nouvelle méthode à toutes ſortes d'épreuves ; il l'eſſaya pendant deux hyvers conſécutifs, & ce n'eſt qu'après s'ètre inſtruit à force d'expériences des accidens qui en pouvoient empê-

cher le succès, & des moyens de les prévenir ou d'y remédier, qu'il s'est enfin déterminé à communiquer les différentes méthodes qu'il a trouvées pour faire éclorre par la chaleur du fumier, ou par celle du feu ordinaire, toutes sortes d'oiseaux domestiques.

De ces différentes méthodes résulte un art qui a deux parties, dont chacune peut elle-même être regardée comme un art à part. La premiére, qu'il traite dans le premier Tome, a pour objet de faire naître des oiseaux domestiques & même des oiseaux de toutes les classes, & de tous les genres. La seconde, qu'il renvoye au Tome suivant, apprend „ à élever sans le „ secours d'aucune mere ces oi„ seaux qui sont nés, sans qu'au„ cune mere ait couvé leurs œufs. "

Nous rendrons aujourd'hui compte du premier Tome; il est divisé en six mémoires. Le premier tend à montrer, que nous avons parmi nous des fours tout faits, au

moyen desquels nous pouvons faire naître plus de poulets, qu'il n'en naît dans ces fours d'Egypte si renommés. Pour le prouver, il donne d'après Manconis, Thévenot, le P. Sicard, M. Granger, Paul Lucas, & autres Voyageurs la description des fours, & le détail des moyens par lesquels on fait éclorre en Egypte des poulets sans faire couver les poules.

Il s'étonne avec raison que les tentatives qu'on a faites en France & en Italie, pour mettre cet Art en pratique, n'ayent pas eu plus de succès. Il ne s'agissoit, comme notre illustre Académicien l'observe, que de constater par le secours du Thermométre le dégré de chaleur nécessaire pour faire éclorre des poulets. Rien de plus naturel que de penser qu'il devoit être à peu près aussi fort que celui de la peau de la poule, qui est à peu près au même dégré, comme il le remarque, que celui de la peau des oiseaux domestiques de toutes les

espéces connues. Il ajoute que ce dégré de chaleur eſt à peu près celui des Quadrupédes, & même de la peau des hommes; auſſi rapporte-t'il d'après Pline, que Livie, ayant eu la patience de tenir dans ſon ſein un œuf pendant autant de temps qu'il eut dû reſter ſous la poule, cette Princeſſe ſe procura le plaiſir d'en voir éclorre un poulet.

Ainſi tout ce qui peut produire un dégré de chaleur ſemblable à celui de la poule, ſoit que cette chaleur ſoit cauſée par le feu ordinaire, ou par la fermentation de différentes matiéres aura toujours les mêmes effets ſur l'œuf. Comme les oiſeaux domeſtiques & ſurtout les œufs des poules ſont un de nos principaux alimens, & qu'il s'en fait une conſommation qui effraye l'imagination, on ne peut douter que ce ne ſoit un fond qu'il importe à la Société d'étendre & de multiplier.

Mais il ſoutient en même temps que tant qu'on ſe contentera de faire

faire couver les œufs par les poules, il ne faut pas espérer que la multiplication de leur espéce soit portée aussi loin qu'il seroit à désirer; que la dépense pour faire éclorre les poulets par les poules est supérieure à celle qu'il en couteroit pour y parvenir en suivant la maniére des Egyptiens; mais il montre en même temps qu'il ne seroit guéres possible de faire usage de leurs fours dans nos Campagnes. Il en apporte plusieurs raisons prises, soit de la différence du climat, soit de la difficulté de rassembler 45, ou 50 mille œufs, qui est le nombre ordinaire que les Egyptiens en mettent dans leurs fours.

Mais il montre que nous pouvons les imiter; qu'il est pour y réussir plusieurs expédiens équivalens à ces fours, que ces expédiens conviennent mieux à notre situation, & que les personnes même les plus grossiéres de la Campagne sont capables de les mettre en pratique.

On ne compte en Egypte que 386 fours à poulets, qui selon le calcul de M. de Réaumur, donnent plus de quatre-vingt-douze millions de poulets, quoi qu'on ne les chauffe que pendant six mois de l'année. Or il entreprend de faire voir qu'en mettant à profit le feu de nos Verreries, des étuves des Boulangers, des Pâtissiers, & d'autres ouvriers que leur profession oblige d'avoir des fours, on pourroit sans faire aucune dépense en matiére combustible, faire éclorre en France beaucoup plus de poulets qu'en Egypte; & plus qu'on n'en pourroit consommer.

En effet il en a vû des expériences très-heureuses, qui ont été faites à la Communauté de l'Enfant-Jesus, & chez trois Boulangers. M. de Réaumur a suivi exactement toutes ces épreuves, & s'est assuré comme on le verra dans cet ouvrage, que la seule chaleur du four conservée & répandue dans ces petites chambres qu'on bâtit

ordinairement au-dessus des fours, pour les défendre des injures de l'air, s'est trouvée suffisante pour y entretenir le Thermométre au trente-deuxiéme dégré, qui est celui où l'air approche le plus de la chaleur de la poule.

Il décrit ces sortes d'étuves, & les met sous les yeux par des planches exactes qu'il en a fait graver, & rapporte toutes les précautions qui ont été prises sous sa direction pour les mettre en état de répondre au succès qu'il s'en promettoit. Il a été si heureux, qu'il dit expressément, que dans les cas, où les facilités seroient égales à établir des fours à poulets chauffés par le fumier, ou a en avoir qui seroient échauffés par un four à pain, il donneroit toujours la préférence aux derniers, & qu'ils sont d'un usage aussi sûr que commode.

Il ne faut pas appréhender que cette maniére de faire éclorre les poulets puisse être jamais d'un grand embarras pour les Pâtissiers

& les Boulangers de Paris, ou qu'elle exige des logemens plus considérables qu'ils n'en ont communément. Car 1°. dit M. de Réaumur, leurs femmes se chargeront aisément de ce soin ; 2°. tant que les poulets seront petits, ils n'occuperont pas beaucoup de place. Deviendront-ils plus grands, les Rotisseurs & les gens de la Campagne seront bientôt déterminés par le bon marché à les acheter pour les élever.

Il fait voir encore comment dans les Campagnes en se servant des fours bannaux, ou d'un petit poële, ou d'autres moyens qu'il enseigne, on pourroit avoir sans frais des fours à poulets.

On trouvera dans le second mémoire une idée générale des moyens de faire éclorre des poulets & des oiseaux domestiques de toutes les espéces dans des couches de fumier.

M. de Réaumur déclare d'abord, que quand il eut recours à cette

voye, il n'avoit pas encore pensé au parti qu'on peut tirer de la chaleur des fours des Pâtissiers & des Boulangers. Cependant comme on ne trouve pas toujours dans les Bourgs & les Villages, des fours qu'on chauffe assez souvent, pour y conserver le dégré de chaleur que demande une étuve, ou un four à poulets; que néanmoins il convient que ceux qui habitent les Campagnes ayent des moyens faciles pour multiplier les poulets & qu'il est bon d'ailleurs qu'ils puissent choisir entre ces moyens, il a cru avec raison travailler pour leur utilité en leur enseignant la maniére d'y réussir sans fours de maçonnerie, sans bruler du bois & en faisant seulement agir la fermentation qui naît de la chaleur du fumier.

Gesner, Aldrovande & plusieurs autres en avoient déja parlé d'après les Anciens, comme d'une chose très-possible, mais non comme d'une chose qui eût été mise

en pratique. Aussi M. de Réaumur ose-t'il assurer qu'aucun d'eux n'est parvenu à faire éclorre un poulet par cette voye, qu'oiqu'à les entendre, il semble que rien n'eût été plus facile. Cependant quelque versé que soit M. de Réaumur dans la Physique spéculative & pratique, il avoue qu'après bien des expériences répétées sans interruption, & avec assiduité, il n'a pu parvenir à voir éclorre le premier poulet dans le fumier, qu'après une année presque révolue.

Il rapporte ici avec l'exactitude qu'on lui connoit, toutes ces expériences, & comment après diverses tentatives infructueuses, il parvint enfin à diminuer ou à augmenter à son gré la chaleur du fumier; mais il avertit que ce ne sont pas les accidens qui sont arrivés par le trop ou le trop peu de chaleur qui l'ont le plus arrêté; ce sont principalement ceux qui étoient causés par la vapeur du fumier, ou par l'humidité de l'air qui en-

vironnoient ſes couches ; le détail de ces différens accidens, des cauſes qui les ont produites, & des remédes qu'il y a apportés, doit être lû en entier dans l'Auteur même.

Nous nous contenterons de dire, qu'un des fours à fumier ſur lequel après en avoir eſſayé de quelques autres, il a fait preſque toutes ſes expériences, eſt un tonneau ordinaire placé debout, & enfoncé dans une couche de fumier, de maniére que ſes bords ſoient élevés de trois ou quatre pouces au-deſſus de la couche. Pour le mieux garantir de l'humidité, il le fait enduire de plâtre. Outre une ouverture d'environ quatre pouces de chaque côté en quarré qu'il fait faire au couvercle du tonneau, on y pratique encore huit trous qui peuvent être bouchés par de gros bouchons de Liége. Ces trous ſont les regiſtres qui ſervent à modérer la chaleur. On peut de meme par le moyen d'une petite plaque de

bois, selon le besoin, ouvrir totalement ou en partie le grand trou du couvercle. Il est facile de placer dans ce four jusqu'à trois panniers d'osier, & d'y mettre trois cens œufs ou même davantage.

Comme M. de Réaumur ne donne ici qu'une idée générale de la construction de ce tonneau, il y revient dans le troisiéme mémoire auquel nous renvoyons : mais il avertit qu'elle n'a rien d'aussi important que le choix du lieu dans lequel il doit être établi. Il marque les précautions nécessaires pour le défendre des irrégularités du temps & pour y entretenir un courant d'air. Tout ce qu'il y enseigne se réduit à des préceptes très-simples; mais les faits sur lesquels ces préceptes sont fondés & qu'il a exposés jusqu'ici, demandoient les plus sérieuses réflexions, & cette profondeur de connoissance avec laquelle il a enrichi toutes les parties de la Physique.

Il explique dans le quatriéme

mémoire tout ce qui concerne l'arrangement des fours, & s'étend sur les attentions nécessaires pour les entretenir dans une chaleur propre à en faire éclorre les poulets. Dans la crainte que le commun du Peuple n'eût quelque peine à se servir des Thermométres ordinaires, notre ingénieux Auteur en a fait construire de très-simples & à bon marché, où sont marqués les seuls termes qu'on a besoin de connoître, pour l'opération dont il s'agit, & comme on en vend sous son nom dans les Campagnes qui sont très fautifs, il donne un moyen très-facile pour les reconnoître & pour les rectifier.

Mais ayant fait réflexion que non seulement un Thermométre ordinaire peut se casser, mais que tout ce qui a l'air d'un instrument de Physique pourroit étonner les Paysans, il leur apprend à le suppléer facilement & à vil prix, par un mélange de beure & de suif,

dont les différens dégrés de liquéfaction leur indiqueront les différens dégrés de la chaleur de leurs fours.

Par rapport au choix des œufs qu'on veut faire éclorre, il assure que l'expérience lui a appris, que ceux du jour, du moment même, où ils ont été pondus, réussissent aussi bien que ceux qui ont environ dix jours, quoique Pline assure qu'il ne faut rien attendre des œufs qu'avant ce terme on met sous la poule.

Ce mémoire est rempli d'excellentes remarques Physiques, que M. de Réaumur ne pouvoit se dispenser de faire, mais qui ne sont cependant nécessaires qu'à ceux qui voudront se rendre raison à eux-memes & aux autres de l'influence que cette théorie à sur la pratique ; mais il avertit les personnes qui ne font éclorre des poulets que pour leur utilité, de s'arreter seulement à ce qui regarde la forme des panniers, la mé-

niére de les placer dans le four, de les remplir d'œufs, & d'y disposer des Thermométres.

Il avertit qu'il y a plus à craindre de pécher par trop que par trop peu de chaleur ; que cependant une chaleur de 38 & meme de 40 dégrés ne seroit pas funeste à des poulets encore éloignés d'être à terme, & que quand on est obligé de tenir la plúpart des registres fermés pour conserver une chaleur de 32 dégrés, il est temps de donner un réchaud au four, ce qui ne consiste qu'en quelques fourchées de fumier. Mais il ne faut pas, dit il, oublier, après que le réchaud a été donné, de faire plus souvent la visite du four, pour n'être pas surpris par une augmentation de chaleur très-subite, & trop vive.

Il enseigne dans le cinquiéme mémoire, les précautions indispensables contre des vapeurs imperceptibles, & une certaine humidité, qui sans se manifester aux

yeux, font périr les poulets dans leur coquille, les uns de bonne heure, & beaucoup davantage lorſqu'ils ſont prés d'éclorre

Au reſte les ſoins & les attentions que demande cette méthode ne doivent effrayer perſonne. Si l'on avoit entendu, dit M de Reaumur, faire l'énumération de tous les accidens, qui peuvent empêcher une récolte d'être heureuſe, peut-être n'oſeroit-on entreprendre de labourer la terre, ni riſquer d'y ſemer chaque année une grande quantité de bled & de grain, avant que d'avoir été raſſuré par des expériences journaliéres; auſſi, ajoute-t'il, que c'eſt ſur les ſiennes propres, & ſur celles de pluſieurs autres perſonnes, qu'il garantit le ſuccès & la facilité des opérations qui ſont l'objet de cet ouvrage.

L'impoſſibilité, où il a été juſqu'ici, de ſçavoir au juſte la quantité moyenne des poulets que donnent les œufs couvés ſous les poules, ne lui permet pas d'aſſigner

précisément le rapport que peut avoir le nombre des poulets éclos dans les fours à celui des œufs qu'on se propose d'y faire éclorre. Il pense cependant qu'en général, on ne le mettra pas trop bas, en le regardant comme égal à la moitié de la quantité des œufs, & par conséquent, que le nombre en est supérieur à celui des œufs couvés par les poules, où ils sont exposés à une infinité d'accidens qu'ils n'éprouvent pas dans les fours, & dont on trouve ici un fidéle exposé.

Nous souhaiterions que les bornes qui nous sont prescrites, nous permissent de nous arreter sur une autre espéce de four, qu'il appelle *four a* [illegible], & qui a l'avantage d'être inaccessible aux vapeurs du fumier, quoiqu'il soit échauffé comme le précédent par le fumier seul. La construction en est si naturelle, qu'il n'y a, dit-il, que la simplicité & le bon marché des fours faits d'un seul tonneau, qui ait pu l'empêcher d'abord d'imaginer les avantages

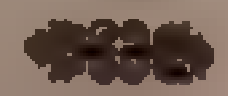
de cette nouvelle invention, & de voir qu'elle satisferoit à toutes ses vûes.

Enfin dans le sixiéme & dernier mémoire qui termine ce volume, M. de Réaumur a rassemblé ce qui concerne la naissance des poulets. Il y apprend comment le poulet renfermé dans sa coquille, & dans le plus grand état de foiblesse, fait diverses opérations qui montrent le désir qu'il a de naître ; comment il est instruit à exécuter certaines manœuvres, qui paroitroient demander des connoissances, une force, & une adresse qu'on ne lui croiroit pas, & qu'il n'a pu acquérir par des actes répétés. On doit lui avoir d'autant plus d'obligation de nous avoir dévoilé toutes ces merveilles, que ce qui se passe dans le temps de la naissance du poulet, n'a été écrit par aucun des habiles Observateurs, qui ont suivi l'incubation des œufs pendant toute sa durée.

Le reste du mémoire est pour ceux qui cherchent principalement

à multiplier le nombre de leurs poulets. Il leur apprend le moyen de les aider à se débarasser de leur coquille. Mais il avertit, qu'il ne faut y recourir que lorsque les poulets ont resté près de vingt quatre heures sans avancer leur ouvrage, & qu'autrement les secours qu'on voudroit leur donner, les feroient périr. Il ajoute qu'il n'est pas vrai comme bien des gens le croyent, que la poule travaille avec son bec à ouvrir la prison des poulets, & qu'au contraire il s'est assuré qu'elle n'y contribue absolument en rien.

Nous donnerons dans le Journal suivant l'extrait du second tome; indépendamment des excellens morceaux de Physique & d'Histoire Naturelle, dont cet ouvrage est rempli, l'art qu'on y enseigne, peut être d'une si grande utilité au public & aux particuliers, qu'on ne peut trop l'annoncer.



LES COUTUMES DU DUCHÉ de Bourgogne, avec les anciennes Coutumes, tant générales, que locales de la même Province, non encore imprimées. Et les observations de M. BOUHIER, *Président à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne & de l'Académie Françoise, in-fol. tome premier en* 1742. A Dijon, chez Arnauld-Jean-Baptiste Augé, seul Imprimeur du Roy & du Parlement, 902 pages y compris la table alphabétique des matiéres, & non compris 38 pp. tant pour la Préface que pour l'histoire des Commentateurs de la Coutume, & pour une table des Titres. *Tome second* en 1746, chez Pierre Desaint, seul Imprimeur du Roy & du Parlement, Place des Jésuites 704 pages, y compris la table alphabétique des matiéres, & non compris un

très-court Avertissement suivi de la table des Chapitres.

PREMIER EXTRAIT.

L'ILLUSTRE Auteur de l'ouvrage que nous annonçons, s'est tellement distingué dans la Magistrature, dans l'Académie Françoise, & dans toute la République des Lettres, par son mérite personnel & par un grand nombre de productions de différens genres, qu'il suffit de l'avoir nommé pour avoir fait sentir en général l'utilité que doit procurer au Public ce dernier fruit de ses veilles.

L'érudition & la sagacité qui caractérisent toutes les productions qu'on a vûes de ce sçavant Homme, nous ont rappellé en lui avec tant d'avantage pour la France, les Budés, les Brissons, les Bignons & les autres grands Magistrats, qui ont le plus fait d'honneur à leurs Places, à leur Patrie, & à leur siécle, qu'on ne pourra plus s'acquitter du tribut d'estime & d'admira-

tion dues à leur mémoire, sans marquer en même temps ce qu'a mérité M. le Président Bouhier. Ainsi ceux qui ne sépareront point des époques intéressantes, de chaque siécle, les noms des personnages qui s'y sont le plus illustrés, n'oublieront jamais dans le siécle présent, un Magistrat, un Sçavant & un Citoyen, qui s'est rendu digne, d'une maniére si éminente & à tant de titres différens, de l'estime publique due aux mérites rares & les plus utiles. C'est avec peine que nous ne disons à présent rien de plus sur la personne de ce grand Magistrat. Mais nous avons déja eu occasion d'en rappeller le souvenir depuis sa mort plus d'une fois, & surtout dans le Journal du mois de Mars 1747, au sujet du Mémoire Latin que nous a laissé sur sa vie & ses écrits, le célébre Pere Oudin son ami.

L'ouvrage que nous nous proposons aujourd'hui de faire connoître, avoit déja été comme ébau-

ché par M. le Président Bouhier dès 1717, & nous annonçâmes alors, dès le 24 May dans notre vingt-uniéme Journal, ce volume *in*-4°. qui contenoit cet essai, dans lequel on n'a repris qu'une chose: c'est la trop grande modestie de l'Auteur qui ne s'y est pas nommé. (V. Bretonnier Quest. de Droit *in*-12. 1718. pag. 60 de sa Préface.) Ce fut ce qui nous empêcha de faire connoître en 1717 un Auteur si digne de l'être. Mais si nous ne pûmes nous acquitter dès-lors envers la personne de l'Auteur, de tout ce qui lui étoit dû; nous nous dédommageâmes sur son ouvrage, en traçant une Histoire abregée de la matiére, suffisante pour faire voir l'utilité de la nouvelle production. Ainsi nous supposerons à present nos Lecteurs instruits de ce que nous avons dès-lors observé, & que nous souhaiterions qu'on pût consulter. Cependant ce que nous remarquerons sans nous répéter, suffira pour ceux qui

ne pourroient recourir à notre
cédent exposé & présentera
une idée plus complette de
en faisoit l'objet.

L'estime que les Connoi
ont témoigné pour l'essai de 1
ayant engagé son Auteur à le
fectionner & à mettre les
observations & matériaux,
avoit rassemblés sur la Cou
de Bourgogne en état de par
il ne perdit point ce grand
de vûe. Presque tout le temp
il put disposer pendant le re
sa vie y a été consacré, & se
occupations ordinaires & ext
dinaires, sans ses infirmités
que continuelles, qui ont re
l'exécution d'un projet si dig
lui & qui avoit tant de beso
lui, il y a lieu de croire q
Public en auroit vu plutôt
cution. Il témoigne à la vérité
sa Préface avoir été beaucoup
té dans cet ouvrage, par la
qu'il ressentoit de voir le disc
dans lequel notre Jurisprud

lui paroiſſoit tombée depuis un demi-ſiécle. Les regrets, les conſeils qu'il adreſſe à ce ſujet à tous les bons François, & ſurtout aux Juges, expriment bien les ſentimens d'un Citoyen & d'un Magiſtrat auſſi zélé pour la gloire de ſa Patrie que pour l'honneur de la Magiſtrature, pour le bien Public & l'avantage de tous les particuliers. Mais il paroît que ces regrets loin de le décourager, n'ont fait que ranimer ſon ardeur & qu'exciter ſon zéle. S'il n'a pu voir ſes vœux aſſez exaucés, les peines qu'il a priſes pour ſuppléer à ce qu'il deſiroit ſi juſtement, ont eu l'effet de produire en lui & par lui ſeul, ce qui auroit pu procurer à pluſieurs une eſtime auſſi diſtinguée que bien acquiſe.

Avant que d'entrer dans le détail de cet ouvrage, qui occupera pluſieurs extraits, & dont nous n'avons pu, vu l'importance & l'étendue de ce qu'il contient, rendre compte auſſi promptement que

nous l'aurions désiré : nous croyons devoir commencer par donner une idée générale du tout.

L'ouvrage contient ; 1°. une Préface de l'Auteur, dans laquelle après avoir fait voir la nécessité de l'étude du Droit & surtout des Loix Romaines pour les Juges, il explique son dessein & l'ordre qu'il a suivi.

2°. L'histoire des Commentateurs de la Coutume de Bourgogne, que l'Auteur a augmentée depuis 1717, des vies de quatre Commentateurs dont il n'avoit rien dit alors, & de quelques autres additions & qu'il a même corrigée.

3°. Le texte de la Coutume de Bourgogne, selon la rédaction faite en 1459, de l'autorité du Duc Philippe le Bon, avec les Lettres Patentes données par ce Prince pour cette rédaction, son approbation, le Procès Verbal de l'addition faite à cette Coutume en 1570, sous Charles IX. & confirmée en 1575, par Henry III.

toutes piéces rapportées dans le volume *in*-4°. déja donné par l'Auteur en 1717; dans le Commentaire de Taisand & dans le Coutumier général de Richebourg, ainsi que dans celui de Dumoulin, mais dont M. le Président Bouhier a encore revû & corrigé le texte sur plusieurs anciens manuscrits.

4°. Le Procès Verbal des conférences tenues par les Commissaires députés par le Roy Charles IX. pour la réformation de la Coutume du Duché de Bourgogne projettée dès 1560, & à laquelle ces Commissaires ont travaillé en 1568 & en 1569. Ce Procès Verbal est suivi des cahiers dressés par les Commissaires députés pour cette réformation, en 391 articles & rangés sous 15 titres: de deux Arrêts rendus par le Parlement de Dijon pour l'enregistrement des Lettres Patentes concernant la même réformation & d'une Enquête par turbes du 21 Août 1581, sur l'interprétation des art. 6, & 8.

de cette Coutume. Toutes ces piéces dont le nouveau Coutumier général & Taisand ne rapportent peut-être pas la dixiéme partie, étoient dans le volume *in*-4°. de 1717. Ces articles arrêtés en 1569, sont d'une grande autorité en Bourgogne, quoiqu'ils n'y ayent point été reçus comme loi formelle, ni par les trois Etats, ni par le Parlement. Il faut seulement excepter de l'autorité donnée à cette rédaction de 1569, ce qu'elle a de contraire aux articles ajoutés en 1570, au titre des successions de la même Coutume.

5°. Diverses anciennes Coutumes du Duché de Bourgogne antérieures à la rédaction de 1459, & dont la plus grande partie n'avoit point encore été imprimée.

6°. Les observations de l'Auteur sur les Coutumes actuellement en vigueur dans le Duché de Bourgogne.

Ces observations presque toutes entiérement nouvelles, sont distribuées

buées en 77 Chapitres, dont les 50 premiers forment la plus grande partie du premier volume, & les 27 ſuivans rempliſſent tout le ſecond tome. Elles ſont chacune comme autant de Diſſertations ſéparées, dans leſquelles l'Auteur ſans s'aſtreindre à l'ordre obſervé par les Rédacteurs de ces Coutumes, diſcute, ſelon la méthode qui lui a paru la plus naturelle, les points généraux & particuliers qu'il a cru avoir le plus beſoin d'éclairciſſemens.

En comparant ce nouvel ouvrage avec le volume *in*-4°. publié en 1717, on voit que M. le Préſident Bouhier n'a inſéré dans les deux volumes dont il s'agit, qu'une très-petite partie & environ un cinquiéme ou ſixiéme de ce qu'il avoit publié en 1717. Ainſi le volume de 1717 contient encore divers morceaux qui ne ſont point dans le preſent ouvrage de 1742 & 1746. Tels ſont 1°. le Commentaire Latin de Philippe de Vil-

lers, & de celui de Jean Desprinsgles écrit en François; 2°. les questions Latines de Jean Guillaume; 3°. les traités du Retrait Lignáger & du Cens, & les 88 decisions de M. le Président Régat, tous écrits en Latin; 4°. quelques-unes des sept observations de M. le Présrdent Bouhier, qui nous ont parues n'avoir pas été toutes retouchées & ajoutées aux nouvelles; 5°, un Plaidoyé Latin de Jean Guillaume pour le Chapitre d'Autun, au sujet de ce que ce Chapitre pouvoit devoir au Roy pour un fief qu'il avoit acquis du Roy. A l'égard de ce que M. le Président Bouhier a donné encore en 1742, après l'avoir déja publié en 1717, ce n'a été qu'après en avoir revu, corrigé & augmenté la plus grande partie, & parce qu'il a cru sans doute qu'on ne pouvoit le séparer de ses observations.

Ces notions générales présupposées, il s'agit de faire connoître encore en général, mais avec un peu

plus de détail, chacun des objets du nouvel ouvrage qui n'ont pas été assez expliqués.

Commençons suivant les vûes de l'Auteur, par ce qui concerne sa Préface. Les vûes générales & particuliéres qu'il y exprime par rapport à son ouvrage, & les remarques que nous y joindrons d'après l'exécution de l'ouvrage, suffiront pour donner une idée assez exacte du tout dans sa généralité, & pour faire même connoître avec assez de détail, toutes les piéces dont M. le Président Bouhier n'est qu'Editeur.

Le zéle qu'il témoigne dans sa Préface pour voir l'étude du Droit se renouveller, surtout parmi les Juges, est sans doute aussi juste que bien placé dans un Magistrat qui a si bien pratiqué les leçons qu'il donne. Cette belle science du Droit, dit l'Auteur, dans laquelle notre Nation a excellé autrefois, au point de faire avouer aux Etrangers, *que si elle pouvoit se perdre parmi eux, elle se retrou-*

veroit en France, semble à présent toute reléguée dans les écoles, où la teinture qu'on en prend est même si légére, qu'à peine l'esprit des étudians peut en conserver quelques traces. Cependant soit qu'on considére la connoissance des loix par leur beauté, soit qu'on envisage leur utilité & le besoin qu'en ont les Juges ; on est également surpris de voir une science si belle, si utile & si nécessaire, abandonnée même par les Magistrats.

En vain objectent-ils contre cette étude son immensité. Il suffit que l'étude du Droit soit nécessaire pour que tout Juge qui l'omet soit inexcusable, & ceux qui ne se sentent pas assez de force pour entreprendre ce qui n'a point arrêté quantité de grands personnages, peuvent se dispenser de se charger d'un fardeau qui leur paroit trop lourd. Mais ils cherchent des titres honorables & ils se trompent *lourdement : car rien ne deshonore plus que d'exercer une fonction*,

qu'on est incapable de bien faire.

D'ailleurs en écartant dans les loix Romaines, qui sont comme le principal fonds de cette étude, ce qui n'est plus d'usage; en s'instruisant du reste avec méthode, à peu près selon le plan de l'Auteur, des Loix Civiles & joignant à cette étude la lecture des Livres, qui enseignent l'usage des Cours où l'on se propose de prendre quelqu'emploi, on reconnoîtra *qu'en deux ou trois ans d'une étude sérieuse & réfléchie, un homme de bon jugement sçaura tout ce qui est nécessaire, pour décider la plûpart des questions qui pourront se présenter..... le reste s'apprend aisément par l'expérience* & par l'étude des questions difficiles, dans les meilleurs Auteurs. La discussion même de ces questions, *loin d'être pénible est infiniment agréable, quand on est une fois imbu des grands principes.*

Vainement encore quelques autres prétendent-ils que les Loix étant *fondées sur les notions invar-*

riables de l'équité naturelle, & la raison gravant ces notions dans tous les cœurs, il ne faut pas tant d'étude, & *qu'avec un peu de sens commun on peut décider presque toutes les plus grandes difficultés, aussi bien que le Jurisconsulte le plus profond & le plus laborieux*. M. le Président Bouhier répond encore à cette objection, malheureusement trop commune, en faisant voir 1°. combien l'équité qui est le fondement des Loix & qui n'est le fruit que d'une méditation profonde ; est supérieure à cette équité qui se présente d'abord à l'esprit & que les Jurisconsultes rejettent comme *Cérébrine* ; 2°. que ce prétendu sens commun, quand il suffiroit à un Juge pour se déterminer surement, seroit insuffisant pour ramener à son avis un autre Juge qui prétendant avoir le sens aussi droit que le premier, seroit cependant d'un avis contraire ; 3°. enfin que l'esprit le plus sensé & le mieux instruit des loix & de l'usage pour-

vant s'égarer, ce n'est qu'en confrontant son sentiment avec les Loix & les meilleurs Interprétes qu'il peut s'assurer qu'il est dans le vrai chemin.

L'Auteur rend ces vérités encore bien plus sensibles dans ses observations, & singuliérement au chapitre second. Mais pour nous renfermer à présent dans l'exposition de sa Préface, qui est à cet égard comme un abregé de l'ouvrage, il y propose une comparaison qui nous a parue aussi frappante que juste, & qui peut s'appliquer à toutes les sciences. » J'ai souvent, dit-» il, comparé un homme qui vou-» droit exercer les fonctions de » Judicature avec le seul secours » du sens commun, à un Archi-» tecte qui voudroit élever un mur » avec le secours de ses yeux seuls. » Quelqu'excellente que fut sa vue » il se flateroit vainement de met-» tre ce mur parfaitement à plomb, » s'il n'y employoit les instrumens » qui sont d'usage en pareil cas.

» On n'hésiteroit pas (ajoute l'Au-
» teur) à reconnoître la même
» chose de la profession de Juge,
» si les effets des mauvais jugemens
» se faisoient sentir aussi aisément
» que ceux d'une mauvaise maçon-
» nerie.

L'Auteur s'attache ensuite à combattre une opinion assez commune dans les pays Coutumiers, & qui consiste à n'y donner aux Loix Romaines qu'une autorité dont chacun soit en droit de fixer le dégré, selon la conformité qu'il reconnoîtra dans ces Loix avec la raison. Cette opinion flate également l'orgueil & la paresse, en ce qu'elle constitue chaque Juge au-dessus de ces Loix, & en ce qu'elle ne dispense que trop d'étudier. M. le Président Bouhier observe que cette opinion est moins recevable dans la Bourgogne que par-tout ailleurs, parce que les Lettres Patentes qui autorisent la rédaction des Coutumes de ce Duché, renvoyent formellement au Droit Ecrit, pour la

résolution de toutes les questions que cette Coutume n'a pas décidées. Il ajoute avoir été surpris de voir un Ecrivain moderne entreprendre de soutenir le contraire & sapper ainsi les fondemens les plus inébranlables de la Jurisprudence du Duché de Bourgogne.

Cet étonnement de l'Auteur étoit sans doute très-juste ; mais il auroit cessé s'il avoit sçu, lorsqu'il a écrit sa Préface, que l'Ecrivain moderne qui avançoit une erreur pareille, n'étoit qu'un défenseur partial d'une cause importante que la maxime par lui combattue proscrivoit, & que c'étoit par cette raison que l'Ecrivain moderne n'avoit osé se nommer. C'est ce que nous avons appris de l'Avocat qui défendoit la cause contraire, & à qui M. le Président Bouhier avoit écrit à ce sujet.

Mais pour revenir à l'ouvrage dont il s'agit, c'est pour arrêter les conséquences de l'erreur dont il ignoroit encore le principe en

1742, que M. le Président Bouhier s'est cru obligé de s'étendre plus qu'il ne l'avoit d'abord résolu, à prouver deux propositions (qui sont l'objet des premiers chapitres de ses observations.) » La premiére » de ces propositions est que le » Droit Romain a de tout temps » fait Loi dans toute l'étendue de » ce Royaume, pour tous les cas » où il n'y a pas été dérogé par les » Ordonnances, ou par les Cou- » tumes : la seconde que cela est » encore moins douteux pour (la » Province du Duché de Bourgo- » gne) .... Je sçais bien, ajou- » te l'Auteur, que les Loix n'ont » pas tout prévu ni tout décidé » avec l'exactitude ou la précision » qui seroient à desirer : mais les » Interprêtes y ont suppléé ; & » quand ils se sont trouvés d'avis » différens il y a été pourvu soit » par des Statuts particuliers, soit » par la Jurisprudence des Tribu- » naux. Que s'il survient d'autres » questions, qui n'ayent point en-

» core été résolues, c'est le cas où
» les Juges ont la liberté de pren-
» dre le parti qui leur paroît le
» plus équitable. Mais cette excep-
» tion unique à la régle générale,
» outre qu'elle se présente rare-
» ment, la confirme pour tous les
» autres cas.

L'Auteur après avoir ainsi affermi (dans ses 9 premiers chap.) les fondemens du droit de sa Province, a cru devoir marquer l'origine de plusieurs dérogations au Droit Romain que l'usage a introduites en Bourgogne pour des choses essentielles, telles que la tutelle des Mineurs, la puissance paternelle, l'autorité maritale, les Testamens & donations à cause de mort des fils de famille, & quelques autres points que ces objets lui ont donné occasion d'éclaircir. (Toutes ces matiéres sont le sujet des chap. 10. 11. & suivans de ses observations jusqu'au vingtiéme inclusivement).

La difficulté de déterminer les

cas où les Statuts des Coutumes doivent être regardés comme réels, d'avec les circonstances qui doivent faire envisager leurs dispositions comme personnelles, a paru ensuite à l'Auteur digne d'une attention d'autant plus sérieuse, que cette matiére extremement épineuse ne nous fournit pas encore des principes bien assûrés. Elle a donné lieu autrefois à de grandes controverses entre Dumoulin & Dargentré, & depuis entre plusieurs autres Auteurs de grand mérite; elle a même été assez récemment l'objet du travail de plusieurs Sçavans Avocats du Parlement de Paris, dont deux surtout nous ont donné à ce sujet des ouvrages que M. le Président Bouhier convient être dignes des plus grands éloges. Cependant leurs systemes étant différens sur plusieurs choses, & laissant encore beaucoup d'éclaircissemens à y désirer, M. le P. Bouhier après avoir longtemps & mûrement réflechi sur cette matiére,

a cru devoir faire part au Public de ses nouvelles observations. Ce qui l'a surtout persuadé de la vérité des principes fixes qu'il y a découverts, est la facilité qu'il a trouvée à les appliquer *avec justice* & avec équité à tous les différens cas proposés à ce sujet. Mais l'étendue prodigieuse des questions qu'il s'est cru obligé de traiter à cette occasion, & la réfutation des objections auxquelles il a voulu satisfaire, ne lui ont pas permis d'être à cet égard aussi succinct qu'il auroit désiré. (Cette matiére remplit dans ses observations, les chap. 21, 22, & suivans jusqu'au trente-sixiéme inclusivement.)

Le premier volume est terminé par un traité des Fiefs, dans lequel l'Auteur s'est proposé de renfermer en 14 chapitres (qui sont les 37, 38 & suivans, jusqu'au cinquantiéme inclusivement) tout ce qu'il y a de plus important & de plus d'usage sur cette vaste matiére.

L'Auteur n'a pas marqué dans

la Préface le dessein général des observations suivantes, contenues dans son second volume dont il n'a pas été l'Editeur, & sur lequel il se proposoit sans doute d'indiquer à ce sujet ses vûes. Il semble qu'on auroit pu suppléer à ce silence dans l'Avis mis à la tête de ce tome posthume. Mais quoi qu'on ne l'ait point fait nous croyons devoir, pour achever le tableau général de l'ouvrage, marquer encore les objets principaux des 17 chapitres qui remplissent ce volume. Ces objets sont 1°. les Justices Seigneuriales, leurs Officiers, les Droits Honorifiques & utiles des Seigneurs, dont l'Auteur traite dans les 13 premiers chap. de ce second volume, depuis & compris le chap. cinquante & uniéme, jusqu'au soixante-troisiéme inclusivement. 2°. Les Droits de Main-morte autorisés par la Coutume de Bourgogne, & discutés par l'Auteur dans les chapitres 64 & suivans, jusqu'au soixante-douziéme inclusivement.

3°. Le Douaire des femmes en Bourgogne, les droits des meres dans la succession de leurs enfans; & les partages des fruits existans sur pied par rapport aux Usufruitiers, aux Douaires, & dans les autres cas semblables. Ce qui est discuté dans les chap. 74, 75 & 76.
5°. Enfin le Retrait, tant lignager que conventionnel, par lequel l'Auteur termine ses observations dans le chap. soixante-dix-septiéme & dernier.

Pour revenir à l'exposition que M. le Président Bouhier fait dans sa Préface du dessein de son ouvrage; » on sera peut-être étonné » (ajoute ce Magistrat) que je m'y » sois écarté de l'usage vulgaire des » Interprétes des Coutumes, qui » est d'en expliquer les articles dans » l'ordre qu'ils ont été rédigés. Si » je ne m'y suis pas conformé ce » n'est pas que je le désapprouve » entiérement. Il peut être utile » quand il ne s'agit que d'interpré» ter le texte de ces Statuts par

» des notes courtes & simples de-
» stinées à en faciliter l'intelligence.
» Mais il me paroît très vicieux,
» quand il s'agit de discuter à fond
» chaque matiére. Car on ne sçau-
» roit y réussir, qu'en descendant
» insensiblement de principes en
» principes, & de conséquences en
» conséquences, à peu près suivant
» la méthode des Géométres & des
» Philosophes.

L'Auteur observe ensuite les inconvéniens des Commentaires faits sur les Coutumes selon l'ordre de leurs articles, les redites & les longueurs qui y sont inévitables & dont le célébre Dumoulin, le premier qui nous ait donné *l'idée d'une explication analytique de nos loix municipales*, ne s'est pas garanti. L'Auteur ajoute avoir à peu près suivi l'ordre de Duplessis sur la Coutume de Paris, comme applaudi par les Connoisseurs & s'être proposé; 1°. d'expliquer chaque article de sa Coutume le plus clairement qui lui a été possible; 2°. de résoudre

toutes les difficultés qui peuvent naître à ce sujet ou du moins toutes celles qu'il a pu prévoir : ce qui l'a obligé de remonter aux origines des dispositions coutumiéres, d'en suivre les progrès, d'en faire voir les principes, d'en déduire les conséquences, de remarquer les usages des Tribunaux, & ce qui par conséquent a entraîné bien des détails qui n'ont pu être courts ; 3°. *de ne pas avancer la moindre proposition sans en apporter la preuve, suivant la méthode des meilleurs Interprétes des Loix*, citant par-tout ses garands & renvoyant seulement ses citations au bas des pages pour ne pas embarrasser son texte.

L'examen des différens Arrêts rapportés par les Auteurs, dont la plûpart n'en ont point assez connu les motifs & les circonstances, est ce que M. le Président Bouhier marque lui avoir couté le plus de peine dans son ouvrage : & quand un Magistrat, aussi laborieux & aussi exact que lui, dit n'a-

voir rien oublié, pour en être bien instruit, il paroit juste de le croire. Ce travail lui a été facile pour les Arrêts rendus de son temps : mais quant aux Arrêts des temps antérieurs, ce n'a été qu'en n'épargnant rien pour recouvrer divers recueils, manuscrits d'Auteurs contemporains, & surtout ceux de quelques célébres Magistrats ; ce n'a été qu'en recourant dans le doute aux Registres de la Cour, qu'il est parvenu à en avoir des connoissances exactes. Aussi est-il venu à bout par ce moyen, de découvrir une infinité d'erreurs essentielles, qui s'étoient glissées dans les Auteurs, d'éclaircir même sa Coutume par un grand nombre d'Arrêts qu'on ne connoissoit plus, & d'assurer ainsi sur plusieurs points une tradition, qui *quand elle est ancienne & bien établie, est certainement d'un grand poids & fait même Loi en quelque maniére*, en suppléant au silence de la Loi, ou en fixant son véritable sens. Tels sont surtout les

Arrêts *intervenus les Chambres assemblées ou consultées.* A l'égard des Arrêts singuliers & rendus par une seule Chambre, quoi qu'ils puissent mériter beaucoup de considération, *à cause du mérite & de l'intégrité des Juges dont ils sont l'ouvrage*, M. le Président Bouhier observe qu'il faut bien prendre garde *de déférer trop legérement à leur autorité*, & il fonde cet avis sur plusieurs raisons. 1°. *Ces Arrêts sont souvent fondés sur des circonstances particuliéres qui ne sont connues que des Juges.* 2°. *Ils sont quelquefois rendus sur des Procès mal instruits... & où la matiére n'a pas été* assez *éclaircie; & quoique les Juges ayent droit de suppléer aux raisons de Droit, qui n'ont pas été dites, il peut arriver qu'ils n'ayent pas toujours le loisir nécessaire pour entrer par eux-mêmes dans la discussion de certaines questions épineuses.* 3°. Enfin l'opinion *qui prévaut, ne l'emporte souvent que de deux voix sur l'opinion contraire;*

& l'on sçait que dans les compagnies les suffrages se comptent & ne se pésent pas. Ainsi c'est par la confrontation de ces sortes de préjugés avec les saines maximes de la Jurisprudence qu'un Juge doit se déterminer à déférer aux Arrêts particuliers ou à s'en écarter. Telle est la régle que M. le Président Bouhier marque avoir suivie, & dont il fait voir les fondemens & la juste étendue avec assez de détail, dans ses observations surtout au chapitre 13.

Ce grand Magistrat après avoir ainsi exposé ce qui caractérise ses observations sur la Coutume qu'il a commentée, passe à ce qui regarde les autres morceaux anciens & nouveaux qu'il a compris dans son ouvrage.

A l'égard du texte de cette Coutume il marque s'être attaché à le donner encore plus correct que dans l'édition de 1717, par le moyen d'une révision plus exacte, tant des quatre manuscrits qu'il

avoit alors conférés que de trois anciennes éditions imprimées en lettres gothiques & qu'il a recouvrées depuis. La premiére de ces éditions qui est un *in*-8°. sans date & sans nom de lieu, porte seulement le nom de P. Reberget comme Imprimeur, & contient les Ordonnances publiées au Parlement de Dijon le 6 Juillet 1499; elle paroît être à peu près de ce temps. Elle n'est nullement correcte & il semble que c'est celle que M. Chasseneux a toujours suivie. La seconde imprimée *in*-12. à Lyon en 1528, chez *Claude Noury*, paroît faite sur la précédente. Mais la troisiéme qui est de 1531 à Dijon en un vol. *in*-12. chez Pierre Grangier, est beaucoup plus conforme aux manuscrits. On ne trouve dans aucune de ces éditions les sommaires, mis depuis à la tête de chaque article, & que Jean Desplanches de Dijon marque dans une édition imprimée chez lui en 1550, *in*-12. y avoir

alors ajoutés. Ainsi il faut bien se donner de garde de s'en rapporter à ce qui a été dit de contraire par l'Auteur du Factum des Pivert inféré à la suite de la même Coutume dans l'édition de 1652 : & si M. le Président Bouhier a conservé ces sommaires dans son ouvrage, ce n'a été que pour ne pas mécontenter ceux qui n'aiment point qu'on retranche rien des éditions antérieures.

Chaque article est encore numéroté dans cette derniére édition, en marge comme il l'étoit dans celle de 1717, pour la plus grande commodité des citations faites par l'Auteur dont d'autres pourront suivre l'usage.

Nous ne sçavons pas pourquoi M. le Président Bouhier, qui paroît s'être attaché à comprendre dans son ouvrage tout ce qui intéresse le texte de la Coutume de Bourgogne, n'a joint à ce texte ni dans l'édition de 1717, ni dans celle de 1742, l'ancienne afféro

de Bourgogne, que nous trouvons à la fin de ce texte dans la derniére édition du Coutumier général, en 4 vol. *in-fol.* & même dans l'édition donnée auparavant par Dumoulin en deux volumes. Cependant cette piéce paroit aussi autentique qu'intéressante. Il est dit dans le Coutumier général qu'elle a été extraite de la Chambre des Comptes, c'est-à-dire, sans doute de celle de Dijon : & elle fait connoître 1°. sur quel pied s'estimoient autrefois en Bourgogne, les Justices, les Seigneuries, les diverses espéces de droits Seigneuriaux, les Prés, les Eaux en général, les Etangs, les Riviéres, les Bois, les Rentes, les Terres, les Grains, les Légumes, les Vignes, les Vins, les Bestiaux & autres animaux. 2°. Quelles étoient les diverses mesures de grains à Dijon & dans les diverses autres Villes & Châtellenies de la Bourgogne, & comment elles s'y régloient. On y voit même quels

lieux étoient alors regardés comme faisant partie du Duché de Bourgogne, & la différence de cet ancien Etat avec l'Etat actuel, suffit pour rendre la piéce curieuse. Il est vrai que nous ne voyons point de quelle année est cette ancienne assiéte, & que l'omission qu'en a faite M. le Président Bouhier, si à portée de la bien connoître, peut donner lieu à quelques doutes sur son autenticité. Cependant M. le Président Bouhier, n'ayant fait aucune observation sur cette piéce qui paroissoit mériter du moins quelque mention dans ses Avertissemens, il sembleroit qu'il l'a plutôt, ou regardée comme étrangére à la Coutume de Bourgogne, ou oubliée, qu'il n'a voulu proscrire. Ce qui nous reste à désirer à cet égard, est que si la piéce n'est pas exacte, le Public en soit averti, & que si elle est vraiment autentique, on puisse être instruit de sa date. Il semble par son style & par ses

ſes eſtimations qu'elle doit être du quinziéme ſiécle, ſi elle n'eſt pas du quatorziéme.

Le Procès Verbal des conférences, tenues en 1568 & 1569, par les Magiſtrats alors députés pour la réformation de la Coutume de Dijon, a été auſſi revu de nouveau, par M. le Préſident Bouhier, ſur le manuſcrit original qui étoit entre ſes mains & purgé de quelques fautes échapées dans l'édition de 1717, qui nous a donné lieu d'en faire remarquer l'importance.

Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à obſerver l'utilité de la découverte des anciennes Coutumes antérieures à la rédaction de 1459, & qui paroiſſent aujourd'hui du moins pour la plus grande partie la premiére fois. Cette utilité fait l'objet d'un Avertiſſement particulier que l'Auteur a mis à la tête de ces anciennes rédactions, & elle eſt auſſi ſenſible qu'elle fait honneur à M. le Préſident

Bouhier, auquel on en est
ble. Mais nous croyons dev
ner du moins quelqu'idée
rédactions, & des princip
marques dont leur Edit
accompagnées.

M. le Président Bouhie
donne au Public qu'après
corrigé le texte sur quatre
crits, dont le plus ancien
du Vélin lui a paru du com
ment du quatorziéme siécle
trouvé bien conservé. „ Il
„ lieu de présumer que ces
„ étoient originellement
„ dans les différens Tribun
„ la Province; pour serv
„ struction aux Juges dans l
„ res qui se présentoient
„ eux, & qu'ils ont été ré
„ les décisions formées dans
„ feit des Ducs ou par leu
„ cipaux Officiers. " On
les Lettres Patentes qui p
la rédaction de 1459, qu
ciens Recueils désignés sous
de *Registres & de papiers d*

mes, furent alors consultés. Mais il paroît que les Commissaires pour abreger leur travail, ne retinrent que les principaux articles de ces Registres & qu'ils rédigérent même ces articles avec assez de négligence.

M. le Président Bouhier ayant trouvé dans les quatre manuscrits qu'il a consultés des termes différens, qui ne revenoient qu'au même sens, a cru devoir les réduire à un seul texte. Il a même été obligé de les mettre en ordre, parce qu'ils étoient pour la plûpart disposés comme au hazard. Il les a distribués sous trente-trois titres, qui composent en tout 403 articles, auxquels il a conservé l'ancien langage, & qu'il a accompagnés de sommaires mis à la marge, & d'une table des titres à la fin du texte.

Cette compilation est suivie de deux autres qui paroissent plus anciennes, car les articles en sont en plus petit nombre, & leur style est

peu près celui du temps du Roy Louis.

La premiére de ces rédactions est en Latin, & consiste en 110 articles. M. le Président Bouhier ne l'a trouvée que dans le plus ancien & dans le plus récent de ses manuscrits, & elle n'avoit pas encore été imprimée.

La seconde écrite en François en cinquante-sept articles, avoit été publiée en 1664, par M. Pérard dans le grand recueil des Chartres du Duché de Bourgogne, mais avec bien des fautes, que M. le Président Bouhier a corrigées sur deux anciens manuscrits de sa Bibliothéque.

Ces trois anciennes rédactions sont suivies d'une quatriéme, contenue en cent-vingt articles, d'un style assez ancien & dont le Compilateur a mélé les Coutumes générales du Duché de Bourgogne, avec les Coutumes locales de Dijon. Les 52 premiers articles de cette compilation avoient déja été

publiés dans le recueil de M. Pérard en 1664. Mais M. le Président Bouhier les a revus & corrigés sur trois manuscrits, dont deux étoient de sa Bibliothéque. Le troisiéme, daté de 1294, & appartenant à l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, lui a fourni de plus les soixante-huit articles suivans, qu'il n'a pu trouver ailleurs.

Le public concevra aisément que la publication de toutes ces anciennes éditions, dont on n'avoit qu'une legére partie & avec peu d'exactitude, sera d'un très-grand avantage ; 1°. pour suppléer surtout, quant aux matiéres de Droit Coutumier, au silence qu'ont gardé les Rédacteurs postérieurs sur plusieurs points importans, dont la seule précipitation, avec laquelle leur rédaction a été faite, a causé l'omission. Tels sont singuliérement les art. 79, 122 & 258, des anciennes rédactions, portant en substance, que qui dénie le Fief le perd, que *donner & retenir ne vault rien*, &

que *li meubles ſuiguent la perſonne.* 2°. Pour fixer le ſens de pluſieurs anciens articles conſervés dans la derniére rédaction, mais avec changement ou ſuppreſſion de quelques termes, ſans intention d'en faire dans le ſens de la Loi. 3°. Enfin pour mieux faire concevoir le véritable ſens des nouveaux articles, dans leſquels on a voulu changer & réformer la Loi M. le Préſident Bouhier cite à ce ſujet diverſes autorités & différens exemples, ſur leſquels nous ne pouvons que renvoyer à ſon ouvrage. Mais nous croyons n'avoir beſoin d'aucune autorité pour obſerver qu'une pareille publication n'a pas rendu M. le Préſident Bouhier moins utile à la Bourgogne que les Pithous, les Brodeaus, les Galands, les la Thaumeſſieres, les Ducanges, & les Lauriéres l'ont été aux autres Provinces dont ils ont fait connoître l'ancien Droit. Quand de pareilles productions ne ſerviroient même qu'à nous inſtruire des mœurs de

nos Ayeux & des progrès de notre Juriſprudence, elles ſeroient toujours très-précieuſes, du moins pour notre Hiſtoire.

M. le Préſident Bouhier termine ſa Préface par quelques obſervations ſur ſon ſtyle & ſur les ſentimens qu'il a cru devoir combattre dans pluſieurs ouvrages d'Auteurs vivans. A l'égard de ſon ſtyle il nous a paru bien caractériſer un Sçavant, qui quoique poli, réſervant ſa principale attention pour le fonds des choſes eſt peu occupé des termes, & dont l'élocution exacte, pure & claire, eſt plutôt ſerrée & nerveuſe, que coulante, ornée & fleurie : mais l'art Oratoire eſt, ainſi que l'Auteur l'obſerve, difficilement compatible avec l'étude & la diſcuſſion des points épineux de la Juriſprudence.

Quant aux Auteurs vivans dont M. le Préſident Bouhier a cru devoir relever les ſentimens qui lui ont paru erronés ; il obſerve que les plus ſçavans Hommes peuvent

ſe tromper, que d'ailleurs ce n'eſt que par la critique que la vérité ſe découvre & qu'il ſe flate de n'avoir mêlé dans ſes diſcuſſions, ni aigreur, ni malignité ce qui ſans doute ſuffit. Il ſeroit à déſirer que tous les Critiques puſſent en dire autant avec la même vérité.

Quoiqu'il ſoit juſte de s'étendre plus ſur des ouvrages auſſi diſtingués, auſſi vaſtes & auſſi utiles que ſur des productions d'un mérite, d'une étendue, & d'une utilité inférieures; cependant nous avons tellement franchi nos bornes ordinaires ſur celui dont il s'agit, que nous nous voyons obligés de renvoyer à de nouveaux expoſés, ce qu'il nous reſte à en faire connoître. Ce reſte de détail ſe réduira à l'hiſtoire des Commentateurs de la Coutume de Bourgogne & aux 77 chapitres qui contiennent tout le Commentaire de M. le Préſident Bouhier ſur cette Coutume. Mais il eſt aiſé de preſſentir qu'un pareil détail embraſſant preſque tout

ce qui est le propre ouvrage de l'Auteur doit être très considérable, & que vu le mérite de l'ouvrage ce ne sera qu'avec regret que nous en resserrerons les extraits : ainsi nous y donnerons d'autant plus d'étendue, que les autres ouvrages nous en laisseront plus la liberté.

DI UNA MONETA SINGOLARE Del Tiranno Giovanni Lettera di Francesco Maria Pratilli. Napoli nella Stamperia di Giovanni di Simone, 1748. C'EST-A-DIRE : *Lettre de François Marie Pratilli sur une Monnoye singuliére du Tyran Johannès.* A Naples, à l'Imprimerie de Jean de Simoné, 1748. vol. *in*-8°. de 87 pp.

LES Antiquaires ne connoissoient jusqu'à present que quelques monnoyes d'or & un moindre nombre de monnoyes d'argent du Tyran Jean ou *Johannes*. On a découvert depuis quelques an-

nées une monnoye de bronze de ce Tyran, avec un revers qui ne se voit point sur ses autres monnoyes. Elle fut trouvée avec d'autres monnoyes près des ruines de la Ville de *Trébula* qu'on appelle maintenant Tregghia, à cinq milles de l'ancienne Capoue. Tous les Connoisseurs de la Ville de Naples l'ont jugée véritable antique. M. Pratilli regardant cette monnoye comme unique & singuliére, a entrepris de l'expliquer. C'est un petit bronze, dont nous donnons la description d'après le dessein qui est à la tete de la Dissertation

D. N. IOHANNES P. F. AVG. c'est-à-dire, *Dominu Noster Iohannes Pius Felix Augustus*, la tête du Tyran, ceinte d'un Diadême orné d'un double rang de perles, tournée de droit à gauche; le Buste paroit jusqu'à la poitrine couvert du *paludament* attaché sur l'épaule droite avec une rose de diamans.

Au revers on lit; SALVS REIPVBLICAE, & à l'exergue on voit

deux lettres R. M. une Victoire tournée de droit à gauche, assise sur plusieurs boucliers à six pans, soutient de la main gauche un bouclier rond, sur lequel elle écrit de sa droite le Monogramme de Jesus-Christ. M. Pratilli avant que de donner l'explication de la Médaille, décrit l'Histoire de Johannès, à laquelle il joint des notes & des éclaircissemens ; nous croyons devoir en donner le précis.

L'Empereur Honorius mourut d'hydropisie à Ravenne au mois d'Août de l'an 423, âgé de 39 ans, & dans la trentiéme année de son Empire ; comme ce Prince n'avoit point laissé d'enfans & qu'il n'avoit fait aucune disposition testamentaire, l'Empire d'Occident suivant les Loix, revenoit de droit à son neveu, à Théodose le jeune, Empereur d'Orient, fils d'Arcadius. Honorius auroit pu laisser l'Empire à Valentinien, fils de sa sœur Galla Placidia & de l'Empereur Constantius ; mais quelque temps avant sa

mort il avoit relégué cette Princesse avec ses enfans à Constantinople, à cause de ses intrigues & de ses liaisons avec le Général Aëtius, qui favorisoit les Huns ennemis de l'Empire ; elle fut même soupçonnée d'avoir fomenté la révolte des Tyrans Maxime & Jovin.

La nouvelle de la mort de l'Empereur étant arrivée à Constantinople, Théodose la tint secrette pendant quelques jours, & envoya en diligence une Armée & une Flotte en Dalmatie, sous le commandement du Général Artabure, pour veiller à la sureté & à la défense de l'Italie. Cependant Johannès qui d'une basse extraction avoit été élevé par son mérite aux plus grandes Dignités, & qui à la mort d'Honorius étoit *Primicerius Notariorum*, c'est-à-dire, premier Secretaire d'Etat, pensa à monter sur le Trône Impérial, avec le secours de Gastin, Général de la Cavalerie, & d'Aëtius Maitre du Palais ; il ménagea si adroitement les Officiers &

les Principaux de la Cour, qu'il fut élû & ensuite proclamé Empereur à Rome par les Prétoriens vers la fin du mois d'Octobre, & reconnu en Italie, dans les Gaules & en Espagne; il envoya des Ambassadeurs à Constantinople pour demander la confirmation & l'association à l'Empire. Théodose irrité des attentats de l'Usurpateur, relégua ses Ambassadeurs sur les Côtes de la Propontide. Johannès, qui avoit rassemblé une armée, attendoit la réponse de Théodose; mais ayant appris que ses Ambassadeurs avoient été maltraités, il s'avança vers le fond du Golfe Hadriatique. Théodose fit partir l'année suivante 424 de Constantinople, l'Impératrice Galla Placidia, avec le jeune Valentinien qui étoit alors âgé de cinq ans, pour les envoyer en Italie sous la conduite d'Aspar fils d'Artabure; & comme il destinoit l'Empire d'Occident à Valentinien, il lui donna le titre de César, dont les Ornemens lui

furent portés à Thessalonique ; ce jeune Prince & sa mere arrivérent en Dalmatie. Artabure s'étant avancé avec sa flotte jusqu'à Aquilée, il fut arrêté par les vents contraires & tomba entre les mains de Johannès : cet événement affligea beaucoup Placidia, mais le Général Candidien, qui avoit soumis plusieurs Villes en Italie, ranima ses espérances. D'un autre côté l'Usurpateur avoit diminué ses forces ; son ambition n'étoit pas satisfaite de la possession de l'Italie, & des Provinces que l'Empire conservoit encore dans les Gaules & en Espagne, il voulut étendre sa domination en Afrique, & y envoya un gros détachement de ses meilleures troupes sous le commandement de Sigisvilde ; mais le Comte Boniface, qui commandoit en ce Pays, après avoir résisté aux sollicitations & aux menaces du Tyran, resta fidéle à la Maison Impériale, & lui conserva l'Afrique, qu'il livra quelques années après aux Vanda-

les. Cependant Johannès s'étant ainſi affoibli reſta expoſé à tout le reſſentiment & à la vengeance de l'Empereur Théodoſe, & ne prit aucune précaution pour ſa défenſe & ſa propre ſureté. Ce Prince ébloui de l'éclat de la Pourpre ne connut point les dangers qui le menaçoient ; au lieu de lever de nouvelles troupes, & de mettre les Places d'Italie en état de defenſe, il ſe retira à Ravenne, où il ſe livra à l'indolence, à la molleſſe & aux plaiſirs ; Aſpar paſſa en Italie à la tête d'une nouvelle Armée, forma le blocus de Ravenne, & jetta la terreur dans l'eſprit des Rebelles ; Artabure, que Johannès tenoit priſonnier auprès de lui, étoit un ennemi encore plus redoutable ; il forma des liaiſons ſecrettes avec les principaux Miniſtres & Officiers du Tyran, & ſçut exciter entr'eux de la défiance & de la diviſion ; il donnoit tous les jours avis à Aſpar ſon fils de tout ce qui ſe paſſoit dans la Ville.

Aſpar étant informé que Johan-
nès attendoit de puiſſans ſecours
des Gaules & des Huns, qui étoient
conduits par le Général Aetius, ré-
ſolut d'aſſiéger Ravenne dans les
formes, & de preſſer la Ville. Ar-
tabure qui avoit formé un parti, &
connoiſſoit les poſtes de la Pla
qui étoient les plus foibles,
donna avis à ſon fils; celui-ci à
tête d'un petit nombre de Sold
ſuivit une route qui lui fut in
quée au travers d'un marais
environnoit la Ville, arriva au
lieu de la nuit à une porte qui
la moins gardée, entra dans la
le & s'étant joint à Artabure
ceux de ſon parti, s'empa
poſtes les plus importans, fit
ſon armée, occupa toute la
fit priſonnier le Tyran &
tiſans, & tailla en piéces
qui oſa réſiſter.

Ainſi le Tyran fut pris
du mois d'Avril de l'an 4
conſerva l'Empire qu'en
huit mois: auſſitôt qu'il

Artabure dépêcha des Courriers à Galla Placidia en Dalmatie, & à l'Empereur Théodose à Constantinople, pour recevoir des ordres sur le sort de cet illustre Prisonnier. Théodose apprit cette nouvelle importante le 13 de Mai, pendant la célébration des jeux du Cirque; il fit aussitôt cesser les Spectacles, marcha à l'Eglise avec toute sa Cour pour rendre à Dieu de solemnelles actions de Graces d'une Victoire autant éclatante qu'elle étoit imprévuë. Les ordres furent envoyés à Artabure pour la punition de l'infortuné Johannès, qui fut décapité à Aquilée, après avoir eu le poing coupé pour avoir violé le serment de fidélité qu'il avoit prêté à l'Empereur. Toute l'Italie se soumit; les Généraux qui avoient fomenté la rebellion, obtinrent grace, Aëtius préta un nouveau serment de fidélité; Gastin, plus coupable, fut condamné à une grosse amende & banni des terres de l'Empire. L'Impératrice Galla Placidia

& Valentinien qui étoient restés en Dalmatie pendant les troubles, passérent en Italie Le jeune César fut salué Empereur à Ravenne par l'armée; Théodose voulut passer en Italie pour y dissiper toutes les semences de discorde & de rebellion, & y faire couronner Empereur en sa présence Valentinien son cousin; mais il tomba malade à Thessalonique, & envoya par Elien son premier Ministre le Diadême Impérial à Valentinien; après une maladie de deux mois il retourna à Constantinople. Elien arriva en Italie, marcha à Rome à la tête de l'Armée, où il fit proclamer & couronner Auguste le jeune Valentinien le 10 d'Octobre de la même année 425 Tel est le précis de l'histoire du Tyran Johannès; M. Pratilli fait voir, d'après le P. Pagi, qu'il n'a régné qu'environ dix-huit mois, sçavoir depuis le mois d'Octobre de l'an 423, jusqu'au mois d'Avril 425. Procope lui donne cinq ans de régne; Baronius & le

P. Banduri assurent qu'il a régné deux ans complets.

M. Pratilli avant que de passer à l'explication de la Médaille, examine les différens revers qui se trouvent sur les monnoyes d'or & d'argent du Tyran Johannès, & qui sont rapportés par Mezzabarbe & par le P. Banduri. On voit sur les unes l'Empereur en habit de guerre, tenant d'une main le *Labarum*, de l'autre un globe qui soutient une Victoire, & foulant du pied gauche un Captif; sur d'autres, une Victoire assise sur une Cuirasse soutient des deux mains un bouclier sur lequel est écrit le Monogramme de Jesus-Christ, où une Victoire marche, tenant de la main droite une couronne de Laurier, & de la gauche un Globe surmonté d'une Croix; on lit sur ces Médailles VICTORIA AVGVSTORUM. ou par abréviation VICTORIA. AVGG. & VICTORIA AVGGG. Ces abréviations désignent deux ou trois Empereurs qui

régnoient en même temps. M. Pratilli observe que le Tyran Johannès pendant son régne n'a point fait la guerre aux ennemis de l'Empire, & qu'ainsi il n'a pu faire graver sur ses monnoyes le type ou l'inscription d'une Victoire, que Théodose ne l'a jamais reconnu, & que de son temps il n'y avoit en le comptant que deux Empereurs, & qu'il n'a pu mettre sur ses monnoyes l'inscription de trois Empereurs AVGGG.

M. Pratilli sent la difficulté de l'explication ; il pense que ces inscriptions ont été gravées par la flaterie des Peuples & de l'Armée d'Italie qui avoient proclamé Johannès. Ce ne pouvoit être à cause de l'avantage remporté sur Artabure qui fut fait prisonnier ; Johannès auroit irrité Théodose qu'il avoit intérêt de ménager ; d'ailleurs il n'auroit pu employer le nom des Empereurs au pluriel. Enfin la meilleure explication que donne M. Pratilli, est que Jo-

hannès se voyant le maître de presque tout l'Occident, & se flatant d'être reconnu Empereur par Théodose, affecta de faire graver sur ses monnoyes les mêmes légendes, qui étoient employées sous les Empereurs qui avoient gouverné l'Empire en commun & comme Collégues, & dont on voit plusieurs exemples sur les monnoyes. Nous ajouterons que les Empereurs, & principalement les Usurpateurs, s'empressoient de faire frapper des monnoyes à leur coin pour exercer des actes de Souveraineté & pour payer aux Légions qui les avoient élûs la gratification qu'on appelloit *Donativum*, & que les Monetaires se servoient ordinairement des coins des derniers Empereurs, sur lesquels ils n'avoient à changer que la tête & la légende du côté de la tête. C'est ainsi qu'une Médaille d'or du Tyran Johannès a été frappée avec le revers d'une Médaille d'or de l'Empereur Constantius, mari de Galla Placidia, qui étoit mort l'an 421. Le type, la

légende VICTORIA AVGGG; dans le champ les lettres R. V. & à l'exergue COMOB. sont les mêmes, comme on peut en faire la vérification, en comparant la Médaille d'or de Johannès qui est au Cabinet du Roy, avec la Médaille d'or de Constantius, qui est unique & conservée dans le Cabinet de M. de Cléves ; au reste nous ne pouvons approuver la note que le P. Banduri (Tom. II. p. 564) a donnée sur cette Médaille d'or de Johannès ; il suppose qu'il y avoit alors trois Empereurs, ce qui est contraire à l'Histoire, puisque Valentinien ne fut proclamé Empereur qu'après la prise du Tyran; l'explication que nous proposons tirée de l'usage où étoient les Monetaires de ce temps-là, d'employer les coins des derniers Empereurs, léve les difficultés qui naissent des Légendes de plusieurs Médailles du Tyran Eugéne, du Tyran Constantin, & de Constans son fils, &c. D'ailleurs on reconnoît encore sur les Médailles de Johan-

nès quelques autres revers des Empereurs, de Honorius & de Théodose le jeune.

Le revers de la petite Médaille de bronze que M. Pratilli explique dans sa Dissertation se trouve le même sur une médaille de petit bronze d'Eudoxia, femme de Théodose le jeune. Une Victoire assise sur des boucliers, écrit le Monogramme de Jesus-Christ sur un bouclier. Johannès voulut marquer par ce type son attachement au Christianisme, qui étoit la Religion dominante en Occident. Depuis Constantin le Grand les Empereurs avoient fait représenter sur les enseignes Romaines le Monogramme de Jesus-Christ; ils attribuoient à l'efficace de ce nom glorieux le salut de l'Etat & les Victoires remportées sur les ennemis de l'Empire.

M. Pratilli reléve avec raison le prix de cette petite monnoye du Tyran Johannès, qu'il regarde comme unique; nous avons en France une petite monnoye de

bronze du même Tyran, qui est conservée dans le Cabinet de M. le Beau, Professeur d'Eloquence dans l'Université de Paris, Associé de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres; elle fait partie du riche & nombreux Cabinet de petit bronze que M. l'Abbé de Rothelin a donné à M. le Beau. Nous croyons devoir en faveur des Amateurs de l'Antiquité donner la description de cette Médaille qui est du plus petit module, de la grandeur des *Quinaires*.

La tête est la même avec la même Inscription que celle dont nous venons de parler. Le revers représente une Victoire, marchant de gauche à droit, qui saisit de la main gauche un Captif courbé & qui semble la regarder avec effroi; dans le champ au côté droit, on voit le Monogramme de Jesus-Christ, & à l'exergue S. M. AQ. il ne reste de la Légende que les Lettres ORVM; on peut la rétablir : VICTORIA AVGVSTORUM.

RVM, ou GLORIA ROMANORVM. On trouve le même Type ſur des Médailles de petit bronze de Honorius & de Théodoſe le jeune (Band. Tom. II. p. 546. 561.) avec la Légende SALVS. REIPVBLICAE. La Médaille, dont nous donnons la deſcription, a été frappée à Aquilée qui étoit ſous la domination de Johannès ; nous avons obſervé que ce Tyran étoit à Aquilée lorſqu'Artabure Général de l'Empereur Théodoſe lui fut amené priſonnier.

Outre l'explication de la Médaille de Johannès, M. Pratilli rapporte une Inſcription qui fut découverte à Naples en l'année 1746, dans une Chapelle de la famille de Tocco ; elle fut gravée quelques années après la mort de Johannès, ſous le régne de Valentinien III. en mémoire de ce que cet Empereur avoit fait rétablir les murs & les tours de la Ville de Naples ; la voici telle qu'elle eſt donnée par M. Pratilli.

D. N. PLACIDVS VALENTINIANVS AVG. FOR
TISSIMVS OMNIVM RETRO PRINCIPVM
SALVO ADQVE CONCORDI D. N. FL. THEO
DOSIO INVICTISSIMO AVG. AD DECVS NO
MINIS SVI NEAPOLITANAM CIVITATEM
AD OMNES TERRA MARIQVE INCVRSVS
EXPOSITAM ET NVLLA SECVRITATE
GAVDENTEM INGENTI STVDIO ADQVE:
SVMPTV MVRIS TVRRIBVSQVE MVNIVIT.

Cette Inſcription avoit été publiée dans le Journal de Florence par le P. Louis Sabbatini, qui penſoit que cette réparation s'étoit faite dans le temps qui s'écoula depuis que Valentinien fut déclaré Céſar, juſqu'à ce qu'il fût proclamé Auguſte ; M. Pratilli montre qu'un tel ouvrage n'a pû ſe faire dans l'eſpace de 15 mois, & ayant rétabli l'Inſcription dans les endroits où le Marbre étoit briſé, il penſe que la réparation des murs de Naples a été faite entre le 23 Octobre de l'an 425, jour auquel Valentinien fut proclamé Auguſte, & le 29 Juillet de l'an 450, temps de la mort de Théodoſe le jeune, & qu'elle s'eſt faite probablement vers l'an 444. Suivant M. Pratilli, les murs de la Ville de Naples avoient été abbatus par un horrible tremblement de terre qui à la fin du quatriéme ſiécle renverſa pluſieurs Villes de la Romagne, de la Campanie & du Samnium; ainſi la Ville reſta ou-

verte & expoſée au pillage de la part des Gots, qui après avoir pris Rome ſous la conduite d'Alaric, coururent & ſaccagérent en l'année 410, la Campanie, la Lucanie & la Calabre. Valentinien pour mettre la Ville de Naples à couvert de pareils malheurs, fit relever les murs & les tours de l'enceinte; l'Inſcription, que nous venons de rapporter fut gravée ſur le marbre, pour perpétuer la mémoire d'un bienfait auſſi ſignalé envers une des plus célébres Villes d'Italie.

DESCRIPTION DU MAL de Gorge accompagné d'ulceres, qui a paru ces dernieres années à Londres, ainſi qu'en differentes contrées d'Angleterre, maladie qui regne actuellement en France, & principalement à Paris, traduite de l'Anglois de JEAN FOTHERGILL, *Docteur en Medecine, par M.* DE LA CHAPELLE, *Membre de la Société Royale de*

Londres, sur la seconde edition. A Paris, chez Jacques-François Quillau fils, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, aux Armes de l'Université, 1749. Brochure *in*-12. de 140 pp. ſans compter la Préface qui en contient 16.

NOus donnâmes au mois de Mai dernier l'extrait de la Diſſertation de M. Chomel ſur l'eſpece de mal de Gorge gangreneux qui a regné ici parmi les enfans en 1748, & qui a fait des ravages dans pluſieurs villes du Royaume; mais ce n'eſt pas ſeulement dans ces endroits que cette maladie s'eſt repandue; l'Angleterre n'en a pas eté exempte, & nous apprenons de M. Fothergill que la ville de Londres en fut attaquée en 1739, 1742 & 1746, ou du moins d'une maladie qui ne differoit de celle-ci que bien peu, & qu'enfin elle y eſt devenue totalement epidemique en 1747 & 1748. C'eſt ſurtout les enfans, &

parmi eux les filles, qui en ont eté attaqués; & lorſque les adultes en ont eté atteints, le ſexe feminin y a eté plus ſujet. Eſt-ce l'effet d'une plus grande foibleſſe dans un ſexe que dans l'autre? L'affirmative paroît vraiſemblable, puiſque les perſonnes d'un temperament delicat y ont eté plus expoſées que les autres. C'etoit ſurtout en Automne & dans le commencement de l'Hiver que cette maladie a regné avec plus de violence.

Si les obſervateurs ont remarqué des différences entre les accidens des mêmes maladies qui ont regné dans differentes conſtitutions, il n'eſt pas etonnant que la diverſité des climats y en cauſe d'aſſez conſiderables. Nous allons decrire d'après M. Fothergill les accidens de l'aphthe gangreneuſe de Londres.

Ordinairement la maladie commence par un etourdiſſement & un friſſon tel que celui qui precede un accès de fievre, & qui eſt bientôt après ſuivi de chaleur. Ces deux

accidens se succedent alternativement jusqu'à ce que la chaleur l'emporte entierement. Le malade se plaint d'un grand mal de tête, d'une chaleur dans la gorge, de tension dans le col, de grandes inquiétudes. Il y a en même tems vomissement ou diarrhée, ou même ces deux accidens à la fois. Bientôt après le visage devient rouge, les yeux s'enflamment & se baignent de larmes. Pendant ce temps le malade est languissant & abbattu, & perd le sommeil.

En examinant la bouche & le gosier immédiatement après la premiere attaque, on s'apperçoit que la luette & les amigdales sont enflées & d'un rouge eclatant, couleur qui s'etend sur le voile du palais, & sur toute la partie du gosier qu'on peut voir. Quelquefois au lieu de cette marque on y remarque une large tache blanche de figure irreguliere.

Ordinairement le deux de la maladie le visage, le nez, la poitrine,

& les mains jusqu'aux extrêmités des doigts, s'enflent sensiblement, & prennent une couleur érysipelateuse. Ces accidens sont surtout remarquables aux doigts.

Cette enflure est suivie de l'eruption d'une grande quantité de petites taches d'un rouge foncé, qui se fait sous les bras, & sur d'autres parties; taches d'autant plus larges & plus elevées que les parties sont moins rouges; ce qui arrive communement au bras, à la poitrine, & aux extrêmités inferieures.

Le vomissement & la diarrhée disparoissent alors, mais le fond de la gorge est toujours le même, avec cette difference que ce qui d'abord ne paroissoit qu'une croute superficielle devient communement un ulcere profond; qui, bien que toutes les parties du gosier y soient sujettes, se fait principalement remarquer aux angles qui sont au-dessus des amygdales, ou sur les amygdales mêmes. On a observé quelquefois que la base de la langue en etoit

couverte comme d'une peau epaiſſe.

L'inflammation du goſier ne s'y borne pas uniquement, on a vu les glandes parotides s'enfler, devenir dures & douloureuſes; & même, lorſque la maladie etoit violente, une tumeur ædemateuſe conſiderable ſe repandre ſur le col & le goſier, & même s'etendre juſques ſur la poitrine.

Ces ſymptomes augmentoient à l'approche de la nuit, & ſouvent le delire ſe mettoit de la partie; ordinairement il ſurvenoit le matin une ſueur qui procuroit du ſoulagement pendant quelques heures.

Certains malades, en petit nombre, ſe trouvoient mieux dès le ſecond jour de la maladie, mais le plus ſouvent ce n'etoit que le trois, le quatre, ou même le cinq, qu'on voyoit des ſignes de retabliſſement. Voici l'ordre dans lequel ils paroiſſoient. D'abord la peau perdoit ſa rougeur, la chaleur diminuoit, & le pouls devenoit plus lent, les tumeurs de l'exterieur du col diſpa-

roissoient, la cavité de l'ulcere se remplissoit, le malade reprenoit le sommeil, & l'appetit revenoit peu à peu.

Pendant tout le cours de la maladie le pouls etoit très-fréquent; car il battoit cent vingt fois dans une minute; chez quelques malades il etoit dur & petit, chez d'autres mol & plein; mais il n'avoit jamais cette force qu'on lui remarque ordinairement dans les maladies inflammatoires.

Quoique la luette & les amygdales fussent enflées, les malades avaloient pourtant avec assez de facilité. Ils se plaignoient souvent d'un goût putride dans le gosier, & d'une odeur semblable dans le nez; ce qui n'a rien de surprenant, puisque dans ceux qui etoient le plus vivement atteints de la maladie, on voyoit, autant qu'il etoit possible à la vuë de penetrer, que l'interieur des narines etoit d'un rouge foncé, ou même livide; & qu'un ou deux jours après l'apparition de ce sym-

ptome il en sortoit une sanie corrosive très-fluide, à laquelle se joignoit quelquefois une matiere purulente qui rongeoit les parties sur lesquelles elle s'arrêtoit pendant quelque temps. Il sortoit aussi dans l'interieur des levres, surtout aux enfans, des pustules pleines d'une sanie fluide, qui rongeoit les angles de la bouche & les joues mêmes lorsqu'elle venoit à les toucher.

Il y a tout lieu de croire que la même matiere passoit dans l'estomac avec la nourriture, surtout chez les enfans, & qu'elle corrodoit egalement l'estomac & les intestins; ce qui produisoit des diarrhées accompagnées des symptomes des ulceres des intestins. Ces sortes de malades avoient le desagrement de souffrir cruellement pendant quelques semaines, & de mourir ensuite de consomption.

M. Fothergill parle aussi d'hémorrhagies du nez, de la bouche, ou même des oreilles, qu'il attribue, comme M. Chomel, à l'érosion de

quelques rameaux d'arteres; mais on n'en a point remarqué ici d'aussi considerables qu'en Angleterre, où elles ont causé aux malades une mort très-prompte.

Quelque malignité qu'on ait remarqué en France à l'aphthe gangreneuse, il est fort aisé de voir par la comparaison de ses symptomes avec ceux qui l'ont caracterisée en Angleterre que celle-ci etoit bien plus maligne : en consequence il n'est pas etonnant que les remedes qui ont eu ici du succès n'ayent pas reussi de même en Angleterre.

M. Chomel a remarqué qu'ici la saignée reussissoit rarement passé le trois de la maladie; en Angleterre elle n'a produit que de mauvais effets. La chaleur, le delire, la difficulté de respirer, augmentoient en consequence; souvent les taches devenoient d'une couleur livide & noirâtre; l'enflure exterieure s'elevoit davantage, les crachats diminuoient; quelquefois même la saignée étoit suivie d'une difficulté de

respirer si violente que le malade expiroit subitement noyé d'une sueur froide.

La purgation n'a pas mieux réussi. Les purgatifs les plus doux, comme la manne, faisoient disparoître la rougeur de la peau, augmentoient la tumeur du col, rendoient le gosier sec & livide, & conduisoient le malade à la mort en peu d'heures.

Les rafraichissans produisoient souvent les memes effets. Ils augmentoient la foiblesse ordinaire à cette maladie, & causoient ou des sueurs abondantes, ou des diarrhées excessives, qui epuisoient les malades.

Les acides vegetaux, comme le suc de limons, l'oseille, le vinaigre &c. paroissoient bien indiqués, à raison de la proprieté qu'ils ont de resister à la putrefaction; cependant, comme ils occasionnent la diarrhée, ou des sueurs abondantes, on ne pouvoit les employer avec trop de circonspection.

Après ces observations sur les remedes qui paroissoient les plus appropriés, M. Fothergill nous decrit la methode qui a le mieux réussi.

Lorsqu'on est appellé dans les premiers momens de la maladie, & que le malade est dans le temps du vomissement, il faut aider cette evacution au moyen d'une legere infusion de thé verd, de fleurs de camomille, ou méme de quelques grains d'ipecacuanha. Souvent cette methode a dissipé beaucoup plus aisement qu'on ne pensoit une maladie qui sembloit devoir être très-grave. Si le vomissement ne calme pas les symptomes, il faut donner souvent de l'infusion de menthe en maniere de thé avec une sixieme partie de vin d'Espagne; & de quatre en quatre heures faire prendre au malade quelque cordial aromatique, comme la poudre de contrayerva, la confection de Raleigh &c.

La diarrhée est un accident qui

merite toutes sortes d'attentions. Si elle ne cesse pas avec le vomissement au bout de douze heures de la premiere attaque, il faut l'arrêter, sans quoi les malades sont exposés à un epuisement dont les suites sont très-dangereuses. On a communément réussi à surmonter ce dangereux symptome au moyen des cordiaux aromatiques donnés à une dose un peu forte ; & au deffaut de son efficacité on a eu avec succès recours aux astringens & aux anodins. On doit appliquer aux vomissemens ce que nous venons de dire du cours du ventre. Mais ce qui prouve dans ces circonstances l'utilité des remedes echauffans, quoique la chaleur & les autres symptomes semblent fournir une indication contraire, c'est que la rougeur de la peau survient souvent après que ces symptomes ont disparu.

Le vin etant un excellent cordial & antiseptique, M. Fothergill ne pense pas qu'on doive en interdire l'usage dans la maladie dont il s'a-

git ; aussi l'a-t'il donné avec succès melé avec de l'eau d'orge, du miel, du gruau, dans une panade &c.

On a fait grand usage des vesicatoires en Angleterre comme en France ; mais on ne l'a pas fait aussi sobrement. On les appliquoit de chaque côté du col depuis les oreilles jusqu'aux clavicules, & l'on a quelquefois remarqué que dans cette maladie ils procuroient une evacuation plus abondante que dans toute autre.

MM. Fothergill & Chomel sont bien d'accord sur le dommage que cause aux malades la separation artificielle de l'escarre, soit qu'on y emploie simplement les doigts, ou qu'on ait recours aux instrumens. L'augmentation des symptomes qui suit cette operation cause souvent la mort au malade, suivant l'observation du Docteur Anglois. Il ne faut pourtant pas s'en prendre à la difficulté de separer ces croutes, car il n'y en a aucune ; mais elles ne tardent pas à être remplacées par

d'autres, ou bien l'ulcere devient profond de superficiel qu'il etoit.

Les gargarismes appropriés emploiés constamment ont aussi bien réussi en Angleterre qu'en France. On les a composés de medicamens legerement irritans & aromatiques, & on y a mêlé des antiseptiques & des detersifs. Lorsque les ulceres etoient superficiels une infusion de feuilles de sauge & de fleurs de roses animée de quelques cueillerées de vinaigre avec un peu de miel, a fait un gargarisme suffisamment efficace. Dans les ulceres profonds il a fallu les rendre plus actifs, & pour cet effet on s'est servi de la decoction de contrayerva, animée de la teinture de myrrhe, de vinaigre, & adoucie avec le miel. Il est aisé de voir comment les gargarismes ont eté avantageux. Ils favorisent l'excretion de la matiere pituiteuse hors du gosier, en méme temps qu'ils entraînent quelques parties du fluide corrosif qui suinte de l'ulcere.

Lorſque la douleur empêche qu'on ne puiſſe ſe gargariſer comme il faut, ou que le deffaut de raiſon, ce qui eſt propre aux enfans, fait le même effet, on ſubſtitue aux gargariſmes l'injection de quelqu'une de ces liqueurs avec une petite ſeringue. Ces injections detergent les ulceres, en arrêtent les progrès, & empêchent la matiere ichoreuſe de couler dans l'eſtomac.

Quand les eſcarres ſont larges, & ſe ſeparent lentement, on les touche avec une ſonde dont l'extremité eſt chargée de miel egyptiac; ou l'on diſſout un gros de ce miel dans deux onces de gargariſme ordinaire, ſi l'etat du goſier empêche qu'on n'ait recours au premier moyen.

Telle eſt, ajoute M. Fothergill, la methode la plus ſure qu'on ait miſe en uſage pour combattre la maladie dont il s'agit; & il aſſure que, pourvu que le malade ſe tienne chaudement, qu'il ne ſoit pas d'un mauvais temperament, &

que la maladie n'ait pas le dernier degré de malignité, il arrivera très-rarement qu'elle ſe termine par la mort.

L'Auteur finit ſon ouvrage par les conſequences ſuivantes.

1°. Cet ulcere gangreneux a un caractere particulier qui lui fait principalement affecter le goſier & les parties contigues.

2°. On a lieu de croire qu'il eſt cauſé par un virus putride qui ſe communique par contagion, ſurtout en reſpirant l'air qui ſort de la bouche des malades.

3°. Ce virus produit des effets plus ou moins pernicieux ſuivant la quantité & la nature des parties qui ont penetré dans le ſang, & la diſpoſition du malade.

4°. La maniere la plus efficace, & la plus ſure, de procurer du ſoulagement dans les maladies putrides & malignes en general, eſt d'evacuer la matiere morbifique par la peau, ou par quelque partie determinée du corps.

5°. La rougeur eryſipelateuſe, & les efflorefcences de la peau, doivent être regardées dans la maladie en queſtion comme des evacuations de la nature de celles dont on vient de parler; d'où il ſuit qu'on doit les aider par les moyens qu'on met avec ſuccès en uſage dans de ſemblables maladies.

6°. Un regime cordial & alexipharmaque eſt, ſuivant une experience conſtante, le plus propre à diſſiper le virus qui produit l'aphthe gangreneuſe; la même experience fait voir que la ſaignée, les purgatifs, les antiphlogiſtiques emploiés en quantité, retardent, ou même empêchent totalement, ces évacuations ſalutaires.

Nous avons cru rendre ſervice au public en mettant ſous ſes yeux l'extrait de l'ouvrage de M. Fothergill. Quoique ſa methode differe en des points eſſentiels de celle qu'on a ſuivie ici, il faut ſe garder de blâmer ni les Medecins Anglois, ni ceux de notre pays. La differente

diſpoſition des ſujets, & de l'air, qui eſt probablement le vehicule du virus epidemique, rend dans differens pays & différens climats, nuiſibles, ou même meurtriers, des remedes très-ſalutaires dans d'autres circonſtances.

Nous ne pouvons nous diſpenſer d'ajouter quelques reflexions, dont l'une regardera les Auteurs, & en particulier M. Fothergill, & une autre les Traducteurs.

Le Docteur Anglois attaque fort mal à propos un de nos illuſtres Compatriotes, M. de Tournefort, & lui reproche ſon inexactitude dans la deſcription qu'il donne d'une maladie ſemblable à l'Angloiſe, qui attaquoit les enfans, & etoit fort meurtriere pour eux, dans le temps que ce celebre Naturaliſte etoit dans l'Iſle de Milo. Le fondement du reproche eſt qu'il dit que cette maladie eſt occaſionnée par une eſpece *d'eau forte* qui ſe decharge ſur les parties affectées. Quoi! parce que M. Fothergill n'a

rien vu de pareil à Londres, il s'ensuit qu'il n'est point arrivé à Milo ? M. Chomel, qui ne fait mention de rien de semblable dans l'histoire qu'il nous a donnée de la même maladie, a pourtant vu un malade, qui avoit avalé de la matiere ichoreuse de son ulcere, se plaindre non seulement qu'elle avoit fait sur l'orifice superieur de l'estomac dans le moment du contact, mais dans ce même moment sur l'anus, tout eloigné qu'il en est, la même impression que l'eau forte y auroit faite. Il ne faut donc point juger si legerement. On seroit beaucoup mieux fondé à reprocher au Docteur Anglois la contradiction où il est tombé en disant dans un endroit que presque personne ne meurt de la maladie, & dans un autre qu'elle est très-meurtriere en Angleterre. Voila pour les Auteurs, voici pour les Traducteurs.

Rien n'est plus singulier que la manie qu'ont tous les hommes de se méler de tout, de ce qu'ils sça-

vent & de ce qu'ils ignorent. Aujourd'hui tout le monde ſe mêle de traduire des traités de Medecine, ſans entendre même les termes de l'Art. Il eſt aiſé de juger qu'on en a encore moins le langage ; & le deffaut de ce ſtyle familier à chaque profeſſion eſt ſi ſenſible à ceux qui la connoiſſent, qu'il les met en etat de s'appercevoir à la ſimple lecture que ce qu'ils ont devant les yeux ne vient point d'un homme du métier. En eſt-il par exemple quelqu'un qui diroit avec notre Traducteur, *une ſaignée du nez* pour *un ſaignement du nez ?* On pourroit relever nombre de fautes ſemblables, qui cependant ne rendent point inintelligible la traduction dont nous parlons ; mais nous ſommes bien aiſes de profiter de l'occaſion pour tâcher d'empêcher les progrès d'une manie plus prejudiciable aux Auteurs qu'au public, & que l'avidité du gain rend encore plus condamnable.

Notre derniere reflexion regar-

dera les Medecins. N'eſt-il pas honteux que, dans le temps que la maladie, loin de ſe calmer, continue ſes ravages, & qu'elle s'etend dans les Provinces, puiſqu'actuellement elle regne avec fureur en Brie, les ouvrages qui mettent en etat de la traiter avec ſuccès pourriſſent dans les magaſins des Libraires. Il devroit s'être diſtribué pluſieurs éditions de celui de M. Chomel, & à peine la premiere eſt-elle entamée. Il y a plus; des Medecins qui connoiſſent ſon exiſtence ont la temerité de traiter la maladie ſans avoir lu cet ouvrage. *O tempora! O mores!* Puiſſe notre remarque faire impreſſion ſur des perſonnes qui par etat, & par ſerment, ſont obligés de ne rien negliger pour procurer le ſalut des hommes! Nous ne ſçavons pas le ſort de la traduction de l'ouvrage de M. Fothergill; mais nous ne doutons pas qu'il ne ſoit le même à plus forte raiſon. En conſequence nous avertiſſons que le
bien

bien public demande qu'on le consulte, ainsi que celui de M. Chomel.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

ON a imprimé dans le courant de l'année derniére trois volumes, sçavoir les IV. V. & VIIe. de la nouvelle édition de l'ouvrage du Pape de la Canonisation des Saints, dont on a parlé plusieurs fois dans ce Journal. Comme ces trois nouveaux volumes embrassent des matiéres qui avoient été différemment arrangées dans les précédentes éditions, ou même qui n'avoient pas encore été données; nous avons cru qu'il ne seroit pas inutile d'en donner ici les titres : *Benedicti XIV. Pont. Opt. Max. olim Prosperi Cardinalis de Lambertinis, primum Anconitanæ Ecclesiæ Episcopi, deinde Bononiensis Archiepiscopi de servorum Dei*

Beatificatione, & Beatorum Canonisatione, liber quartus. Editio tertia auctior & castigatior, ad usum Academiæ Liturgicæ Conimbricensis. Romæ excudebant Nicolaus & Marcus Palearini, 1749. *in-fol.* Tom. IV. Ejusdem... *Acta Canonisationis Sanctorum Fidelis à Sigmaringa, Camilli de Lellis, Petri Regalati, Josephi à Leonissa, & Catharinæ de Ricciis; una cum Apostolicis Litteris S. D. nostri Benedicti XIV. & Vaticanæ Basilicæ ornatûs descriptione;* ibid. *in-fol.* Tom. V. Ejusd.... *Appendices ad quatuor libros de servorum Dei Beatificatione, & Beatorum Canonisatione, quæ in calce quatuor priorum voluminum hactenus continebantur. Accedunt documenta aliis editionibus proposita, quæque ibidem desiderabantur.* &c. cum fig. Tom. VII. *in-fol.*

Les mêmes Libraires ont achevé d'imprimer & débitent les IV. & V^e. Tomes de l'histoire Ecclésiastique du P. Joseph-Augustin

Orſi, de l'Ordre de S. Dominique, écrite en Italien, 1748, & 1749. *in*-4°.

DE TURIN.

Codices manuſcripti Bibliotheca Regii Taurinenſis Athenai, per linguas digeſti, & binas in partes diſtributi, in quarum prima Hebrai & Graci; in altera Latini, Italici & Gallici. Recenſuerunt & animadverſionibus illuſtrarunt Joſephus Paſinus Regi à Conſiliis, Bibliotheca Praſes & moderator, Anton. Rivautella, & Franciſcus Berta, ejuſdem Bibliotheca Cuſtodes. Inſertis parvis quibuſdam opuſculis hactenus ineditis; adjectoque in fine Auctorum & eorum operum indice, præter Caracterum ſpecimina, & varia Codicum ornamenta, partim ære, partim ligno inciſa. Taurini, ex typographia Regia, 1749. *in-fol.* 2 vol. Nous ferons connoître plus particuliérement les trois ouvrages précédens, auſſitôt qu'il ſera poſſible.

MOSCOVIE.

De Petersbourg.

L'Académie Impériale des Sciences de Petersbourg propose pour le sujet du prix qu'elle distribuera en 1751, la question suivante: *An omnes inæqualitates, quæ in motu lunæ observantur, Theoriæ Newtonianæ sint consentaneæ, & quænam sit vera Theoria omnium harum inæqualitatum, unde locus lunæ ad quodvis tempus quàm exactissimè possit definiri?* On invite tous les Sçavans de tous les Pays à la résolution de cette question; on n'en excepte que les Membres de cette Académie. Les piéces destinées au concours pourront être écrites en Russe, ou en Allemand, ou en François, ou en Latin; & elles doivent être envoyées à M. le Comte de Rasumowski, Président de l'Académie, & reçues avant le premier Janvier 1751. Celles qui n'arriveroient qu'après

ce terme, ne seront point admises au concours. Les Auteurs éviteront soigneusement de se faire connoitre ; ils se contenteront de joindre à leurs piéces un papier cacheté contenant leur nom, & la devise ou sentence écrite à la fin ou au commencement de chaque piéce ; & ce papier ne sera ouvert qu'au cas que la piéce remporte le prix. La distribution du prix qui est de cent ducats, ou d'une médaille de la même valeur, se fera en son temps (le programme n'indique pas le jour) dans une assemblée solemnelle de l'Académie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Nous avons reçu il y a quelques jours le projet d'un nouvel ouvrage périodique, qui paroîtra tous les mois sous le titre de *Journal Britannique*, par M. Maty, Docteur en Philosophie & en Médecine, en cette Ville, chez Brindley, Nour-

fe, Vaillant, &c. à la Haye chez Scheurleer, à Paris chez Jombert, Giffart, Piſſot, Briaſſon, & en pluſieurs autres Villes de l'Europe, in-12. On voit dans ce projet qui eſt écrit avec beaucoup d'eſprit, que M. Maty embraſſe dans le plan de ſon Journal, toutes les branches de la Littérature ; ainſi les ouvrages de Phyſique, de Théologie, de Belles-Lettres, de Géométrie, d'Hiſtoire, ſeront ſans diſtinction ni préférence l'objet de ſon travail. Les Brochures ſi abondantes en cette Ville, & dont pluſieurs ſont aſſez intéreſſantes pour être conſervées à la poſtérité, fourniront amplement aux nouvelles qu'il joindra à ſon Journal. Il déclare qu'il » n'abandonnera point » ſa plume à l'eſprit de parti, de » ſecte, ou de ſyſtême ; qu'il ſe » défiera de lui-même ; qu'il deſa- » voue davance les déciſions préci- » pitées, qui pourroient lui échap- » per & il prie ſes Lecteurs de » ne jamais oublier la délicateſſe

» de l'équilibre, & la foiblesse des » mains qui soutiendront la balan- » ce. « Loin d'exclure qui que ce soit de la carriére où il entre, il invite tous les Sçavans à l'aider à la fournir. C'est en profitant de leurs avis, qu'il se flatte de mériter leurs secours ; & peut-être, ajoute-t'il, toujours avec la même modestie, nous pardonnera-t'on nos fautes en faveur de leurs présens. Mais il avertit qu'il lira les piéces, qu'on lui enverra, avant que de les employer, parce qu'il se rend responsable de ce qui paroîtra sous son nom, & qu'il n'admettra que celles dont l'humanité ne puisse rougir ni s'offenser.

Lettres sur l'esprit de Patriotisme ; sur l'idée d'un Roy Patriote ; & sur l'état des partis qui divisoient l'Angleterre, lors de l'avenement de George I. ouvrage traduit de l'Anglois. A Londres, 1750. *in*-8°.

FRANCE.

De Paris.

Les richesses du Sieur Julien,

demeurant toujours rue de Braque, augmentent tous les jours. Il nous prie d'avertir le Public qu'il a reçu de Berlin l'*Almanach Astronomique pour l'an de grace 1750, au Méridien de Berlin, publié par l'ordre & avec privilége de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Prusse.* C'est un volume *in*-8°. imprimé à Berlin, chez Chrêtien Louis Kunste, qui contient bien des détails Astronomiques, qui ne peuvent manquer d'intéresser ceux qui ont du goût pour cette partie des Sciences. Il se vend un écu.

Il a aussi reçu de Londres, *le plan de la ville de Berlin, Capitale de l'Electorat de Brandebourg, & la résidence ordinaire du Roy de Prusse, réduit très-exactement d'après le plan en quatre feuilles, levé & dessiné par ordre & privilége privatif du Roy, sous la direction de M. le Feld-Maréchal Comte de Schmettau, approuvé par l'Académie Royale des Sciences.* Ce plan est réduit à l'échelle du plan de Paris,

publié en 1749, par M. l'Abbé de la Grive. Il se vend 40 s. L'Auteur se propose de donner sur la même échelle les plans des principales Villes de l'Europe, si cet ouvrage peut mériter l'approbation du Public. Comme l'exécution nous a paru fort belle, nous ne faisons aucun doute que le Public ne l'approuve.

Un troisiéme article que nous avons à annoncer, est la Carte du Canada en deux feuilles, gravée en 1745, par M. Bellin, Ingénieur du Roy & de la Marine, dont le Sieur Julien a un nombre d'exemplaires. Elle est fort bien gravée, & se vend 50 s.

Notre Journal étant trop avancé lorsque le Sieur Julien fut en état de faire paroître la *Figure représentant l'eclipse de Soleil du 8 Janvier dernier, comme elle devoit paroître à Paris à l'égard du* vertical du centre du Soleil, par M. de Lisle, nous ne pumes en donner l'annonce. Nous le faisons aujour-

d'hui, afin que les curieux puissent avoir une suite complette en ce genre ; elle se vend 12 s.

Briasson & Chaubert, Libraires de cette Ville, donne avis au public qu'ils vont débiter par souscription la Collection complette des *mémoires pour l'histoire des Sciences & des beaux Arts*, connus sous le nom *de mémoires ou Journal de Trévoux*, depuis 1701 qu'ils ont commencé, jusques & compris 1750, en 206 vol. *in*-12. Le public est instruit de l'utilité de cet ouvrage pour la connoissance & surtout pour le choix des Livres, selon les divers genres de Sciences auxquels chacun juge à propos de s'appliquer, & par conséquent que la Collection complette qu'on en promet ne peut manquer d'être d'un grand secours pour les gens de Lettres. Nous sommes persuadés que c'est leur faire plaisir de contribuer à faire connoître dans le public par la voie de ce Journal, & le dessein de ces Libraires qui se sont charg

de cette entreprise, & les conditions de la souscription qu'ils offrent.

CONDITION.

» Les Libraires s'engagent à fournir le recueil entier des Mémoires
» de Trévoux, depuis 1701, jusques & compris la prochaine an-
» née 1750. à 300 livres l'exemplaire complet, en feuilles, en
» 206 Tomes, presque tous de
» trois mois ou volumes chacun, à
» ceux qui assureront les exemplaires par avance.

» Cette somme sera payable; sçavoir :

» En assurant l'exemplaire d'ici au premier Avril 1750. - - - -	60. liv.
» En recevant les années 1701. à 1705. en 20. Tomes, en May 1750.	30.
» En recevant les années 1706. à 1710. en 20. Tomes, en Juillet 1750.	30.
	120. liv.

Ci-dessous - - - 120.

» En recevant les années
» 1711. à 1715. en 20.
» Tomes, en Sept. 1750. 30.
» En recevant les années
» 1716. à 1720. en 18.
» Tomes, en Nov. 1750. 30.
» En recevant les années
» 1721. à 1725. en 20.
» Tomes, en Janv. 1751. 20.
» En recevant les années
» 1726. à 1730. en 20.
» Tomes, en Mars 1751. 20.
» En recevant les années
» 1731. à 1735. en 21.
» Tomes, en May 1751. 20.
» En recevant les années
» 1736. à 1740. en 23.
» Tomes, en Août 1751. 20.
» En recevant les années
» 1741. à 1745. en 20.
» Tomes, en Oct. 1751. 20.
» En recevant les années
» 1746. à 1750. en 24.
» Tomes, en Déc. 1751. 20.

Total, 206. Tomes, 300. liv.

» Dans le cas où il se trouve-
» roit quelqu'un qui eût besoin de
» mois séparément pour comple-
» ter quelques exemplaires, il pour-
» ra promptement envoyer la note
» des mois dont il aura besoin, &
» les Libraires se feront un plaisir
» de fournir ceux qu'ils auront sé-
» parément, à raison de douze
» sols le mois, pendant le temps
» seulement des conditions ci-
» dessus.

» Ceux qui desireront profiter
» de l'avantage de ces conditions,
» sont priés de faire assurer sans re-
» tard les exemplaires qu'ils sou-
» haiteront, parce qu'il n'y a que
» peu d'exemplaires qu'on puisse
» completer, & s'il en reste aux
» Libraires, ils se réservent de les
» vendre après le premier May
» 1750. 463 liv. 10 s. à raison de
» quinze sols le mois, qui est le
» prix ordinaire.

» Ceux qui auront assuré les
» exemplaires seront tenus de les
» retirer dans toute l'année 1752.

» au plus tard, ſans quoi les avan-
» ces qu'ils auront faites ſeront per-
» dues pour eux. Condition ex-
» preſſe, ſans laquelle on n'accor-
» deroit pas un ſi grand rabais.

» On travaille à une Tables des
» matiéres des 206 volumes, qui
» ſera imprimée par les mêmes Li-
» braires; elle ſera annoncée au
» Public lorſqu'elle ſera achevée.

» Les mêmes Libraires ont en-
» core quelques exemplaires en-
» tiers de la Collection du Journal
» des Sçavans *in*-4°. en 70 volu-
» mes, à vendre.

Nous avons donné l'extrait dans notre Journal du mois de Fevrier 1749, d'un ouvrage intitulé: *Syſtême moderne de Coſmographie*. Nous fimes voir en quoi l'Auteur différoit du ſyſtéme de Ticobrahé, de Ptolomée & de Copernic. Il vient de paroître un ouvrage du même Auteur, qui ſe vend chez Ch. Ant. Jombert, Quay des Auguſtins. Il eſt intitulé *explication du flux & reflux dans leurs véritables*

circonstances. C'est un volume *in-4°*. composé de 489 pages. L'Auteur entreprend de démontrer d'une maniére nouvelle & qui est dépendante des principes qu'il a établis dans son système, tous les différens phénoménes qui appartiennent aux flux & reflux. Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'ouvrage à présent, nous remettons à en parler aussitôt qu'il nous sera possible.

Il vient de paroître deux Cartes, qui ont été dressées & rectifiées par M. Bellin, Ingénieur de la marine : la premiére, qui est celle du Golphe du Mexique, est fort différente des autres par le grand nombre d'observations que M. Bellin a tirées du dépôt des Cartes & des Journaux de la marine. L'Auteur a joint à cette Carte plusieurs remarques qui font connoître les raisons qu'il a eûes de s'éloigner des autres Géographes ; il appuye ses changemens sur des observations très-utiles pour la navigation.

Les Marins doivent donc regarder cette Carte comme beauçoup plus exacte & plus fidelle que toutes les autres, & l'on ne doit point craindre d'y mettre sa confiance après les soins que M. Bellin s'est donnés, pour satisfaire aux ordres de M. le Comte de Maurepas, qui l'avoit chargé de dresser cette Carte pour le service des Vaisseaux du Roy : on la débite chez l'Auteur, rue Dauphine, avec un imprimé qui contient les principales observations dont l'on s'est servi pour sa construction,

Voici en peu de mots l'analyse de cette Carte. Le Golphe du Mexique renferme cette étendue de mer, qui contient les Côtes & les Isles comprises entre la *Vera-Crux* aux Côtes du Mexique, & la Barbade qui est la plus Orientale des Isles du vent ; ce qui comprend trente-huit degrés de longitude, & on les borne du côté du Nord par le trent-deuxiéme dégré, & du côté du Sud par le huitiéme dé-

gré de latitude Septentrionale, ce qui renferme dans cet eſpace toutes les Iſles antilles, Portorico, S. Domingue, Cuba, la Jamaïque, & les Lucayes & autres, la preſqu'Iſle de la Floride, la Côte de la Louiſiane, les Côtes du Mexique & de la nouvelle Eſpagne, & celle de Terre-Ferme, juſqu'à l'embouchure de la riviére d'Orénoque.

La ſeconde Carte qui vient d'être corrigée par le même Auteur, eſt une Carte de la Manche. Rien ne paroîtroit devoir être plus connu & mieux déterminé que les Côtes d'une mer où nous navigeons tous les jours: cependant M. Bellin montre que les Cartes dont on a coutume de ſe ſervir ſont remplies d'erreurs qui peuvent être très-préjudiciables à la ſureté de la navigation. Les diverſes corrections qu'il falloit faire aux autres Cartes, ont engagé M. Bellin à en dreſſer une nouvelle ſuivant les Cartes, Plans & Journaux de la marine, elle vient d'être

publiée par les ordres de M. Rouillé, Ministre de la marine. L'usage qu'on fait des Journaux des Navigateurs doit les exciter à les faire avec soin ; ils acquerent la gloire d'etre véritablement utiles à leurs Compatriotes & à tout le genre humain. Personne ne peut douter que l'Hydrographie ne soit une connoissance infiniment utile, & dont le progrès intéresse toutes les Nations commerçantes. On trouve chez l'Auteur l'une & l'autre Carte dont nous venons de parler. M. Bellin travaille avec trop d'exactitude pour n'être pas invité à continuer ses travaux avec le même zéle & la même assiduité.

On a publié une Dissertation sur les effets de la lumiére & sur la nature des couleurs, sous ce titre: *Chroa-genesie : ou génération des Couleurs, contre le systême de Newton, présentée au Roy par Gautier, Pensionnaire de Sa Majesté, Inventeur de l'art de graver & d'imprimer les Tableaux à quatre couleurs,*

avec des figures & leur explication pour la démonstration des expériences Newtoniennes, & Anti-Newtoniennes, 1749. *in*-8°. Cette Dissertation a été lue à l'Assemblée de l'Académie des Sciences à Paris, le Samedi 22 Novembre, & Mercredi 26 du même mois 1749. Mais cette Compagnie n'en a point porté de jugement, comme on le voit par la piéce suivante qu'on nous a priés d'insérer dans les Nouvelles de ce Journal.

» Extrait des Registres de l'Aca-
» démie Royale des Sciences des
» 22 & 26 Novembre 1749.

» Monsieur Gautier est entré &
» a lu un Mémoire sur les effets
» de la lumiére, & de la nature
» des couleurs; pour l'examen du-
» quel on a nommé Messieurs Bou-
» quer & l'Abbé Nollet.

» Je certifie l'extrait ci-dessus
» conforme à son original, & en
» outre que l'Académie ayant ap-
» pris cinq jours après la lecture
» ci-dessus, que M. Gautier avoit

» fait imprimer cette piéce sous
» titre de Chroa-genesie, ou géné-
» ration des couleurs contre le sy-
» stême de Newton, il n'en a été
» fait aucun examen, ni rapport,
» conformément à l'usage de l'A-
» cadémie de ne point porter de
» jugement des ouvrages imprimés.
» A Paris ce 21 Janvier 1750.
» *Signé* Grand-Jean de Fouchy,
» Secretaire perpétuel de l'Acadé-
» mie Royale des Sciences.

La Clef des Sciences & des beaux Arts, où la Logique, dédiée à Monseigneur le Dauphin, par M. Cochet, Ex-Recteur de l'Université de Paris, & Professeur-Emérite de Philosophie. Chez Jean Desaint & Ch. Saillant, Libraires, rue S. Jean de Beauvais, & Jean Thomas Hérissant, rue S. Jacques, 1750. *in* 8°.

Deux Discours, l'un sur la convalescence & sur les conquêtes du Roy, l'autre sur la paix, traduits du Latin de M. le Beau, Professeur de Rhétorique au Collége de

Graſſins, de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, par M. Maſſon, Tréſorier de France; chez Thibouſt, Imprimeur-Libraire, Place de Cambray, & Saillant, Libraire, rue S. Jean de Beauvais, 1750. *in*-12.

L'Art du Théâtre, par François Riccoboni, chez Simon, fils, Imprimeur de la Reine & de l'Archevêché, Giſſart, fils, Libraire, rue S. Jacques, 1750. *in*-8°.

On trouve chez C. J. B. Bauche, fils, Libraire, Quay des Auguſtins, les Livres ſuivans, *Théâtre des Grecs*, par le P. Brumoy, Jéſuite, 1749. *in*-12. 6. vol.

Eſſai ſur l'intérêt des Nations en général & de l'homme en particulier; où l'on traite de l'homme, de ſon eſprit, de ſa folie, de ſa penſée & de ſes ſentimens, de ſes bonnes ou mauvaiſes qualités, de ſes devoirs, depuis ceux du Souverain juſqu'à ceux du particulier, des Loix, des Finances, du Commerce, de la Religion, de la Paix &

de la Guerre, 1749. *in*-12.

Le Théatre Anglois, par M. de la Place, *in*-12. 8 vol. Les deux derniers paroissent depuis peu.

Histoire d'Angleterre, par M. Rapin Thoyras, nouvelle édition. *in*-4°. 16 vol.

Les Œuvres de la Marquise de Lambert. in-12. 2 vol.

Les Lettres du Baron de Busbec, traduites avec des remarques. *in*-12. 3 vol.

L'abregé de l'Histoire de France, par le P. Daniel, Jésuite; nouvelle édition augmentée des Vies de Louis XIII. & de Louis XIV. 1750. *in*-12. 12 vol.

Commentaire sur la Coutume d'Auxerre, par M. Née de la Rochelle. *in*-4°.

Babuty, Libraire, rue S. Jacques, & Quillau, pere, Imprimeur-Libraire, rue Gallande, débitent actuellement le sixiéme & dernier vol. de l'*Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de S. Dominique*, c'est-à-dire, des Papes, des Car-

dinaux, des Prélats, éminens en Science & en Sainteté; des célébres Docteurs, & des autres grands Personnages, qui ont le plus illustré cet Ordre, depuis la mort du S. Fondateur, jusqu'au Pontificat de Benoît XIII. Dédiée à Notre Saint Pere le Pape Benoît XIV. par le R. P. Touron, du même Ordre. Cet ouvrage qui contient VI. Vol. *in*-4°. est imprimé sur de bon papier, avec de beaux caractéres. On continuera à rendre compte de cet ouvrage dans les Journaux suivans.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Février 1750.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. L.

MARS.

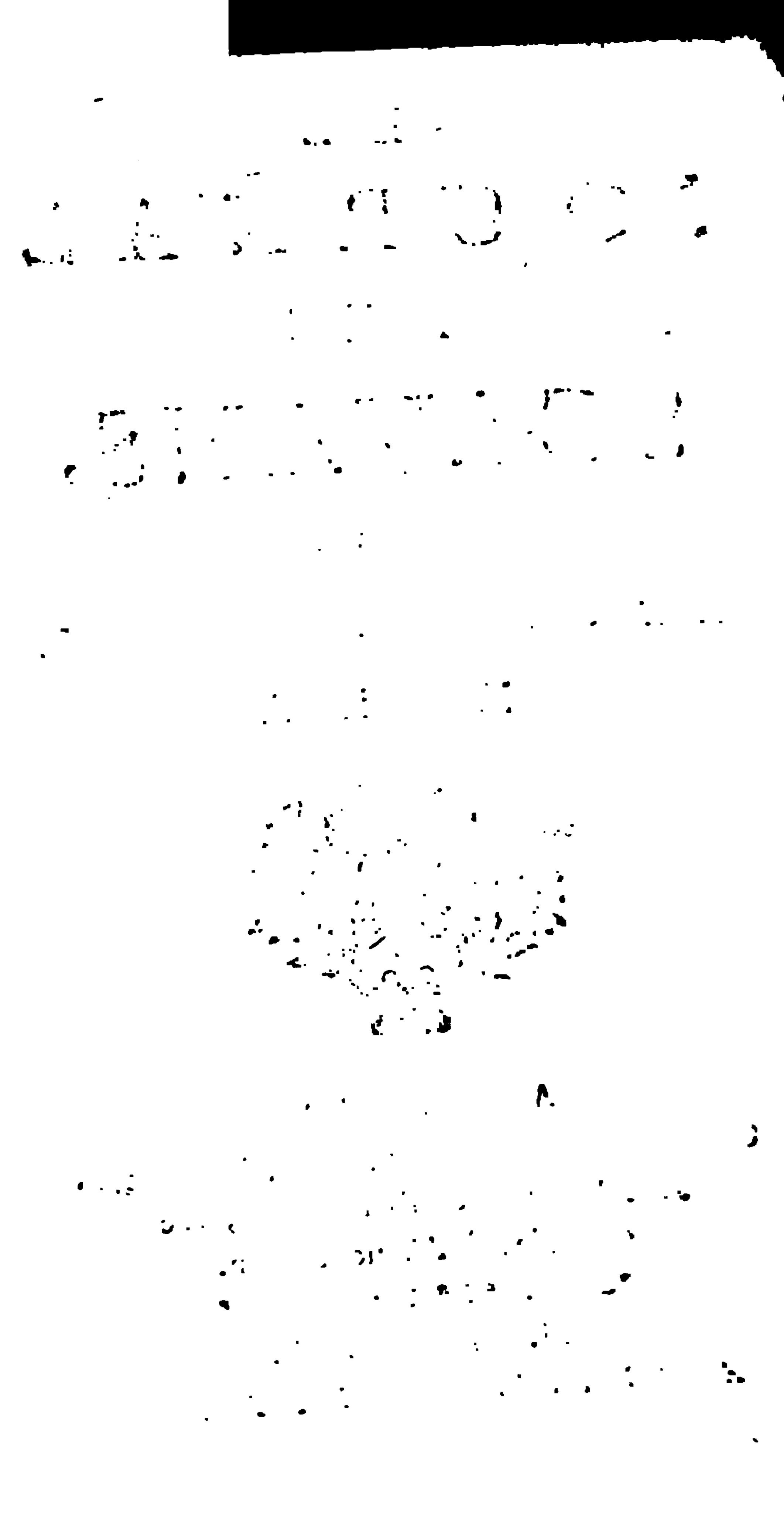


A PARIS;

Chez G. F. QUILLAU, Pere, Imprimeur-Juré-Libraire de l'Université, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. L.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.





LE JOURNAL DES SÇAVANS.

MARS. M. DCC. L.

ACTA SANCTORUM Martyrum Orientalium & Occidentalium in duas Partes distributa, adcedunt Acta S. Simeonis Stylitæ. Omnia nunc primùm sub auspiciis Johannis V. Lusitanorum Regis è Bibliothecâ Apostolicâ Vaticanâ prodeunt; Stephanus Evodius Assemanus Archiepiscopus Apamensis Chaldaïcum Textum recen-

fuit, Notis Vocalibus animavit, latinè vertit, Admonitionibus, perpetuisque Adnotationibus illustravit. Pars II. Romæ 1748. Typis Josephi Collini. C'EST-A-DIRE : *Les Actes des Saints Martyrs Orientaux & Occidentaux, divisés en deux Parties, auxquels on a joint les Actes de S. Simeon Stylite ; le tout publié pour la premiére fois de la Bibliothéque du Vatican, sous les auspices de Jean V. Roi de Portugal, par les soins d'Etienne Evode Assemani, Archevêque d'Apamée, &c. Seconde Partie.* A Rome 1748, de l'Imprimerie de Joseph Collini, vol. *in-fol.* de 445 pag. se trouve à Paris, chez Debure l'aîné, Libraire, Quay des Augustins, à l'Image S. Paul.

MONSIEUR Assemani, Archeveque d'Apamée, donne dans ce volume la seconde partie des deux manuscrits Chaldaïques

de Nitrie, qui contient les Actes des Martyrs d'Occident; les Syriens, comme nous l'avons déja observé, comprennent sous le nom d'*Occident* la Mésopotamie, la Syrie, la Palestine, & les autres Provinces & Royaumes qui sont au couchant du Tygre & de la Chaldée. Cette seconde partie des manuscrits contient quarante Actes; l'Editeur n'en publie que quatorze qui étoient inconnus, ou totalement différens des éditions; il réserve les vingt-cinq autres pour la grande collection des Actes des Martyrs & des Vies des Saints, tirée des Manuscrits Orientaux de la Bibliothéque du Vatican; ouvrage immense, dont notre illustre Archevêque est occupé, pour l'instruction & l'édification de l'Eglise.

Après ces quatorze Actes des Martyrs, l'Editeur donne les Actes de S. Simeon Stylite, écrits en Syriaque par le Prêtre Côme, qui n'avoient point été publiés.

M. Assemani suit dans ce volume la méthode qu'il a employée dans le premier ; chaque Acte est précédé d'un Avertissement, & suivi de notes curieuses & importantes. Nous suivrons aussi le plan du premier extrait ; après avoir donné la Notice des Actes des Martyrs & des Actes de S. Simeon, nous présenterons les avantages que la Religion & les Lettres doivent retirer de la publication de l'ouvrage.

M. Charles Majelli, mort Archevêque d'Emese, étant Garde de la Bibliothéque Vaticane avoit engagé en 1715 le Pape Clément XI. à envoyer en Orient M. Simoni Assemani pour la recherche des Manuscrits Orientaux ; le Sçavant Editeur des deux manuscrits de Nitrie a cru devoir par reconnoissance donner l'abregé de la vie de M. Majelli, dont les lumiéres & le zéle ont procuré de si grands avantages à l'Eglise. Charles Majelli naquit à Naples le 19 de Mars

1669; il fut formé aux Lettres & à la piété dès son enfance, son mérite lui procura un Canonicat dans l'Eglise Métropolitaine de Naples; comme il excelloit dans les Sciences & dans la connoissance des Langues, il fut choisi pour être Supérieur du Séminaire de la même Ville; sur sa réputation, le Pape Clément XI. l'appella à Rome, lui donna la Garde de la Bibliothéque du Vatican & un Canonicat de l'Eglise de S. Pierre; enfin le Pape Benoît XIII. lui conféra le Titre d'Archevêque d'Emese & le fit Secretaire des Brefs. M. Majelli s'acquit beaucoup d'honneur dans l'exercice de cette Charge. La continuité du travail & l'austérité de sa vie ayant affoibli sa santé, il se retira dans sa Patrie, où il mourut le 30 du mois de Décembre 1738. M. Majelli avoit composé plusieurs ouvrages; entr'autres, trois Dissertations que M. Assemani a publiées dans ce volume, l'une *de Eusebianâ Actorum veterum Martyrum Colle-*

ctione, l'autre *de Stylitis*, & la troisiéme *de Epocha Martyrii Sanctæ Theodotæ*.

La premiére de ces Dissertations est placée à la tête des Actes ; l'Auteur y examine l'opinion de plusieurs Ecrivains qui, depuis le sixiéme siécle jusqu'à présent, ont cru qu'Eusébe de Césarée avoit écrit l'Histoire des Anciens Martyrs, & que cet Ouvrage est perdu ; M. Majelli prouve au contraire que l'Evêque de Césarée n'a point composé d'Histoire des Martyrs, mais qu'il a seulement rassemblé quelques Actes qu'on appelloit *Martyria*, *Passiones*, comme les Actes des Martyrs de Palestine, qui sont insérés dans son Histoire Ecclésiastique. La Dissertation est sçavante, elle mérite d'être lue par tous ceux qui aiment à approfondir l'Histoire de l'Eglise.

M. Assemani observe que huit Actes des Martyrs de Palestine, qui sont abregés dans le Livre huitiéme de l'Histoire Ecclésiasti-

que d'Eusébe, se trouvent entiers dans le premier manuscrit de Nitrie; ces Actes sont publiés dans ce volume depuis la page 166 jusqu'à la page 210. Sçavoir les Actes, 1°. de S. Procope, le premier Martyr de Palestine pendant la grande persécution de Dioclétien, qui souffrit à Césarée l'an 303 de Jesus-Christ. 2°. Des Saints Alphée & Zachée à Césarée, & Romain à Antioche, la même année 303. 3°. De S. Timothée de Gaza, la seconde année de la persécution, l'an 304. 4°. De S. Apien à Césarée, sous l'Empire de Maximin, l'an 306. 5°. De S. Hedesius, frere de S. Apien, sous le même régne, l'an 306, à Alexandrie. 6°. de S. Agapius à Césarée, la quatriéme année de la persécution, l'an 306 sous Maximin. 7°. De Sainte Théodosie Vierge à Césarée, la cinquiéme année de la Persécution, l'an 307 sous Maximin. 8°. De Saint Pierre Abselam à Cesarée, la septiéme année de la persécution, l'an

310 sous l'Empire de Maximin.

Outre ces huit Actes, M. Assemani a publié dans le meme volume, six autres Actes tirés des deux manuscrits de Nitrie. Les Actes, 1°. des Saints Lucien & Marcien, à Nicomédie, pendant la persécution de Déce, l'an 249 de l'Ere Chrétienne. 2°. Des Saints Victorin, Victor & leurs Compagnons, en Egypte sous l'Empire de Numerien, l'an 284; ces Actes tirés du premier manuscrit de Nitrie, étoient inconnus à tous les Hagiographes. 3°. Les Actes de Sainte Stratonice & de S. Seleucus son mari à Cyzique, sous Maximien Galére l'an 297, tirés du deuxiéme manuscrit de Nitrie, qui n'avoient point encore été publiés. 4°. Des sept Martyrs de Samosate, Hipparque, Philothée, &c. sous le méme Galére, l'an 297. La mémoire de ces Martyrs ne se trouve ni dans les Fastes de l'Eglise d'Orient, ni dans ceux de l'Eglise Latine. 5°. De Sainte Agnès Vierge à Rome,

vers l'an 304 pendant la persécution de Dioclétien; ces Actes tirés du premier manuscrit de Nitrie sont plus exacts & plus entiers, que ceux qui ont été publiés sous le nom de S. Ambroise. 6°. Enfin les Actes de Sainte Théodote, qui après avoir vécu dans la débauche, souffrit différens tourmens pour la Religion Chrétienne, & fut lapidée pendant une persécution qui s'éleva dans la Ville de Philippes, un Vendredi du mois de Septembre de l'an *six cent quarante-deux*, d'une Ere qui n'est point désignée. La mémoire de cette Sainte ne se trouve dans aucun autre monument que dans ces Actes tirés du premier manuscrit de Nitrie. M. Majelli dans la Dissertation dont nous avons parlé, examine sous quel Empereur est arrivée cette persécution, & quelle est l'Ere dont la date se trouve marquée dans les Actes; il fait voir par une suite d'autorités & de raisonnemens que cette persécution ne peut être attri-

buée, ni à l'Empereur Julien, ni à Dioclétien, ni à Galére, ni à Maximin; il conclut qu'elle s'éleva par les ordres de l'Empereur Licinius qui persécuta les Chrétiens l'an 318; & par là il détermine l'Ere qui n'est pas désignée, il pense que c'est l'Ere de Philippe qui commença à la mort d'Alexandre le Grand, l'an 324 avant l'Ere Chrétienne. Comme en l'an 318 de Jesus-Christ Licinius étoit maître de la Thrace, & Constantin de la Macédoine, M. Majelli croit que la Ville de Philippes, dans laquelle Sainte Théodote fut martyrisée, est Philippopoli de Thrace, & non Philippes Ville célébre de la Macédoine. Ces discussions sont curieuses & sçavantes, & méritent l'attention de tous les Amateurs des Antiquités Ecclésiastiques.

Après les Actes des Martyrs, M. Assemani donne les Actes de S. Simeon Stylite, rédigés par le Prêtre Côme, & qui sont placés à la tête du premier manuscrit de Ni-

trie. La Vie ſinguliére & extraordinaire de ce Saint eſt remplie de faits ſi ſurprenans, que ſon Hiſtoire paroit d'abord incroyable & fabuleuſe ; cependant il n'y en a aucune dans toute l'Antiquité Eccléſiaſtique & Profâne qui ſoit plus conſtante. Siméon a été vu & viſité ſur ſa Colomne pendant près de quarante ans par toute la Province de Syrie ; les Eveques des Provinces voiſines lui envoyoient des Députés, les Empereurs même lui écrivoient & le conſultoient ; ſon Hiſtoire a été écrite de ſon vivant par Théodoret Evèque de Cyr, l'un des plus graves & des plus judicieux Ecrivains Eccleſiaſtiques, qui l'avoit vû lui-mème & entretenu pluſieurs fois. L'abregé de la Vie de Siméon fut écrite après ſa mort par Antoine, l'un de ſes Diſciples. On peut voir dans Bollandus (au cinquiéme jour de Janvier) tout ce que les Ecrivains Grecs & Latins, anciens & modernes, ont rapporté de la Vie du Saint.

Mais on a découvert
manuſcrit Syriaque de N
Actes de S. Siméon plus
plus exacts que tous les
qui avoient été publiés
Prêtre de Phanire en S
écrivit pour l'édification de
ple ; il vivoit au temps de
auquel il écrivit au nom
gé & du Peuple de Pha
Lettre qui eſt rapportée
Actes ; il avoit vécu famil
avec le Saint, il aſſure av
plûpart des faits qu'il rap

On peut donc regar
Actes comme autentiques,
mani obſerve qu'Evagrius
vain Eccléſiaſtique les a
Mais ce qui eſt encore plu
quable, on lit à la fin des A
ce Livre des Triomphes d
heureux Simeon fut acheve
credi (*Feria IV.*) *dix-ſep*
de Niſan, de l'année 521
d'Antioche; c'eſt-à-dire,
mois d'Avril de l'an 474
Chrétienne; dans lequel l

Dominicale étoit F. & le 17 d'Avril arriva un Mercredi. On voit dans les Actes & par la Chronique d'Edesse que Siméon mourut le Mercredi deux de Septembre de l'an 459. de Jesus-Christ; d'où il résulte que les Actes ont été rédigés quinze ans après la mort du Saint par un Auteur qui avoit été témoin oculaire de la plûpart des faits. Les Centuriateurs de Magdebourg avoient attaqué l'Histoire de la Vie de Siméon; Baronius, Bellarmin & Alain Copus, ont répondu à leurs invectives & à leurs calomnies; plusieurs Ecrivains Grecs & Latins ont célébré les louanges du S. Stylite; S. Jacques Evêque de Batnes en Mésopotamie, sur la fin du cinquiéme siécle, composa en son honneur une belle Homélie en vers Syriaques, que M. Assemani a publiée (pag. 230) dans ce Volume, avec la traduction Latine, d'après le Manuscrit Syriaque de Nitrie, numéroté V.

Nous ne donnerons point l'ex-

trait ſuivi des Actes de S. Siméon; il faut les lire dans l'ouvrage même; on y verra ſa naiſſance, dans le Bourg de Siſan ſur les confins de la Syrie & de la Cilicie, ſon éducation, ſa vocation à une piété parfaite; ſon entrée dans deux Monaſtéres, comment il en ſortit à cauſe de ſes abſtinences & de ſes macérations extraordinaires; ſa retraite dans une cabane où il paſſoit les quarante jours du Carême ſans manger; ſon ſéjour ſur le haut d'une montagne, où expoſé à l'air il pratiqua des auſtérités ſinguliéres, & Dieu opéra pluſieurs merveilles par ſon interceſſion; comment pour ſe ſouſtraire à l'affluence des Peuples qui l'abordoient de tous côtés, il prit le parti de ſe placer ſur une Colomne; il en fit faire pluſieurs de différentes hauteurs depuis onze coudées juſqu'à quarante coudées (60 pieds) d'où il fut ſurnommé Stylite, du mot Grec Στύλος, qui ſignifie Colomne. Le haut de cette Colomne étoit en-

vironné d'une eſpéce de balcon à hauteur d'apui. Notre ſçavant Editeur donne (pag. 246) le deſſein d'une mignature tirée du Ménologe de Baſile Porphyrogénete, qui repréſente S. Siméon placé ſur la Colomne, il y paſſa trente-ſept ans. Sa renommée ſe répandit de tous côtés & juſques dans les Pays éloignés, on venoit en foule pour le voir, le conſulter, & participer aux merveilles que Dieu opéroit par ſon interceſſion ; délivrance des plus grands dangers, guériſon de maladies, converſion des Infidéles, tout étoit accordé à ſes priéres. Les Empereurs même lui écrivoient ou lui envoyoient leurs Officiers pour demander ſa bénédiction & le ſecours de ſes priéres pour la conſervation de leurs perſonnes & la proſpérité de l'Empire. Le Saint paſſoit les jours & les nuits en priéres, debout ou incliné ; après avoir mené un genre de vie ſi extraordinaire, ſon corps exténué d'auſtérités & de fatigues, tomba enfin dans

une langueur totale ; le vénérable Vieillard mourut un mercredi 2 de septembre de l'an 459. son corps fut porté en grande pompe à Antioche, & déposé dans la Basilique de Constantin ; Ardabure Gouverneur des Provinces de l'Orient, plusieurs Officiers de l'Empereur, un grand nombre d'Evêques, & une multitude de peuples assistérent au Convoi, le Patriarche d'Antioche fit la cérémonie des Funérailles & célébra les Saints Mystéres. L'Empereur Léon ayant appris la mort de Siméon donna des ordres pour faire transporter le corps à Constantinople ; cette nouvelle jetta la consternation dans la Ville d'Antioche, les Habitans demandérent instamment que ce Sacré dépôt restât dans leur Ville, l'Empereur se rendit à leurs priéres.

M. Assemani a donné des Notes sur les Actes de S. Siméon, dans lesquelles il remarque les différences qui se trouvent entre ces Actes & les abregés écrits par Théodoret

& par Antoine. Les Actes joints à la Chronique d'Edesse donnent le jour précis de la mort de S. Siméon, le 2 de Septembre de l'an 459 ; les Chronologistes la plaçoient à l'année 460 ou 461.

S. Siméon peut être compté au nombre des Ecrivains Ecclésiastiques ; il écrivit à Théodose le jeune une Lettre pour empêcher qu'on ne rendît aux Juifs leurs Synagogues, on en trouve le contenu à la fin des Actes ; il écrivit aussi pour la défense du Concile de Chalcédoine deux Lettres, dont une est rapportée par Evagre.

La vie de S. Siméon, qui paroît incroyable, & qui de son temps même éprouva des contradictions, trouva des imitateurs en Orient. Son exemple forma une espéce d'Institut qui a subsisté pendant plusieurs siécles. M. Majelli dans la Dissertation *de Stylitis* qui est placée à la tête des Actes (p. 246 & suiv.) prouve que S. Siméon a été le premier Stylite. Le second fut

Daniel, qui ayant visité Siméon, alla à Constantinople, où il monta sur une Colomne & y resta quarante ans, il mourut en 489. La Syrie continua d'avoir des Stylites. Outre Josué qui vivoit à la fin du cinquiéme siécle, Jean le Stylite eut pour Disciple Simeon le jeune, surnommé *Thaumastorite*, qui vécut depuis le régne de Justin l'ancien jusqu'à celui de Maurice, & passa 45 ans sur une Colomne près d'Antioche. Dans le temps méme de Siméon le jeune, Vulfilaicus voulut, au rapport de Grégoire de Tours, pratiquer en Occident l'Institut des Stylites; il avoit fait élever sur une Montagne près de Tréves une Colomne sur laquelle il monta, mais le climat ne permettoit pas un pareil établissement; le Stylite, pendant un hyver, perdit les ongles des pieds par la rigueur du froid: les Evéques condamnérent son entreprise & lui ordonnérent de descendre. Un jour qu'il étoit absent, l'Evéque de Tréves fit abbatre &

mettre en piéces la Colomne, Vulfilaicus en fut affligé, mais par respect pour l'Evêque il ne la fit point relever.

Le sixiéme siécle eut encore d'autres Stylites en Orient, un Julien, un troisiéme Siméon, un Anonyme qui vivoit du temps d'Athénogéne Evêque de Petra. On vit même des Stylites dans la Secte des Severiens. Les Stylites se multipliérent dans le septiéme siécle. On compte du siécle suivant plusieurs Sectateurs de cet Institut, un Thomas *Telensis*, Théodote Evêque d'Amide qui quitta son siége pour monter sur une Colomne; la Ville d'Edesse fit descendre de la Colomne Zacharie pour l'élever à l'Episcopat; les Arabes Mahométans persécutérent les Stylites sous le Khalife Abdalla, & en firent descendre plusieurs de leurs Colomnes. Dans le neuf & le dixiéme siécles, on vit des Stylites, même dans la secte des Jacobites; les Stylites ont continué dans la Sy-

rie jufqu'au douziéme fiécle; on voyoit encore en Paleſtine l'an 1185, Ibere placé ſur une Colomne près du Jourdain. La Tyrannie & la ſuperſtition des Mahométans détruiſirent alors cet Inſtitut, dont on retrouve encore quelques traces en Méſopotamie, au quinziéme fiécle; la Chronique Syriaque de *Bar-ebræus* fait mention de Raban-Jacques Moine & Stylite, qui avoit été Précepteur de Baſile *Catholicos* ou Primat de l'Orient, & enſuite Patriarche, l'an 1723 de l'Ere des Grecs, 1412 de Jeſus-Chriſt.

Au reſte l'inſtitut des Stylites étoit honoré dans l'Egliſe d'Orient, on n'y étoit admis qu'avec les cérémonies Eccléſiaſtiques; M. Majeſli cite un ancien Lectionnaire Syriaque, dans lequel eſt marqué l'Evangile qu'on récitoit en cette cérémonie, *Quum quis in columnam aſcendit.*

L'Auteur de la Diſſertation épuiſe la matiére; il traite de la

forme de la Colomne de S. Siméon, & des Colomnes des autres Stylites, des *Mandres* ou enclos qui environnoient les Colomnes. On peut voir ces articles dans le Livre même. Nous remarquerons seulement qu'on assure comme un fait constant que la Colomne de Siméon subsistoit encore à Tel-Nescin au commencement de ce siécle.

Le second volume des Actes des Martyrs présente à la Religion & aux Lettres les mêmes avantages que nous avons remarqués dans le premier. Il fournit un grand nombre de témoignages en faveur des Dogmes de l'Église Catholique. On y voit des usages & des pratiques de l'ancienne discipline. Les Chrétiens avoient une vénération particuliére pour le Signe de la Croix; dans leurs priéres ils se tournoient du côté de l'Orient, même dans les Pays qui étoient au Levant de Jérusalem & de la Palestine. L'eau du Baptême étoit consacrée avec céré-

monie. On lisoit en Grec l'Ecriture Sainte dans les Eglises de Syrie, & ensuite l'Interpréte la traduisoit en Syriaque, &c. On trouve dans cet ouvrage une multitude d'éclaircissemens sur l'Histoire Ecclésiastique, les dates de la mort des Martyrs, les époques des persécutions, la célébration de plusieurs Conciles. Souvent les Martyrologes, les *Menées* & les Menologes des Grecs, y sont corrigés, Bede, Adon, & les Hagiographes modernes réfutés. Notre sçavant Editeur, dans une longue Note, ou Dissertation, entreprend de prouver que S. Maron, Abbé d'un Monastére près la Ville d'Apamée en Syrie, & qui a donné le nom aux Maronites, étoit Catholique; il défend l'Orthodoxie des Maronites contre plusieurs Sçavans, & en particulier contre l'Abbé Renaudot.

Les Lettres & les Sciences rétirent aussi de grands avantages de la publication de ces Actes. La Géographie y est enrichie par le détail

&

& par l'explication de plusieurs lieux ou Pays de l'Orient ; dans le nombre, nous prendrons quelques exemples. Avant la découverte des manuscrits Syriaques, les Géographes modernes ignoroient la position de Germanicie, Ville célébre de Syrie dans laquelle Nestorius prit naissance ; les plus habiles la plaçoient au Midi du Mont Amanus ; Etienne d'Eden, Patriarche des Maronites, observe (*in Expositione Missæ Syriacæ T. I. Cap.* 7.) que le nom de *Germanicia* a été alteré & changé en celui de *Banicia*, & que la Ville est nommée par les Arabes & par les Syriens Marhas. Abulfeda place Marhas au Nord des Montagnes à 12 milles (5 lieuës) du Fleuve Gihon qui est le *Pyramus* des Anciens. Nous ajouterons d'après le Géographe Turc, dont l'ouvrage a été traduit en François pour la Bibliothéque du Roi ; que la Ville de Marhas est une des plus considérables du Levant ; elle est la Capitale d'un Gouverne-

ment, la résidence du Pacha, & d'un Moulla ou grand Kadi; on y voit un grand nombre de Mosquées, de Colléges, de Bains publics, plusieurs Bazars ou Marchés, & des maisons magnifiques. Le Palais du Pacha est dans le Château bâti sur une éminence. Les environs de la Ville sont agréables, étant arrosés d'une grande quantité de ruisseaux & de fontaines, qui fertilisent les terres labourables & les Prairies : on y cultive beaucoup d'arbres fruitiers. *Tel-Nesan* étoit un Château du territoire d'Antioche, nommé par les Syriens *Tel-Nesce* ou *Tala-Nesce*, c'est-à-dire, *Collis mulierum*. Ce lieu est célébre dans l'Histoire par le séjour & par la Colomne de S. Simeon. Le Château est détruit. Il étoit à trois ou quatre milles (1 lieue) du Château de Scihon, qui subsiste encore à 12 ou 13 lieues d'Antioche vers le Sud-Est. On peut voir les articles de Besan ou Scythopolis, d'Amide, &c. Les Actes sont

mention des mines de cuivre, qui étoient en Palestine.

Dans le premier extrait nous avons parlé des différentes Eres Chronologiques qui se trouvent dans le premier volume des Actes; le second volume les rappelle presque toutes. M. Assemani prétend y avoir découvert l'Ere de Philippe Aridée, qui précédoit de douze ans l'Ere des Séleucides ou des Syro-Macédoniens; il traite avec soin de l'Ere d'Antioche, qui est marquée dans les Actes de S. Siméon Stylite par le Prêtre Côme, avec la date de l'an 521. il prouve par les Actes que cette Ere avoit commencé à l'Automne de l'an 706 de Rome. 47 ans & trois mois avant l'Ere Chrétienne; mais le Cardinal Norris a fixé (Dissert. III. de Anno & Epochis Syro Macedonum cap. 6.) le commencement de l'Ere d'Antioche à l'Automne de l'an 705, d'après les Historiens & les Médailles De plus nous connoissons des Médailles de Galba & d'O-

thon frappées à Antioche avec la date 117 (ZIP) de l'Ere de la Ville ; or ces deux Empereurs moururent pendant l'année Syrienne, qui s'écoula depuis l'Automne de l'an de Rome 821, jusqu'à l'Automne de l'an 822. Il est évident par le calcul que le commencement de l'Ere d'Antioche remonte, suivant les Monumens, à l'Automne de l'an 705. de Rome, comme l'a établi le Cardinal Norris Et alors les dates des Médailles & celles des Actes différent entr'elles d'une année. Il n'est peut-être pas impossible de les concilier ; cette solution mérite l'attention des Antiquaires & des Chronologistes.

Monsieur Assemani rend presque toujours par les noms des mois Romains les noms des mois qui se trouvent dans le Syriaque ; il seroit à désirer pour la commodité de ceux qui n'entendent pas cette Langue, qu'il eût conservé dans la Version le nom du mois Syrien, à côté du nom Romain qui l'explique.

Enfin l'Histoire peut tirer des éclaircissemens de la publication des Actes. On voit par les Actes de Sainte Stratonice que les Habitans de Cyzique adoroient le Dieu *Nabus*, c'est-à-dire Mercure; c'est le nom que les Syriens donnoient à ce Dieu, comme l'observe Selden (*L. de Diis Syror. cap.* 11.) Les Actes de S. Siméon Stylite font mention de *Naamanes*, Prince des Arabes, de la dépendance des Rois de Perses, qui en considération des mérites du Saint, permit à ses Sujets d'embrasser le Christianisme. Ce Prince portoit le même nom que Naamanes fils d'Almundar qui vivoit au temps de l'Empereur Maurice; nous pensons qu'ils étoient Princes ou Chefs de la meme Tribu; ils faisoient leur résidence dans le Château de Hira, peu éloigné de l'Euphrate, à 25 lieuës au dessous de Hella ou des Ruines de Babylone. On trouve dans ce volume plusieurs traits de l'Histoire des Empereurs Romains. La so-

lemnité des *Quinquennales*, des *Decennales*, des *Quindecennales*, & des *Vicennales* du régne des Empereurs étoit célébrée avec magnificence dans tout l'Empire ; le Gouvernement accordoit la liberté aux Prisonniers détenus pour les fautes qui n'étoient pas capitales. Ces jours de Fêtes se changeoient souvent en jours de deuil & d'affliction pour les Chrétiens, on en prenoit occasion de les persécuter & de les tourmenter ; comme il est arrivé sous le régne de plusieurs Empereurs Payens. Il faut lire avec attention les observations de M. Majelli sur le régne de Licinius ; ce Prince fut toujours attaché à l'Idolatrie ; quoiqu'il fit représenter la Croix & le Monogramme de Jesus-Christ sur les Enseignes & sur les Monnoyes, il persécuta les Chrétiens & ordonna trois persécutions en des temps differens ; enfin Constantin le vainquit, & donna la paix à l'Eglise dans tout l'Empire.

Le précis très-sommaire que

avons donné de l'ouvrage de M. Assémani, fait assez connoître le travail & l'érudition de l'Auteur, & son zéle pour la Religion, & pour le progrès des Lettres; il est bien à désirer que ce sçavant Archevêque puisse achever la grande collection des Vies des Saints qu'il a entrepris de donner sur les Manuscrits Orientaux.

RECHERCHES SUR LE MOUVEMENT de l'Apogée Lunaire. Par M. l'Abbé JURAIN.

LE systême de l'attraction Newtonienne qui satisfait si exactement à tous les phénoménes de l'Astronomie, semble présenter quelques difficultés dans l'explication du mouvement des apsides de la Lune. On sçait que M. Newton dans les principes de sa Philosophie Naturelle, ne trouve selon les loix de l'attraction, que la moitié du mouvement que nous donnent les observations Astrono-

miques. Ainsi voyons si en suivant des voyes plus directes que les siennes, nous ne pourrions pas davantage nous rapprocher de la réalité de ce phénoméne.

La Lune fait sa révolution à l'entour de la Terre en vingt-sept jours six heures environ : en parcourant son orbite, une force centrale l'attire vers la Terre qui agit (dans l'hyp. Newtonienne) en raison inverse du quarré des distances. Si il n'y avoit que cette seule force qui agît, la courbe que la Lune décriroit à l'entour de la Terre feroit une ellipse, ainsi que l'a démontré M. Newton. Mais outre la force centrale qui attire la Lune vers la Terre, il y a une autre force centrale qui l'attire vers le Soleil & qui suit la même loi des distances que la première; c'est-à-dire, que comme la Lune est attirée vers la Terre par une force qui est en raison de la ma[sse] de la Terre, & inverse du qua[rré] de la distance de la Terre à la Lu[ne]

de même elle est attirée vers le Soleil par une force qui est en raison directe de la masse du Soleil, & en raison inverse du quarré de la distance de la Lune au Soleil.

La Lune en tournant à l'entour de la Terre s'en approche plus ou moins; les points de son orbite, où elle s'éloigne ou s'approche le plus de la Terre, se nomment ses apsides. Ces points ne sont point fixes; mais selon les observations astronomiques se meuvent pendant une révolution de la Lune d'une apside à l'autre d'environ 1 degré 32 minutes.

LEMME.

Dans l'hypothése de l'attraction en raison directe des masses & réciproque des distances élevées à une puissance quelconque dont l'exposant est (*n*); les forces qui tirent la Lune vers la Terre sont de deux espéces; sçavoir, l'une en raison directe des masses de la Terre

& de la Lune, & réciproque des diſtances élevées à une puiſſance quelconque d'un expoſant (n); l'autre en raiſon directe de la maſſe du Soleil & de la diſtance ſimple de la Lune à la Terre, & en raiſon inverſe de la diſtance du Soleil à la Terre élevée à une puiſſance quelconque d'un expoſant ($n+1$). Il y a encore une force laquelle eſt toujours en raiſon directe de la maſſe du Soleil, du ſinus de l'angle compris entre les quadratures & le lieu actuel de la Lune dans ſon orbite, en raiſon de l'expoſant ($n+1$), & en raiſon réciproque de la diſtance de la Lune au Soleil, élevée à une puiſſance dont l'expoſant eſt $n+1$.

Soient S le Soleil, T la Terre, L la Lune, ABL*a* l'orbite lunaire à l'entour de la Terre, A & *a* les ſizigies, B & *a* les quadratures. (*figure* 1.) Soient encore ST (a), LQ (s') & LT (r). La force avec laquelle le Soleil tire la Lune eſt (hyp.) $\frac{S}{SL^n}$, celle avec

laquelle il tire la terre est $\frac{S}{ST^n}$. La force SL se décompose en celle suivant ST & en celle suivant TL ; celle suivant ST est $\frac{S \times ST}{SL^{n+1}}$; celle suivant LT est $\frac{S \times LT}{SL^{n+1}}$ pour avoir la force avec laquelle L est retirée de Q parallélement à ST, il faut en retrancher celle avec laquelle elle est tirée vers S suivant TS, & on aura pour différence des forces qui tirent la Terre T & la Lune L vers S, c'est-à-dire, pour la force même qui retire la Lune L du point Q, suivant LQ perpendiculaire à TB tangente de l'orbite de la Terre à l'entour du Soleil, la quantité $\frac{S \times ST}{SL^{n+1}} - \frac{S}{ST^n}$.

Or comme S est prodigieusement éloignée de L, on peut regarder LS comme parallele à ST ; & LV comme se confondant avec LQ infiniment petit en comparaison de ST. Ainsi on pourra pren-

tre SL = ST — LQ, lorsque la Lune est entre ses quadratures & sa conjonction avec le Soleil, ou SL = ST + LQ, lorsqu'elle est entre ses quadratures & son opposition.

Considérons-la entre les quadratures & la conjonction; on aura $SL^{n+1} = \overline{ST - LQ}^{n+1} =$ (en négligeant les grandeurs infiniment petites du second ordre) $ST^{n+1} - (n+1) \times ST^{n} \times LQ$.

Donc $\frac{S \times ST}{SL^{n+1}} - \frac{S}{ST^{n}} = \frac{S \times ST^{n+1} - S \times SL^{n+1}}{ST^{n} \times SL^{n+1}}$, deviendra simplement

$$\frac{S \times ST^{n+1} - S \times ST^{n+1} + (n+1) \times ST^{n} \times LQ \times S}{ST^{2n+1}} = \frac{(n+1) \times S \times LQ}{ST^{n+1}}$$

Par conséquent la force du Soleil qui pousse la Lune L vers la Terre T sera $\frac{S \times LT}{ST^{n+1}}$, (à cause de ST qui ne diffère que d'une quantité

très petite de SL) ; & celle qui la tire vers S parallélement à ST, ou qui la retire de Q sera - - $\frac{(n+1)\times S\times LQ}{ST^{n+1}}$. Pour celles avec lesquelles la Terre & la Lune s'approchent mutuellement l'une de l'autre, elles seront $\frac{L+T}{LT^n}$. Substituons en place de ST, LQ, & LT leurs valeurs algébriques (*a*) (*s*) (*r*), & qu'on nomme (M) la masse du Soleil, (R) celles de la Lune & de la Terre ; on aura pour la force du Soleil qui retire la Lune de Q la quantité $(n+1)\times\frac{Ms}{a^{n+1}}$; pour celle qui la tire vers la Terre, la quantité $\frac{Mr}{a^{n+1}}$, & pour celles avec lesquelles la Lune & la Terre s'attirent mutuellement la quantité $\frac{R}{r^n}$. Ce qu'il &c.

Corollaire. Que l'attraction soit en raison inverse du quarré des

stances, la force qui retire la Lune de Q devient $\frac{3Ms}{a^3}$, celle qui la tire vers la Terre devient $\frac{Mr}{a^3}$; & celles avec lesquelles ces deux Planétes s'attirent deviennent $\frac{R}{rr}$.

PROBLEME.

TROUVER l'orbite Lunaire dans l'hypothése de l'attraction Newtonienne.

PREMIERE SOLUTION.

Fig. 2. Soit AMBZ l'orbite Lunaire, dont A marque l'apogée, & L le périgée. Que du centre T & de l'intervalle TA (1) on décrive le cercle AOMQ; si l'on nomme encore T*m*, T*b* (r) & OM, B*b* (z), on aura $r = 1 - z$; donc z parce que l'orbite AMBZ différe très-peu du cercle AOBQ sera toujours très-petit & négligeable au troisiéme degré; soit

core $\frac{M}{Ra^{u\,3}} = c$. Tout cela ſuppoſé, cherchons la viteſſe de la Lune ſelon l'élément M*m* de ſa courbe, & enſuite ſelon l'élément M*v* de ſon rayon vecteur, & nommons (*n*) le rapport des temps périodiques aux ſynodiques de la Lune. Décompoſons les forces du Lemme précédent ſelon l'élément M*m* (*d'z*), & elles deviendront $\frac{dr \times Mv}{dz' \times a^3} + \frac{Rdr}{r^2 dz'} + \frac{3MS}{ra^3} \times \sqrt{rr - ss}$ dont les deux premiéres ſont faciles à trouver ; pour la derniére, on voit que TM étant preſque perpendiculaire à M*m*, ſi l'on prend ſur G*m* (*s*) perpendiculaire à la tangente de l'orbite de la Terre à l'entour du Soleil, que nous pouvons ſans erreur ſenſible ſuppoſer être un cercle ; ſi l'on prend, dis-je, ſur G*m* une petite quantité *mi* proportionnelle à $\frac{3MS}{a^3}$, on aura à cauſe des triangles ſemblables *imu*,

TM*m*, cette proportion T*m* (r). TG ($\sqrt{rr - ss}$) :: *mi* $\left(\frac{3MS}{a^3}\right)$. *mu* $\left(\frac{3MS \times \sqrt{rr - ss}}{ra^3}\right)$ forc suivant la tangente; la ligne *iu* est tirée perpendiculairement du point *i* sur M*m*. Qu'on multiplie toutes ces forces par le petit tems (dt) $= \frac{dz}{v}$ (v) marquant la vitesse de la Lune suivant M*m*, les deux premiéres forces seront dégagées par cette multiplication de M*m* (dz), mais la derniére ne sera pas ainsi. Au lieu donc de la multiplier par $\frac{dz}{v}$; multiplions-là par une quantité qui en différe très-peu $\frac{rds}{\sqrt{rr - ss}}$ à cause que le mouvement de la Lune ne différant guére de l'uniforme, l'élément (dz) est à très-peu près en raison donnée avec l'arc $\frac{rds}{\sqrt{rr - ss}}$ qui expriment les diffé-

rentielles des révolutions synodiques, laquelle raison est exprimée par (n). On aura dans l'accroissement $dv = \frac{3Mnsds}{a^3} - \frac{Mrdr}{a^3} - \frac{Rdr}{rr}$ (en prenant dr négativement, parce que les (v) croissant les r diminuent). De-là on tire $vdv = R(3nesds - erdr - \frac{dr}{rr})$ & $vv = R \times 3ness - err + \frac{2}{r} + Q)$ dont Q sert à compléter l'intégrale.

Au lieu du quarré $3ness$ prenons le quarré moyen entre tous ceux que l'on devroit prendre depuis les quadratures de la Lune jusqu'à ses sizigies : il est visible que l'on devroit prendre autant de ces quarrés $3ness$ qu'il y a de points le long du quart de cercle du rayon (r) compris entre les quadratures & les sizigies ; ainsi (x marquant le co-sinus GT du rayon (r) on aura $3nersdx$ pour les quarrés que

l'on devroit prendre le long d'un arc élémentaire ; dont l'intégrale est le produit de $3ne$ par toute l'aire du quart de cercle du rayon (r). Que l'on nomme donc (C) l'arc du quart de cercle, cette intégrale sera $\frac{Crr}{2} \times 3ne$, & divisant par l'arc du quart de cercle, on aura un quarré moyen $\frac{3nerr}{2}$ entre tous ceux $3ness$ qui devroient être pris le long du quart du cercle du rayon (r) ; ce qui étant substitué dans la vîtesse vv ci-dessus, on a $vv = R\left(\frac{3nerrr}{2} - err + \frac{2}{r} + Q\right)$. Faisons $r = 1$, & qu'en même temps la Lune se trouve dans ses octans, où elle a sa vîtesse moyenne $= 1$, égale à celle qu'il lui faudroit pour décrire un cercle du rayon 1, si elle n'étoit point troublée par les forces du Soleil ; on aura alors $\frac{3ne}{2} - e + 2 + Q = 1$; d'où l'on tire Q =

$-\frac{3ne}{2}+e-1$. Substituant cette valeur de Q dans vv, on a $vv = R\left(\frac{3nerr}{2}-err+\frac{2}{r}-\frac{3ne}{2}+e-1\right)$. Substituons en place de r sa valeur $1-z$, & dans ces divisions négligeons les quantités où z monte au troisiéme degré, à cause que l'orbite différe très peu du cercle ; & on aura $vv = R\left(\frac{3ne}{2}-3nez+\frac{3nezz}{2}-e+2ez-ezz+2+2z+2zz-\frac{3ne}{2}+e-1\right) = R\left(\frac{3nezz}{2}-ezz+2zz-3nez+2ez+2z+1\right)$.

Les forces selon le rayon vecteur (r) sont 1°. la force $3Res$ décomposée suivant ce rayon, c'est-à-dire $\frac{3Res}{r}$; 2°. la force $R\times er$; 3°. la force $\frac{R}{r}$. Réduisons la force $\frac{3Rers}{r}$ à sa moyenne, comme nous avons fait ci dessus la vitesse, & elle deviendra $\frac{3Rer}{2}$. Comme cette force est opposée $\frac{Rer}{2}$, retranchons l'une de l'autre, & le reste encore de la force $\frac{R}{rr}$, & on aura la force moyen-

ne selon le rayon vecteur $= \frac{1}{rr} - \frac{3er}{2}$. Retranchons la force centrifuge $\frac{vv}{r} = R\left(\frac{3nerr}{2rr} - \frac{err}{r} + \frac{2}{rr} - \frac{3ne}{2r} + \frac{e-1}{r}\right)$, & on aura la force totale qui tire suivant le rayon vecteur $= R\left(\frac{1}{rr} - \frac{er}{2} - \frac{3ner}{2} + er\frac{-2}{rr} + \frac{3ne}{2r} - \frac{e+1}{r}\right) = R\left(1 + 2z + \frac{e}{2} - \frac{ez}{2} - \frac{3ne}{2} + \frac{3nez}{2} - 2 - 4z + \frac{3ne}{2} + \frac{3nez}{2} - e - ez + 1 + z\right) = R\left(-z - \frac{3ez}{2} - \frac{e}{2} + 3nez\right)$, & multipliant par $\frac{dz}{u}$ (dont u marque la vîtesse suivant le rayon vecteur) il vient $udu = R\left(-zdz - \frac{edz}{2} - \frac{3ezdz}{2} + 3nezdz\right)$ dont l'intégrale est $\frac{uu}{2} = R\left(-\frac{zz}{2} - \frac{ez}{2} - \frac{3ezz}{4} + \frac{3nezz}{2}\right)$, ou $uu = R\left(-zz - ez - \frac{3ezz}{2} + 3nezz\right)$.

Maintenant ((n) exprimant le rapport des temps périodiques aux synodiques) on aura $(n) =$

$$\frac{29 \text{ jours} + \frac{1}{2} + \frac{1}{32}}{27 \text{ jours} + \frac{1}{4} + \frac{1}{32}} = 1 + \frac{1}{12 + \frac{1}{8}}$$

$= 1 + \frac{1}{12}$; car la différence de $\frac{1}{12 + \frac{1}{9}}$ à $\frac{1}{12}$ ne va guére qu'à $\frac{1}{1305}$. Substituons donc dans notre expression de la vîtesse $1 + \frac{1}{12}$ en place de (n), & on aura $uu = R$ $(- zz - ez + \frac{3}{7} ezz)$.

Comme dans la force centrifuge nous n'avons employé que le quarré de la vîtesse vv, au lieu du quarré $vv - uu$, servons-nous de celle que nous venons de trouver pour corriger cette force centrifuge. Surquoi je remarque que le quarré étant déja négatif nous pouvons nous servir de son expression sans en changer les signes, & nous n'employerons que le terme $- ez$, en négligeant même le terme $- zz$ qui dans la suite monteroit au troisiéme degré, on aura donc la force centrifuge $= R$ $(\frac{3ner}{2} - er + \frac{2}{r} - \frac{3ne}{2r} + \frac{e-1\,ez}{r})$ $= R(\frac{3nr}{2} - \frac{3nez}{2} - e + ez +$ $2 + 4z - \frac{3ne}{2} - \frac{3nez}{1} + e + ez$ $- 1 - z - ez) = R(1 + 3z$ $- 3nez + ez)$ laquelle étant re-

retranchée des forces R $(\frac{1}{zz} - \frac{ez}{2})$ ou de R $(1 - 2z - \frac{e}{2} + \frac{ez}{2})$ devient R $(-z + 3nez - \frac{ez}{2} - \frac{e}{2})$, laquelle multipliée par $\frac{dz}{2}$, donne $udu = (-zdz + 3nezdz - \frac{ezdz}{2} - \frac{edz}{2})$ R, intégrée $\frac{uu}{2} = -\frac{zz}{2} + \frac{3nezz}{2} - \frac{ezz}{4} - \frac{ez}{2}$, ou $uu = (-zz + 3nezz - \frac{ezz}{2} - ez)$ R, & substituant $1 + \frac{1}{12}$ en place de (n), on a $uu =$ R $(-zz - ez + \frac{11}{4} ezz)$.

Par le moyen des deux vitesses v & u, il nous sera facile d'avoir une équation à l'orbite de la Lune ; car nous aurons Mm.

$$\frac{(d'z^2)}{\frac{5}{4}ezz - 2zz - \frac{5}{4}ez + 2z + 1} = \frac{dz^2}{-zz - ez + \frac{11}{4}ezz}.$$

D'où l'on tire (en nommant dx le petit mv) $dx = \frac{dz}{\sqrt{1 + zz - \frac{ez}{4} - zz - \frac{17}{8}ezz}}$

$$\times \frac{\overline{\qquad}}{\sqrt{1 - \frac{11e}{4}} \times \sqrt{\frac{-e}{1 - \frac{11e}{4}} \times z - zz}}$$

Tirons la racine quarrée du numérateur, en négligeant même les infiniment petits du second ordre, & on aura $-\frac{dx}{1-z} = -$

$$\frac{\frac{1+z}{1-z} \times dz}{\sqrt{1-\frac{11e}{4}} \times \sqrt{\frac{-e}{1-\frac{11e}{4}} \times z - zz}}$$

égale à la différentielle angulaire M T *m*. Ce qu'il falloit trouver.

Coroll. 1. Pour trouver la valeur de z, lorsque la Lune est dans une de ses apsides, égalons à zero $\sqrt{\frac{-e}{1-\frac{11e}{4}} \times z - zz}$, & il vient $z = 0$, & $z = \frac{-e}{1-\frac{11e}{4}}$. Par conséquent $r = 1 - z = 1 + \frac{e}{1-\frac{11e}{4}}$, lorsque la Lune est dans son apogée, & $z = 0$, lorsqu'elle est dans son périgée ; d'où l'on voit que la Lune descendant de son apogée à son périgée les (r) décroissent, non en retranchant les

(z) de l'unité, mais parce que les (z) ajoutés à cette unité décroissent eux-mêmes. Au lieu de prendre $r = 1 - z$, prenons $la = 1 + z$, & changeons par-tout les signes où z est élevée à une puissance d'un exposant impair, & notre équation angulaire deviendra

$$\frac{dx}{1+z} = \frac{dz \times \overline{1-z} \times \sqrt{\frac{1}{1-\frac{11e}{4}}}}{1+z \times \sqrt{\frac{e}{1-\frac{11e}{4}} \times z - zz}}$$

N.

Coroll. 2. Pour trouver l'angle entre les apsides, intégrons l'équation N ci-dessus qui (en nommant $2t$ la quantité $\frac{e}{1-\frac{11e}{4}}$) se change en

$$\frac{dx}{1+z} = \frac{dz \times \frac{\sqrt{2t}}{\sqrt{e}}}{(1+z) \times \sqrt{2tz - zz}} - \frac{2dz \times \frac{\sqrt{3t}}{\sqrt{e}}}{\sqrt{2tz - zz}} + \frac{2zdz \frac{\sqrt{2t}}{\sqrt{e}}}{\sqrt{2tz - zz}}$$

(en divisant $-z$ par $1 + z$, ou le multipliant par $1 - z$).

Fig.

Fig. 3. Je vois que le premier terme du ſecond membre de cette équation eſt la différentielle angulaire d'une ellipſe polaire, dont A feroit le ſommet, T le foyer, $2e = z - \frac{e}{1 - \frac{11e}{4}}$ le grand axe, laquelle différentielle angulaire feroit multipliée par $\frac{1}{\sqrt{1 - \frac{15e}{4}}}$: Quant au ſecond terme (en faiſant $z = t - x$) il ſe change en $- \frac{t\,dx \times \sqrt{\frac{2t}{\sqrt{t}}}}{\sqrt{tt - xx}} + \frac{x\,dx}{\sqrt{tt - xx}}$: nous laiſſons $dx = dz$ au lieu de $= - dz$, à cauſe que ce terme étant d'un ſigne contraire au premier, il faudroit faire la même ſubſtitution dans ce premier, pour faire paroître l'oppoſition qui eſt entre ces deux termes. Pour le troiſiéme terme, nous le négligerons entiérement à cauſe de zz au ſecond degré. Prenant l'intégrale du troiſié-

me terme $\frac{x\,dx\sqrt{\frac{2t}{\sqrt{c}}}}{\sqrt{tt - xx}}$, elle est $\sqrt{\frac{2t}{\sqrt{c}}} \times \sqrt{tt - xx}$. Or la Lune étant dans son apogée, nous avons vû que $zz = 2t$. Ainsi on a $- 2t = t - x$, ou $x = t$, & lorsqu'elle est dans son périgée, on a $z = 0$, $t - x = 0$, & $t = x$. Dans ces deux cas, l'intégrale $\sqrt{\frac{2t}{\sqrt{c}}} \times \sqrt{tt - xx} = 0$; ainsi pendant la révolution de la Lune de son apogée à son périgée cette intégrale est nulle. Le second terme $- \frac{t\,dx}{\sqrt{tt - xx}} \times \sqrt{\frac{2t}{\sqrt{c}}}$ est la différentielle angulaire d'un cercle qui auroit pour rayon t, & qui seroit multipliée par ce rayon ; ainsi son intégrale est $- 180$ degrés $\times\, t\sqrt{\frac{2t}{\sqrt{c}}}$. Celle du premier terme est $\frac{7}{\sqrt{1 - \frac{15c}{4}}} \times 180$; l'intégrale totale sera donc $\frac{180}{\sqrt{1 - \frac{15c}{4}}} - t \times \sqrt{\frac{2t}{\sqrt{c}}} \times 180$, ou tirant la racine

quarrée de $\sqrt{1 - \frac{15e}{4}} = - \frac{15e}{8}$, & faiſant la diviſion de 1 par $1 - \frac{15e}{8}$, dont le produit eſt $1 + \frac{15e}{8}$, & ſubſtituant encore en place de $- z\sqrt{\frac{2z}{\sqrt{e}}}$ ſa valeur $-$

$$\frac{\frac{e}{2}}{(1 - \frac{15e}{4}) \times \sqrt{1 - \frac{15e}{4}}} = -\frac{e}{2})$$

on aura pour l'intégrale cherchée $180 + 180 \times \frac{15e}{8} - 180 \times \frac{e}{8}$ $= 180 + 180 \times \frac{14e}{8}$. Mais $e = \frac{1}{\frac{1}{2} + 178}$ environ. Ainſi on aura pour l'angle entre les apſides 181 degrés 27 minutes environ. Mais comme nous avons négligé le quarré de $\frac{15e}{8}$ qui devoit entrer dans la diviſion de $\frac{1}{1 - \frac{15e}{8}}$ qui monteroit à environ une minute, on auroit pour l'angle entre les apſides environ 181 degrés 28 minutes, que l'on voit ne différer de celui des obſervations que d'environ 3 ou 4 minutes ce qui ne doit pas

paroître éton[redacted]nt, à cause des petites quantités que l'on est obligé de négliger, & principalement parce que nous avons supposé que la vitesse moyenne de la Lune dans ses octans, & lorsqu'elle est dans son apogée, est égale à celle qu'il lui faudroit pour décrire un cercle si elle n'étoit point troublée par le Soleil. Au lieu qu'il est très-probable que cette vîtesse différe un peu de celle là : cette petite différence est cause que notre calcul s'écarte, quoique très-peu, de ce que donnent les observations Astronomiques : nous verrons plus bas que si on augmentoit la vîtesse 1 de la Lune seulement de $\frac{1}{1800}$, on auroit le mouvement entre les apsides de 181 degrés 32 minutes environ.

Seconde Solution.

La force normale que je nomme f est à peu près égale à celle suivant le rayon vecteur, r que

nous avons vû (*premiére solution*) être $= \frac{R}{rr} - \frac{Rer}{2} = R(1 + 2z + \frac{ez}{2} - zz - \frac{e}{2}) =$ (à cause que l'on peut regarder $\frac{ez}{2} - zz$ comme une quantité très-petite du 3e ordre) $R \times (1 + 2z - \frac{e}{2})$. Le rayon de la développée (P) $= \frac{vv}{f}$; & $\frac{1}{p} = \frac{f}{vv} = \frac{R(1 + 2z - \frac{e}{2})}{(1 + 2z + 2ez - 3nez + 2zz - ezz - \frac{3nezz}{2})} = (1 + 2z - \frac{e}{2}) \times (1 - 2z - 2ez + 3nez - 2zz + ezz - \frac{3nezz}{2}) = 3nez - ez - \frac{e}{2} + 1$. Multiplions cette quantité par $1 - z$, elle devient $3nez - ez - \frac{e}{2} + 1 + \frac{ez}{2} - z = 3nez - \frac{ez}{2} - \frac{e}{2} + 1 - z$ laquelle multipliée par $- dz$ & intégrée, donne $- \frac{3nezz}{2} + \frac{ezz}{4} + \frac{ez}{2} + \frac{zz}{2} - z = S(\frac{1-z}{p}) \times dz = S\frac{rdx}{p} =$ (comme l'on sçait, en nommant (dz) l'élément de la courbe, & dx le petit arc décrit du centre Γ & du rayon (r)) $\frac{rdx}{dz}$ — Q. Mais

lorsque $r = 1$, ou $z = 0$, on a $\frac{dx}{dz} \times r = 1$. Donc alors Q $= 1$. Ainsi $S\left(\frac{1-2}{R}\right) \times -dz = 1 + z - \frac{3nezz}{2} + \frac{ezz}{4} + \frac{ez}{2} + \frac{zz}{2} = \frac{rdx}{dz}$; ou (divisant par r) on a

$$1 - z + zz - \frac{3nezz}{2} + \frac{ezz}{4} + \frac{ez}{2} + \frac{zz}{2} - zz + \frac{ezz}{2} + zz = 1 - \frac{3nezz}{2} + \frac{3ezz}{4} + \frac{ez}{2} + \frac{zz}{2} = \frac{dx}{dz};$$

ou quarrant chaque membre $1 - 3nezz + \frac{3ezz}{2} + ez + zz = \frac{dx^2}{dz^2}$; d'où l'on tire $dx^2 \times \left(1 - 1 + \frac{3nezz}{zz} - \frac{3ezz}{2} - ez\right) = dz^2 \times 1 - 3nezz + \frac{3ezz}{2} + ez + zz$, & en substituant la valeur de (n), on a

$$dx = \frac{dz \times \sqrt{-\frac{7}{4}ezz + ez + zz}}{\left(1\,\frac{7e}{4}\right) \times \sqrt{\frac{-e}{\sqrt{1 - \frac{7e}{4}}} \times z - zz}}$$

Ou en négligeant les quantités très-petites $= \frac{7}{4}ezz + ez + zz$ dans

le numérateur, on a simplement

$$dx = \frac{dz}{\sqrt{1-\frac{7e}{4}} \times \sqrt{\frac{-e}{1-\frac{7e}{4}} \times z - zz}}$$

Ce qu'il falloit, &c.

Coroll. Pour avoir l'angle entre les apsides divisons les deux membres de cette équation par $1-z$, ou (à cause que $r = 1 + z$, selon la remarque de la premiére solution) par $1 + z$, & changeons les signes de (z) par tout où son exposant est impair, & on aura

$$\frac{dx}{1+z} = \frac{dz \times \sqrt{\left(\frac{1}{1-\frac{7e}{4}}\right)}}{(1+z) \times \sqrt{\frac{e}{1-\frac{7e}{4}} \times z - zz}}$$

Or on voit que le second membre est la différentielle angulaire d'une ellipse polaire, qui auroit comme ci-dessus A pour sommet, T pour foyer, $2t = + 2 - \frac{e}{1-\frac{7e}{4}}$ pour grand axe, & qui seroit multipliée par $\frac{1}{\sqrt{1-\frac{1\,7e}{4}}}$

Prenant donc l'intégrale, on aura pour l'angle entre les apsides 180 $\times \frac{1}{\sqrt{1 - \frac{11e}{4}}} = 180 + \frac{11e}{8}$. D'où l'on tirera à peu près, comme dans la premiére solution, l'angle entre les apsides = 181 degrés 28 minutes environ.

REMARQUES.

Si dans les deux précédentes solutions on eût pris la vîtesse de la Lune à ses octans égale à la quantité $1 + \frac{1}{18000}$, on auroit trouvé précisément le mouvement de l'apogée entre les deux apsides égal à 1 degré 32 minutes & quelques secondes, comme le donne les observations.

1°. Dans la premiére solution, la force suivant le rayon vecteur étant corrigée, est $= R\left(-2 - \frac{ez}{2} + 3nez + yz - \frac{e}{2} - y\right)$ (en nommant y la petite quantité à ajouter à l'unité) laquelle multipliée par $\frac{dz}{z}$ on a (en intégrant)

$\frac{uu}{2} = (\frac{zz}{2} - \frac{ez}{2} - \frac{ezz}{4} + \frac{3nezz}{2} + \frac{yzz}{2} - yz)R$, & $uu = R(-zz - \frac{ezz}{2} + 3nezz + yzz - ez - 2yz) = R(-zz - \frac{11}{4}ezz + yzz - 2yz - ez)$. D'où l'on a $\frac{dr}{1-z} = \frac{dz}{1-z} \times$

$$\frac{1}{(1+\frac{y}{2}+z)\times\sqrt{1-\frac{11e}{4}-2y}} \over \sqrt{\frac{-e-2y}{1-\frac{11e}{4}}\times z - zz}$$

Donc l'angle entre les apſides ſera $= 180 \times (1 + \frac{15e}{8} + \frac{8y}{2}) + 180\frac{y}{2} \times (1 \frac{15e}{8} + \frac{8y}{2}) - (4\frac{e}{8} + y) = 180 + 180 \times \frac{15e}{8} + 180 + 2y - 180 \times (4\frac{e}{8} + y) = 180 + 180 \times \frac{11e}{8} + 180 \times y = 181 + \frac{1}{2} + \frac{1}{30}$. D'où l'on tirera la valeur de $y = \frac{-1}{1800}$ environ.

L'on voit, donc que l'on a tort de négliger abſolument la petite quantité y; puiſque malgré ſa petiteſſe elle ne laiſſe point d'augmen-

ter le mouvement de l'apogée d'environ quatre minutes.

3°. Dans la seconde, (en nommant y cette petite quantité $\frac{1}{1800}$) on auroit $P = \frac{vv}{f}$ & $\frac{1}{r} = vv \times f = (1 + 2z + \frac{5}{4}ez \pm y) \times 1 + 2z - \frac{e}{z} = 1 + 2yz + \frac{9}{4}ez$ $ez + y - \frac{e}{2}$; $\frac{1}{r} \times 1 + z = 1 + yz + \frac{ez}{2} - z + \frac{9e}{4} + y - \frac{d}{2}$, & (multipliant par $- dz$ & intégrant) $= - z - y\frac{zz}{2} - \frac{11exx}{8} + \frac{zz}{2} - yz + \frac{ez}{2}$, & (divisant par $- z$, ou multipliant par sa réciproque $1 + z$) $= - \frac{7exx}{8} + \frac{zz}{2} - \frac{yzz}{2} + \frac{z^3}{2} =$ (à cause de $\frac{yzz}{2}$ qui ne différe que très-peu de $\frac{z^3}{2}$) $1 - \frac{7exx}{8} + \frac{zz}{2} - yzz - yz + \frac{ez}{2}$. Enfin en quarrant on a $1 - \frac{7exx}{8} + zz - 2yzz - 2yz + ez = \frac{dx^2}{ds^2}$. D'où l'on tire $dx = dz \times$

$$\frac{\sqrt{1 - \frac{7}{4}ezz - 2yzz - zz - 2yz + ez}}{\sqrt{\frac{7}{4}ezz - zz + 2yzz + 2yz - ez}}$$

= (en tirant la racine quarrée du numérateur & négligeant les infiniment petits du second ordre).

$$\frac{dz \times \frac{1}{\sqrt{1 - \frac{7e}{4} - 2y}}}{\sqrt{\left(\frac{-e+2y}{1-\frac{7e}{2}-2y}\right) \times z - zz}}.$$

D'où l'on tirera $2e$ (grand axe de l'ellipse) $= \frac{2-e+2y}{1-\frac{7e}{4}-2y}$, & la quantité qui doit multiplier l'angle elliptique $= \frac{1}{\sqrt{1-\frac{11e}{4}-2y}}$ de sorte que l'on aura $\left(1 + \frac{11e}{8} + \frac{2y}{2}\right) \times 180 = 181 + \frac{1}{2} + \frac{1}{30}$. Ce qui donne encore $y = \frac{1}{1800}$ environ.



SECONDE LETTRE DE M. DE L'ISLE, Professeur Royal & de l'Academie des Sciences, à M. . . . . . sur les Tables Astronomiques de M. HALLEY, ci-devant Directeur de l'Observatoire Royal de Greenwich.

J'AI oublié, Monsieur, de vous dire dans ma précédente, au sujet de la période de 18 ans, qui raméne la Lune à peu près dans la même situation à l'égard de son apogée & de son nœud, comme aussi à l'égard du Soleil, que M. Halley après l'usage qu'il en avoit fait pour prédire l'éclipse du Soleil de 1684 par celle de 1666, il proposa la même chose pour toutes les éclipses de Soleil & de Lune; voyant qu'il ne falloit pour cela que déterminer par les tables Astronomiques, toutes celles qui devoient arriver dans une de ces périodes & les rectifier par les observations; puisque ces éclipses ainsi

rectifiées pour une période pouvoient servir à déterminer celles des autres périodes, tant précédentes que suivantes.

Ce fut en 1714 que M. Halley choisit la période qui commence avec notre siécle, & il calcula toutes les éclipses de cette période, qui consistent en 46 de Soleil & 29 de Lune. Les élémens de toutes les éclipses de Lune de cette période furent rectifiées par les observations; mais il n'y eut que 17 éclipses du Soleil qu'il put rectifier de même. Ce fut dans une feuille volante que M. Halley publia à Londres le résultat de ses calculs, renfermés dans une table qui ne contenoit que le temps vrai du milieu de chaque éclipse de Lune, & le milieu de l'éclipse générale de celle du Soleil, avec les anomalies du Soleil & de la Lune & la latitude de la Lune pour chacune de ces sizygies écliptiques; mais cela suffisoit pour trouver, à moins d'une demi-heure près, à ce

qu'assure M. Halley, le temps de toutes les autres éclipses des périodes suivantes, en ajoutant seulement la durée de la période moyenne au temps de chacune des éclipses calculées.

M. Halley avoit établi cette période de 223 lunaisons ou révolutions synodiques de la Lune, qui s'achevoient, suivant lui, en 18 ans, 10 ou 11 jours, 7 heur. 43 min. 45 second. Je dis en 10 ou 11 jours, parce que dans ce nombre d'années il peut y en avoir 4 ou 5 de Bissextiles; mais à l'égard de ce que M. Halley ne fait espérer que la précision d'une demi-heure dans le temps des éclipses suivantes déterminées par cette méthode, cela vient de ce que ces éclipses arrivant à la fin de chaque période 10 ou 11 jours plus tard, le Soleil ne se trouve plus dans la même situation, non plus que la Lune à l'égard de son apogée & de son nœud.

Comme le Soleil fait environ

un dégré par jour, par son mouvement propre, il se trouve 10 à 11 degrés environ plus avancé après chaque période qu'auparavant. L'apogée de la Lune est aussi à la fin de chaque période plus avancé de 13 degrés, & les nœuds moins avancés de 11 degrés. Ce sont ces différences qui empêchent que l'on ne puisse déterminer à moins d'une demi-heure près les éclipses à venir par la seule addition de la durée de la susdite période; mais on y peut remédier ayant égard à la variation qui doit arriver dans les lieux apparens du Soleil & de la Lune, suivant leurs diverses situations à l'égard de leurs apogées & du nœud de la Lune; comme ces situations se peuvent toujours déterminer pour un temps donné, on peut calculer la correction qu'il y auroit à faire dans chaque éclipse à la fin d'une ou de plusieurs périodes.

Lorsque M. Halley publia en 1714 toutes les éclipses de la pré-

miére période de ce siecle, il n'avoit pas encore calculé les corrections qu'il falloit faire pour toutes les périodes suivantes; il n'avoit, dit-il, calculé les prostaphéréses que de 10 en 10 degrés d'anomalie; c'est pourquoi sans donner ses calculs pour ces dix dégrés, il promet de les publier bientôt aussi amples qu'il seroit nécessaire.

C'est ce que M. Halley a exécuté dans ses tables Astronomiques, où l'on trouve à la suite de celles de la Lune, les calculs de toutes les éclipses de la premiére période de ce siécle, tels qu'il les avoit donnés en 1714, à quelques legéres differences près, & outre cela la table des équations qu'il y faut faire pour les périodes suivantes; cette table étant calculée de 5 en 5 degrés d'anomalie moyenne, & de 5 en 5 degrés d'argument annuel; c'est-à-dire, de la distance du Soleil à l'apogée de la Lune, par cette table l'on voit le nombre de minutes & de secondes, le temps

qu'il faut ajouter ou soustraire du temps des sizygies écliptiques de la premiére période pour avoir les suivantes; l'on y voit aussi quel est le changement qui doit arriver dans la latitude de la Lune; ainsi; quoique M. Halley n'ait pas donné de précepte pour l'usage de cette table, il est aisé à tout Astronôme d'y suppléer.

Il y auroit encore, Monsieur, bien des choses à vous dire, sur les tables Astronomiques du Soleil & de la Lune de M. Halley, pour vous exposer les expédiens que son génie, & la profonde connoissance qu'il avoit de l'Astronomie lui ont suggerés pour rendre ses tables les plus simples & les plus exactes qu'il étoit possible, & par conséquent les plus utiles que l'on pouvoit les souhaiter pour la perfection de l'Astronomie & des autres sciences qui en dépendent; mais ce sont des détails que vous me permettrez de réserver pour les explications particuliéres de

ces tables que je joindrai aux additions que j'y ai faites, lorsque ces tables seront arrivées en France : en attendant, comme je crois que vous pouvez être curieux de sçavoir ce que les autres Astronômes ont fait d'approchant au travail de M. Halley, je vais vous dire ce que j'en ai pu apprendre.

Vous sçavez, Monsieur, que ç'a été David Grégori qui dans ses sçavans élémens d'Astronomie Géométrique & Physique, publiés à Oxford l'an 1702, a donné la premiére connoissance des nombres de la théorie de la Lune de M. Newton. M. Whiston ayant expliqué l'année suivante à Cambridge la même théorie dans ses leçons d'Astronomie, la fit imprimer quatre ans après, & il ajouta aux tables qu'il avoit compilées de différens Auteurs, les corrections qu'il falloit faire aux équations de la Lune pour les rendre conformes aux déterminations de M. Newton.

Je vous ai dit dans ma précé-

donne que dès l'année 1673, M. Flamsted avoit publié des tables de la Lune conformes à la théorie d'Horroxius, sur laquelle celle de M. Newton est en partie fondée; M. Flamsted a fait réimprimer ces tables considérablement augmentées dans le cours de Mathématiques du célébre Jonas More publié à Londres l'an 1681. Mais comme M. Flamsted ignoroit alors les déterminations particuliéres de M. Newton, il n'a pu s'y conformer. Il auroit bien pu en être informé dans la suite par les traités de Grégori & de Whiston dont j'ai parlé ci-dessus, & par la deuxiéme édition du Livre des principes de M. Newton; mais M. Flamsted n'ayant rien publié sur cela depuis la seconde édition de ses tables jusqu'à sa mort arrivée en 1719, on ne peut avoir une connoissance certaine de ce qu'il y a fait, que par l'édition que M. Hodgson prépare de toutes les tables de M. Flamsted, qu'il a trouvées dans ses papiers.

C'a été principalement depuis que M. Newton a donné lui-même les élémens de sa théorie de la Lune dans la seconde édition de ses principes publiée en 1713, que l'on a calculé des tables sur cette théorie ; mais je crois être le premier qui l'ait fait, m'étant donné la peine de calculer il y a 33 ou 34 ans de nouvelles tables de la Lune entiérement conformes à cette théorie. Il y a dans la Bibliothéque de M. le Maréchal Duc de Noailles, un exemplaire manuscrit de ces tables que j'y ai mis de ce temps-là & qui pourra servir de garant de ce que j'avance.

L'on peut voir dans le Journal littéraire intitulé *Bibliotheca novissima*, publié à Halle en Magdebourg en 1718. quelques tables de la Lune que M. Horrebow a assujetties autant qu'il a pu à la théorie de M. Newton. Cet Astronôme assure qu'ayant calculé sur ces tables plus de 30 observations de la Lune, il n'y avoit pas trouvé

de différences ſenſibles ; & il promet que s'il en trouve dans la ſuite, il les corrigera & les publiera de nouveau dans ſon Aſtronomie Danoiſe ; ce qu'il n'a pourtant pas exécuté juſqu'à préſent.

Le R. P. Grammatici Jéſuite, a auſſi publié à Ingolſtad en 1726, des petites tables abrégées de la Lune conformes à la théorie de M. Newton, & ayant calculé ſur ces tables plus de 600 obſervations choiſies, il aſſure n'y avoir trouvé que de fort petites differences que l'on peut plutôt attribuer à l erreur des obſervations & à l'incertitude de quelques-uns des nombres que l'on eſt obligé d'employer dans cette théorie, qu'au défaut de la théorie en elle-même.

M. Léadbetter, Maître de Mathématiques à Londres, y ayant publié en 1728 de nouvelles tables Aſtronomiques de tous les corps Céleſtes, a donné l'année ſuivante des tables particuliéres de la Lune conformes à la théorie de

M. Newton; mais il ne les a pas comparées avec les obſervations, comme a fait le nommé Robert Wright, qui ayant publié la même année une adreſſe aux Lords Commiſſaires prépoſés pour examiner les mémoires préſentés ſur la longitude, a fait voir par pluſieurs obſervations calculées ſur la théorie de M. Newton, que cette théorie étoit ſuffiſante pour la découverte des longitudes, tant ſur terre que ſur mer, & il a publié ſes tables quatre ans après avec le détail du calcul de 30 obſervations différentes, dont la plûpart ſont des éclipſes de Lune qui s'accordent très-près avec le calcul des tables.

Ce n'a été qu'après l'Angleterre, la France, & l'Allemagne que l'on a commencé à ſuivre en Italie le ſyſtême de M. Newton pour la théorie de la Lune. A Parme, le Chanoine Ange-Capelli s'eſt approché le plus qu'il a pu de cette théorie dans les tables de la Lune qu'il a données dans ſon Aſtroſcopie

numérique publiée à Venise l'an 1733, & il a calculé sur ces tables une Ephéméride du lieu de la Lune pour l'année 1736, qui a été insérée à la fin du second tome du commerce Astronomique de M. Adelbulner, publié à Nuremberg en 1735. Le dessein de M. Capelli étoit de donner occasion d'éprouver par les observations l'exactitude de cette théorie & des tables fondées dessus ; mais je n'ai pas appris que l'on en eût fait usage, le commerce Littéraire Astronomique de M. Adelbulner par lequel on pouvoit en sçavoir des nouvelles, ayant cessé dès le mois de May 1736.

Quoi que j'aye été le premier, comme j'ai dit ci dessus, qui ait calculé des tables de la Lune exactement conformes à la théorie de M. Newton, mes autres occupations ne m'ont pas cependant permis d'en faire beaucoup d'usage. Je me suis contenté de recueillir le plus que j'ai pu d'observations exa-

êtes de cette planéte, entr'autres celles de M. Halley, & d'en faire moi-même pendant 12 années de suite, depuis que j'ai pu établir à Péterſbourg dans le Méridien un ſextant de 5 à 6 pieds de rayon, dont j'ai commencé à me ſervir au mois de Septembre 1734. Pendant cet intervalle, j'ai pû obſerver près de 1200 fois la Lune au Méridien. Ces obſervations peuvent ſervir de ſupplément & de confirmation à celles de M. Halley, & donner en même temps les meilleurs fondemens que l'on puiſſe avoir de la théorie de cette planéte, pour reconnoître ce qu'il y auroit à ajouter ou à corriger.

Mais à quelles tables faudra-t'il comparer toutes les obſervations que l'on a faites juſqu'ici? Je crois qu'il n'y aura pas de différent ſentiment ſur cela, lorſque les tables de M. Halley ſeront entre les mains de tous les Aſtronômes. Comme il s'eſt donné la peine de calculer lui-même ſur ſes tables toutes ſes obſervations

ſervations qui ſont les plus nombreuſes que l'on ait eûes jusqu'à préſent, & qu'il a marqué exactement la différence du calcul à l'obſervation, il convient de comparer aux mêmes tables toutes les autres obſervations lorſqu'elles ſeront aſſez exactes pour ſervir à rectifier la théorie ſur laquelle ces tables ſont calculées.

Pour ce qui eſt des différences qui ſe trouveront entre le calcul & l'obſervation, il ſemble qu'il n'y aura pas de meilleur parti à prendre que de ſuivre le projet de M. Halley, qui conſiſtoit à conſtater par la ſuite des obſervations, ſi les erreurs des tables reviennent exactement les mêmes après la période de 18 ans, avec la ſeule différence qui doit réſulter de la diverſe ſituation de la Lune & du Soleil entr'eux, & à l'égard de leurs apogées & du nœud de la Lune, à la fin d'une ou de deux périodes de 18 ans; car les erreurs des tables étant par ce moyen certainement

connues dans tous les points du cours de la Lune, pendant la durée d'une ou de plusieurs périodes, il ne restera plus qu'à rechercher la cause de ces différences qui ne pourra provenir que du défaut de la théorie ou de celui des tables.

En comparant la quantité de l'erreur répondante à chaque différente situation de la Lune & du Soleil, soit entr'eux ou à l'égard de leurs apogées & du nœud de la Lune, l'on pourra reconnoître ce qui appartient à chacune de ces situations, & par conséquent recorriger les élémens des tables, soit dans les époques, ou dans la grandeur des équations, ou enfin dans la loi de leur distribution. Mais pour se conduire avec méthode dans cette recherche, il seroit avantageux de suivre l'avis donné par M. Newton, qui est de commencer par examiner la Lune dans ses sizygies; puis dans ses quadratures, & enfin dans ses octans, &c. L'on pourroit aussi s'attacher à déterminer immédiatement par ob-

ſervation quelques-uns des élémens particuliers de la Lune indépendamment des autres, comme par exemple les mouvemens de ſes nœuds, dans les éclipſes & ailleurs, ſes plus grandes latitudes, les mouvemens de ſon apogée par ſes diamétres apparens, obſervés aſſiduement & exactement dans toutes les différentes ſituations, &c.

Il faudroit enfin pour tirer plus d'avantage de toutes ces recherches particuliéres, conſtater avec la plus grande exactitude qu'il ſeroit poſſible, le rapport de la parallaxe horiſontale de la Lune avec ſon diamétre apparent; ce que M. Newton ſemble auſſi avoir déſiré, & ſurquoi les Aſtronômes ne ſont point encore d'accord. M. Halley m'a dit s'en être aſſuré avec une grande préciſion, par une méthode particuliére que je vous communiquerai, Monſieur, dans une autre occaſion.

En s'appliquant à perfectionner de la maniére que je viens de dire,

la théorie de la Lune par les observations, l'on pourra peut être y découvrir de nouvelles inégalités, & déterminer la quantité de quelques moindres équations que M. Newton a laissé à trouver par les observations ; M. Halley n'a point eu égard à quelques unes de ces petites équations dans la construction de ses tables ; s'étant reservé, à ce qu'il m'a dit, à les ajouter à ses tables lorsqu'il en auroit reconnu, par les observations, la nécessité & déterminé la quantité. D'un autre côté M. Newton m'a assuré que si M. Halley avoit eu égard aux moindres équations dont il a fait mention dans sa théorie, & qu'il eût ajouté une minute & demie à la longitude de la Lune pour son accélération Physique dans notre temps, il n'auroit trouvé aucune différence sensible entre ses observations & le calcul.

Au sujet de l'accélération ou retardement Physique des corps Célestes, qui produit une inégalité

dans leurs moyens mouvemens, je vous ai dit, Monſieur, dans ma précédente, ce que M. Halley avoit trouvé ſur l'accélération de Jupiter & le rallentiſſement de Saturne. Il eſpéra dès l'année 1693, pouvoir déterminer de même l'inégalité des moyens mouvemens du Soleil, par la comparaiſon des obſervations d'Albategnius, avec les plus anciennes & celles de notre temps, comme on peut voir dans ſes ſçavantes notes & corrections ſur les obſervations d'Albategnius, inſérées au N°. 204 des tranſ. Philoſ. d'Angl.

M. Halley ſe flatta de même de pouvoir déterminer & démontrer en quelle proportion le mouvement de la Lune s'étoit accéléré depuis les obſervations d'Albategnius juſqu'à notre temps; pourvû que quelque curieux voulût bien faire des obſervations pour la longitude à Bagdad, à Alep, ou à Alexandrie (de Syrie) puiſqu'il auroit pu réduire à ces endroits, ceux où l'on

avoit réglé les moyens mouvemens de la Lune & du Soleil.

Ce fut en 1695 que M. Halley témoigna ce desir dans les remarques qu'il fit sur la relation des ruines de Palmyre au N°. 218 des trans. Philos. d'Anglet. M. Halley ignoroit alors les observations qui avoient été faites à Alexandrette, par M. Chazelles en Janvier 1694, pour la longitude de ce lieu; mais en ayant eu apparemment connoissance dans la suite, ou ayant déduit par quelqu'autre moyen la situation des lieux, où a observé Albategnius, il en a conclu une accélération certaine dans le mouvement de la Lune, par la comparaison des éclipses observées par les Babyloniens, par Albategnius & par les modernes; ainsi que le rapporte M. Newton dans la seconde édition de ses principes à la fin de la propos. 42. probl. 22. du troisiéme Livre.

Voilà apparemment pourquoi M. Newton m'a dit en 1734, lorsqu'il

étoit occupé à la troisiéme édition du Livre de ses principes, qu'il falloit, à cause de l'accélération Physique de la Lune, ajouter une minute & demie à son lieu marqué dans les tables de M. Halley.

Comme cette recherche de l'accélération & du rallentissement Physique du moyen mouvement des planétes, est d'une grande conséquence pour l'Astronomie & la Physique Céleste, il seroit à souhaiter que les Astronômes s'appliquassent à le constater par les observations. Il est aisé de le déterminer pour Saturne & Jupiter, étant aussi sensible & manifeste que je vous l'ai dit ci-dessus, puisque M. Halley n'a pu s'empêcher de le reconnoître, comme avoit fait auparavant Kepler dès l'année 1625, & comme l'ont ensuite fortement soupçonné M. Cassini, & feu M. Maraldi; mais à l'égard de l'inégalité des moyens mouvemens du Soleil & de ceux de la Lune, je n'ai pas appris que M. Halley y

eut fait davantage que ce que je vous ai dit ci-dessus ; & comme je me borne à vous mander ce qui concerne cet Astronôme, je ne vous parlerai pas de ce que M. Euler y a fait, ni de tout ce qu'il y auroit encore à faire sur ce sujet ; ainsi pour finir ce qui concerne les tables de M. Halley, il me faut passer à celles des Satellites de Jupiter & de Saturne & aux Cométes.

Les tables des Satellites de Jupiter & de Saturne que M. Halley a insérées dans sa collection, sont du célébre Jacques Bradley, Professeur d'Astronomie à Oxford, & successeur de M. Halley à l'Observatoire Royal de Gréenwich. Feu M. Jacques Pound, Recteur de Wansted près de Londres, & oncle de M. Bradley, dans les intervalles que lui laissoit son ministére, s'étoit appliqué à faire des observations Astronomiques, auxquelles M. Bradley qui demeuroit avec lui, assistoit & l'aidoit le plus sou-

vent. MM. Pound & Bradley eurent entr'autres la curiofité d'obferver Jupiter & Saturne avec leurs Satellites.

L'on fçait que les Aftronômes Anglois ont été longtemps avant de reconnoître l'exiftence des Satellites de Saturne, excepté de celui qui avoit été découvert par M. Hughens; mais pour les quatre autres découverts par feu M. Caffini, ils ne les crurent que lorfqu'ils eurent pu furmonter les difficultés qui les avoient empêché de fe fervir de l'excellent objectif de 123 pieds de foyer, dont M Hughens avoit fait préfent à la Société Royale. Ce fut M. Pound qui en vint le premier à bout, ayant élevé en 1718 ce verre au haut du clocher de fa Paroiffe; mais ayant enfuite obtenu de l'Amirauté d'Angleterre un mât de cent pieds de hauteur qu'il fit élever au milieu d'une place vuide, il put s'en fervir plus commodément fans tuyau, de la maniére que M. Hughens avoit propo-

sé dans son Astroscopie. C'est dans cette seconde situation de la Lunette de M. Hughens que j'eûs l'avantage de voir & d'observer aussi Saturne avec ses Satellites, lorsque j'étois en Angleterre en Août 1724.

M. Pound sur les observations qu'il fit des Satellites de Saturne en 1718, & qui sont rapportées au N°. 355. des transſ. Philoſ. d'Anglet. rectifia les moyens mouvemens & les époques de ces Satellites & en dressa de nouvelles tables qu'il publia au N°. 356. Vers le même temps l'Illustre Georges Hadley, Vice Président de la Société Royale, avoit trouvé le moyen de mettre en éxécution l'invention de M. Newton pour les Lunettes à réflexion, & en avoit pu faire de si parfaites que, quoiqu'elles ne fussent que de 5 pieds de longueur, elles faisoient cependant autant d'effet que la Lunette de 123 pieds de M. Hughens.

Ce fut principalement avec cette

Lunette catadioptrique de 5 pieds, qui étoit bien plus commode à manier que le grand verre de M. Hughens, que MM. Pound & Bradley continuérent leurs obſervations ſur les Satellites & principalement ſur ceux de Jupiter, que M. Flamſted avoit déja commencé à obſerver avec des Lunettes ordinaires de 15 à 18 pieds dès l'année 1671. M. Derham, Chanoine de Windſor & Recteur d'Upminſter, obſerva auſſi ces Satellites depuis 1700, avec une Lunette ordinaire de 16 pieds & ce fut par le ſecours de toutes ces obſervations juſqu'en 1719, que M. Bradley compoſa ſes tables des Satellites de Jupiter que M. Halley a inſérées dans ſa collection.

M. Bradley eut l'avantage de pouvoir ſe ſervir dans la conſtruction de ſes tables des Satellites de Jupiter & de Saturne, de la théorie exacte de ces deux planétes principales que M. Halley avoit ſi bien réglée, comme je vous l'ai marqué

dans ma premiére Lettre. Il régla les moyens mouvemens des Satellites de Jupiter par les plus anciennes & les plus exactes obſervations qu'il put comparer avec celles qu'il avoit faites lui-même à Wanſted, Jupiter étant revenu dans la même ſituation ſur ſon orbe, après avoir fait quatre révolutions autour du Soleil. Comparant enſuite, comme l'on a coutume de faire, toutes les obſervations intermédiaires avec le calcul, il en marqua les différences qui lui firent appercevoir de grandes inégalités dans les mouvemens des trois premiers Satellites, & principalement dans ceux du ſecond.

M. Bradley ne put pas alors reconnoître, ſi ces inégalités provenoient de quelque excentricité qu'euſſent les orbes de ces Satellites, & du mouvement de leurs aphélies; mais il trouva que le ſecond ſouffroit ſi ſubitement ſes grandes inégalités, que cela auroit dû provenir d'une trop grande va-

riété dans son excentricité ; il lui parut donc qu'il falloit chercher ailleurs la cause des grandes & subtiles inégalités de ce Satellite. Pour la trouver il chercha la période de ces inégalités qu'il reconnut être de près de 14 mois & demi ou de 437 jours, pendant lequel intervalle le second Satellite faisoit 123 révolutions, & les trois premiers Satellites revenoient dans la même situation qu'ils avoient entr'eux, & à l'égard de l'axe de l'ombre de Jupiter : ainsi il ne fut pas difficile à M. Bradley de reconnoître que la principale cause des inégalités du second Satellite, provenoit de l'action des Satellites les uns sur les autres. Il jugea aussi par ses derniéres observations que l'orbite de ce Satellite étoit excentrique à Jupiter, ce qui devoit rendre son mouvement encore plus compliqué.

M. Bradley se contenta de faire ces remarques sur la théorie du second Satellite, sans y avoir égard

dans la construction de ses tables; mais ces remarques auroient été inconnues jusqu'au temps de la publication des tables de M. Halley, où elles sont insérées, si M. Bradley n'en eût parlé en 1726, au N°. 394 des trans. Philos. d'Anglet. à l'occasion de la différence des Méridiens qu'il avoit cherché à déduire des observations du premier Satellite de Jupiter faites à la nouvelle York, dans les terres Angloises de l'Amérique Septentrionale, & à Lisbone. Il dit donc dans cet endroit que les principales inégalités dans le mouvement des Satellites, & entr'autres celles du second qui étoient les plus considérables, lui avoient paru provenir de la pesanteur des Satellites entr'eux & que le mouvement du second étoit quelquefois accéléré & retardé jusqu'à 30 & 40 minutes de temps, dans l'espace d'environ sept mois, pendant lequel temps les trois Satellites intérieurs retournoient à la même situation

les-uns à l'égard des autres, & à l'égard de l'ombre de Jupiter; d'où il conclud que vraisemblablement le mouvement du premier Satellite devoit être affecté de semblables inégalités provenant de la même cause, &c.

M. Bradley ne trouva pas les inégalités des autres Satellites si grandes que celles du second; & il jugea de même qu'elles ne dépendoient pas de la seule excentricité de l'orbite de ces Satellites; mais principalement de l'attraction des Satellites entr'eux; & pour ce qui est du premier, il rapporte avoir observé que la durée de ses éclipses dans les nœuds étoit alternativement, tantôt plus grande & tantôt plus petite, la plus grande demeure de ce Satellite dans l'ombre se faisant au nœud ascendant qui est dans le Lion, où il l'avoit trouvée de deux heures vingt minutes, au commencement des années 1683, 1695 & en 1718: au lieu que dans le passage des Satellites

à l'autre nœud qui est dans le Verseau, où les Satellites ont passé en 1677 & 1689, la demeure du premier dans l'ombre n'a été que de deux heures quatorze minutes.

L'on conçoit bien que comme l'on ne peut pas observer en même temps l'Immersion & l'Emersion du premier Satellite pour en conclure immédiatement sa demeure dans l'ombre, M. Bradley aura du se servir des temps voisins de l'opposition de Jupiter au Soleil, dans lesquels il aura comparé les derniéres Immersions avec les premiéres Emersions; mais pour ce qui est de la cause de cette différence de six minutes entiéres, dans la plus grande demeure de ce Satellite dans l'ombre, aux différens nœuds, M. Bradley avoue qu'il ne la peut pas deviner; étant manifeste, ajoute-t'il, que quand même on supposeroit l'orbe de ce Satellite excentrique à Jupiter, cela ne suffiroit pas pour expliquer toute la variété susmentionnée dans la du-

rée de ses éclipses aux différens nœuds.

Il n'y a que le quatriéme Satellite dans lequel M. Bradley ait reconnu évidemment, & employé dans ses tables, une équation qui provient de l'excentricité de son orbite & d'un mouvement assez prompt dans le point de sa plus grande distance de Jupiter. Il a trouvé, dit-il, moyen de bien représenter toutes les observations de ce Satellite, en supposant sa plus grande équation provenant de son excentricité, égale à la plus grande équation de Vénus, que l'on sçait être la plus petite de toutes celles des planétes principales : cette plus grande équation de Vénus n'est suivant M. Halley que de 48′ 0″ ; & c'est celle que M. Bradley attribue au quatriéme Satellite.

Quoique cette équation du quatriéme Satellite soit aussi petite que je viens de dire, l'on conçoit bien cependant quel effet considérable,

elle doit produire dans les temps des éclipses de ce Satellite à cause de la lenteur de son mouvement. Ces 48 minutes de degré répondent à plus de 53' $\frac{1}{2}$ de temps dont les éclipses de ce Satellite doivent arriver plutôt ou plûtard, dans les moyennes distances de ce Satellite à Jupiter, que lorsque ce Satellite se trouve dans les extrémités du grand axe de son orbite.

De si grandes différences n'ont pu échapper à la sagacité de M. Maraldi, digne héritier du génie & successeur aux travaux de M. son oncle, sur les Satellites de Jupiter. L'on peut voir dans les mémoires de l'Académie de 1732, pag. 109, comment M. Maraldi, sans avoir eu connoissance de ce qu'avoit fait M. Bradley sur le quatriéme Satellite, a jugé que l'orbite de ce Satellite étoit excentrique à Jupiter, la plus grande équation étant de 50 minutes de dégré. Pour ce qui est du point de l'orbite de ce Satellite le plus éloigné de Jupiter, M. Brad-

ley l'ayant trouvé au huitiéme degré des Poiſſons au commencement de l'année 1717, il n'a pu, dit-il, bien repréſenter toutes les obſervations de ce Satellite, depuis les plus anciennes qui ſont de l'an 1671, juſqu'aux ſiennes, qu'en attribuant au point du plus grand éloignement de ce Satellite à Jupiter, un mouvement fort prompt. Il le fait de 36 minutes par an, ſuivant la ſuite des ſignes ; au lieu que M. Maraldi a ſuppoſé le grand axe de l'orbite du quatriéme Satellite, paralléle au grand axe de l'orbite de Jupiter autour du Soleil, & par conſéquent dirigé au commencement de la Balance, avec le ſeul mouvement lent que l'on donne aux aphélies des planétes principales.

Voila de grandes différences dans les hypothéſes de deux habiles Aſtronómes, qui ſuppoſent tous deux l'orbite du quatriéme Satellite excentrique à Jupiter, & à peu près de la meme quantité ; mais qui donnent une ſituation & un

mouvement bien différent au grand axe de cette orbite. Je n'entrerai pas dans un plus grand détail du reste de la theorie de M. Bradley, sur les Satellites de Jupiter & de la comparaison que l'on en peut faire avec la théorie & les hypothéses des autres Astronômes qui ont travaillé sur le même sujet. Comme M. Maraldi & M. Vargentin, Secretaires de l'Académie de Stokholm, ne cessent pas de rechercher les inégalités de ces Satellites sur lesquelles ils ont déja fait de très utiles découvertes, l'on doit espérer que cette théorie ne tardera pas à être perfectionnée, autant que les observations que l'on a faites jusqu'à présent sur ces Satellites le pourront permettre. Je ne dois pas cependant omettre ici que M. Pound ayant, comme on sçait, facilité le calcul des éclipses du premier Satellite par une nouvelle construction de tables, M. Bradley s'y est conformé en donnant ses tables du premier Satellite sous deux formes différentes.

Feu M. Cassini avoit déja donné autrefois une forme plus aisée aux tables du premier Satellite qu'à celles des trois autres, au moins pour calculer leurs éclipses ; & il rapporte ce qui l'avoit empêché de faciliter de même les calculs des éclipses des trois derniers Satellites, à sçavoir que leurs mouvemens n'étoient pas encore assez connus, ni leurs éclipses d'un si fréquent usage pour les longitudes que celles du premier ; mais comme ces raisons ne subsistent plus en partie, & qu'il m'a paru avantageux d'avoir les tables de tous les Satellites de Jupiter, sous la même forme que M. Pound a donné à celles du premier, j'ai pris cette peine sur les tables de M. Bradley aussitôt que je les ai eûes.

Ces nouvelles tables dressées sur les fondemens de M. Bradley, m'ont servi à calculer d'avance depuis 25 ans, toutes les éclipses des quatre Satellites qui devoient arriver par toute la terre, pour me

préparer à les obſerver, & pour en avertir les autres Aſtronômes, avant que l'on publiât ces calculs dans la connoiſſance des temps.

Quoique les tables & les Hypothéſes de M. Bradley ſur les Satellites de Jupiter ayent déja 30 ans d'ancienneté, & ſoient par là ſuſceptibles de correction par les nouvelles découvertes que l'on a faites depuis ; je crois cependant que les tables très-détaillées que j'ai calculé ſur ces hypothéſes mériteroient d'être imprimées, parce que je me ſuis donné la peine de calculer ſur ces tables toutes les éclipſes des 4 Satellites obſervées par toute la terre, que j'ai pû recueillir juſqu'à préſent ; par où l'on pourra voir ce qui manque à ces tables, ou aux hypothéſes de M. Bradley, & déterminer plus aiſément ce qu'il y faudroit ajouter ſuivant les nouvelles découvertes d'à préſent, pour rendre ces tables entiérement conformes aux obſervations. L'on feroit en cela ſur ces

tables, en les publiant avec toutes les observations & les résultats de mes calculs, ce que M. Halley s'étoit proposé de faire sur la Lune en publiant ses tables avec ses observations & le résultat de ses calculs qui en marquoit l'erreur, ainsi que j'ai dit ci-dessus.

Il ne me reste plus qu'à vous parler, Monsieur, des tables des Cométes que M. Halley a inserées dans sa collection. Vous sçavez, Monsieur, que c'est principalement à M. Halley que l'on est redevable de ce que l'on sçait de plus certain sur le cours des Cométes, par la peine qu'il s'est donnée de calculer sur la meilleure théorie les plus exactes observations que l'on ait des Cométes qui ont parues jusqu'à présent. L'on peut voir au N°. 325. des trans. Philos. d'Anglet. le résultat de tout ce que M. Halley avoit achevé sur cela dès l'année 1705. Il y a marqué le cours de 24 Cométes, traitées comme celui d'autant de nouvelles planétes, &

si bien désignées qu'elles ne pourroient etre méconnoissables, lorsqu'elles seroient venues à reparoître ; M. Halley n'a fait qu'imiter en cela ce qui arrive aux planétes de notre systême, lorsqu'elles viennent à reparoître après avoir été cachées dans les rayons du Soleil ; l'on ne manque pas de les reconnoître par leur situation, suivant la connoissance que l'on a de leurs mouvemens. Il en est de meme des Cométes, qui suivant la théorie employée par M. Halley, ont de même que nos planétes, des caractéres distinctifs qui servent à les reconnoître, quoi que l'on ignore pour la plûpart le temps de leur révolution ; ainsi M. Halley avoit fait pour ces 24 Cométes un travail singulier en Astronomie, & plus difficile que celui de la théorie de nos planétes, dont on peut connoître immediatement par des observations fréquentes la durée de leurs révolutions. Aussi M. Halley eut il l'avantage de pouvoir reconnoître le premier, par

par le meilleur moyen qu'il y avoit de s'assurer du retour des Cométes, qu'il y en avoit quelques-unes des 24 dont il avoit déterminé le cours, qui étoient revenues plusieurs fois.

Il en découvrit d'abord deux dont l'une achevoit sa période en 75 ou 76 ans, & l'autre seulement après 129 ans. La Cométe de la plus courte période avoit déja été vue trois fois & l'autre deux fois seulement ; de sorte que le nombre des 24 Cométes différentes que M. Halley avoit calculé étoit diminué de trois. M. Halley trouva encore dans la suite une Cométe, dont la période étoit de plus longue durée ; sçavoir de 575 ans. C'est la fameuse Cométe qui parut en 1680 & 81. L'on juge bien que dans les précédentes apparitions de cette Cométe avant l'an 1680, M. Halley ne put pas trouver des observations assez précises pour en calculer la théorie, comme il avoit fait pour l'apparition de 1680. Ainsi ce ne fut que par des indices particuliers,

ou par des descriptions un peu vagues des Historiens, mais qui ne parurent pas équivoques à M. Halley, qu'il détermina la longue période de cette Cométe, & par conséquent elle ne diminua point le nombre des 21 Cométes différentes que M. Halley avoit calculées.

Vous sçavez, Monsieur, que depuis l'ouvrage de M. Halley sur les Cométes, le nombre de ces corps Célestes s'est trouvé bien augmenté, principalement par les Cométes qui ont été observées dans ces derniers temps, que l'on a reconnues toutes différentes des 21 de M. Halley. Outre cela, il y a encore quelques Cométes observées de notre temps, que M. Halley n'a pu, dit-il, mettre dans sa table, n'en ayant pas trouvé les observations assez exactes pour en déduire les élémens de leurs théories. Mais pour ne parler ici que de ce que M. Halley a publié sur cela dans ses tables, il a jugé à propos d'y répéter la théorie qu'il avoit donnée en 1705, avec les

élémens des 24 Cométes & les tables générales qu'il avoit déja calculées dès ce temps-là pour servir au calcul de toutes les Cométes quelconques, dans l'hypothése qu'elles décrivent des paraboles.

Ce qu'il a ajouté de particulier dans la seconde édition de cette théorie publiée avec ses tables Astronomiques, est qu'il s'est plus étendu sur la Cométe, qui suivant lui, a reparue trois fois de suite, & dont la période est de 75 ou 76 ans. M. Halley a comparé avec les observations les élémens de la théorie de cette Cométe dans ses trois derniéres apparitions, afin de convaincre davantage que ce n'est qu'une même Cométe, & ce qu'il y a de plus intéressant c'est que l'on parvient par là à espérer de revoir cette Cométe dans 8 ans d'ici; ce qui sera la plus grande preuve que l'on puisse avoir de la certitude de la théorie de M. Halley sur les Cométes.

Pour faciliter le calcul de toutes

ſortes de Cométes dont les périodes ſont connues, & qui par conſéquent décrivent des ellipſes fort excentriques au Soleil, M. Halley a conſtruit des tables générales qui peuvent ſervir à les calculer dans l'hypothéſe elliptique, de même que ſes premiéres tables le faiſoient dans l'hypothéſe parabolique; & il a donné en particulier ſur les deux Cometes dont les retours lui étoient plus particuliérement connus, les calculs de leurs obſervations dans l'hypothéſe elliptique.

Il auroit pu ſuivant la même hypothéſe déterminer par ſes tables, toutes les circonſtances du prochain retour de la Cométe que l'on attend dans 8 ans; mais s'étant contenté d'en marquer l'année, je me ſuis propoſé d'en prédire plus particuliérement le temps & le lieu, autant que les petits changemens qui ont paru arriver dans les élémens de cette Cométe à ſes différentes apparitions, & que M Halley a expoſés & expliqués, le pour-

ront permettre. Par ce moyen les Aſtronômes ſeront mieux préparés à l'obſerver dans la prochaine apparition pour confirmer par leurs obſervations une des plus belles parties de nos connoiſſances ſur les mouvemens Céleſtes.

Je vous ai expoſé juſqu'ici, Monſieur, ce qu'il y a de principal à remarquer ſur les tables Aſtronomiques de M. Halley dans l'état qu'il les a fait imprimer en 1719, & qu'il a toujours eu deſſein de les publier; ſi l'on y a ajouté ou retranché quelques tables, ou éclairciſſemens dans la publication que l'on en vient de faire, j'aurai l'honneur de vous en informer, outre ce que vous en pourrez appercevoir vous-même lorſque vous recevrez ces tables, & que vous vous donnerez la peine de les comparer avec la deſcription que je vous ai faite dans mes deux Lettres de l'état dans lequel M. Halley les avoit miſes.

Je ſuis, Monſieur, votre, &c.

LES COUTUMES DU DUCHÉ *de Bourgogne, avec les anciennes Coutumes, tant générales que locales de la même Province, non encore imprimées : & les observations de M.* BOUHIER, *Président à Mortier Honoraire au Parlement de Bourgogne & de l'Académie Françoise*, en deux volumes *in-fol*. A Dijon, en 1742 & 1746.

SECOND EXTRAIT.

L'IDÉE générale que nous avons présentée de cet ouvrage, dans le Journal du mois précédent : & le détail dans lequel nous y sommes entrés sur les piéces dont M. le Président Bouhier n'est qu'Editeur, auront fait désirer, sans doute, à nos Lecteurs un détail plus considérable, par rapport à l'ouvrage même dont ce grand Magistrat est l'Auteur. Nous avons observé que cet ouvrage consistoit en deux parties principales, sçavoir

l'histoire des Commentateurs de la Coutume du Duché de Bourgogne, & le Commentaire nouveau qu'offre M. le Président Bouhier sur cette Coutume, dans les 77 Chapitres que contiennent ses observations.

La premiére de ces deux parties semble d'abord la moins intéressante, la moins étendue, & la moins nouvelle : elle avoit même déja été publiée, du moins pour la plus grande partie en 1717. Mais avec plus d'examen, elle nous a parue plus curieuse que son titre ne l'annonce. D'ailleurs les corrections, les augmentations que M. le P. Bouhier y a faites depuis 1717, la rendent aujourd'hui plus considérable & plus exacte. Enfin cette partie est encore nouvelle pour notre Journal : car en 1717. nous ne sommes entrés dans aucun détail sur ce qui la concernoit. Ainsi nous en ferons d'autant plus volontiers l'objet de ce second extrait, qu'un pareil objet intéres-

se autant l'histoire de la Bourgogne que celle de sa Coutume.

Les Auteurs que cette Histoire nous fait connoître sont au nombre de vingt-deux ; & composent 17 articles.

Ne pouvant exposer, pour donner une idée de cet ouvrage, qu'une petite partie du détail considérable que chaque article y renferme ; nous nous arrêterons principalement aux premiers comme à ceux qui peuvent mieux faire juger du travail & des recherches de M. le Président Bouhier. A l'égard des autres articles, quoique nous soyons forcés de les abreger, nous espérons cependant y faire connoître assez les Auteurs qui l'ont le plus mérité. Mais ce ne sera que par la lecture de l'ouvrage même de M. le Président Bouhier, & en comparant ce qu'il a dit de ceux dont il donne l'Histoire, avec ce qui avoit été observé avant lui sur quelques-unes, qu'on pourra juger de l'étendue & de l'exactitude des recher-

ches de cet Auteur, dont l'attention nous a paru y avoir été portée jusqu'au scrupule, même dans les plus petits détails.

Article premier. PIERRE BONFÉAL, JEAN THIERRY, & CELSE HUGUES DESCOUSU.

Le premier & le second de ces Auteurs sont les seuls qui ayent eu part avec Chasseneux aux plus anciennes observations qu'ait connues M. le Président Bouhier sur la Coutume de Bourgogne, & qui imprimées d'abord en 1516, à Lyon chez Pierre Ballet, furent ensuite réimprimées à Genéve en 1632, avec le Commentaire de Job Bouvot. Cependant ces observations ne sont point annoncées sous le nom de ces deux Auteurs. Elles portent au contraire celui d'*Hugues Descousu* que Jean Thierry paroit y avoir mis. Du reste cet ouvrage, qui ne consiste presque qu'en citations d'anciens Docteurs Ultramontains, est d'un mérite si mince, surtout pour le temps pré-

sent, que M. le Président Bouhier n'en parle sans doute que pour ne rien omettre & pour avoir occasion de faire connoître ses Auteurs, ainsi que celui auquel il a été attribué.

Pierre Bonféal après avoir exercé la Profession d'Avocat avec réputation à Dijon sa Patrie, y fut choisi par le Duc Philippe le Bon, » pour *Conseiller en ses Conseils & » en ses Parlemens*, & Maître des » Requêtes de son Hôtel.... (avant) » 1461 ... En 1470, il exerçoit » aussi la Charge de Lieutenant du » Gouverneur de la Chancellerie » de Bourgogne. En 1475 le Duc » Charles le fit son Avocat en ses » Parlemens de Beaune & de S. » Laurent; & après la mort de ce » Prince, le Roy Louis XI. ayant » réuni la Bourgogne à sa Couron- » ne, conserva à Pierre Bonféal la » qualité d'Avocat Général au Par- » lement qu'il établit à Dijon. En » 1482 il lui donna encore la Char- » ge de Maître des Requêtes de

» son Hôtel, qu'il exerça sans quit-
» ter celle d'Avocat Général. « Ce Magistrat qui n'avoit point eu intention de publier ses remarques sur la Coutume de Bourgogne mourut en 1493, & Chasseneux qui devint possesseur de ces remarques, étant encore Ecolier, les augmenta par la suite sur le même plan.

JEAN THIERRY étoit de la ville de Langres; outre ce qu'il y a eu de lui dans le Commentaire de 1516, il a commenté & annoté divers ouvrages de Droit Canonique & Civil, dont M. le Président Bouhier donne la liste, en observant que c'étoit un fort mince Auteur *qui ne travailloit guéres que pour vivre.*

CELSE HUGUES DESCOUSU méritoit mieux qu'on recherchât les circonstances de sa vie. Aussi M. le Président Bouhier s'est-il beaucoup plus étendu sur ce qui regarde sa personne & ses ouvrages. Cet Auteur né à Châlons sur Sône,

à peu près dans la même année que Chasseneux, c'est-à-dire, en 1480, avoit aussi étudié le Droit en Italie sous les mêmes Maîtres. Après avoir professé le Droit Canon à Montpellier, il exerça en Espagne la Profession d'Avocat consultant. Il a laissé divers ouvrages de Droit dont M. le Président Bouhier donne une liste beaucoup plus longue que celle de l'édition de 1717.

Art. 2. BARTHELEMI DE CHASSENEUX occupe seul l'art. 2. qui est le plus détaillé de tous dans cette Histoire, & cet homme illustre que son mérite éleva aux premiéres Magistratures, étoit bien digne d'une pareille distinction.

M. le Président Bouhier a rectifié le nom de Chasseneux, d'après le Contrat de mariage & d'après divers ouvrages de cet Auteur, où son nom est écrit ainsi, & non *Chassanée* comme on l'écrit communément.

B. de Chasseneux naquit à ce qu'il paroît au mois d'Août 1480 à

Issy-l'Evêque, Bourg voisin de la Ville d'Autun. Il n'avoit guéres que 15 ans lorsqu'il fut envoyé pour étudier en Droit dans l'Université de Dôle; il passa peu après à Poitiers, dont l'Université étoit alors fort fameuse. Non content de ces premiéres études il alla ensuite; selon l'usage du temps, vers l'an 1499, prendre encore d'autres leçons de Droit en Italie, d'abord à Turin & ensuite à Pavie. Louis XII. ayant fait en 1499 la conquête du Milanès, Charles d'Amboise envoyé par ce Prince en 1501 pour y commander, y établit Chasseneux en cette année pour Assesseur du premier Magistrat de Milan: Chasseneux devint ensuite Maître des Requêtes de Charles d'Amboise, & il conserva ces deux emplois tant qu'il fut en Italie.

Cependant il ne quitta point les écoles de Droit & meme après avoir pris le bonnet de Docteur à Pavie en 1502; il continua encore ses études dans cet Université pendant

à peu près dans la même année que
Chasseneux, c'est-à-dire, en 1480,
avoit aussi étudié le Droit en Italie
sous les mêmes Maîtres. Après
avoir professé le Droit Canon à
Montpellier, il exerça en Espagn[e]
la Profession d'Avocat consultan[t.]
Il a laissé divers ouvrages de Dr[oit]
dont M. le Président Bouhier do[n-]
ne une liste beaucoup plus long[ue]
que celle de l'édition de 1717.

Art. 2. BARTHELEMI DE C[HAS-]
SENEUX occupe seul l'art. 2[...]
est le plus détaillé de tous [...]
cette Histoire, & cet homm[e ...]
stre que son mérite éleva au[x ...]
miéres Magistratures, étoi[t ...]
digne d'une pareille distinc[tion.]

M. le Président Bouhier [...]
fié le nom de Chasseneux [...]
le Contrat de mariage & [...]
divers ouvrages de cet Au[teur ...]
son nom est écrit ainsi [...]
Chassanée comme on l'écr[it ...]
nément.

B. de Chasseneux naqu[it ...]
paroît au mois d'Ao[ût ...]



plusieurs années. On lui déféra aussi l'honneur d'être aggregé au corps des Jurisconsultes de ce lieu, qui y jouissoient de plusieurs priviléges : mais il n'en profita pas longtemps.

Ayant accompagné Charles Damboise au siége de Boulogne, & cette Ville ayant été prise en 1506, Chasseneux fut obligé d'y rester trois ou quatre mois à la Cour du Pape Jules II. tant pour les affaires de Charles Damboise, que pour obtenir à Louis Damboise, frere de Charles Damboise, le Chapeau de Cardinal qui lui fut donné peu à près.

La peste qui désoloit alors l'Italie, & un mariage avantageux proposé à Chasseneux, lui firent quitter l'Italie dès 1506 pour se fixer à Autun.

Guy de Rochefort alors Chancelier de France, avoit fait expédier à Chasseneux, peu à près ce mariage, des Lettres de Maître des Requêtes, & lui avoit promis une

Charge de Conseiller au Grand Conseil. Mais cette espérance s'étant évanouie par la mort de Guy de Rochefort en 1507, Chasseneux retourna à Autun où il fit d'abord la Profession d'Avocat.

Guy de Moreau un des plus sçavans hommes de ce temps, & qui parvint ensuite aux premiéres Charges du Parlement de Dijon, étoit alors pourvû de la Charge d'Avocat du Roy aux Bailliages d'Autun & de Mont-Cénis, ayant connu le mérite de Chasseneux, il le choisit dès 1508 pour son Substitut dans cette Charge, & lui résigna ensuite cet Office dans la même année. Chasseneux joignit à cette Charge celle de Baillif de l'Abbaye S. Martin d'Autun, & il profita du loisir que lui laissoit alors la stérilité des affaires, pour éclaircir la Coutume de sa Province, non plus par de simples remarques, comme il avoit fait d'abord, mais par un véritable Commentaire qu'il publia dès 1517. Il donna depuis trois autres

éditions de ſon ouvrage, toujours avec de nouvelles remarques & il y en a eu, peu après ſa mort, diverſes autres éditions.

Quelques queſtions de preſſéances agitées de ſon temps, lui fournirent enſuite ſur cette matiére le ſujet d'un Traité Latin, qui étant devenu par dégrés auſſi ample que ſon Commentaire ſur la Coutume de Bourgogne, fut imprimé à Lyon en 1529, ſous le titre de *Catalogus gloriæ mundi*, & lui acquit une grande réputation. Ayant encore revû alors ſes conſultations, il donna en 1531 un recueil des plus importantes, en un autre volume imprimé à Lyon & fort célebré par Panciróle.

Chaſſeneux ayant harangué à Autun François I. en 1521, & ayant refuſé par goût pour la vie tranquille une Charge de Conſeiller au Grand Conſeil, que ce Prince lui fit offrir, fut propoſé au même Roy en 1524 avec deux autres, ſuivant l'uſage, par le Parle-

ment de Dijon, pour remplir une place de Conſeiller vacante en cette Compagnie, mais ce fut alors ſans ſuccès.

Cependant François I. ne l'oublia pas. Il lui donna en 1531, au mois d'Août, dans le Parlement de Paris une Charge de Conſeiller, dont il fut à peine en poſſeſſion, qu'il fut nommé, au mois d'Août de l'année ſuivante, Premier ou plutôt ſeul Préſident du Parlement de Provence. Car alors il n'y en avoit point d'autres. Le mois d'Août étoit remarquable pour Chaſſeneux, étant celui de ſa naiſſance, de ſon Doctorat, & de ſa nomination aux trois Charges qu'il avoit eues en France.

Chaſſeneux remplaça en Provence Thomas Cuſenier, auparavant ſon Profeſſeur à Poitiers, & qui a été un des grands Perſonnages de ſon ſiécle. Chaſſeneux auquel ſes vertus attirérent alors différentes traverſes, ayant été d'abord accuſé de malverſations par Honorat de

Laugier, Avocat Général au même Parlement, fut pleinement justifié par le jugement que rendirent le 10 Octobre 1535, les Commissaires nommés par François I. & qui étoient quatre Présidens tirés de quatre différens Parlemens. François I. l'appella même dans ce mois d'Octobre 1535, à son Conseil pour y travailler à l'Ordonnance faite à Is-sur-Tille, sur la réformation de la Justice en Provence, & peu de temps après le même Roy l'envoya à Marseille réformer quelques autres abus dans l'exercice de la Justice. Chasseneux revenu à Aix y remplit dignement les fonctions de sa Charge. On dit qu'il mourut comme son Prédécesseur empoisonné, & que le poison lui fut préparé dans un bouquet de fleurs. Le temps de sa mort n'est marqué précisément nulle part. Mais il paroît certain qu'elle est du commencement de l'année 1541. M. le Président Bouhier la fixe au 25 d'Avril, . . .

Nous ne pouvons ſuivre M. le Préſident Bouhier dans le détail qu'il ajoute ſur la poſtérité de ce grand homme, ſur tous ſes ouvrages publiés ou ſimplement projettés, ſur le cas qu'en ont fait, ſur tout le ſçavant Nicolas Boyer, le célébre Dumoulin, & l'illuſtre Préſident de Thoû, ſur ſes démêlés avec Tiraqueau, ſur quelques Critiques générales de ces mêmes ouvrages, & ſur les divers Auteurs qui ont écrit ſa Vie. Nous nous contenterons d'obſerver qu'il ne reſte plus aujourd'hui de poſtérité maſculine de *Chaſſeneux*, mais que M. Darlai, encore Conſeiller au Parlement de Dijon, & M. Deſplaces Lieutenant en la Chancelierie d'Autun, lorſque cette Hiſtoire a été faite, étoient iſſus de ſes deux filles. Du reſte il paroit que tous ceux qui avoient écrit ſa Vie avant M. le Préſident Bouhier en avoient été peu inſtruits, & que ſi le P. Niceron l'a donnée avec plus d'exactitude dans ſes mémoires, ce

n'a été qu'en y profitant des recherches de M. le Président Bouhier.

On peut faire à peu près la même observation sur la Vie de Jean Bégat qui forme l'article suivant, & sur lequel M. le Président Bouhier s'étend encore assez.

Art. 3. JEAN BEGAT qui a fait tant d'honneur à la Bourgogne, étoit né à Dijon en 1523 de Nicolas Bégat, Avocat du Roy au Bailliage de Châtillon sur Seine, & l'un des Sujets proposés en 1522 au Roy par le Parlement de Dijon, pour remplir une place d'Avocat Général.

Jean Bégat après avoir acquis une connoissance exacte des Langues Grecque & Latine & des Belles-Lettres, s'attacha principalement à la Jurisprudence. Ne s'étant fait recevoir Avocat au Parlement de Dijon qu'en 1547, il ne fut pas longtemps sans s'y faire admirer. Charles Fevret dans son Dialogue, *de Claris fori Burgundici Oratoribus*, assure que Jean Be-

gat ſçut le premier dans cette Province joindre à une érudition profonde la politeſſe & les graces de l'élocution, du moins autant que ſon ſiécle pouvoit les fournir. Il fut député en 1552 à la Cour par les Etats de Bourgogne, pour un grand nombre d'affaires importantes, & ſurtout pour la révocation d'une Déclaration du Roy, par laquelle les Francs-Comtois étoient reputés Aubains en France; & après avoir été entendu à ce ſujet dans le Conſeil du Roy, il y obtint le 18 Avril 1553 un Arrêt portant qu'il ne feroit rien innové ſur ce point. Son Diſcours ſur cette queſtion lui fit beaucoup d'honneur, & a été conſervé dans les Archives des Etats de la Province. Baquet en a inſéré le précis dans ſon Traité du Droit d'Aubaine (Part. 1. ch. 9.)

Jean Bégat quoique marié ayant été pourvû en cette même année, mais avec diſpenſe d'une Charge de Conſeiller Clerc au Parlement de Dijon, eut depuis ce temps-là

plus grande part à toutes les affaires importantes de ce Parlement & y fut chargé par ses Confreres de presque toutes les Commissions difficiles. Les exemples les plus remarquables que M. le Président Bouhier a cités à cet égard concernent 1°. les démêlés qu'eut en 1554, le Parlement de Dijon avec Lazare Morin son Procureur Général, homme dont la Religion étoit suspecte 2°. L'affaire qu'eut le même Parlement en 1558, avec les Elûs des Etats de la Province qui vouloient alors se soustraire à l'autorité du Parlement. 3°. L'opposition de ce Parlement aux fameux Edits obtenus par les Calvinistes au mois de Janvier 1561, & au mois de Mars 1563. Quoique le Parlement de Dijon n'ait pas aussi bien réussi dans ces derniéres affaires que dans les premiéres, il paroît que Jean Bégat s'y fit également honneur. M. le Président Bouhier reléve au sujet de la derniére affaire une erreur très-légére qui s'est

glissée dans l'histoire de M. de Thou & une autre plus considérable qu'il reproche à Bayle d'avoir commise par malice.

Jean Bégat s'acquitta encore avec la même distinction en 1566, de la commission que M. de la Guesle, alors Premier Président du Parlement de Bourgogne, partagea avec lui & avec un autre Conseiller, pour procéder à la réformation de la Coutume de cette Province. Il dressa aussitôt sur chaque titre de la Coutume, de sçavans mémoires, dont M. le Président Bouhier a donné en 1717 quelques échantillons dans les traités *de Retractu Gentilitio*, & *de Censu*, &c. & ses sentimens furent tellement suivis dans les conférences tenues à ce sujet en 1568 & 1569, que ces conférences imprimées, d'abord sans nom, se citoient peu après sa mort comme son ouvrage.

Sa réputation s'étendit dans les Pays étrangers de la maniére la plus

flateuse. Le Roy d'Espagne & les Suisses ayant en 1570 quelques différends sur les limites de la Franche Comté, Jean Bégat fut un des arbitres que ces Puissances nommérent pour régler leurs différends; & les Registres du Parlement qui font foi de cette nomination, prouvent en même temps que Jean Bégat s'en rapporta sur l'acceptation de cet illustre arbitrage, à sa Compagnie qui le renvoya au Roy pour en décider. M. le Président Bouhier n'a pu sçavoir ce qui suivit à cet égard. Il paroît que peu après le Roy pour récompenser Jean Bégat de ses grands services, rétablit en sa faveur par Edit du mois de Mars 1571, la Charge de quatrieme Président au Parlement de Dijon supprimée depuis quelques années, & que le Parlement quoique souffrant d'ailleurs avec peine ces sortes de rétablissemens; vit alors avec joye récompenser un de ses illustres Membres. Mais Jean Bégat ne jouit pas longtemps de

ce

ce nouvel Office, étant mort à l'âge de 49 ans le 21 Juin, 1572. Aucun de ses trois fils n'a laissé de postérité.

Art. 4. CLAUDE DE RUBYS. M. le Président Bouhier rapporte la liste des ouvrages de cet Auteur, d'après les Bibliothéques de la Croix Dumaine, de Duverdier & du P. le Long. Le premier de ces ouvrages est de 1566 & le dernier de 1614. Ce que Rubys a fait sur la Coutume de Bourgogne, est selon M. le Président Bouhier, si peu estimable & si peu d'usage qu'il seroit bien superflu de s'y arrêter. Il suffira d'observer qu'il ne le fit que par complaisance pour le Baron de Senecey son ami, son allié, & un des Députés de la Noblesse, lors de la réformation d'une partie de la Coutume de Bourgogne en 1570, & qu'il ne s'y proposa que de faire voir le rapport des articles alors ajoutés avec le Droit Ecrit, & de fixer le sens de ces articles sur les-

quels il n'a écrit que des choses très-vulgaires.

Art. 5. Il n'en est pas de même des ouvrages de PHILIPPE DE VILLERS, dont M. le Président Bouhier a fait imprimer en 1717 le Commentaire du moins par extrait. Cet Auteur dont Févret fait le plus grand éloge (dans son Dialogue *de Clar. Burgund. Orator.*) mourut en 1622 Doyen des Avocats de Dijon. Pierre de Villers son fils est mort avec la même qualité vers l'an 1650. Le fils & le petit fils de ce Pierre de Villers ont été successivement Conseillers au Parlement de Dijon, & la fille du dernier avoit épousé M. Fourchi de Chessy, Maître des Requêtes.

Art. 6. Cet article concernant JEAN DE PRINGLES & NICOLAS CANAT est plus étendu, du moins à l'égard du premier de ces deux Auteurs. *Jean des Pringles* étoit né à Nuys en 1550, d'un Notaire de cette Ville qui étoit par extraction

Noble Ecossois. Il fut reçu Avocat à Dijon en 1573, & fut pourvû en 1576 de la Charge de Procureur Général de la Chambre des Comptes de cette Ville. N'ayant point quitté l'exercice de sa profession d'Avocat, dans laquelle Févret assure qu'il se distingua beaucoup, il mourut en 1629, Doyen des Avocats. Ce qu'il a fait sur la Coutume de Bourgogne est de 1617, & forme son unique ouvrage imprimé. M. le Président Bouhier l'a fait réimprimer en 1717, tel qu'il étoit sorti des mains de l'Auteur & purgé des additions étrangéres qui l'avoient fait supprimer en 1661.

A l'égard de *Nicolas Canat*, n'étant connu que par des remarques sur la Coutume de Bourgogne, publiées avec plusieurs autres en 1652 supprimées en 1661, & qui méritoient bien ce traitement, selon M. le Président Bouhier, c'est sans doute uniquement par exactitude qu'on voit ici observé qu'il étoit

cet ouvrage dont ont fait cas a été imprimé à Dijon en 1697 *in*-8°. par les soins de Joseph Durand, Avocat Général, son petit fils, qui y joignit une Préface, des Remarques & des Notes.

Joseph Durand n'avoit été pourvu en 1680 de la Charge d'Avocat Général au Parlement de Dijon, qu'après avoir exercé la profession d'Avocat dans ce Parlement avec distinction, pendant près de 15 ans. Il remplit la charge d'Avocat Général pendant plus de 28 ans, & s'étant ensuite retiré, le Roy le récompensa de ses longs services en 1709 par des Lettres de Conseiller d'honneur en la même Compagnie, qui fit d'abord quelque difficulté de les entregistrer à cause des conséquences qu'on craignoit pour d'autres. M. Durand ne jouit pas longtemps de cette place. Il mourut en 1710 sans enfans. Selon le portrait que M. le Président Bouhier a fait de ce Magistrat, il étoit né avec de grands talens qu'il au-

en le consultant avec précaution.

Art. 8. BERNARD & JOSEPH DURAND. *Bernard Durand* né à Châlons sur Saône, avoit professé quelque temps les Belles-Lettres à Clermont en Auvergne. Ayant joint la science du Droit aux connoissances qu'il avoit dans la Littérature, & même dans les Langues Hébraïque & Grecque; il fut reçu en 1586 Avocat au Parlement de Bourgogne, & il y exerça cette profession pendant longtemps avec honneur. Il mourut en 1621 à Châlons, où il avoit rempli en 1616 la Charge de Maire. Cet Auteur avoit commencé dès qu'il fut reçu Avocat à réduire la Coutume de Bourgogne en tables méthodiques. Il s'occupa encore à plusieurs autres ouvrages qui sont restés manuscrits, & dont M. le Président Bouhier donne la Liste. Ses tables méthodiques sur la Coutume de Bourgogne, lui servirent dans la suite à composer *les Instituts au droit Coutumier du Duché de Bourgogne*,

devoir nous engager à les faire encore mieux connoître que les autres. Mais c'est ce qui ne nous est plus permis après ce que nous avons déja observé sur les précédens. Ainsi nous nous bornerons à, leur égard, & par rapport aux articles suivans à quelques notes sommaires.

Art. 9. BERNARD MARTIN, né en 1574 à Dijon, où il a été Maire de la Ville pendant plusieurs années, & où il s'est extrémement distingué dans la profession d'Avocat, y mourut en 1639, & laissa sa Bibliothéque au Collége des Jésuites de cette Ville. Il a laissé sur l'explication de divers bons Auteurs Latins & Grecs un vol. *in*-8°. imprimé à Paris en 1605, & sur la Coutume de Bourgogne cinq petits vol. *in-fol.* manuscrits, dont M. le P. Bouhier dit avoir tiré beaucoup d'utilité, & dont il n'y a eu qu'un très-petit essai d'imprimé.

Art. 10. FRANÇOIS BRETAGNE né en 1608 & reçu en 1633, Con-

ſeiller au Parlement de Bourgogne, s'eſt acquis dans ce Parlement une très-grande réputation. Après avoir réſigné ſa Charge à ſon fils en 1672, il compoſa depuis ce temps, pour l'inſtruction de ce fils, quelques obſervations qui ont été imprimées en 1736, à Dijon en un vol. *in*-4°. & auxquelles on a joint quelques remarques attribuées à M. de Clugny, Conſeiller au même Parlement mort en 1741. M. Bretagne étoit mort dès 1687, & ſes obſervations toutes très-judicieuſes font regréter qu'il n'ait pas approfondi davantage une Coutume, que M. le Préſident Bouhier le croyoit ſi capable de bien expliquer.

Art. II. PHILIBERT DE LA MARE né à Beaune d'une famille Noble, fut reçu Avocat à Dijon en 1624, & s'y diſtingua par ſes plaidoiries & par ſes conſultations. Il y mourut en 1680, & laiſſa une Collection d'Arrêts de ſon temps fort eſtimée & que M. le Préſident a conſervé dans ſa Bibliothéque.

On n'a de M. de la Marre sur la Coutume de Bourgogne, que quelques remarques imprimées en 1736. avec celles de M. de Bretagne.

Art. 12. FRANÇOIS CLAUDE JEHANNIN, reçu Avocat au Parlement de Dijon en 1649 & mort en 1698, a été un des Avocats de ce Parlement qui s'est le plus distingué, tant dans la consultation que dans la plaidoirie. Il a aussi exercé avec éclat la Charge de Substitut du Procureur Général de ce Parlement, surtout pendant une absence des Gens du Roy qui furent pendant plusieurs années occupés à faire régler au Conseil privé les fonctions de leurs Charges. Feu M. de la Monnoye appelloit cet Avocat le *Papinien* de la Bourgogne. François-Claude Jehannin a eu deux fils Conseillers dans ce Parlement, où ils se sont fait honneur, & dont le second a laissé une posterité qui y est encore avec distinction. Les Notes de F. Cl. Jehannin sur la Coutume de Bourgogne, imprimées en

1736, avec plusieurs autres, sont indignes de lui & paroissent n'en point être ou n'être qu'un travail de jeunesse. On trouve de lui dans le Commentaire de M. Taisand, pag. 150 & 807, un petit écrit au sujet du franc aleu dans la Province de Bourgogne, avec les additions & corrections qu'il a faites sur ce Commentaire. M. le Président Bouhier ajoute s'être servi utilement du Recueil manuscrit que cet Auteur a laissé des Arrêts de son temps.

Art. 13. JEAN GUILLAUME dont M. le Président Bouhier a publié en 1717 le Recueil d'Arrêts & un Plaidoyer, avoit été reçu Avocat à Dijon en 1595, & y est mort en 1626 âgé de 56 ans. Il s'est surtout distingué par son éloquence. M. le Président Bouhier rapporte les éloges qui ont été faits de cet Auteur en Latin par Fevret & par Barthélemi Morisot, & observe qu'il n'y a point de famille qui ait fourni au Parlement de Dijon au-

tant de célébres Avocats, que celle des Guillaumes. Claire Guillaume, fille unique de Jean Guillaume, étoit, selon ce qui nous a paru, Bisayeule de M. le Président Bouhier, & avoit épousé Philippe Fyot, alors Conseiller & depuis Président à Mortier au Parlement de Bourgogne. Philippe Fyot a été un des plus grands Magistrats de son temps, & sa postérité remplit encore les premiéres Charges du même Parlement.

Art, 14. JACQUES AUGUSTE DE CHEVANNE, est celui qui a donné en 1665 en un vol. *in*-4°. (imprimé à Châlons, avec les remarques de M. Bégat sur la Coutume de Bourgogne) des Notes qui furent mises sous le nom de M. Despringles, dont ce volume ne contient rien. M. Chevanne s'est surtout distingué au Barreau de Dijon, dans les matiéres Ecclésiastiques & dans la connoissance des anciens titres; il a exercé sa Profession pendant 45 ans & est mort en 1690. Il a laissé quelques mé-

nuscrits dont un concerne la Vie & les Ecrits de Fevret. M. le Président Bouhier reléve dans les Notes de cet Auteur, sur sa Coutume, diverses méprises & erreurs & témoigne le desir qu'il auroit eu de voir une nouvelle édition de ces Notes bien corrigées.

Art. 15. NICOLAS PERRIER né en 1628 & mort en 1694 à Dijon, étoit un Avocat fameux dans cette Ville pour la consultation. On a de lui 12 observations sur la Coutume de Bourgogne, assez estimées, & dont il y a eu trois éditions à Dijon, la premiére en 1688, la seconde en 1691, & la troisiéme en 1736 dans le vol *in*-4°. qui contient l'ouvrage de M. Bretagne. Nicolas Perrier a aussi laissé sur les Arrêts les plus notables de son temps un ample manuscrit qui est entre les mains de M. Mélenet célébre Avocat de Dijon.

Art, 16. ANNE JOSEPH DAZINCOURT & BLAISE PARIZE, tous deux Avocats au Parlement de Di-

jon, n'ont presque rien écrit sur la Coutume de cette Province. Le premier mort en 1689, n'a laissé sur cette Coutume que quelques Notes auxquelles il a joint des Tables qui comprennent les articles de cette Coutume, les remarques de Dumoulin, de M. Bégat, de M. Despringles & de M. Chevanne. Ces Notes ont été imprimées à Dijon en 1677 *in*-24. avec les Tables & en 1697 *in*-8°. sans les Tables, mais avec d'autres Notes sur le réglement des Criées & qui sont de M. Parize. Aucun de ces Auteurs ne s'est nommé dans ces éditions.

Art. 17. & dernier, PIERRE TAISAND né à Dijon en 1644. d'un Conseiller au Bailliage de cette Ville, y avoit été reçu Avocat au Parlement en 1665, & y avoit dès-lors plaidé sa premiére cause qui fut suivie de plusieurs autres, tant à Dijon qu'à Paris où il vint en 1672, & où il fut lié avec plusieurs personnes Sçavantes. Il fut choisi en 1674 par M. Daligre, pour pré-

senter ses Lettres de Chancelier au Parlement de Dijon, & en 1675 par le Comte de Roussillon pour la présentation de ses provisions de Lieutenant Général au Duché de Bourgogne, & il s'acquitta de ces deux actions avec de grands applaudissemens. En 1678, il dédia au grand Bossuet une petite Histoire du Droit Romain. En 1680, s'étant trouvé hors d'état par la foiblesse de sa poitrine de continuer la Profession d'Avocat, il acquit à Dijon une Charge de Trésorier de France, & se proposa dès-lors de profiter de son loisir pour composer un nouveau Commentaire sur la Coutume de Bourgogne. Il fut aidé dans cet ouvrage par plusieurs personnes, & surtout par M. de Mucie, Président à Mortier à Dijon qui lui fournit, outre les Arrêts de son temps, ceux recueillis par Philibert de la Marre son beau-pere. Ce Commentaire parut en 1698, en un vol. *in-fol.* à Dijon, avec de grands éloges donnés à l'Auteur.

qu'on dit cependant n'avoir pas été satisfait de cette premiére édition, & avoir songé à en donner une nouvelle, mais ce projet est resté sans effet. Depuis ce temps l'Auteur ne donna au Public que quelques petits Livres de Dévotion. Il mourut le 12 Mars 1715, honoré par Louis XIV. d'un beau Médaillon d'or, par lequel ce Prince avoit récompensé quelques ouvrages manuscrits que l'Auteur lui avoit fait présenter au commencement de la même année.

Il avoit eu douze enfans, dont dix sont morts avant lui sans postérité & les deux autres ont embrassé l'état Religieux. Claude Taisand l'un de ces derniers & auquel il avoit laissé sa Bibliothéque avec ses manuscrits, a fait imprimer à Dijon en 1715 *in*-4°. la Vie de son pere, avec un fort long Catalogue de ses ouvrages imprimés & manuscrits. Cette Vie a été réimprimée en 1737, à Paris chez Prault pere *in* 4°. dans la seconde

édition des Vies des Juriſconſultes que M. Taiſand avoit commencées & auxquelles un Anonyme a ajouté pluſieurs articles.

M. le Préſident Bouhier obſerve que le Commentaire entrepris par M. Taiſand, avoit beſoin d'un homme plus conſommé dans le Barreau, plus verſé dans la conſultation & qui eùt plus approfondi les ſources du Droit municipal de la Province; que toutes les additions & corrections faites à cet ouvrage par MM. Jehannin & Moriſot, n'ont pu empecher qu'il n'y ſoit reſté bien des choſes à retrancher & à ajouter, & qu'il eut été à déſirer que ces deux célébres Avocats euſſent eu le loiſir de faire à ce ſujet un nouvel ouvrage en refondant celui de M. Taiſand. Mais ce nouvel ouvrage ayant été exécuté par M. le Préſident Bouhier lui-même, il paroît que les vœux du Public doivent être à cet égard bien remplis, & c'eſt ce que nous nous promettons de faire con-

noître dans les extraits suivans qui ne pourront être si détaillés.

LETTRE DE MONSIEUR D'ANVILLE, à Messieurs du Journal des Sçavans, sur une Carte de l'Amérique Méridionale qu'il vient de publier.

MESSIEURS,

Je vous serai très-redevable de vouloir bien admettre dans le Journal des Sçavans, l'analyse succinte de la composition d'une Carte de l'Amérique Méridionale, que j'ai mise au jour en trois feuilles depuis peu de temps. En écrivant cette analyse, je me conformerai à la volonté d'un grand Prince, * dont les bienfaits donnent lieu à la publication de cet ouvrage, & de plusieurs autres du même genre; & je croirai servir en même temps le Public, qui doit être informé de ce

* *Monseigneur le Duc d'Orléans.*

qui peut autoriser les changemens que de nouvelles productions apportent aux ouvrages précédens, & des avantages qui en résultent pour la Géographie.

La Carte dont il est question présente beaucoup de choses nouvelles, & en contient peu d'autres qui n'ayent reçu quelque amélioration. Une partie considérable des moyens qui font le mérite de cette Carte est dûe aux Académiciens François, qui ont employé plusieurs années à la mesure des degrés du Méridien dans l'étendue du Pérou ; & cet écrit ne servira pas moins à spécifier les secours que j'ai eus, qu'à rendre raison des principaux fondemens de l'ouvrage, & à déveloper ce qu'il renferme de plus singulier dans le détail.

Ce qu'il y a de plus parfait dans cette Carte consiste dans la partie des environs de Quito, qui a servi de champ aux opérations de MM. les Académiciens ; & quelque travaillée que fût la Géographie de

tout autre Pays que celui-là, elle tireroit encore un avantage signalé de pareilles opérations. Mais, on connoîtra par l'exposé qui doit suivre, que le mérite en cette partie ne se borne pas à des points donnés sur un espace d'environ trois degrés dans le sens de la Latitude, ce qui paroîtroit de peu d'effet dans l'étendue d'une Carte qui embrasse 69 dégrés du Nord au Sud. Avant que d'entrer en quelque détail sur ce sujet, je parlerai de la Longitude de Quito, qui m'a été indiquée sur le pied de 5 heures 21 ou 22 minutes de Paris; & j'ai même cette note de la main de M. de la Condamine: *on peut placer Quito à 5 heures 22 minutes, ou 80 dégrés & demi à l'Ouest de Paris. Cette détermination est bonne à une minute d'heure près, & on ne peut avoir mieux que par une très-pénible discussion.* Dans la Carte de l'Amérique Méridionale, Quito est rangé à 60 dégrés 20 & quelques minutes de Longitude Occidentale du premier

Méridien, étant convenu de fixer la Longitude de Paris à 20 dégrés de compte rond du même Méridien. Cette discussion sur la Longitude de Quito m'est devenue nécessaire, depuis qu'on m'a fait remarquer qu'elle étoit indiquée récemment de 5 heures 21 minutes justes, ou 8 dégrés & un quart dans la Connoissance des temps Car, il est évident que la Longitude attribuée à Quito dans la Carte, se renferme dans les limites des indications qui m'en sont données, & je ne pense pas que 7 à 8 minutes de dégré soient un objet sur lequel on doive insister bien affirmativement.

L'espace mesuré en Latitude aux environs de Quito est fort agrandi par les Observations Géographiques qui ont été faites dans les entours. Je suis obligé de me borner aux circonstances principales, pour ne point donner trop d'étendue à ce mémoire. La Côte de la Mer du Sud a été liée à des points déterminés dans l'espace mesuré. Car la

distance entre l'embouchure de la riviére d'Esmeraldas & Quito a été reconnue ; & le relévement de Chimborasso, compris dans les triangles de la Méridienne, ayant été fait à Guayaquil fixé dans sa Latitude, il en résulte une détermination de la même Côte en un autre parage. La Côte elle-même a été relevée, depuis la riviére d'Esmeraldas jusqu'au Cap de S. Laurent d'une part, & de l'autre jusqu'aux bouches de Patia. C'est en opérant ainsi sur cette Côte, que M. de la Condamine a déterminé qu'elle étoit coupée par l'Equateur à l'endroit précisément qui porte le nom de Punta Palmar. Le Golfe de Guayaquil est le sujet d'une Carte particuliére, & l'ouvrage d'un Pilote pratique de cette Côte. Feu M. Maldonado, Gouverneur de la Province d'Esmeraldas, a eu part aux travaux faits sur les lieux, en visitant la Côte & les entrées des riviéres dans la partie de l'Est de la riviére d'Esmeraldas. La reconnoissance m'engage à publier ici, que j'ai principalement obligation de ce détail de connoissances à M. de la Condamine, qui m'a fourni

bien d'autres sujets de m'acquitter du même devoir à son égard dans l'étenduë de ce mémoire.

Je partirai des environs de Quito pour m'étendre vers le Nord & vers le Sud, en parcourant la partie de l'Est intermédiairement. M. Bouguer, à qui je dois pareillement un témoignage public des secours que j'en ai reçus, ayant pris la route de Carthagéne dans son retour du Pérou, a fixé Popayan, & ses opérations m'ont guidé jusqu'à la Plata. Il a ajouté à ce qu'il m'a communiqué de ce côté-là, les Latitudes de Honda, de Mompox, & de la jonction de Cauca avec la riviére de la Madeleine. Quant au grand détail que fournit la Carte sur les riviéres que je viens de nommer, outre ce que la lecture des Auteurs Espagnols m'avoit appris, une Carte du cours de la riviére de la Madeleine, envoyée par M. Godin à M. de Mairan, m'a été très-utile. Mais le plus grand secours que j'aye eu pour cette partie, est un routier de M. de S. Istevan, que je tiens de M. de la Condamine, & par lequel j'ai été conduit de Quito à Honda par terre, & de là

par la navigation de la riviére de la Madeleine jusqu'à la hauteur de Carthagéne, ou à peu près. Ce n'est pas même à ce seul objet que se borne le routier dont je parle. L'entreprise des Anglois sur Carthagéne obligeant M. de S. Istevan à prendre une autre voie, il remonte la même riviére de la Madeleine, & de Honda se rend à Santa-Fè de Bogotà, d'où il prend la route de Caracas, par Tunja, Pamplona, Merida, Baraquicimeto. Pour peu qu'on connoisse l'état de la Geographie à l'égard de ces pays, on concevra de quel prix est un Itinéraire tellement circonstancié, que la Carte de l'Amérique Méridionale n'est en cette partie que la réduction d'une Carte particuliére, que l'Itinéraire m'a donné occasion de dresser sur une échelle quadruple en longueur. Il est vrai néanmoins, que dans l'usage de ce routier il m'a été avantageux d'être éclairé par quelques autres connoissances, qui concouroient à déterminer certains points principaux. Un extrait fait depuis longtemps de l'ouvrage du P. Simon, Franciscain, *Noticias historiales de Tierra-firme*, ce
que

que j'avois tiré en même temps de Florez de Ocariz, *Genealogias del Nuevo-Reyno de Granada*, & quelques autres mémoires, m'ont fourni diverses circonstances locales, dont plusieurs se combinoient avec le détail de l'Itinéraire. Mais ce qui m'a paru de plus grande conséquence, est d'avoir trouvé des liaisons par des positions communes de lieu, avec l'*Orinoco illustrado* du P. Gumilla, Jésuite. La lecture de l'ouvrage de ce Pere faisant trouver des omissions & autres défauts dans la Carte qu'il y a insérée, cette Carte demande d'être perfectionnée par l'étude de l'ouvrage même Et je conviens volontiers, que si je l'ai fait avec quelque succès, c'est au moyen de ce que divers lieux cités par le P. Gumilla, vers les sources de Rio Meta & de Cassanaré, se rencontroient sur la route de M. de S. Istevan, ou dans le voisinage.

La détermination de Carthagéne à 70 degrés moins environ 10 min. à l'égard de Paris, sert à fixer la partie inférieure du cours de la riviére de la Madeleine. Le détail de la Côte à

droite & à gauche de Carthagéne, & depuis Rio de la Hacha, jusques vers le Golfe de Darien, est tiré de Cartes manuscrites Espagnoles, dont étoit pourvu Don Blas de Lezo, Commandant des forces de Mer du Roi d'Espagne en ces parages. Avec ces Cartes M. Bouguer m'en a communiqué une autre du Golfe de Darien en particulier, qu'un Ingénieur Espagnol avoit eu ordre de lever. Les connoissances acquises sur l'Isthme de Panama, un des plus importans quartiers du Nouveau-monde, m'ont engagé à en faire le sujet d'une Carte spéciale très-ample, que je garde dans mes papiers. Beaucoup de piéces ont concouru à la composition de ce morceau. Je tiens de M. Bouguer une Carte tirée de l'Audience de Panama, & qui s'étend depuis le Golfe de Darien jusqu'à l'Escudo de Veragua sur la Mer du Nord, avec l'étendue correspondante sur la Mer du Sud. M. de la Condamine m'a permis de réduire une grande Carte qu'il a levée de la riviére de Chagre en remontant jusqu'à Cruzes. Il l'a accompa-

gnée d'une Carte fort circonſtanciée de l'intervalle de Cruzes à Panama, dont la Cour d'Eſpagne avoit chargé l'Ingénieur Nicolao Rodriguez, diſciple de Don Juan de Herrera. Je dois auſſi à M. de la Condamine le relévement de la Côte & des Iſles aux environs de Panama; & l'uſage d'une Carte qu'il tient du P. Magnin, Jéſuite, que j'aurai occaſion de citer encore par la ſuite; dans laquelle Carte le Golfe de S. Miguel, & la riviére de Darien dans tout ſon cours, ſont en très-grand détail. Je crois même pouvoir omettre ici quelques autres articles moins conſidérables, dont je ne ferois mention que dans le cas qu'il put être queſtion de publier cette Carte, & d'en diſcuter la conſtruction. Le détail du Choco, dont on connoiſſoit à peine le nom, & qui fait aujourd'hui un Gouvernement particulier diſtrait de celui de Popayan, eſt tiré d'un morceau qui me vient de M. de la Condamine. Au-reſte, qu'il me ſoit permis de dire, que la combinaiſon de tant de diverſes piéces, inégales entr'elles

par le mérite, & indépendamment des autres mémoires que je ne cite point pour être plus court, n'a pas été un médiocre travail.

Passons maintenant vers un autre côté à l'égard de Quito. Plusieurs routes nous conduiront à la riviére des Amazones. M. Maldonado déterminé à faire le voyage de l'Europe en même temps que M. de la Condamine y revenoit, s'est rendu à la Laguna, Mission principale de la Province de Maynas, par une route différente de celle qu'entreprenoit M. de la Condamine, dont le motif digne d'éloge, étoit de multiplier les connoissances par ce moyen. Partant de Baños, lieu situé au pied du Cerro de Tunguragua, qui a été lié aux triangles de la Méridienne mesurée, M. Maldonado s'est rendu par terre à Canelos, dont il a cherché à déterminer la distance de Baños, non-seulement par l'étude qu'il a faite de la mesure du chemin, mais encore par le relévement du sommet de plusieurs montagnes de position connue. Une riviére nommée Bobonaça, l'a

conduit de Canelos dans celle de Paſtaça, en relevant à la Bouſſole tous les contours de cette riviére, & meſurant avec la Quadra la longueur de chaque direction dans ſes contours. La Quadra ſe compoſe de 100 Varas, & la Vara eſt de trois pieds Eſpagnols. La meſure de Vara qui ſervoit à Don Pedro Peralta, habile Mathématicien établi à Lima, revient à 367 lignes & 29 centiémes de ligne du pied François, comme le Journal de M. de la Condamine m'en a inſtruit. D'où il ſuit, que la Quadra compoſée de 100 Varas revient à 42 toiſes 3 pieds. Quoique M. Maldonado ne comptât la Quadra que ſur le pied de 41 toiſes, comme il a pris ſoin de l'écrire dans le mémoire de ſa navigation, néanmoins pour éviter le raccourciſſement dans l'eſpace, j'ai employé cette meſure ſelon la définition précédente.

Nonobſtant que le cours de Bobonaça fût partagé en 560 changemens de rumb, conſumant 3582 Quadras, je ne me ſuis point épargné le travail de tracer ſon cours ſur le papier, en

prenant plus de 3 pieds d'échelle pour un dégré, au moyen de quoi la mesure d'une seule Quadra valoit environ un tiers de ligne, ce qui est assez sensible au compas. Le cours de Pastaça ayant succédé à celui de Bobonaça, je ne l'ai trouvé coupé qu'en 86 rumbs de vent, quoique fournissant 4373 Quadras; & il n'est pas étonnant qu'une riviére beaucoup plus considérable fasse moins de replis, & qu'elle prenne beaucoup plus de mesure en chaque direction des obliquités de son cours. L'emploi des rumbs particuliers donnés par la Boussole, a été rectifié en conséquence d'une observation de l'amplitude ortive, de laquelle la déclinaison de l'aimant se concluoit de 8 degrés Est; cette amplitude étant trouvée le 5 Juin de 58 dégrés du Nord à l'Est, ou de 32 de l'Est au Nord. Et tel est en effet le côté, & la quantité même, ou à peu près, de déclinaison propre à cette contrée, selon les diverses observations qui en ont été faites vers le même temps. Le rumb général de Canelos tendant à l'entrée de Pastaça dans

le Maraňon ou la riviére des Amazones, s'eſt rencontré de 23 degrés & demi du Sud à l'Eſt; & pour ne point affecter une délicateſſe de fraction, & donner plus que moins d'obliquité au giſement reſpectif des deux points, en admettant (quoique gratuitement) que le défaut de préciſion à ſuppoſer dans ce giſement, conſiſte plutôt à ne pas chaſſer ſuffiſamment dans l'Eſt le point de l'entrée de Paſtaça, que dans le ſens contraire, je n'ai point fait difficulté d'aller à 24 dég. de compte rond. J'avois cherché à conclure la Latitude du point de partance ou de Canelos, en combinant le relévement de Tunguragua fait en ce lieu, avec la diſtance évaluée entre l'un & l'autre de ces lieux. Car par une grande Carte manuſcrite de la Méridienne, communiquée par M. de la Condamine, j'étois aſſuré de la Latitude de Tunguragua, d'un dég. 28 min. & un quart Sud, & la Latitude conſéquente de Canelos m'étoit donnée d'un dég. 31 min. D'un autre côté, j'avois lieu d'eſtimer l'entrée de Paſtaça dans le Marañon par 4 deg. environ 51

min. en conséquence de la hauteur observée par M. de la Condamine de 5 deg. 2 min. à l'embouchure de Guallaga, distante de 11 à 12 lieues de 20 au dégré, mesure réduite en droite ligne, & vers l'Est 20 dégrés Sud, à l'égard de Pastaça, selon les élémens que les mémoires de M. de la Condamine me fournissoient. Donc, entre Canelos & l'entrée de Pastaça 3 dég 20 min. de différence en Latitude. Or, l'usage que je viens d'exposer de la route de M. Maldonado m'a donné 3 dég. 22 min. selon la valeur précise des dégrés du Méridien vers l'Equateur. Et comme il ne sçauroit être question d'une minute ou deux de plus ou de moins en pareille combinaison Géographique, la convenance est assez marquée pour inspirer quelque confiance à l'égard des moyens qui la produisent. J'observerai même qu'en maintenant la Quadra sur le pied que M. Maldonado l'indique dans son mémoire de route, la différence entre Canelos & le point de Pastaça ne revient qu'à 3 dégrés environ 15 minutes.

Mais, mon opinion sur ce qui résultoit de la route de M. Maldonado a dû être déterminée par la convenance qui s'y est rencontrée avec le résultat de la route de M. de la Condamine. Il s'est assuré du point de Loxa rélativement au terme austral de la Méridienne près de Cuença. De Loxa à Jaen de Bracamoros par Valladolid, si la difficulté du chemin étoit un obstacle à déterminer en toute rigueur la difference de position, je crois avoir satisfait à l'intention que j'avois de chasser plus que moins vers l'Est, puisque les aires-de-vent de la route, marquées dans les papiers de M. de la Condamine, étant combinées avec la différence des Latitudes par lui observées, pouvoient mettre moins de divergeance entre Loxa & Jaen. De Jaen à San-Juan de las Montañas, l'estime des distances, la direction des diverses parties de la route, la différence des hauteurs, ne m'ont paru consumer qu'environ 35 lieues de 20 au dégré en droite-ligne. Entre San-Juan & l'embouchure de Pastaca, M. de la Condamine dans ses mémoires

ajoutant un tiers, ou la moitié en sus, à une premiére estime qu'il a cru trop rigide ou resserrée, je n'ai point hésité d'y avoir pleinement égard. Tout combiné, le point de Pastaça par cette voie s'est rencontré distant du Méridien de Quito vers l'Est d'environ 45 lieues de 20 au dégré, lorsque par la voie de M. Maldonado d'arriver à Pastaça j'avois lieu d'en compter 46. M'accusera t'on d'avoir concerté ce qui pouvoit résulter de deux routes faites par des chemins si différens? Cependant, on ne pourroit exiger une convenance plus parfaite eu égard à la qualité des moyens qui la procurent.

Après Pastaça vient la riviére de Guallaga, dans la distance & position marquées ci-dessus, distance de 10 à 11 lieues au moyen de l'augmentation d'une moitié en sus sur une premiére estime d'environ 7 lieues. De Guallaga jusqu'à Napo, j'ai conferé le résultat des routes de M. de la Condamine avec une grande Carte manuscrite, dont le P. Magnin qui l'a dressée, lui fit présent à Borja, capitale

de Maynas, où ce Pere résidoit. Cette Carte embrasse une très-grande étendue de pays, & depuis Mocoa vers le Nord jusqu'à Moyobamba & Lamas vers le Sud, le détail de la Carte de l'Amérique Méridionale en est tiré en partie. Nonobstant le mérite de ce morceau de Géographie, le défaut presque universel des Cartes qui ne sont pas assujetties à toute la rigueur Géométrique, défaut qui consiste à exagérer l'étendue des espaces, s'y fait sentir notablement en différens endroits. L'original de la Carte que le P. Samuel Fritz avoit dressée de la riviére des Amazones, & qui est entre les mains de M. de la Condamine, peut pareillement être consulté en cette partie. L'intervalle de Guallaga à S. Joachim d'Omaguas étant prolongé jusqu'à 50 lieues de 20 au dégré dans la Carte de l'Amérique Méridionale, j'ai lieu de croire cet espace aussi étendu qu'il se puisse présumer, ne l'ayant trouvé que d'environ 47 dans la Carte du P. Magnin, quoique la mesure des espaces n'y soit pas assez épargnée généralement parlant. De S. Joachim

à l'embouchure de Napo, M. de la Condamine indique l'aire-de-vent Nord 35 dégrés Est, & la Carte du P. Fritz, auquel ce quartier devoit être connu plus qu'aucun autre, n'en différe pas sensiblement. La différence des hauteurs observées par M. de la Condamine en chacun de ces lieux, jointe à l'aire-de-vent, devient un grand moyen de fixation pour ces deux points l'un à l'égard de l'autre. Je ne l'ai peut être pas saisi assez rigoureusement, puisque le point de Napo décline d'environ 40 dégrés du Nord à l'Est dans la Carte de l'Amérique Méridionale, ce que j'ai lieu d'attribuer au désir constant que jai eu en la composant, de donner plus que moins à l'étendue des espaces.

J'ai cru reconnoître par la voie de Napo même, que l'intervalle qui se rencontroit entre le lieu de son embouchure & les lieux de position plus immédiate à l'égard de Quito, ne pouvoit se présumer susceptible d'agrandissement sensible & marque. M. Maldonado m'ayant communiqué divers mémoires, pour servir à la com-

position d'une grande Carte de la partie Septentrionale du Pérou ; la distance en laquelle se trouve le Puerto ou Embarcadere de la riviere de Napo à l'égard de Quito, sçavoir environ 30 lieues de 20 au dégré en ligne directe, étoit estimée dans notre travail plus que suffisante. Et j'ai conservé un Itinéraire circonstancié de la main de M. Maldonado, par lequel nonobstant le passage de la Cordelliére, & les autres difficultés d'un chemin presque désert, on ne compte que 41 lieues en suivant la route depuis Quito jusqu'à ce Puerto de Napo. Pour qu'on soit en état de porter son jugement sur cette distance, comme sur plusieurs autres que le sujet que nous traitons doit faire rencontrer, j'entrerai en quelque discussion de la Lieue, tant Espagnole proprement dite que de celle d'usage, ce qui peut avoir son utilité indépendamment même de l'objet actuel.

La Lieue d'Espagne selon la définition ordinaire sur le pied de 17 & demie au dégré, ne porte sur aucun principe de mesure, & cette définition n'a

d'autre fondement que celui d'être une mesure moyenne entre la Lieue Hollandoise estimée de 15 au dégré, & la Lieue marine Françoise & Angloise établie sur le pied de 20. Les Tribunaux de Castille ont une mesure juridique de la Lieue, qu'ils appellent *del Cordel de la Corte*, fixée à 5000 Varas, ou à 3000 Pas selon la Loi d'Alphonse X. surnommé le Sage. J'ai trouvé quelque diversité entre les Auteurs qui ont donné la mesure de la Vara. On a vu ci-dessus celle qui existoit au Pérou entre les mains de Pécalta. Don Jorje Juan, dans la Relation Espagnole des opérations faites au Pérou pour la mesure des dégrés du Méridien, compare la *Vara de Castilla* à 3710 parties du Pied de Paris divisé en 1440; & sur cet étalon la Lieue Espagnole de 5000 Varas revient à 2147 Toises, moins quelques lignes qui se peuvent négliger. Mais, il faut convenir que cette Lieue *Légale* n'est point d'usage pour l'estime commune des distances. Sépulveda & Moralez dans la Castille, Resendius dans le Portugal, ont observé que cet-

te estime commune de la Lieue répond généralement parlant à 4 Milles, selon la mesure de Mille qui paroit avoir été propre aux grands chemins de l'Espagne, du temps de la domination Romaine : & ce qu'il y a de plus singulier à remarquer sur ce sujet consiste en ce que cette mesure de Mille se rapporte à celle du Pied Castillan subsistant, & non au Pied Romain, comme on le peut voir dans Moralez, *Antiguedades de las Ciudades de Castilla*, fol. 33, où il cite des mesures actuelles prises par Antonio de Lebrixa & par Esquivel. Cela étant, le moyen d'avoir une évaluation commune de la Lieue d'usage en Espagne, est d'ajouter un tiers en sus à cette Lieue légale définie ci-dessus; & le calcul fera trouver 2863 Toises. De sorte que la plus juste idée qu'on puisse se faire en général de la Lieue Espagnole est de l'estimer sur le pied de 20 au dégré.

Il y a tel quartier dans les pays Espagnols de l'Amérique, où le terrain étant à peu près égal, peuplé en même temps & cultivé, on pourroit

croire que les lieues seroient conformes à celles de l'Espagne. Entre Quito & Riobamba, en un pays comme je viens de le supposer, on compte 36 lieues, & par les Triangles de la Méridienne cet espace est déterminé en droite ligne à 85000 Toises. Quand pour satisfaire à quelques détours dans la route on ajouteroit cinq ou six mille Toises, l'évaluation de la Lieue n'allant qu'à 2500 Toises ou peu au-delà, n'est point au pair de celle de 20 au dégré. Mais, dans les pays sauvages, remplis de montagnes, ou couverts de bois épais & de marécages, le Voyageur compte autant de Lieues qu'il a employé d'*heures* à cheminer, il estime la longueur du chemin en proportion de ce qu'il lui en a couté d'ennui & de fatigue. Alors, ce que la relation d'un pareil voyage appelle 35 ou 40 lieues, suffit à peine à remplir l'espace d'un dégré sur une Carte. Je pourrois appuyer cette observation de beaucoup d'exemples particuliers, & néanmoins je me bornerai à citer une Lettre du P. Chomé Jésuite, dans le XXVe. volume des Lettres Edifian-

tes, où l'intervalle de 4 degrés entre la réduction de S. Xavier chez les Chiquites, & celle de S. Ignace des Zamucos, qui se range à peu près au même méridien que la premiére, est compté 170 lieues en mesure de chemin, ce qui donne 42 ou 43 lieues par dégré.

Quand on voudroit supposer, que les 41 lieues qui se comptent entre Quito & le Puerto de Napo excéderoient en mesure celles qui ont été évaluées entre Quito & Riobamba, quoi qu'en pays plus ouvert & plus commode, & qu'on les voudroit rigidement de 20 au dégré; il ne s'ensuivroit pas pour cela que l'espace de 30 de ces Lieues plus que moins en ligne aërienne & directe, ne put renfermer environ 40 Lieues de chemin, & je m'en rapporte à ceux auxquels le passage de la Cordelliére & les autres circonstances locales du pays sont connues par expérience. L'intervalle du Puerto de Napo à la jonction de Rio Coca n'est pas assez étendu pour donner lieu à une erreur considérable, & on a pu en juger par analogie avec

d'autres distances. La partie inférieure de Napo, depuis Coca jusqu'à la riviére des Amazones, avec ce détail de riviéres affluantes & de peuplades Chrétiennes qui paroît dans la Carte de l'Amérique Méridionale, est tiré d'une Carte particuliére dont M. de la Condamine m'a fait part, dressée par le P. Paul Maroni Jésuite, qui avoit visité toute cette partie. Suivant l'échelle que porte cette Carte, on mesure 79 ou 80 Lieues (*Leguas Castellanas*) entre la bouche de Coca dans Napo, & l'entrée de Napo dans la riviére des Amazones. Or, quelle est la mesure du même espace dans la Carte de l'Amérique Méridionale ? 85 Lieues plus que moins sur le pied de 20 au dégré De-sorte que l'on peut admettre, que les Lieues de l'échelle de la Carte sont de telle grandeur, que 18 & demie suffisent pour remplir un dégré; & il est naturel d'en inférer, que l'espace qui donne lieu à une pareille estimation doit plutôt abonder en mesure que d'en manquer.

Une représentation idéale de la riviére de Napo & de partie du Mara-

ſion, dans les papiers de M. de la Condamine, eſt accompagnée de cette note; que depuis le Napo-puerto juſqu'au Marañon, la navigation du Napo dans le temps des eaux baſſes ſe fait en 15 jours, & qu'elle ſe fait même en moins de jours quand la riviére eſt plus groſſe; *aunque quando eſtà crecido (el Rio Napo) ſin menos dias.* La Carte de l'Amérique Méridionale fournit à l'ouverture du compas 100 Lieues de 20 au dégré & 3 à 4 Lieues par delà, dans la diſtance de Napo-puerto juſqu'à l'entrée de Napo dans le Marañon. Pour eſtimer un chemin de riviére (ſi je puis m'exprimer ainſi) il convient de faire une addition ſenſible à la meſure directe, & un quart en ſus n'aura rien de trop. C'eſt à peu près la proportion que la navigation de Paſtaça, qui n'eſt guéres inférieur au Napo, & qui eſt peu tortueux & même direct en pluſieurs grandes parties, m'a fait obſerver. Ainſi, nous pouvons évaluer la navigation du Napo à environ 130 lieues de 20 au dégré. Si les difficultés qui retardent la navigation au temps des

basses-eaux, n'ont point lieu lórsque la riviére est plus forte, & qu'au lieu de 15 jours il n'en faille que 10 par supposition, chaque jour de navigation comportant également environ 13 Lieues de 20 au degré, ne paroîtra pas foible d'estime. Il y a toute apparence que ce n'est pas sur ce pied de 20 au dégré que les lieues de navigation s'évaluent en ces pays; & la navigation de Chagre depuis l'entrée de cette riviére jusqu'à Cruzes, que l'on estime de 18 lieues dans le pays, fournit au plus 4000 Toises, comme j'en ai trouvé la remarque dans le Journal de M. de la Condamine. Il en résultera des lieues de 2200 Toises; ou d'environ 26 au dégré. Et conséquemment au lieu de 130 lieues de navigation dans Napo, on en comptera près de 170, & les journées de 13 lieues seront réputées d'environ 17. De cette discussion naît la plus forte présomption, que l'espace du cours du Napo, s'il n'est pas censé déterminé dans la plus grande rigueur, au moins ne se peut-il juger défectueux par faute d'étendue. Et on doit

conclure du développement des circonstances qui m'ont conduit au point de Napo par les différentes voies exposées ci-dessus, que bien loin d'agir arbitrairement en cette partie, je n'ai rien fait qui ne fût exigé par des instructions d'une espéce à paroître dépendantes immédiatement de la connoissance directe & positive du local.

De Napo en descendant le grand fleuve des Amazones jusqu'à la Mer, la distance des lieux se rapporte à des indications que les papiers de M. de la Condamine m'ont fournies, & entre autres le modéle à fort grand point de la Carte qu'il a rendue publique. Ce long cours est soutenu en plusieurs endroits par les observations que M. de la Condamine a faites de la Latitude. Sa curiosité ne s'est point bornée au fil de sa navigation, & il a ramassé autant de connoissances à droite & à gauche qu'il étoit possible, chemin faisant. Sur ce qu'il a pû recueillir par ses informations dans l'établissement Portugais de Rio Negro, j'ai tracé un cours de riviére, que le nombre de riviéres affluantes & de peuplades

établies sur la rive, fera paroître d'autant plus circonstancié qu'on n'en avoit aucune connoissance. Le fait le plus singulier, & que les preuves sur lesquelles M. de la Condamine l'a établi ne permettent point de regarder comme équivoque, est la communication de Rio Negro avec l'Orinoque, qui en cette partie est appellé Paragua. Ce nom m'a rappellé que dans les anciennes relations qui ont été faites de l'Orinoque, *Barraqua* est un des noms qui lui est donné, nom qui n'a d'autre différence de celui de *Paragua* que de n'être pas aussi conforme à l'idiome Indien. S'il reste quelque incertitude sur la communication dont je viens de parler, c'est à l'égard du lieu précisément & de la maniére dont elle se fait. Car, il ne faut point avoir honte de convenir que nous ne sommes pas encore suffisament instruits de ces circonstances. Il est naturel de présumer, que si cette communication est une division de l'Orinoque, de la même maniére que l'Iupura sort de Caqueta, qui n'est autre que l'Orinoque supérieur, elle se

sera plutôt vers le haut de la rivière que plus bas vers la Mer. D'un autre côté, si la femme Indienne de la peuplade de Pararuma, que les Portugais de Rio Negro ont fait passer au Parà, selon le recit de M. de la Condamine, avoit été enlevée par les Portugais dans le voisinage de cette peuplade nommée Nuestra-Señora de los Angeles dans le P. Gumilla; en ce cas, la communication se jugeroit plus bas que la Carte de l'Amérique Méridionale ne le marque. Ce fait nous ayant transportés sur l'Orinoque, j'en prendrai occasion de dire que la lecture de l'ouvrage du P. Gumilla a répandu quelque détail sur son cours. On distinguera aisément la partie de ce Fleuve la plus voisine de la marine comme donnée avec plus de précision que le reste. Quant au grand nombre de bras qu'il forme en se rendant à la Mer, il m'a suffi d'en mettre une note par écrit sur la Carte, sans prendre la liberté de figurer d'imagination, comme on a fait dans d'autres Cartes. La Côte de Cumana, qui suit les bouches de l'Orino-

que, la Marguerite & la Trinidad, sont tirées d'une belle Carte particuliére de Piéter-Goos, que sur quelques indices je soupçonne avoir été dressée sur des Plans Espagnols faits avec soin, du temps que la pêche des Perles avoit rendu la Marguerite très-puissante.

Mais, avant de descendre plus bas en reprenant la riviére des Amazones, il ne faut pas omettre une communication presque entiérement pratiquée par des cours de riviéres entre Rio Negro & Essequebé. Le voyage d'un Chirurgien, qui du service des Hollandois dans leur Colonie d'Essequebé a passé chez les Portugais par Rio Negro, a procuré cette connoissance. M. de la Condamine m'a communiqué sur ce sujet, non seulement un dessein en forme de Carte, mais encore un mémoire, qui a donné lieu à remarquer des défauts dans ce dessein, & d'y faire des corrections. Le nom de Rupununi propre à une des riviéres qui ont servi à faire cette traverse, & la proximité d'un Lac, m'ont paru remarquables en ce qu'il y a d'anciennes Cartes qui disent que le Lac Parimé est appellé par les Indiens Rupunuwini. On en conclura ce qu'on jugera à propos touchant ce fameux Lac, dont le nom de Parima est actuellement celui d'une autre riviére de

ce

ce quartier, qui tombe dans Rio Negro.

Une des principales riviéres que reçoit celles des Amazones est sans contredit la Madeira ou Madera. M. de la Condamine en a rapporté une Carte dressée par les Portugais, en remontant jusqu'aux premiéres *Cachoeiras* ou cataractes qu'on rencontre dans son cours. L'échelle de cette Carte a consisté en des indications de journées de navigation, soit en montant soit en descendant, par conséquent fort inégales entr'elles. Il a fallu quelque étude pour démêler ce que ces indications pouvoient signifier. Je souhaite avoir rencontré juste ou à peu près dans l'estimation que j'en ai faite, & que la maniére d'évaluer le cours de plusieurs autres riviéres de ce continent, m'ait bien fait juger de celle-ci. Au-delà de ce que j'ai pu tracer de positif sur le cours de la Madere, on est assuré que les Portugais se sont rencontrés par sa navigation dans le district des Missions Espagnoles de la province de Sant-Crux de la Sierra, ce qui manifeste que c'est le même fleuve connu dans le quartier de Mojos sous le nom de Mamoré. Il faut conclure de cette découverte, qu'une autre riviére considérable reçue dans l'Amazone au-dessus de la Madere & du même côté,

sous le nom de Purnz, est l'Amarumayu ou Riviére serpent, qui coule immédiatement à l'Est des Andes de Cusco.

J'ai trouvé quelques crayons d'autres riviéres reçues par celle des Amazones dans les papiers de M. de la Condamine. J'y ai joint ce que m'a fourni une Carte que j'avois dressée en 1729 du cours de la riviére des Amazones, en remontant du Parà jusqu'à Rio Negro, sur les instructions du P. Ignacio dos Reys, de l'Ordre de la Merci, qui avoit habité douze ans les bords de cette riviére, & dont M. Couvai, Chevalier de Christ, m'avoit procuré la connoissance. Il est à présumer que le quartier des Missions de la Merci avec ses entours, depuis Matari jusqu'à Jamondas dans la partie du Nord de l'Amazone, n'est pas la plus foible partie de détail aux environs de l'Amazone. En passant à l'autre bord, & en approchant de la Mer, la maniére dont j'ai dessiné le cours de Xingù dans sa partie connue, est l'usage que j'ai fait d'un mémoire donné dans le pays à M. de la Condamine. Les Hollandois établis autrefois sur cette riviére, qu'ils avoient vraisemblablement prise pour la principale branche du fleuve en remontant de la Mer, en avoient

tracé le cours dans leurs Cartes jusqu'à la première Cachoeire.

Les bouches de l'Amazone sont exprimées plus en détail qu'on ne devroit ce semble l'attendre d'une Carte, qui par l'étendue de son objet en général resserre nécessairement en petit espace les objets particuliers. Je dois rapporter une partie de ce qui regarde l'entrée du Parà aux connoissances que le P. Ignacio en avoit spécialement. Il m'avoit fait connoître le Tagipurù, canal de communication, & par lequel M. de la Condamine a passé de la riviére des Amazones dans le Parà. Je réserve à parler ailleurs de la riviére des Tocantins, qui avec celle dos Bocas forme l'entrée du Parà. La navigation terre à terre de M. de la Condamine, du Parà à Cayenne, nous a procuré une connoissance exacte de la Côte en gagnant le Cap de Nord, qui est réputé fermer d'un côté l'embouchure de la riviére des Amazones.

La Côte de Guiane, depuis l'Orinoque jusqu'au Cap de Nord, & par laquelle je terminerai cette Lettre, remettant à une seconde ce qui reste à traiter de mon sujet, est l'extrait d'un travail particulier, en ayant dressé une Carte à

fort grand point, dont la Carte de l'Amérique Méridionale n'est sur cet article que la réduction. Pour dresser la Carte de Guiane, je suis parti de la Longitude de la Martinique. Dans l'année 1704 des Mémoires de l'Académie, plusieurs observations du P. Feuillée au fort S. Pierre, donnent la différence à l'égard de Paris de 4 heures, & au-delà depuis 12 minutes 23 secondes jusqu'à 13 minutes 41 secondes. Mais, M. Cassini préférant deux de ces observations qui ont eu leurs correspondantes, & prenant le milieu entre 13 minutes 16 secondes & 13 minutes 41 secondes, conclut 4 heures 13 minutes 28 secondes, dont il résulte 63 dégrés 22 minutes. MM. Deglos & Deshayes, & le P. Laval, ont aussi observé à la Martinique; & comme de leurs observations il résulteroit 15 ou 18 minutes de dégré de plus grande différence à l'égard de Paris, & qu'en partant de la Martinique pour me rendre vers l'embouchure de la riviére des Amazones, j'avois le désir de chasser dans l'Est & d'y pousser cette embouchure le plus qu'il me paroitroit possible de le faire, j'ai trouvé la détermination du P. Feuillée favorable à ce dessein.

De la position de la Martinique se con-

cint celle de la Grenade par le gisement respectif de ces Isles, selon que les Cartes les plus particuliéres l'indiquent, sçavoir Sud quart à Ouest, & Nord quart à Est, il faudroit être autorisé par des observations qui démentiroient cette position, pour être en liberté de s'en écarter. La position de la Grenade à l'égard de Boca del Drago & de la Trinidad, est dans un cas pareil, & se trouve conforme à une Carte de Pieter-Goos dont j'ai parlé, la plus recommandable que je connoisse pour ce quartier-là, & à laquelle d'anciennes Cartes Espagnoles m'ont paru se rapporter exactement. L'entrée de l'Orinoque se lie à la Trinidad, & outre l'autorité des Cartes que je cite, les instructions de marine déterminent la pointe Est de la Trinidad au Nord quart d'Ouest à l'égard d'Amacura, qui fait angle à l'entrée de l'Orinoque. D'Amacura à Essequebé, la côte prend beaucoup du Sud, & en participeroit même davantage selon diverses instructions de Mer. Car, selon un routier Flamand, que Laet cite avec confiance, liv. 17 ch. 25, la partie de cette Côte qui tient à Essequebé immédiatement, court au Nord avant que d'incliner vers le Nord-Ouest; & selon le Flambeau de Mer de Van-Keu-

len, la course depuis Poumaron jusqu'à la pointe d'entrée de l'Orinoque, est Nord-Ouest quart Nord. De ces rumbs on concluroit le gisement général de cette pointe à celle d'Essequebé le Sud-Sud-Est, ou 22 à 23 dégrés du Sud à l'Est, au lieu que la Carte dont je discute la composition s'écarte à 30 dégrés du Sud dans le même gisement; d'où il suit que l'entrée d'Essequebé en est plus reculée dans l'Est, en procédant comme on fait ici d'Occident en Orient.

Il y a une très-belle Carte particulière de l'entrée d'Essequebé & Demerari, & qui comprend aussi Poumaron. Quoiqu'elle soit gravée & publique depuis longtemps, aucune des Cartes qui ont été faites de l'Amérique ne la représente. La Carte d'Essequebé se lie à une autre qui concerne Berbice en particulier. Cette Carte de Berbice est un véritable arpentage, & l'ouvrage d'un Ingénieur nommé Knapp. Elle porte une Echelle définie en *Roedes* ou Verges. La Verge est composée de 12 Pieds du Rhin, & par la comparaison de ce Pied à celui de Paris, revient à 11 Pieds 7 Pouces 2 Lignes. Entre Berbice & Suriname la distance s'évalue 39 à 40 lieues, & le détail des diverses indications que j'en ai

trouvées est exposé dans un écrit, que la Carte que j'ai dressée de la Guiane m'a donné occasion de faire, & dont je me borne ici à l'extrait. Mais, il m'a été très avantageux de connoître une définition positive de la mesure de Lieue qui est propre à ce pays. Les Hollandois ont l'arpentage le plus précis du quartier de Suriname, fait par un Ingénieur nommé Lavaux. Chaque possession, & ce que chacune de ces possessions contient d'acre de terre, est donné par cet arpentage. L'échelle qu'il porte définit la Lieue du pays, *Schaal van age Surinaamse Mylen*, à 200 *Kettingen* ou Chaines, dont la mesure est de 66 *Voeten Rhynlands* ou Pieds du Rhin. Le Pied du Rhin mesuré sur son étalon à Leyde par M. Picard, contient 1392 parties du Pied de Paris divisé en 1440, ou 11 Pouces 7 Lignes & un cinquiéme de Ligne. La Chaine de 66 Pieds du Rhin se réduit donc à 63 Pieds 9 Pouces 7 Lignes & un cinquiéme de Ligne de notre mesure de Pied, & les 200 Chaines reviennent à 2126 Toises 4 Pieds. L'affinité qu'on peut remarquer entre cette Lieue & la Lieue juridique d'Espagne, donneroit lieu de ne la pas juger arbitraire, puisque la Hollande a

été soumise à la domination Espagnole, & qu'il est vrai que le Pied de Bruxelles est conforme au Pied Castillan. Quoi-qu'il en soit, en même temps que l'on compte environ 40 lieues entre Suriname & Berbice, j'ai trouvé une autre évaluation de la distance sur le pied de 29 à 30 lieues de 20 au degré. Or, les 40 lieues de l'espéce définie ci-dessus donneront 85067 Toises, & le calcul de 30 lieues de 20 au dégré donnera 85500 Toises. Et je pense qu'on doit être satisfait d'un tel dégré de convenance entre ces décomptes.

Le quartier de Suriname est borné par la riviére de Maroni. On compte 26 lieues dans cet intervalle, & quoique la Carte de l'arpentage put autoriser à n'en mesurer que 25, le désir d'employer plus que moins d'espace m'a fait admettre les 26. Je n'ai pas plus épargné l'espace entre Maroni & Caienne. Le P. de la Neuville, Jésuite, me procura en 1727 beaucoup de connoissances de détail sur cette Côte, par le moyen d'un homme qui l'avoit fréquentée plusieurs années; & le calcul que ce pratique faisoit des distances entre Courou & Maroni, se montoit à 48 lieues. Entre Courou & Caienne on en

compte 10, & cet eſpace déterminé par M. de la Condamine a environ 20500 Toiſes par l'expérience du ſon, fait évaluer ces 10 lieues à 2000 Toiſes ou peu au-delà. Les 48 que j'ai dit être comptées entre Courou & Maroni, occupant dans la Carte l'eſpace de 100000 Toiſes à l'ouverture du compas, donc chacune de ces lieues s'évalue 2100 Toiſes ou à peu près, ſans ce que le cabotage de la côte peut y ajouter dans les diſtances particuliéres. On remarquera la convenance qui ſe rencontre entre ces lieues, & celle qui a été définie avec préciſion dans le quartier de Suriname. Et, comme elles s'évaluent au-delà de ce que donne l'intervalle déterminé entre Caïenne & Courou, il n'y a pas lieu de ſoupçonner qu'elles ſoient trop foibles d'eſtime. Selon une Carte que M. de la Condamine a rapportée de Caïenne, la diſtance de Courou à Maroni eſt à celle de Caïenne à Courou comme 3 eſt à 1. Si cette Carte ne fait pas autorité, au moins fait elle préſumer, que ces eſpaces étant entre eux comme 5 ou à peu près eſt à 1. dans la Carte de l'Amérique Méridionale, cette Carte ne s'eſtime pas foible de proportion en cette partie. On eſtime à Caïenne que la

distance de Suriname est de 80 lieues; & une Lettre du P. Fauque Jésuite, écrite de Caienne même en 1744, & qui est insérée dans le XXVII. & dernier Recueil des Lettres édifiantes, le dit formellement. Or, ce qu'il y a de distance entre Suriname & Maroni valant 26 lieues, & l'intervalle de Caienne à Courou étant réputé de 10, reste 44; au lieu que la Carte en admet 48, & conséquemment ne paroît pas altérer la distance convenable entre Suriname & Caïenne.

J'ai profité du relévement & de la détermination de plusieurs points aux environs de Caienne par M. de la Condamine. Sa navigation pour se rendre du Parà à Caienne, concourt avec diverses Cartes particuliéres à décrire & ranger la côte jusqu'au point du Cap de Nord. La différence entre Caienne & ce Cap s'est trouvée à peu près la même que la donnoit une Carte particuliére de ce quartier de l'Amérique, que j'ai dressée en 1729 & qui a été rendue publique. C'est par cet endroit qui nous fait rejoindre la riviére des Amazones, que je mettrai fin à cette Lettre. Je vous supplie, Messieurs, de me permettre de vous en adresser une seconde, pour

rendre plus complette l'analyse de la Carte de l'Amérique Méridionale.

Je suis, &c.

A Paris, ce 4 Février 1750.

L'Auteur de cette Lettre a fait précéder la Carte de l'Amérique Méridionale, d'une pareille Carte de l'Amérique Septentrionale.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS dans le Journal de Mars 1750.

Fin de la Table.


O
M






A 414867
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05970 7904